



Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation

Programme RuralStruc - Phase II

Novembre 2009



Le programme RuralStruc sur les « *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural* » est une initiative conjointe de la Banque mondiale, de la Coopération française (Agence Française de Développement, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) et du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Il est géré par la Banque mondiale.

D'une durée de trois ans (2006-2009), son objectif est de proposer une analyse renouvelée des processus de libéralisation et d'intégration économique, dépassant la seule dimension commerciale, et de leurs conséquences sur l'agriculture et le secteur rural des pays en développement. Il a aussi pour vocation de présenter une vision actualisée de la situation des économies rurales en termes de niveaux de richesse et de diversification. Les résultats obtenus permettront d'améliorer le débat entre partenaires nationaux et internationaux et de fournir des orientations sur les politiques destinées au secteur agricole et au monde rural.

Le programme repose sur un dispositif comparatif regroupant sept pays – Mexique, Nicaragua, Maroc, Sénégal, Mali, Kenya et Madagascar – correspondant à des stades différents du processus de libéralisation et d'intégration économique. Il conduit ses travaux avec des équipes d'experts et chercheurs nationaux. Deux phases ont été retenues : une première phase d'état des lieux (2006-2007) ; une seconde phase d'études de cas sectorielles et régionales, appuyées par des enquêtes auprès de ménages ruraux (2007-2009).

<http://www.worldbank.org/afr/ruralstruc>

La présente étude porte le nom du maître d'œuvre et de ses auteurs et doit être utilisée et citée de manière appropriée. Les résultats, interprétations et conclusions sont celles des auteurs et n'engagent ni la Banque mondiale, son conseil d'administration, son management et ses Etats-membres, ni les autres bailleurs de fonds impliqués dans le financement et la mise en œuvre du programme.



Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation

Programme RuralStruc - Phase II

Novembre 2009

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF.....	9
PARTIE I METHODOLOGIE.....	21
1. RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OBJECTIFS DE LA SECONDE PHASE.....	23
2. CHOIX ET JUSTIFICATION DES REGIONS ENQUETEEES ET DES FILIERES RETENUES....	24
3. ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL DE TERRAIN.....	26
3.1. ENQUETES FILIERES.....	26
3.2. ENQUETES MENAGES.....	28
PARTIE II PANORAMA DES REGIONS ET DES FILIERES AGRICOLES.....	43
4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIONS.....	45
4.1. CHAOUIA.....	45
4.2. SAÏSS.....	51
4.3. SOUSS-MASSA.....	55
5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES FILIERES.....	63
5.1. LES FILIERES VULNERABLES, MAIS PROTEGEES : CEREALES ET VIANDE OVINE.....	63
5.2. LES FILIERES PORTEUSES D'OPPORTUNITE : LAIT ET HUILE D'OLIVE.....	79
5.3. LES FILIERES BIEN INTEGREES AUX MARCHES EXTERIEURS : TOMATE ET AGRUMES.....	93
PARTIE III PROCESSUS DE DIFFERENCIATION A L'ŒUVRE AU SEIN DES MENAGES RURAUX.....	125
6. CARACTERISTIQUES GENERALES DES MENAGES ENQUETES.....	127
6.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES.....	128
6.2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ACTIVITES DES MENAGES.....	133
6.3. CARACTERISTIQUES DES REVENUS DES MENAGES.....	145
6.4. DEPENSES DES MENAGES RURAUX.....	159
6.5. IMPASSES AGRICOLES ET RURALES.....	164
7. DIFFERENCIATION PAR RAPPORT A L'ACCES AU MARCHÉ.....	166
7.1. NIVEAUX DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX.....	166
7.2. MODES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX.....	168
7.3. MODES DE DETERMINATION DES PRIX DES PRODUITS VEGETAUX.....	169
7.4. COMMERCIALISATION DES PRODUITS ANIMAUX.....	170
7.5. TRANSFORMATION DES PRODUITS.....	170
7.6. RETOUR SUR L'HYPOTHESE 1.....	171
8. DIFFERENCIATION PAR RAPPORT A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET DES SOURCES DE REVENU (H3).....	172
8.1. DIFFERENCIATION DU REVENU DES MENAGES RURAUX.....	172
8.2. RETOUR SUR L'HYPOTHESE 3.....	176
PARTIE IV. TRAJECTOIRES DES MENAGES RURAUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	179
9. TRAJECTOIRES : RUPTURE ET CONTINUTE.....	181
9.1. PARCOURS DES PARENTS.....	181
9.2. EVOLUTION DES ACTIVITES ET DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES RURAUX.....	184
10. DEVENIR DES MENAGES RURAUX.....	194
10.1. REPRISE ET DEPRISE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE.....	194
10.2. PERSPECTIVES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE.....	198
10.3. QUELLES OPTIONS DE SORTIE ?.....	199

CONCLUSION GENERALE	201
11. REPONSES AUX HYPOTHESES DE TRAVAIL	203
11.1. HYPOTHESE 1	203
11.2. HYPOTHESE 2	204
11.3. HYPOTHESE 3	204
12. LEÇONS DE L'ETUDE.....	205
12.1. MODERNISATION DES FILIERES ET CONTRACTUALISATION.....	205
12.2. ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU	205
12.3. NIVEAU, DISTRIBUTION ET STRUCTURE DES REVENUS	206
12.4. DIFFERENCIATION	208
12.5. TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES	210
13. ENSEIGNEMENTS POUR LE DEBAT PUBLIC LE PLAN MAROC VERT.....	211
13.1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PMV	211
13.2. PREMIER PILIER: LE MODELE D'AGREGATION ET SES CONDITIONS DE SUCCES	213
13.3. SECOND PILIER : QUEL ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ?.....	215
13.4. LE MODELE PRODUCTIVISTE ET SES RISQUES	216
13.5. L'AGRICULTURE EST-ELLE UN SECTEUR COMME LES AUTRES ?	217
13.6. QUELLES REFORMES POUR QUELLE VISION DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL ?	219
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	221
LISTE DES TABLEAUX	229
LISTE DES ILLUSTRATIONS	231

ANNEXES

Annexe 1 : Decoupage territorial du Maroc

Annexe 2 : Panel des acteurs des filieres étudiées et focus groups

Annexe 3 : Manuel des enquêteurs

Annexe 4 : Guide des superviseurs

Annexe 5 : Traitement du revenu par quintile de revenu global par équivalent adulte

Annexe 6 : Traitement du revenu par quintile de revenu d'exploitation par équivalent adulte

Annexe 7 : Vulnérabilité des ménages ruraux

1. Méthode d'approche

2. Analyse des résultats

Annexe 8: Questionnaire RuralStruc

AUTEURS

La présente étude, dont la réalisation s'est déroulée d'Avril 2008 à Novembre 2009, a été élaborée par ICONE.E (Ingénieurs Conseils en Economie et Environnement), société d'études et de conseil basée à Rabat (Maroc).

SIGLES ET ACRONYMES

ANOC	Association Nationale Ovine et Caprine
APEFEL	Association des Producteurs et Exportateurs de Fruits et Légumes
ASPAM	Association Marocaine des Producteurs d'Agrumes du Maroc
CCL	Centre de Collecte de Lait
CEE - UE	Communauté Economique Européenne – Union Européenne
CGDA	Conseil Général du Développement Agricole
CMA	Coopératives Marocaines Agricoles
CNCA - CAM	Caisse Nationale de Crédit Agricole, devenue Crédit Agricole du Maroc
COMADER	Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural
COMAPRIM	Coopérative Marocaine des Primeurs
CRA	Coopérative de la Réforme Agraire
Dh	Dirham Marocain
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DPE	Domaine Privé de l'Etat
EACCE	Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations
FDA	Fonds de Développement Agricole
FICOPAM	Fédération des Industries de la Conserve des Produits Agricoles au Maroc
FNBT	Farine Nationale de Blé Tendre
FRUMAT	Fruitière Marocaine de Transformation
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GPA	Groupement des Producteurs d'agrumes
Ha	Hectare
Hab.	Habitant
HCP	Haut Commissariat au Plan
IAV	Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
MAD	Dirham marocain (sigle international officiel)
MADREF	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux & Forêts (actuellement Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural)
MADRPM	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAEE-DA	Ministère de l'Agriculture, de l'Equipement et de l'Environnement, Département de

	l'Agriculture
MAMVA	Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur Agricole
MCE	Ministère du Commerce Extérieur
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MET	Ministère de l'Equipeement et des Transports
MFB	Maroc Fruit Board
MFP	Ministère des Finances et de la Privatisation
NPF	Nation la Plus Favorisée
OCE	Office de Commercialisation et d'Exportation
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONA	Omnium Nord Africain
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONICL	Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses
ONU	Organisation des Nations Unies
ORMVA	Office Régional de Mise en Valeur Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PMV	Plan Maroc Vert
PMVB	Périmètre de Mise en Valeur en Bour
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGA	Recensement Général de l'Agriculture (1996)
SAU	Surface Agricole Utile
SCAM	Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines
SEPDR	Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional
SEPDRFC	Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional et à la formation des Cadres
SODEA	Société de Développement Agricole
SOGETA	Société de Gestion des Terres Agricoles
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Semences
USAID	Agence Américaine d'Aide au Développement
USCAM	Union des Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines

GLOSSAIRE

Aïd El Adha	Encore appelé Aïd El Kebir (la grande fête) ou Tabaski dans l'Afrique subsaharienne. Fête où les familles musulmanes sacrifient un mouton ou un bélier.
Bour	Agriculture pluviale. Les zones de bour défavorable reçoivent entre 200 et 300 mm d'eau par an, celles du bour intermédiaire entre 300 et 400 mm, et celles dites du bour favorable plus de 400 mm par an
Douar	Groupement d'habitations, hameau, village
Maâsra	Unité traditionnelle de trituration d'olives
Mahlaba	Laiterie traditionnelle en zone urbaine
Melk	Statut foncier d'une terre qui, quelle que soit son origine (achat, héritage, don, etc.) appartient à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance (liberté de vente, d'hypothèque, de don, de legs).
Moqadem	Agent le plus bas dans l'échelle de l'administration territoriale
Souk	Marché rural hebdomadaire

RESUME EXECUTIF

Focalisée sur l'enquête et l'investigation sur le terrain, cette seconde phase de l'étude RuralStruc avait pour objectif d'aller puiser l'information au niveau des acteurs concernés pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses élaborées à l'issue de la première phase. Grâce à des enquêtes auprès de ménages ruraux et des entretiens auprès d'acteurs particuliers et/ou institutionnels de certaines filières agro-alimentaires, il s'agissait de chercher à mieux comprendre le sens de certaines dynamiques en cours et des recompositions à l'œuvre, notamment au niveau de l'impact de la libéralisation des échanges sur les équilibres des unités productives et familiales, des risques d'impasses, et des possibilités d'adaptation et de « sortie » diverses.

Les résultats de telles investigations devaient permettre, à l'issue de ce travail, de mieux apprécier les évolutions en cours, et surtout d'anticiper celles à venir, en contribuant à alimenter judicieusement le débat sur les politiques agricoles et rurales de demain.

Le dispositif méthodologique de l'étude a reposé sur deux types d'investigation distincts : le premier a concerné la réalisation d'enquêtes auprès de ménages ruraux ; et le second, la réalisation d'études analytiques de filières agro-alimentaires. Les travaux de terrain auprès des ménages comme au niveau des filières –qui se sont déroulés entre les mois de mars et juin 2008- se sont situés dans les trois régions suivantes : Chaouia, Saïss et Souss-Massa. L'enquête ménage a concerné 900 unités familiales et a couvert trois localités dans chaque région : Jaqma, Laqraqra et Oulad Sghir pour Chaouia ; Bitit, Laqsir et Mrhassiyine pour Saïss ; et Aït Amira, Machraa El Ain et Taliouine pour Souss-Massa. L'enquête filière pour sa part s'est focalisée sur six filières choisies en fonction de la problématique de l'étude : des filières « vulnérables, mais protégées » (céréales et viande ovine, dans Chaouia), des filières porteuses « d'opportunités » (huile d'olive et lait, dans Saïss) et des filières « bien intégrées aux marchés extérieurs » (tomate et agrumes, dans Souss-Massa). Par ailleurs, des focus groups ont été organisés dans les localités de Souss-Massa.

Après avoir dressé le panorama des régions et des filières retenues, ce rapport consacre deux grandes parties à l'analyse des résultats de l'enquête ménage, en ayant pour fil conducteur le souci de discuter les hypothèses de recherche de cette seconde phase de l'étude et d'apporter des réponses réfléchies aux questions posées. Quelles sont les implications des types d'accès au marché et les processus de différenciation qui peuvent en découler (H1) ? Quelles sont les conséquences de la diversification des activités et des sources de revenu sur les processus de différenciation des ménages (H3) ? Quels sont les risques d'impasse de transition (H2), et comment mobiliser les résultats obtenus dans le débat public actuellement en cours au Maroc, notamment à l'occasion de l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour l'agriculture marocaine ?

Caractéristiques des ménages

Sur les 729 ménages ruraux finalement retenus pour l'analyse, on compte 228 ménages dans la région de la Chaouia, 261 dans celle du Saïss et 240 dans le Souss-Massa.

La taille moyenne des ménages enquêtés varie entre 6,4 personnes dans le Souss-Massa et 7,7 personnes dans la Chaouia. L'âge moyen des chefs de ménage est souvent supérieur à 50 ans, et ce dans les trois régions. La classe des actifs, composée des membres des ménages ayant entre 15 et 64 ans, représente environ 60 de la population concernée dans les trois régions. Seuls 2% des chefs de ménage sont des femmes.

Le niveau d'instruction des membres des ménages reflète un taux d'analphabétisme élevé puisqu'il avoisine 60% dans la Chaouia et 50 % pour Saïss et Souss-Mass. Un peu plus du tiers des ménages enquêtés (35 %) compte en son sein un ou plusieurs membres ayant émigré.

Dans la Chaouia et le Saïss, la quasi-totalité des chefs de ménage disposent d'une exploitation agricole, mais dans le Souss-Massa, ils ne sont que 75 %. La grande majorité des exploitants agricoles dispose à la fois de la terre et du cheptel. Comme dans l'ensemble du pays, la structure des exploitations est marquée par la petite taille d'une grande majorité d'entre-elles d'une part et de notables inégalités d'autre part. L'irrigation est inégalement répandue selon les régions. Les deux régions de Souss-Massa et Saïss présentent les proportions des terres irriguées les plus élevées, alors que la Chaouia confirme sa caractéristique de région semi-aride.

L'utilisation des surfaces cultivées est largement dominée par les céréales, qui occupent plus de la moitié de la surface agricole utile dans toutes les régions. Les trois céréales principales (blé tendre, blé dur et orge) sont présentes un peu partout mais surtout dans la Chaouia, qui compte par ailleurs des parcours conséquents. La région de Saïss apparaît bien celle où les cultures sont les plus diversifiées, y compris au niveau des productions destinées à l'alimentation animale (cultures fourragères). En plus de spéculations destinées à la production animale, le Souss-Massa se caractérise par une assez grande diversification des cultures, en particulier maraîchères. En ce qui concerne les plantations, Saïss est la région où l'on compte la plus grande diversité de plantations, allant de l'olivier à la vigne en passant par divers arbres fruitiers. Souss-Massa pour sa part est dominée par les agrumes, mais compte aussi d'autres plantations telles le bananier, l'olivier et l'amandier.

Près de 90 % des exploitants dans la Chaouia et le Saïss 85 % dans le Souss-Massa ont déclaré avoir une activité d'élevage. Les effectifs d'animaux exploités se répartissent principalement entre bovins, de race locale et améliorée, et ovins. Les bovins de race améliorée sont largement destinés à la production laitière et apparaissent plus nombreux dans Saïss que dans les deux autres régions alors que les bovins de race locale sont prédominants dans Chaouia. Les ovins sont concentrés surtout dans les régions de Saïss et Chaouia.

Activités des ménages génératrices de revenu

Alors que l'activité principale de la quasi-totalité des chefs de ménages enquêtés dans la Chaouia et le Saïss est celle d'exploitant agricole, ce n'est le cas que d'un chef de ménage sur deux dans le Souss-Massa. Il est vrai cependant que des différences importantes existent entre les communes de cette dernière région (moins d'un tiers à Ait Amira et Machraa El Ain, contre la totalité à Taliouine). Un tel état de fait influe-t-il déjà sur l'importance et la diversité des activités non agricoles ? La réponse ne coule pas de source puisque, si la région de Saïss se distingue par la faible proportion de ménages s'adonnant à de telles activités, tel n'est pas le cas des autres régions où des proportions tout à fait appréciables de ménages se livrent à toute une série d'activités non agricoles qui leur rapportent des ressources variées (salaires, bénéfices, loyers, transferts...) et toujours utiles, soit pour parer aux défaillances de l'agriculture soit pour conforter leur niveau de vie.

Dans la Chaouia, la faiblesse des revenus agricoles - conséquence de la sécheresse et des limites « naturelles » de la région - accule les ménages à recourir à la plupart des activités possibles : salariat, auto-emploi, transferts des membres émigrés... et décapitalisation du cheptel comme lors de l'année d'enquête où la production agricole a été particulièrement affectée par les mauvaises conditions climatiques. A l'autre bout, la région de Saïss semble presque se contenter des ressources puisées dans ses activités agricoles multiples et variées. C'est le Souss-Massa qui semble de ce point de vue occuper une place intermédiaire : des activités agricoles substantielles, et des activités non agricoles comparables à celles de Chaouia, l'auto-emploi et le salariat agricole dans les zones d'agriculture intensive et les transferts d'émigrés dans la zone de montagne.

Niveau et distribution des revenus

Les résultats relatifs au niveau et à la distribution des revenus ont confirmé une des hypothèses qui a présidé au choix des régions, objet de l'enquête ménages. La région de Souss-Massa est bien la région la plus « riche » de l'échantillon, avec le revenu moyen par ménage le plus élevé (88.973 Dh), à l'opposé, la région de la Chaouia est la région la plus « pauvre » avec le revenu le plus faible (62.356

Dh), la région du Saïss se positionnant en situation intermédiaire (78.898 Dh). De manière générale, et à quelques exceptions près, le niveau des revenus reste en deçà de la moyenne nationale, mais si les disparités entre les régions demeurent somme toute limitées, les écarts au niveau local sont bien plus élevés.

L'analyse de la répartition des revenus au niveau des communes a permis d'identifier trois catégories. Des communes « pauvres » avec des ménages disposant en majorité de revenus inférieurs à 50.000 Dh : Oulad Sghir (Chaouia), Mrhassiyine (Saïss) et Taliouine (Souss-Massa) ; des communes plutôt « riches », avec des ménages ayant des revenus supérieurs à 100.000 Dh : Aït Amira (Souss-Massa) et Bitit (Saïss) ; entre les deux, des communes « intermédiaires » avec des ménages dont les revenus varient entre 50.000 et 100.000 Dh : Jaqma et Laqrara (Chaouia), Laqsir (Saïss) et Machrâa El Ain (Souss-Massa).

Complétant cette approche, l'indice de Gini est très élevé, variant entre 0,56 et 0,69. Le niveau de cet indice révèle de très fortes inégalités de revenus entre les ménages qui s'expliquent par quelques hauts revenus provenant de sources non rurales (comme des locations de maison en ville) qui pèsent sur les valeurs moyennes. L'utilisation des valeurs médianes réduit considérablement les écarts et offre une représentation beaucoup plus proche de la réalité rurale des régions enquêtées. Avec un revenu médian par ménage de 28 613 Dh, la Chaouia reste la région la moins bien lotie ; mais les deux autres régions sont beaucoup plus proches et, surtout, affichent des revenus similaires, le Saïss étant même légèrement mieux placé que le Souss avec 37 531 Dh par ménage contre 36 000 Dh.

Structure du revenu global

La composition du revenu global par types d'activité, et partant par sources de revenu, nous éclaire sur l'importance et la structure des revenus non agricoles générés par les activités hors exploitation, mais d'abord met en évidence assez logiquement le poids des revenus de nature agricole : les revenus des productions végétale et animale, de la transformation des produits agricoles et le salariat agricole.

En proportion du revenu global, les revenus tirés de l'agriculture (revenus de l'exploitation plus salaires agricoles) représentent dans les régions de Chaouia, Saïss et Souss-Massa respectivement 63%, 89 % et 74 %. L'importance des différents revenus non agricoles apparaît en conséquence très variable selon les régions, et quelquefois entre les communes d'une même région. Ainsi, les salaires sont insignifiants dans le Saïss (1 % du revenu global) mais non négligeables dans le Souss-Massa et plus encore dans la Chaouia, région la plus touchée par la sécheresse (5 % et près de 4 % respectivement). Les revenus de l'auto-emploi sont la première source de revenus non agricoles dans la Chaouia et le Souss-Massa (9 à 11 %), mais sont négligeables dans le Saïss (2 %). L'effet de l'auto-emploi sur le revenu est ainsi visible et de façon significative dans 5 localités (trois de la Chaouia et deux de Souss-Massa) et un peu moins dans une localité du Saïss (Mrhassiyine). L'auto-emploi apparaît ainsi dans les localités les plus exposées à l'aléa climatique (plaine semi-aride de la Chaouia), ou à une forte pression sur les ressources naturelles (plaine du Souss-Massa, très dépendante des ressources en eaux souterraines).

Alors que les transferts publics sont inexistant partout, curieusement, même les revenus des transferts privés ne semblent relativement importants que dans la Chaouia (10 %, contre 2-3 % dans les deux autres régions). Le poids relatif de cette catégorie de revenus dans la Chaouia peut s'expliquer par la faiblesse des revenus agricoles dans cette région à l'issue d'une campagne agricole médiocre. Par contre, la faiblesse des transferts privés dans le Souss-Massa a de quoi surprendre. En tout cas, les focus groupes organisés dans les localités de Souss-Massa ont mis en évidence l'importance des transferts de l'émigration dans le maintien des équilibres de certains ménages ruraux.

Les revenus de rente sont significatifs (de l'ordre de 10 % du revenu global) mais très disparates spatialement et quant à leur origine, avec certains revenus locatifs qui pèsent sur les valeurs locales et qui peuvent aussi masquer des dynamiques de fond qui méritent attention. C'est le cas notamment de petits agriculteurs, incapables de soutenir les investissements et les charges d'exploitation de cultures

devenues très intensives, qui préfèrent louer leur terre à d'autres producteurs, mieux dotés et désireux d'élargir leur base foncière.

Au demeurant, le développement du salariat fait souvent pendant à ce mouvement puisque les mêmes petits agriculteurs qui se dessaisissent de leurs terres n'ont souvent d'autre alternative que d'aller vendre leur force de travail, dans ou hors du secteur agricole. Mais là encore, il semble difficile d'aller au-delà de ce constat qui, certes, témoigne de phénomènes structurels de précarisation, voire de prolétarianisation de la paysannerie, mais qui devrait sans doute prendre plus d'ampleur pour alimenter des réflexions plus ambitieuses.

Niveau et structure des dépenses

Les dépenses totales annuelles se rapprochent dans les trois régions avec 47.436 Dh pour la Chaouia, 44.710 Dh pour le Saïss et 48.855 Dh pour Souss-Massa. Rapportés aux revenus, ces niveaux de dépenses dégagent des possibilités d'épargne de l'ordre de 45 % dans Souss-Massa et le Saïss, contre seulement un taux de 24 % dans la Chaouia.

Les dépenses alimentaires représentent le poste de dépense le plus important. Elles représentent de l'ordre de 40 % du revenu global dans le Souss-Massa et le Saïss mais 57 % dans la Chaouia. Les autres dépenses, notamment pour l'accès aux différents services portent généralement sur les soins médicaux, l'énergie (éclairage, cuisson, chauffage), le transport, la scolarité des enfants et l'eau.

Dans le cadre de l'hypothèse 2, nous avons cherché à initier la réflexion sur la question des impasses, en mettant en rapport le niveau des dépenses et celui des revenus pour caractériser les impasses agricole et rurale¹. Les résultats obtenus ont montré que les ménages agricoles des trois communes de la Chaouia et la commune de montagne (Taliouine, Souss-Massa) présentent des revenus d'exploitation agricole inférieurs aux dépenses. Ce sont donc des communes que nous qualifions en situation d'impasse agricole. Rapportées au revenu global, intégrant donc les revenus hors exploitation, les dépenses demeurent encore « excessives » dans la seule commune de Taliouine dans le Souss-Massa. L'impasse rurale ne concernerait donc que cette commune.

Cependant, on peut également relever que les trois communes, de la Chaouia sont toutes identifiées comme étant dans l'impasse agricole, et à la limite de l'impasse rurale, surtout Oulad Sghir. Il reste que, dans l'ensemble, l'hypothèse 2, relative aux risques de blocage et d'impasse agricole est validée.

Différenciation par rapport à l'accès au marché

La proportion des ménages qui commercialisent leur production végétale apparaît faible dans les communes de la Chaouia (entre 6 et 44 %), très élevée dans la commune de Bitit dans le Saïss (94 %) et tourne autour des deux tiers dans les autres communes du Saïss et toutes celles de Souss-Massa.

Le taux de commercialisation de la production végétale présente un éventail très large, puisqu'il va de 33 % à Laqraqra, à 82 % dans Machraa El Ain. Cette situation permet de dégager trois groupes de communes :

- un premier groupe avec une très forte part commercialisée, supérieure à 80 % de la valeur de la production, qui correspond aux zones d'arboriculture fruitière du Souss Massa.
- un deuxième groupe où les taux de commercialisation restent élevés (60 à 75 %), qui correspond aux zones à système de production mixte (céréales et productions arboricoles - olives, amandes, agrumes – ou maraîchage) : Jaqma dans la Chaouia, Bitit et Laqsir dans le Saïss

¹ L'impasse agricole est la situation où le revenu de l'exploitation agricole ne permet pas de couvrir les dépenses du ménage agricole. L'impasse rurale est celle où le revenu global ne couvre pas les dépenses du ménage agricole.

- un dernier groupe où la commercialisation est inférieure à 60 %, caractéristique des communes les plus pauvres de chaque région où la part de l'autoconsommation est plus importante : Oulad Sghir (Chaouia), Mrhassiyine (Saïss) et Taliouine (Souss Massa).

Il reste que la part non mise en marché, et donc destinée avant tout à la satisfaction des besoins de l'exploitation agricole familiale (autoconsommation humaine et animale), reste relativement importante dans tous les cas de figure. C'est dire que le modèle dominant reste celui de l'exploitation familiale. Or, toutes les études réalisées à ce jour convergent pour affirmer que celle-ci reste avant tout déterminée par une logique de « sécurité de vie de la famille ». Les choix de production, comme ceux de ses destinations, restent conditionnés par le besoin d'assurer un niveau minimal de sécurité alimentaire de la famille.

L'analyse des modes d'accès au marché a montré que sur ce terrain, les évolutions sont encore très lentes, encore trop marquées par les pesanteurs des modes traditionnels de commercialisation des produits agricoles au Maroc. Ainsi, l'enquête a révélé que les modes les plus fréquemment utilisés pour la commercialisation des produits des cultures et de l'arboriculture sont la vente directe (sur pied, bord de champ, au marché le plus proche).

La vente aux grossistes/intermédiaires et aux entreprises se développe là où des dynamiques de mise en valeur agricole sont à l'œuvre, à travers l'introduction de l'irrigation, et par la promotion de systèmes de production, et donc de commercialisation modernes : primeurs à l'exportation à Aït Amira, agrumes à Machraa El Ain, cultures maraîchères et arboriculture fruitière dans les communes du Saïss. Grâce aux entretiens réalisés avec plusieurs acteurs des filières des fruits et légumes, il a été possible d'identifier des modes d'accès au marché modernes, basés sur une organisation assez rigoureuse entre les agriculteurs, les structures de conditionnement et de stockage, et les instances de logistique et de commercialisation à l'extérieur. Ces modes sont d'autant plus intéressants qu'ils sont fondés sur des systèmes « d'agrégation » et des pratiques de contractualisation plus ou moins explicites, mais qui en fin de compte reviennent surtout à imposer aux agriculteurs une série d'engagements et garantir aux groupes exportateurs de bonnes conditions d'approvisionnement.

Il reste que la grande majorité des agriculteurs, pour l'essentiel des petits et moyens, continuent de commercialiser leur production végétale à travers les circuits traditionnels où des intermédiaires sévissent à tous les niveaux, en s'accaparant d'une grande partie de la chaîne de valeur. Dans ces conditions, les prix s'établissent le plus souvent au moment de la transaction, et même lorsqu'il leur arrive d'être prédéterminés, ils sont rarement à l'avantage des producteurs.

In fine, atomisés et peu organisés, les petits et moyens agriculteurs continuent de recourir à des modes de commercialisation qui témoignent en fait de leurs difficultés d'accès au marché dans des conditions favorables. A l'exception du lait -circuit organisé- et des fruits et légumes destinés à l'export, les conclusions dégagées de l'étude des filières, autant que les enseignements apportés par l'enquête ménages à ce niveau, convergent pour confirmer la faible insertion des agriculteurs dans des systèmes de commercialisation modernes (groupe exportateurs, agro-industrie, grande distribution, ...) et partant dans des modes intégrés d'accès au marché. Force est de constater que la réalité reste marquée par des systèmes d'accès au marché archaïques, plus animés par une logique d'exclusion que d'intégration.

Ce constat infirme l'hypothèse H1 du programme qui était celle d'une différenciation accélérée au sein des ménages ruraux liée aux modes d'accès au marché et à la restructuration des filières agricoles

Différenciation des revenus

L'analyse de la différenciation des revenus à partir de leur distribution par quintile permet de mieux comprendre la différenciation des sources de revenu en fonction de leurs niveaux et de mieux identifier les stratégies d'adaptation / compensation des ménages ruraux les plus pauvres.

Elle révèle une distinction nette entre le Saïss et les deux autres régions. Dans la première région, dès le deuxième quintile et jusqu'au cinquième, le revenu du ménage rural repose essentiellement sur le revenu de l'exploitation agricole (80 à près de 90 %), et ce sont les activités végétales qui participent le plus à l'accroissement du revenu global. Du coup, les revenus hors exploitation, à des degrés variables en fonction des localités, restent relativement négligeables. En revanche, pour les ménages du premier quintile, la contribution des revenus non agricoles dans le revenu global est significative (transferts d'émigrés et salariat non agricole, près de 40 %).

Dans la Chaouia, le revenu agricole reste la source principale de revenu (50 à 64 %) pour les 20 % de ménages les plus pauvres comme pour les 20 % les plus riches ! Mais cette convergence des extrêmes ne repose pas sur les mêmes piliers : salariat agricole pour les ménages du premier quintile contre revenu de la production végétale pour ceux du dernier quintile (largement composée de blés et de maraîchage). Pour les ménages des quintiles intermédiaires, autour de la moitié du revenu global provient du revenu agricole, et plus précisément des activités d'élevage qui ont contribué à compenser une année de très mauvaise récolte.

Dans le Souss-Massa, la situation est marquée par la place des revenus non agricoles. La production agricole y atteint près de la moitié du revenu global dans tous les quintiles, sauf le premier. Les salaires agricoles sont relativement importants au niveau des quintiles 1 à 3, de sorte que la part du revenu global puisée dans les activités agricoles y atteint sinon dépasse les deux tiers. En revanche, l'essentiel du revenu du premier quintile provient de sources non agricoles : salaires et dans une moindre mesure transferts de l'émigration. Cette situation est évidemment très contrastée avec celle du cinquième quintile où les revenus de la production agricole assurent près de 80% du revenu global. Il reste alors peu de place pour quelques revenus de l'auto-emploi. Au niveau des quintiles intermédiaires, la contribution des revenus non agricoles est plus importante et plus diversifiée : salaires non agricoles, auto-emploi, transferts privés...

Au sein des revenus d'exploitation, le rapport entre celui généré par la production végétale et celui de la production animale est variable d'une région à l'autre. En fait, on peut encore une fois établir une distinction entre le Saïss d'un côté, la Chaouia et le Souss-Massa de l'autre. Dans la première région, là où le milieu agro-climatique est favorable, le revenu de la production végétale prend le pas sur celui de la production animale dès le troisième quintile. En revanche, pour la Chaouia comme pour le Souss-Massa, globalement moins bien dotées, cette primauté de la production végétale n'est établie que pour les ménages agricoles les plus aisés, ceux du cinquième quintile. En dessous, la conduite simultanée et combinée des deux systèmes de production, végétale et animale, apparaît vitale car autrement, les marges de manœuvre, et donc les possibilités de « compensation » en cas de défaillance de l'un ou de l'autre, seraient trop faibles. En somme, l'attachement au modèle traditionnel de l'exploitation agro-pastorale est bien un choix raisonné dans le cadre d'une stratégie de minimisation des risques qui a fait ses preuves, et ce choix est d'autant plus pertinent qu'il est fait par des producteurs pauvres dans des régions défavorisées...

Facteurs explicatifs des différenciations du revenu

Dans la limite des données recueillies, nous avons essayé d'identifier les facteurs explicatifs de la différenciation des revenus. Sur une liste de sept facteurs, et au-delà des particularités de telle ou telle région ou localité, il a été possible d'en retenir deux au niveau des facteurs de production parmi les plus déterminants du revenu d'exploitation : il s'agit de l'irrigation et de la taille du troupeau.

Le premier facteur renvoie à la problématique générale des ressources naturelles et notamment des conditions climatiques, évidemment cruciales dans des régions comme celle de la Chaouia, fortement soumise à l'aléa du climat et sans recours possible à l'irrigation. Ces conditions climatiques défavorables, cristallisées en 2007 à travers une sécheresse sévère, exposent d'abord les petites exploitations les plus vulnérables à la menace de cuisants revers. Par contre, là où l'irrigation peut sécuriser un minimum d'approvisionnement en eau, l'impact sur le revenu de l'exploitation apparaît concluant.

L'autre facteur majeur du revenu de l'exploitation agricole semble bien être la production animale, à travers ses deux principales composantes que sont les productions ovine et bovine. La contribution de l'élevage bovin (viande et lait) au revenu de la production animale reste prépondérante, même s'il est vrai que cette dernière est plus nette au niveau des quintiles 2 à 5 du Souss-Massa que dans ceux du Saïss, et plus encore de la Chaouia.

En somme, l'irrigation et un cheptel orienté vers le bovin laitier apparaissent les facteurs les plus déterminants du revenu d'exploitation. On retrouve là le modèle dominant dans l'agriculture marocaine : l'exploitation agro-pastorale, mais assortie de deux atouts de taille que sont l'irrigation et l'élevage laitier.

Sur le plan des variables qualitatives, nous avons pu constater que, globalement, plus le revenu de l'exploitation augmente, plus l'indice réseau du chef de ménage s'améliore. Cette relation s'exprime mieux dans le Souss-Massa, où les organisations professionnelles jouent un rôle particulièrement important. Une forte relation existe également entre le niveau d'instruction du chef de ménage et le niveau du revenu d'exploitation.

Finalement, les principaux facteurs de différenciation se résument à deux axes fondamentaux : un axe des facteurs de production de l'exploitation, en particulier les ressources en eau d'irrigation, et un axe de capital humain et social, centré sur la capacité du chef de ménage à s'insérer dans les réseaux associatifs et professionnels.

Quelles stratégies d'adaptation ?

Face à l'insuffisance du revenu de l'exploitation agricole, quelles sont les stratégies d'adaptation, ou du moins de compensation, adoptées par les ménages agricoles, les plus pauvres en particulier ? Comme le suppose l'hypothèse 3, la diversification des activités et des sources de revenus engendre-t-elle des processus de différenciation des ménages clairement identifiés ?

Le constat qui s'est imposé à nous est que, face à « l'impasse agricole » révélée dans plusieurs localités enquêtées, les réponses des ménages sont différentes selon leurs niveaux de revenu et leur environnement, même si elles sont porteuses de quelques caractéristiques communes fortes. Ainsi, pour les ménages relativement aisés des quintiles 4 et 5, le revenu de l'exploitation agricole reste incontestablement le socle du revenu global. Par conséquent, les activités hors exploitation contribuent faiblement au revenu de cette catégorie de ménages, et procèdent plus d'une logique de meilleure affectation des ressources -humaines- disponibles que d'une recherche à tout prix d'alternatives. En revanche, l'impasse agricole observée au niveau des deux premiers quintiles des ménages de plusieurs communes est telle que ce sont les revenus hors exploitation qui y représentent désormais la moitié du revenu global.

Face à ce panorama des impasses, les réponses sont diverses et variées. Comme le suggère clairement le cas de la Chaouia, même si l'exploitation agricole met le ménage en situation d'impasse, l'agriculture reste tout de même une source d'ajustement pour les ménages pauvres et moyens des trois premiers quintiles, le salariat agricole ne participe qu'à hauteur entre 28 à 6 % du revenu global de ces ménages. Mais il faut le redire, ces données reflètent la particularité due à la sécheresse de l'année 2007. Aussi, au-delà du secteur agricole, c'est le salariat, en tant que statut du travail, qui semble apporter une réponse à l'effondrement de la production agricole. En agrégeant le salariat agricole et non agricole, ces deux sources de revenu assurent aux ménages agricoles des trois premiers quintiles de la Chaouia entre 39 à 8 % de leur revenu global. Le reste provient du revenu des activités indépendantes en premier lieu, les transferts d'émigrés n'ayant une contribution significative que pour le quintile des ménages les plus pauvres.

Des variantes de ce type de réponses peuvent être identifiées selon les régions et les localités. Dans la commune de Laqraqra, dans la Chaouia, comme le pilier de l'activité agricole est l'élevage pastoral, la

charge de travail des actifs familiaux est relativement faible, de sorte que les éleveurs pauvres adoptent des stratégies de diversification des activités plutôt tournées vers l'auto-emploi : transport de personnes ou de marchandises, commerce de bétail ou de gros sur les marchés ruraux, services divers, etc. La commune d'Oulad Sghir nous offre encore une illustration particulière de l'impasse agricole, par l'absence d'opportunités de diversification des activités. En effet, les transferts d'émigrés comblent souvent le déficit de l'exploitation agricole.

Dans le Souss-Massa, la palette des réponses marquantes à la précarité des ménages des deux premiers quintiles diffère d'une commune à l'autre : auto-emploi à Ait Amira (13 % du revenu global), salariat non agricole à Machraa El Ain (29 % du revenu global). La commune de Taliouine nous offre encore une illustration particulière de l'impasse agricole, par l'absence d'opportunités de diversification des activités, les transferts d'émigrés représentent 73 % du revenu global (premier quintile).

Finalement, les revenus non agricoles se résument pour l'essentiel aux revenus salariaux, aux revenus de l'auto-emploi et aux transferts privés. Mais, la contribution des ces trois catégories de revenu ne semble suivre aucune tendance récurrente selon le quintile de revenu d'exploitation, ni au niveau des régions, ni au niveau des communes. Le seul trait saillant réside dans le fait que les transferts d'émigrés ne sont très souvent que la bouée de sauvetage des ménages agricoles les plus pauvres dans les communes les plus pauvres ou les plus sinistrées sur le plan agricole en 2007 : Laqraqra et Oulad Sghir dans la Chaouia, Mrhassiyine dans le Saïss, et enfin Taliouine dans le Souss-Massa. Cette limite peut surprendre au vu de l'importance des transferts, surtout ceux des marocains résidents à l'étranger, mais des études récentes ont montré que la plus grande part de ces transferts allait d'abord vers les villes, ce qui relativise fortement l'idée répandue d'une contribution substantielle des transferts des émigrés à la sortie des ménages ruraux de la pauvreté et la précarité.

Trajectoires des ménages et projets pour l'avenir

Interrogés sur la trajectoire de leurs ménages et l'évolution de leurs conditions de vie, les chefs de ménage concernés ont exprimé des perceptions partagées entre des réalités et des vécus disparates.

Le processus d'évolution des exploitations agricoles montre une forte continuité entre les actuels chefs de ménage et leurs parents, tandis que la génération de leurs fils est plutôt inscrite dans une perspective de rupture, même s'il s'agit ici d'une tendance que les situations locales et régionales nuancent. Les chefs de ménage enquêtés ont, dans leur grande majorité, assuré la continuité de l'activité agricole et se sont maintenus dans l'exploitation agricole. Ainsi, ont-ils continué à résider dans le même lieu que celui de leurs parents et à exercer la même activité agricole. La plupart ont d'ailleurs repris l'exploitation après règlement d'une succession.

D'une manière générale, les chefs de ménages relèvent une amélioration notable pour l'habitat, la qualité de l'alimentation et l'accès au transport. En revanche, les progrès sont plutôt mitigés pour le niveau de revenu, la disponibilité de l'eau potable, l'éducation des enfants et les conditions sanitaires.

Les chefs de ménage, agriculteurs et fils d'agriculteurs, sont des successeurs qui ont pu maintenir le patrimoine familial en lui assurant une continuité. L'attachement à l'exploitation apparaît comme la première motivation chez le tiers des chefs de ménage qui envisage d'inscrire l'avenir de ses enfants dans une perspective de continuité dans l'agriculture.

Au-delà d'appréciations qui ne reflètent que des perceptions forcément subjectives, il nous semble que le fait le plus significatif réside dans la réponse donnée à la question suivante : « Souhaitez-vous que vos enfants reprennent votre exploitation agricole ? ». En effet, y a-t-il pire expression de scepticisme, voire de défiance à l'égard de toute perspective d'évolution favorable quand on refuse d'inscrire d'une manière ou d'une autre l'avenir de ses enfants dans ce cadre ? Or, ceux qui s'opposent catégoriquement à la reprise de leur exploitation par leurs enfants représentent 59 % des chefs de ménage interrogés dans Chaouia, 68 % dans Saïss et 43 % dans Souss-Massa. Du reste, leur « argumentaire » pour justifier leur position conforte bien l'idée que nous voulons mettre en évidence

ici : ce qui est en question est bien la « viabilité incertaine » et « l'insécurité » de l'exploitation, et pour tout dire « le désir de voir leurs enfants jouir d'une meilleure vie en ville »... En somme, la finalité n'est autre que la garantie d'une sécurité de revenu, et finalement de vie de la famille rurale.

Comment les chefs de ménage enquêtés envisagent-ils l'amélioration des conditions de vie de leur famille ? Cette perspective est perçue selon trois alternatives : a) dans l'agriculture à travers la diversification des activités agricoles ou leur renforcement ; b) dans des formes de pluriactivité qui combinent activités agricole et non agricole ; c) hors agriculture, par le développement d'activités non agricoles existantes ou nouvelles, l'investissement dans l'éducation des enfants ou encore l'émigration.

Des exploitations qui ne font plus vivre leurs exploitants ou les font vivre difficilement, des ressources naturelles qui se dégradent et se raréfient, une « aubaine démographique » qui se transforme souvent en « fardeau », des niveaux d'instruction et d'organisation encore globalement défailants, des alternatives qui se réduisent... Bref, des impasses agricole et rurale qui s'affirment pour une bonne moitié des ménages ruraux étudiés.

L'expérience des dernières décennies comme les résultats de cette étude nous montrent que, face aux risques d'impasse, la paysannerie marocaine a pu déployer des stratégies d'adaptation qui lui ont permis, si ce n'est de s'enrichir, du moins de garder la « tête au dessus de l'eau ». La question aujourd'hui est de savoir si, dans un contexte de mondialisation et de libéralisation des échanges, les traditionnelles « exit options » peuvent encore suffire à préserver l'essentiel. Avec des démarches différentes, les résultats de la première phase de RuralStruc comme ceux de cette seconde phase tendent à répondre négativement.

Probablement parce qu'elles sont conscientes de tels risques d'impasse, les autorités marocaines ont élaboré en 2008 une nouvelle vision assortie d'une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine, appelée « Plan Maroc Vert ». La mise en œuvre de ce plan relance le débat public sur la politique agricole au Maroc et permet de confronter les objectifs aux réalités rurales observées.

Enseignements pour le débat public : Le Plan Maroc Vert

Parmi les idées-force qui sous-tendent cette nouvelle stratégie de développement de l'agriculture marocaine, les promoteurs du plan Maroc Vert (PMV) affirment leur « conviction » que l'agriculture devrait être le « principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté ». Aussi, au prix d'un effort d'investissement conséquent, l'impact attendu est considéré à la mesure des enjeux: un accroissement de 70 à 100 milliards de Dirhams du PIB agricole, de 1 à 1,5 million de créations d'emplois dans le secteur, et de 2 à 3 fois le revenu agricole pour 3 millions de ruraux.

Cette stratégie a adopté une approche globale, mais concrètement elle repose sur deux piliers essentiels censés toucher un maximum d'acteurs du secteur, les grands exploitants comme les petits et moyens :

- Le pilier I dont l'objectif est de développer une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation. Ces derniers seraient portés par des investisseurs exploitants à grande capacité managériale, constituant des noyaux dotés de surfaces productives suffisantes et agrégeant autour d'eux des dizaines de petits ou moyens exploitants, de manière à atteindre des tailles et donc des synergies intéressantes. Se devant d'être de type gagnant-gagnant, le modèle de l'agrégation repose formellement sur une double contractualisation, entre l'État et l'agrégateur d'une part, et entre l'agrégateur et les exploitants agrégés d'autre part.
- Le pilier II dont l'objectif est d'organiser un accompagnement solidaire de la petite et moyenne agriculture, avec une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, et une amélioration significative du revenu des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones défavorisées ou

périphériques. Il devrait être axé sur trois types de projets sociaux : de reconversion, de diversification et d'intensification des conditions de la production.

Dans le cadre du premier pilier, une liste limitée de filières est identifiée pour être érigées en « filières de croissance » : agrumes, olives, maraîchage, horticulture, céréales, lait, aviculture et viande bovine. Les autres filières devraient bénéficier de « l'accompagnement solidaire » du second pilier. De plus, des actions stratégiques d'ordre transversal sont prévues. Elles devraient porter sur « la gestion accélérée du foncier public et collectif, la gestion rationnelle et durable de l'eau, l'adoption d'une stratégie offensive d'accès aux marchés étrangers, la modernisation de la distribution, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du Ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'Etat ».

Si l'existence aujourd'hui d'une stratégie officielle pour l'agriculture marocaine est en soi un progrès indéniable, et même si l'on ne dispose encore que d'indications insuffisantes pour se prêter à des analyses fouillées, il nous est apparu nécessaire de soulever quelques questions essentielles qui méritent d'être prises en compte dans le débat public appelé à être engagé autour de ce nouveau plan.

Modèle d'agrégation

A travers l'organisation en agrégation, le premier pilier du PMV cherche d'abord à contourner le redoutable problème foncier. L'archaïsme des structures foncières et le régime des successions, dont nous avons apprécié la gravité à plusieurs reprises au cours de cette étude, interdisent l'existence d'un véritable marché foncier, et l'attachement séculaire de la paysannerie à la terre ne favorise pas sa mobilité. Certes, le système de l'agrégation peut contourner l'obstacle foncier par la constitution de grands ensembles économiquement viables, comme il peut apporter des réponses pertinentes également à deux autres grands problèmes fortement mis en valeur par notre étude : la modernisation des modes de commercialisation et l'organisation professionnelle, ou du moins en réseau, des agriculteurs.

Les résultats et les faits mis en évidence par notre étude ont montré que les opérateurs restent plutôt sceptiques. Certains craignent que l'agrégateur n'abuse de sa position centrale pour imposer à ses « exploitants agrégés » des contrats léonins. D'autres mettent plutôt en doute les dispositions de ces derniers à remplir les conditions minimales requises pour permettre au système de fonctionner correctement. En tout cas, notre étude a bien montré que, là où l'impasse agricole a déjà acculé les ruraux à chercher des sources de revenus en dehors de l'exploitation, il sera difficile de les remotiver pour les remobiliser autour de projets agricoles tendus vers l'effort et la performance.

Par ailleurs, édifier une organisation sous forme d'agrégation repose sur un socle majeur : la relation contractuelle entre les parties. Or, par-delà son aspect juridique, un tel type de contrat comporte une dimension morale fondamentale, qui se cristallise autour d'un mot-clé : la confiance. Le fait est que la confiance ne se décrète pas mais se construit au quotidien par des pratiques de respect des engagements, de droiture, de transparence, de performance.

Accompagnement solidaire

Avec l'objectif d'augmenter le revenu agricole de 500 à 600 000 exploitants sur une période d'une dizaine d'années, le second pilier du PMV va sans doute dans le bon sens puisque, comme notre étude nous l'a montré, le socle du revenu des ménages ruraux reste malgré tout le revenu agricole. En revanche, la disproportion des moyens projetés en faveur de chacun des deux piliers est problématique. Ainsi, le volume des investissements prévus pour le pilier I représente près de dix fois celui dont pourrait bénéficier le pilier II, et les principales mesures tangibles engagées à ce jour ne concernent encore pratiquement que le premier pilier (concession des terres de l'État, création d'une Agence nationale de développement agricole dont l'une des principales missions est de promouvoir les projets d'agrégation, prorogation de l'exonération des revenus agricoles jusqu'en 2014...).

Sur un autre plan, comme l'ont clairement montré les résultats de notre enquête, les transferts publics sont absents de la composition du revenu global des ménages ruraux. Et cette carence contribue à la déprise rurale. A ce niveau, l'intervention des pouvoirs publics paraît irremplaçable. Outre l'amélioration des services publics de base (alimentation en eau potable, électrification, scolarisation, santé publique...), elle pourrait se déployer à travers un système d'aide directe au revenu et une protection sociale appropriée.

Quelle vision du développement ?

Au-delà de ses deux piliers, le PMV apparaît dans sa globalité procéder d'une vision du développement qu'on pourrait qualifier à la fois de productiviste et techniciste.

Erigeant l'agriculture en moteur de la croissance, le PMV martèle sans cesse la nécessité d'accroître la productivité et la compétitivité, et de privilégier les filières à haute valeur ajoutée. Les concepteurs du PMV n'hésitent guère à affirmer que l'agriculture est un secteur d'activité économique « comme les autres », soumis aux mêmes règles que les autres secteurs, notamment à celle qui fait du taux d'investissement le facteur déterminant de toute opération de développement. L'« exception agricole » a-t-elle donc vécu ?

A vrai dire, cette assertion surprend à un moment où elle tend à être plutôt à contre-courant du débat international et même national : le caractère « multifonctionnel » de l'agriculture est de plus en plus reconnu. Par ailleurs, la crise alimentaire des deux dernières années a encore renforcé ce mouvement en faisant prendre conscience des risques d'insécurité alimentaire planétaire et de leurs interrelations avec les questions de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, des dynamiques démo-économiques, des évolutions des habitudes alimentaires, des traditions et des cultures... En somme, le débat international sur l'agriculture retrouve une certaine vigueur précisément parce que l'on se rend bien compte que celle-ci ne peut être un secteur comme les autres.

Au Maroc, la réalité, corroborée par toutes les études accumulées depuis des décennies convergent pour considérer que l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres, mais plutôt une activité et un mode de vie où l'économique se mêle au social qui interfère avec le culturel, le religieux, le tout dans un pays marqué par de fortes attaches rurales. Toute la difficulté est dans l'articulation entre ces différentes dimensions.

En somme le PMV, à travers son principal pilier, s'adresse plutôt au modèle de la « grande ferme » qu'à celui de l'exploitation agricole familiale typique du pays. Pourra-t-il favoriser une véritable intégration sociale à même de faire évoluer la logique et les modes de fonctionnement de l'agriculture familiale pour la mettre en phase avec ceux de l'agréateur ? Suffit-il d'apporter des solutions techniques et organisationnelles (des intrants, de l'encadrement, du financement, de l'organisation...) pour asseoir les bases d'un modèle social cohérent et capable d'impulser une dynamique de développement ? Au fond, le modèle de l'agrégation est-il en mesure de restructurer l'espace rural par des mécanismes purement économiques ?

Le moins qu'on puisse dire est que pour apporter des réponses utiles à de telles interrogations, il faudrait commencer par élargir le champ disciplinaire d'analyse et d'essai de compréhension des situations, et notamment inviter la sociologie rurale dans le champ de l'analyse économique. En attendant, la problématique démo-économique posée par RuralStruc reste dans le cas du Maroc entière. Un meilleur équilibre -en termes de ressources matérielles et humaines- entre les piliers 1 et 2 du Plan Maroc Vert, une redéfinition des filières privilégiées plus en phase avec les réalités du pays et les impératifs de sa sécurité alimentaire, une plus grande attention aux impacts écologiques et environnementaux des options retenues, une organisation plus rationnelle et plus équitable des relations contractuelles et interprofessionnelles, l'engagement de réformes transversales incontournables au niveau des structures foncières, des choix d'investissements publics, des systèmes d'aide et d'incitation, du crédit, de la fiscalité, de l'organisation des marchés et des professions, de l'enseignement et la recherche... toutes ces réformes, non ou insuffisamment prises en compte par la

nouvelle stratégie gouvernementale, pourraient permettre à l'agriculture marocaine de mieux relever les défis auxquels le pays doit faire face dans les prochaines années.

Partie I

Méthodologie

1. Rappel de la problématique et des objectifs de la seconde phase

Faute de choix et de politiques appropriés, l'agriculture marocaine se caractérise par des performances globalement médiocres et instables. Aujourd'hui encore, elle continue de souffrir de nombreuses contraintes qui entravent son développement : Limites des ressources naturelles, carences des structures foncières, manque d'infrastructures et des moyens d'intensification, pauvreté et analphabétisme des exploitants, faible intégration avec les secteurs d'amont et d'aval, archaïsme des circuits de distribution, pénurie des ressources financières, défaut d'organisation professionnelle...

Cependant, dans un contexte de libéralisation des échanges et de défi de la compétitivité, il semble possible d'identifier plusieurs profils de ménages ruraux, avec des comportements et des capacités d'adaptation différentes. En gros, il y aurait des exploitations qui peuvent être déjà considérées compétitives, des micro- exploitations qui ne pourront probablement jamais le devenir parce qu'elles sont structurellement non viables, et d'autres qui pourraient le devenir à condition de bénéficier des appuis et des réformes de mise à niveau conséquents. Cette typologie conduit à penser que plusieurs dynamiques, plusieurs logiques seraient à l'œuvre sans qu'il soit possible, en l'état de nos connaissances du terrain, de conclure à l'affirmation d'une tendance plus marquée par un « profil » plutôt que par un autre.

Le champ des décompositions / recompositions apparaît d'autant plus ouvert que face à des « foyers de vulnérabilités » avérés (ressources, démographie, politiques...), les capacités d'adaptation des populations concernées et les possibilités d'ajustement ne sont guère négligeables. Les « options de sortie », temporaires ou durables, sont multiples et variées : Solidarités familiales et communautaires, surexploitation des ressources, extensification des modes de production, diversification des cultures, activités non agricoles en milieu rural, exode rural, émigration internationale... il reste que, si elles offrent certes des possibilités de « sortie », on voit mal comment ces options peuvent s'inscrire dans une perspective d'alternatives suffisantes et durables face aux redoutables problèmes que le secteur agricole est appelé à affronter dans les prochaines années. Dès lors, il s'agit de prendre la mesure des impasses toujours possibles et des risques de blocage réels ou éventuels.

Focalisée sur l'enquête et l'investigation sur le terrain, cette deuxième phase de l'étude a pour objectif d'aller puiser l'information au niveau des acteurs concernés pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses élaborées à l'issue de la première phase. Grâce à des enquêtes auprès de ménages ruraux et des entretiens auprès d'acteurs particuliers et/ou institutionnels de certaines filières agroalimentaires, il s'agira de chercher à mieux comprendre le sens de certaines dynamiques en cours et des recompositions à l'œuvre, notamment au niveau :

- Des « profils » de ménages ruraux face à la mondialisation et son impact sur les équilibres des unités productives et familiales ;
- Des risques de blocage et d'impasses multiples ;
- Des possibilités d'adaptation et de « sortie » diverses.

Les résultats de telles investigations devraient permettre, à l'issue de ce travail, de mieux apprécier les évolutions en cours, et surtout d'anticiper celles à venir, en contribuant à alimenter judicieusement le débat sur les politiques agricoles et rurales de demain.

2. Choix et justification des régions enquêtées et des filières retenues

Le dispositif méthodologique de l'étude pour la seconde phase porte sur des analyses régionales et comprend deux types d'investigation distincts : le premier concerne la réalisation d'enquêtes auprès de ménages ruraux, et le second, la réalisation d'études analytiques de filières agro-alimentaires. Les travaux auprès des ménages comme au niveau des filières devaient se situer au niveau de trois régions dont le choix devait obéir à une logique trimodale : face aux perspectives de libéralisation, une région gagnante, une région vulnérable et une autre en situation intermédiaire.

En s'appuyant sur les acquis de la première phase de l'étude et sur les premières investigations effectuées par les chercheurs et consultants membres de l'équipe, et afin d'appréhender la diversité des dynamiques et des stratégies des ménages ruraux, le choix des aires d'étude s'est porté sur les trois régions suivantes :

- **La région Chaouia Ouardigha** : C'est une région de cultures pluviales où les conditions agro-écologiques sont défavorables, centrée sur les filières céréalières et d'élevage pour la production de viande ovine. C'est la région considérée a priori vulnérable, **plus ou moins marginalisée**, mais aujourd'hui encore protégée de la concurrence internationale, notamment par un système d'équivalents-tarifaires ;
- **La région du Saïss** : C'est une région de cultures pluviales où les conditions agro-écologiques sont favorables, fortement diversifiées avec notamment l'arboriculture fruitière, l'olivier en particulier. C'est la région considérée a priori **intermédiaire**, avec des filières qui présentent l'opportunité d'une intégration réussie aux marchés national et international².
- **La région Souss-Massa** : C'est une région de cultures irriguées et intégrées au marché international par le biais des filières fruits et légumes. C'est la région considérée a priori intégrée, au marché international en particulier; La région Souss-Massa a été choisie parce qu'elle abrite une agriculture et des territoires plutôt bien insérés dans la dynamique d'ouverture et d'intégration au marché dans un cadre d'économie mondialisée. Riche d'espaces irrigués et d'une agriculture performante et largement destinée aux marchés extérieurs, cette région devrait probablement gagner à une plus grande libéralisation des échanges, ce qui devrait améliorer sa compétitivité et partant sa capacité à tirer avantage de nouvelles possibilités d'écoulement de ses productions sur le marché mondial.

Dans chaque région, il a été procédé au choix de trois localités en tenant compte des disparités internes, de sorte que l'élaboration de typologies plus approfondies puisse mettre en évidence les stratégies d'adaptation des différents types de ménages ruraux. On y reviendra dans la troisième partie (Partie III, 1.).

² Dans la suite du texte, les filières de Saïss seront désignées « filières d'opportunité », celles de Chaouia « filières menacées » et celles de Souss-Massa « filières gagnantes ». Pour de plus amples développements, voir Partie II

Carte 1. Localisation des régions d'enquêtes



3. Organisation générale du travail de terrain

L'enquête ménages a constitué le principal travail de terrain, mobilisant le plus de ressources tant humaines que matérielles. Mais avant de présenter le cadre méthodologique et le protocole de recueil des données de ces enquêtes, nous commencerons par présenter celui des enquêtes filières qui ont été conduites en parallèle avec les premières, et dans les mêmes régions. Par ailleurs, des discussions de focus group ont été organisées dans les trois localités de Souss-Massa³.

3.1. Enquêtes filières

Les résultats de la première phase ont mis en évidence le poids déterminant des marchés alimentaires et agro-alimentaires nationaux et sous-régionaux (par rapport aux secteurs d'exportation) - à la fois en termes de revenus des ménages et en termes d'emplois -, les principales filières alimentaires devaient servir d'axe de référence pour la conduite de l'analyse et pour positionner les stratégies des exploitations agricoles.

Les filières agro-alimentaires les plus structurantes ont ainsi été étudiées. Il s'agit dans un premier temps de faire un état des lieux de celles-ci - essentiellement sur une base documentaire et bibliographique - et dans un deuxième temps, de déterminer, sur la base de visites et d'entretiens de terrain, auprès des différents acteurs institutionnels et opérateurs locaux des filières choisies dans les régions couvertes par l'étude, comment ces filières ont évolué.

En s'appuyant sur les acquis de la première phase de l'étude et sur les premières investigations effectuées par les chercheurs et consultants membres de l'équipe, le choix des filières s'est porté sur celles qui sont les plus significatives, voire symboliques des réalités des régions et des localités choisies pour la réalisation des enquêtes ménages.

Dans la région de Chaouia-Ouadigha, région marginalisée et vulnérable, d'agriculture pluviale, à climat semi-aride, et largement dominée par la céréaliculture et l'élevage ovin, le choix a porté sur les filières des céréales (**blé tendre**) et de la **viande ovine**.

Dans la région du Saïss, région intermédiaire, de cultures pluviales où les conditions sont favorables, fortement diversifiées avec notamment l'arboriculture fruitière, l'olivier en particulier, ont été retenues les filières du **lait** et de l'**oléiculture**.

Dans la région du Souss-Massa, région plus intégrée dans la dynamique de l'ouverture, ce sont naturellement les filières des fruits et légumes, vecteur majeur de cette intégration, qui ont été choisies. Plus précisément ont été retenues les filières de la **tomate** et des **agrumes**.

Tableau 1. Filières agricoles et agro-alimentaires retenues pour l'étude

Région	Filières
Chaouia	Céréales (Blé tendre), Viande ovine
Saïss	Lait, Oléiculture (huile d'olive)
Souss-Massa	Tomates, Agrumes

3.1.1. État des lieux des filières

A travers l'exploitation des données bibliographiques existantes, il s'agissait de faire ressortir un état des lieux de chaque filière, les évolutions passées et actuelles. Cet état des lieux devait permettre de décrire les filières et notamment les aspects suivants : zones de production, état de la production et évolution (volume, superficie), fonctionnement de la filière, acteurs concernés, importance en termes d'emplois, importance en termes de flux commerciaux, contraintes et opportunités.

³ Les conditions de réalisation de ces focus groups sont présentées en annexe 2.

3.1.2. Enquêtes de terrain

L'enquête de terrain devait avoir lieu sous forme d'entretiens directs et ciblés, permettant de recueillir des données qualitatives de la part des différents agents des filières sélectionnés pour être en mesure de répondre aux questions suivantes.

- Le développement des filières :
 - Entraîne-t-il ou non des processus d'intégration, notamment via le développement d'une contractualisation de la production ?
 - Est-il un vecteur de segmentation du marché ?
 - Suscite-t-il des phénomènes d'intégration ou d'exclusion du marché des exploitations?
- Comment les filières ont-elles évolué et comment continuent-elles d'évoluer ?
 - Est-ce qu'on assiste à des restructurations de filières compte tenu du développement des marchés ? du développement de chaînes de valeur et de réseaux de distribution modernes, notamment des grandes surfaces ? des exportations ? des activités de transformation ?...
 - Quelles sont les différentes formes de contractualisation au niveau de la filière, que cela soit formel ou informel et entre quelles catégories d'agents ? Combien d'exploitations sont concernées ?

Le dispositif méthodologique utilisé, à cette étape, a donc été le suivant. Il a fallu d'abord réaliser quelques entretiens auprès des représentants des structures professionnelles régionales pour cibler les différents agents / acteurs dans chaque maillon des filières, et être ainsi en mesure d'établir le panel des personnes à enquêter. Ensuite, il a été possible de passer à la réalisation des entretiens ciblés au niveau des panels en question, les entretiens étant conduits sur la base d'un guide d'entretien préalablement établi.

3.1.3. Guide d'entretien

Compte tenu des objectifs rappelés ci-dessus et de la nature des entretiens, ces derniers se sont organisés autour des quatre questions suivantes :

1. Appréciation générale sur l'état et l'évolution de la filière
 - Forces et faiblesses (première partie matrice SWOT)
 - Evolution en progression, régression, stagnation...
2. Au cours de l'évolution examinée, peut-on constater des restructurations de filières liées au développement des marchés ? (Grandes surfaces, demande externe, activités de transformation...).
3. En cas de contrat dans la filière, quelles sont les différentes formes de contractualisation identifiées (y c. informelle) et quels sont les acteurs contractuels ?
4. Perspectives :
 - À un horizon de 5 ans, quels sont les opportunités et les risques possibles pour la filière (2^{ème} partie matrice SWOT) ?
 - Plus précisément, peut-on s'attendre à un développement de l'intégration à travers la contractualisation de la production ?
 - Le développement de la filière est-il porteur de segmentation du marché ?
 - Peut-il conduire à des phénomènes d'intégration ou d'exclusion des producteurs du marché ?

3.1.4. Panel des acteurs clés dans les filières

En ce qui concerne les filières du Souss-Massa, le panel d'acteurs de filières avec lesquels des entretiens ont été réalisés sur le terrain, en l'occurrence à Agadir, les 7 et 8 mai 2008, a finalement concerné des producteurs exportateurs, individuels ou dans le cadre d'une coopérative, un président d'un groupe d'exportation, un président d'un pool de logistique, deux présidents de coopératives, deux

responsables de l'Administration (chefs de services à l'ORMVA Souss-Massa), des responsables d'organisation professionnelle, et même un président de Conseil municipal. Les entretiens ont porté à la fois sur la filière agrumes et sur celle de la tomate (voir Annexe 2, tableau 1).

Dans Saïss, les entretiens ont eu lieu avec des responsables de Centres de Travaux, de coopératives de la Réforme Agraire, de l'Agropole de Meknès, d'entreprises privées agricoles et agro-alimentaires (voir Annexe 2, tableau 2).

Dans Chaouia, le panel a regroupé des responsables de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Settat, de coopératives agricoles, d'organisations professionnelles et d'associations de développement (voir Annexe 2, tableau 3).

Les entretiens ont été réalisés le plus souvent sur les lieux des organismes ou entreprises dont les personnes interrogées sont responsables. Chaque entretien a duré entre une heure trente et deux heures trente minutes. L'ambiance a souvent été cordiale, et les personnes interrogées ont généralement fait preuve d'une grande disposition à répondre aux questions posées, y compris en n'hésitant guère à livrer, le cas échéant, le fond de leurs pensées...

3.2. Enquêtes ménages

Dans le cadre de cette étude, les localités correspondent aux communes. Chaque commune regroupe un certain nombre de *douars* (villages ruraux). Aussi, faut-il commencer par les définir pour mieux en comprendre le fonctionnement au Maroc.

Dans l'organisation institutionnelle et administrative territoriale du Maroc, la commune est la collectivité locale de base, en milieu rural ou urbain⁴. Elle s'étend sur un espace dont la dimension varie en fonction de données géographiques et démographiques, voire économiques et politiques... Elle est dirigée par un Conseil communal et un Président du Conseil communal, élus tous les six ans. Par ailleurs, la commune est une unité de recensement qui présente l'intérêt de fournir des données démographiques actualisées tous les dix ans.

En milieu rural⁵, la commune est subdivisée en *douars*. Contrairement à la commune, le *douar* est une collectivité non reconnue juridiquement. De fait, c'est la communauté de base de l'organisation sociale et économique dans le milieu rural. Chaque *douar* est organisé autour de certaines ressources naturelles collectives comme l'eau, les parcours ou la forêt. Des liens familiaux et de parenté, ainsi qu'une mosquée, donnent son unité et consolident le sentiment d'appartenance au *douar*, lequel est regroupé un ensemble de ménages.

L'unité ménage, utilisé par les statisticiens et les démographes, renvoie au groupe domestique qui est défini comme une unité de résidence, de production et de consommation. Le plus souvent, le groupe domestique a pour noyau une famille, à laquelle peuvent s'ajouter des parents éloignés ou des « étrangers ». Il peut aussi se composer de plusieurs familles nucléaires comme il peut rassembler des personnes sans aucun lien de parenté.

3.2.1. Justification du choix des localités

Nous présenterons successivement les régions de Chaouia, puis Saïss et enfin Souss-Massa.

⁴ La commune est régie par la charte communale ou le Dahir 3 octobre 2002 portant promulgation de la loi 78.00.

⁵ Au Maroc, il n'existe pas de définition statistique de la population rurale. L'espace rural est défini par défaut : est considéré comme rural tout ce qui n'est pas inclus dans le périmètre d'une agglomération urbaine et des centres urbains tels qu'ils sont définis « administrativement ». L'espace urbain lui-même change de délimitation à travers le temps en raison de l'extension des périmètres urbains et du reclassement de localités du rural à l'urbain... (MCP, 1995).

3.2.1.1. La région de Chaouia

La région⁶ Chaouia-Ouardigha comprend trois provinces : Settat, Khouribga et Ben Slimane. Mais, pour notre étude, c'est la Province de Settat qui recouvre le « territoire » de la Chaouia.

Les caractéristiques du milieu physique, du climat et des systèmes de production de la Chaouia permettent de distinguer trois grandes zones agro-climatiques :

- Une zone côtière (Z1), dans l'aire de rayonnement du Grand Casablanca, favorable à la culture des céréales, des légumineuses, du maraîchage et de l'élevage laitier ;
- Une zone centrale (Z2), où se combinent une céréaliculture aléatoire et un élevage ovin ;
- Une zone sud (Z3) où les agriculteurs combinent l'orge à l'élevage ovin extensif sur parcours.

Carte 2. Localisation des communes retenues dans Chaouia



Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouardigha, *Éléments introductifs*, juin 2004.

Dans le respect de cette typologie, une localité par zone a été retenue pour les investigations de terrain. Ces trois localités, toutes des communes rurales, relèvent de la Province de Settat :

- Commune de **Jaqma**, pour la zone 1 ;
- Commune de **Oulad Sghir** pour la zone 2 ;
- Commune de **Laqraqra** pour la zone 3.

⁶ Le Maroc comprend 16 « régions administratives » divisées en 17 wilayas subdivisées en 70 provinces et préfectures et 1532 communes urbaines et rurales. Pour plus de détail, voir annexe 1.

Tableau 2. Population des trois communes retenues dans Chaouia

Commune	Nb. Ménages 1994	Nb. Ménages 2004	Population 1994	Population 2004
JAQMA	1 427	1 752	9 630	11 511
OULAD SGHIR	1 085	1 145	7 215	6 774
LAQRAQRA	1 128	1 318	10 003	10 262

Commune	Nb. Pers/Ménage 1994	Nb. Pers/ménage 2004	TAAM (*) Ménages	TAAM (*) Population
JAQMA	6,7	6,6	2,3 %	2,0 %
OULAD SGHIR	6,6	5,9	0,6 %	-0,6 %
LAQRAQRA	8,9	7,8	1,7 %	0,3 %

(*)TAAM : Taux accroissement annuel moyen

Source : Haut Commissariat au Plan (HCP), RGPH 1994 et 2004.

Située au nord de la province de Settat, la commune de **Jaqma** occupe une position stratégique, à 30 Km de Casablanca, poumon économique du pays, et à proximité de sa banlieue industrielle, Berrechid, principal marché d'écoulement et d'approvisionnement de la production agricole des exploitants agricoles de la commune. Mais, cette inscription dans l'aire de rayonnement de Berrechid a une double conséquence. D'une part, elle bloque le développement d'un ensemble d'activités commerciales et de services (absence d'un souk, marché rural, hebdomadaire). D'autre part, elle contribue à la disparition de l'agriculture dans certains villages du fait de l'immigration d'une population venue travailler dans les ateliers de mécanique et de menuiserie de Berrechid. Parallèlement, ce territoire n'échappe pas à la dynamique d'émigration que connaît toute la province de Settat depuis les années 1960 (à la fois vers la grande métropole casablancaise et vers l'étranger). Face à la dégradation de l'agriculture suite aux cycles récurrents de sécheresse, certaines familles ont émigré vers Berrechid et Casablanca en vendant leurs terres aux nouveaux arrivants.

Jaqma couvre une superficie de 13 000 ha, avec une population, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2004), de 11 511 habitants, dont le taux de croissance moyen annuel s'élève à 2 %. Elle compte 20 douars regroupant de 22 à 197 ménages par douar. Une caractéristique que partage la commune de Jaqma avec ses voisines est son habitat dispersé. Si la commune dispose d'un réseau routier important qui la relie aux principaux pôles urbains de la région, la majorité des pistes qui relient les villages est impraticable durant la saison pluvieuse, ce qui handicape l'accès des habitants aux services sociaux de base et les exploitants aux marchés ?

Selon le Recensement Général de l'Agriculture de 1996 (RGA, 1996), le dernier disponible, la SAU de la **Jaqma** s'élève à 10 591 hectares, soit 81,5 % de la superficie de la commune. Le relief de la commune est constitué à 100 % de plaine. Son climat est de type semi aride avec des précipitations annuelles moyennes de 380 mm. Sol très productif caractérisé par sa texture argileuse, le « Tirs » occupe la première place avec 70 % de la SAU de la commune. La nappe phréatique de la commune se trouve à environ une profondeur moyenne de 40 m. Cependant, la commune souffre de l'abaissement de la nappe phréatique à cause en grande partie de l'utilisation de systèmes d'irrigation gravitaire qui accompagnent le développement des cultures maraichères depuis les années 1980.

Située dans la Haute-Chaouia, **Oulad Sghir** est une petite commune en termes d'effectif de population. D'après le RGPH de 2004, elle compte 1145 ménages ruraux et 6774 habitants. Malgré une croissance naturelle forte, sa croissance démographique est négative depuis la sécheresse des années 1980. Parmi les 3 localités retenues, c'est celle qui se caractérise par un déclin démographique. L'explication principale du déclin démographique réside dans le phénomène d'exode que connaît la commune, à la fois interne en direction des centres urbains de Settat et Casablanca, et externe vers l'Espagne et l'Italie. Par ailleurs, le réseau des axes de circulation est une des faiblesses majeures du territoire, aux conséquences néfastes sur l'accès aux services sociaux et au développement de l'activité économique.

Couvrant une superficie de 9 000 hectares, elle présente un paysage qui se distingue par son caractère fortement agricole. Avec des précipitations de 340 mm/an en moyenne, son climat est de type semi-aride. L'activité économique, basée principalement sur un système de production agro-pastoral, souffre de la sécheresse récurrente qui touche le Maroc depuis trois décennies. Les ressources hydriques n'ont jamais été suffisantes pour le développement d'une agriculture irriguée. La nature des sols est pourtant un atout pour la commune, puisque l'on trouve sur la majeure partie du territoire des terres fertiles. De manière générale, on assiste à une augmentation du nombre de petites exploitations à cause de la division des terres par héritage et à un accroissement du nombre de grandes exploitations du fait de la vente de terres des familles parties en exode. Une autre caractéristique foncière est la très faible immatriculation des terres ; ce qui pose nombre de problèmes aux ménages agricoles, notamment en ce qui concerne l'accès au crédit.

La commune **Laqraqra** est située dans la partie sud-est de la province de Settat. Son territoire est desservi par des pistes non carrossables, ce qui constitue une entrave par rapport à l'accessibilité des douars. Selon le RGPH 2004, elle compte 16 douars irrégulièrement répartis sur la commune, et le nombre de ménages varie entre 45 et 140 ménages par douar. Sa population était de 1 318 ménages regroupant 10 262 personnes. Malgré un net ralentissement du taux d'accroissement annuel moyen (0,3 % entre 1994 et 2004), la taille moyenne du ménage de cette commune (7,8 personnes par ménage) dépasse largement celle enregistrée au niveau provincial.

Le climat de **Laqraqra** est de type semi-aride caractérisé par une pluviométrie très irrégulière, 280 mm en moyenne annuelle, et une température moyenne de 23,5 °C, variant d'un minimum de 2°C à un maximum de 45°C. S'étendant sur 11 805 hectares, la SAU représente 54 % de la surface totale de cette commune, contre 44 % de parcours pastoraux. Mais, la structure des sols est pauvre (dominance de sols caillouteux de type Hrach, 72 %, et de sols sableux Rmel, 21 %). De plus, le statut collectif des terres constitue une forte contrainte à leur mise en valeur. Une grande part de la production céréalière est destinée à l'autoconsommation et au stockage pour servir de semences pour l'année suivante tandis que la paille n'est pas vendue car elle occupe une place importante dans l'alimentation du bétail. Concernant les grands agriculteurs, leurs productions assurent l'approvisionnement des moulins, mais à travers toutes sortes d'intermédiaires.

Les terres réservées au pâturage des troupeaux des éleveurs appartiennent en fait à des communautés ethniques (tribus ou fractions de tribus). La plupart des ménages agricoles pratiquent donc l'élevage, notamment l'élevage ovin de race Sardi qui occupe une place majeure au niveau national. Seulement, le terrain et les eaux chargés de phosphates engendrent la maladie de la fluorose. De ce fait, les éleveurs se trouvent souvent obligés de vendre leurs agneaux à un âge précoce (soit la totalité du croît vif de l'année) pour acheter des brebis de remplacement dont l'âge a dépassé 2 ans. Ces brebis proviennent principalement des régions voisines non phosphatées (Seraghna, nord de la Chaouia, Tadla). Certains grands éleveurs ont recours à la transhumance des jeunes animaux vers des zones indemnes pendant la période de risque. Mais, cette solution exige de louer des parcours, d'acheter des aliments en plus du paiement du berger sous forme d'un salaire mensuel ou au quart du croît de l'année. Les charges élevées et les difficultés d'accueil font que cette alternative est de moins en moins pratiquée.

3.2.1.2. La région de Saïss

Le Saïss est une unité agro-écologique, à climat continental qui favorise une agriculture pluviale au potentiel important et diversifié. C'est une plaine assez fertile, entourée des montagnes du Moyen Atlas et du pré-Rif. Dans ce grand espace, la partie tout particulièrement concernée par l'étude, est administrativement située dans les zones d'action des Directions Provinciales de l'Agriculture d'El Hajeb et de Meknès, qui relèvent toutes deux de la région Meknès-Tafilalet.

Les localités choisies dans la région du Saïss sont les communes rurales de **Bitit** et **Laqsir** dans la province d'El Hajeb, et celle de **Mrhassiyine** dans la province de Meknès. Les deux premières communes rurales sont choisies pour leur potentiel de production laitière, puisqu'elles sont toutes les

deux situées dans le bassin laitier d'Ain Taoujdat. Le choix de Laqsir fut aussi justifié par la pratique d'une culture industrielle sous contrat, le tabac. Quand au choix de Mrhassiyine, il a été dicté par sa vocation oléicole. L'olivier y constitue une tradition antique.

Du point de vue démographique, ces localités sont de taille moyenne pour Bitit et Mrhassiyine et de très grande taille pour Laqsir. D'ailleurs, c'est cette dernière localité qui accuse le taux d'accroissement annuel le plus significatif par rapport à la moyenne nationale, 1,4 %, alors que la population de la localité est en nette régression.

Tableau 3. Population des trois communes retenues dans le Saïss

Commune rurale	1994		2004		TAAM
	Population	Ménages	Population	Ménages	
BITIT	9 486	1 413	10 552	1 822	1,1
LAQSIR	24 991	3 886	29 296	5 161	1,6
MRHASSIYINE	8 212	1 592	7 774	1 621	-0,5

TAAM : Taux accroissement annuel moyen

Source : HCP, RGPH 1994 et 2004.

Les terres agricoles sont à plus de 80 % de type bour⁷. Mais il s'agit d'un « bour favorable » avec une pluviométrie qui oscille entre 255 mm en année de sécheresse (1980-81) et peut atteindre 625 mm en année favorable, comme en 1989-90. Le régime juridique des terres est, à plus de 60 %, dominé par le Melk (propriété privée). Le reste est partagé entre les fermes d'Etat, la SOGETA et la SODEA⁸, le secteur de la réforme agraire, et le collectif.

Du point de vue relief, la plaine domine dans les localités de Bitit et de Laqsir alors que dans Mrhassiyine, le relief est plutôt montagneux. Le relief influence les dominantes culturelles des trois localités. Les cultures dominantes les plus pratiquées sont les céréales et légumineuses, les cultures industrielles (tabac notamment), le maraîchage, l'arboriculture fruitière et l'olivier pour la troisième localité. La céréaliculture demeure la spéculation dominante, et s'explique par des impératifs de sécurité alimentaire pour les petites exploitations. Les plantations fruitières arrivent en seconde position avec une prééminence du pommier, poirier et de l'olivier, surtout dans la localité de la montagne pour ce dernier. Les cultures industrielles et le maraîchage, qui se développent assez rapidement, sont très consommatrices de main d'œuvre et sont surtout pourvoyeuses d'emplois saisonniers. Le développement des cultures fourragères montre l'orientation donnée à l'élevage bovin et laitier en grande majorité, surtout dans les deux localités de la plaine.

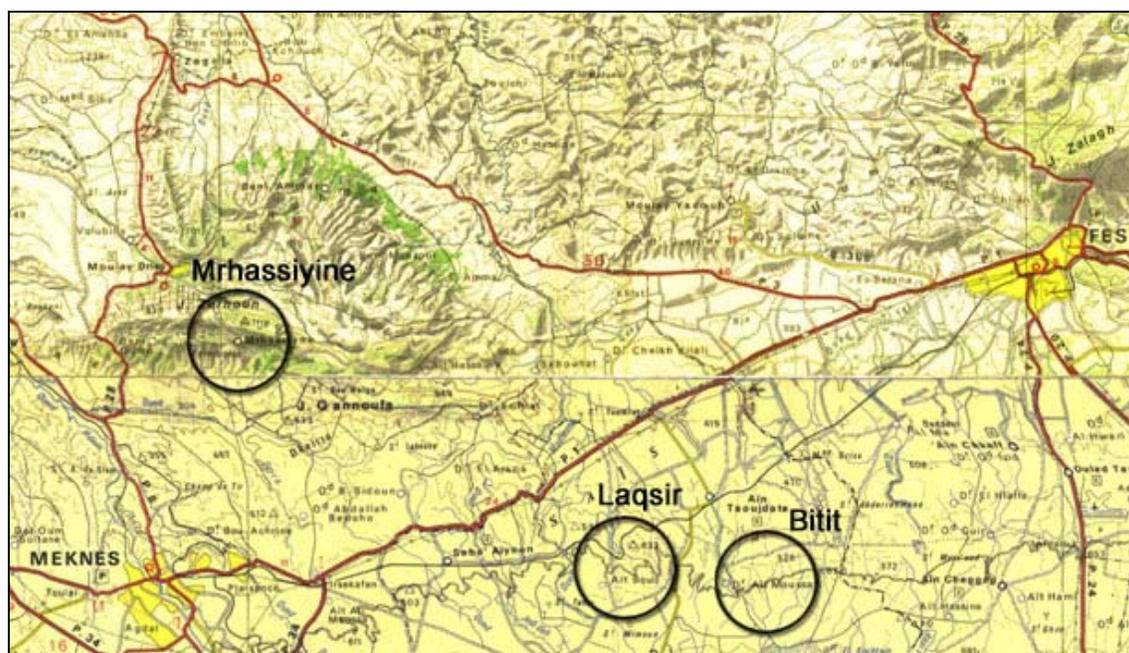
La mécanisation de l'agriculture est relativement plus avancée dans les localités de la plaine qu'elle ne l'est dans celles de la montagne.

Un noyau agro-industriel émerge dans les deux localités de la plaine. Dans la localité de montagne, ce sont les unités de trituration qui constituent l'essentiel d'une tradition d'unités de transformation des olives traditionnelles, de plus en plus renforcées par des unités modernes.

⁷ Bour : agriculture pluviale.

⁸ Société de Gestion des Terres Agricoles (SOGETA) et Société de Développement Agricoles (SODEA).

Carte 3. Localisation des communes enquêtées dans la région de Saïss



3.2.1.3. La région de Souss-Massa

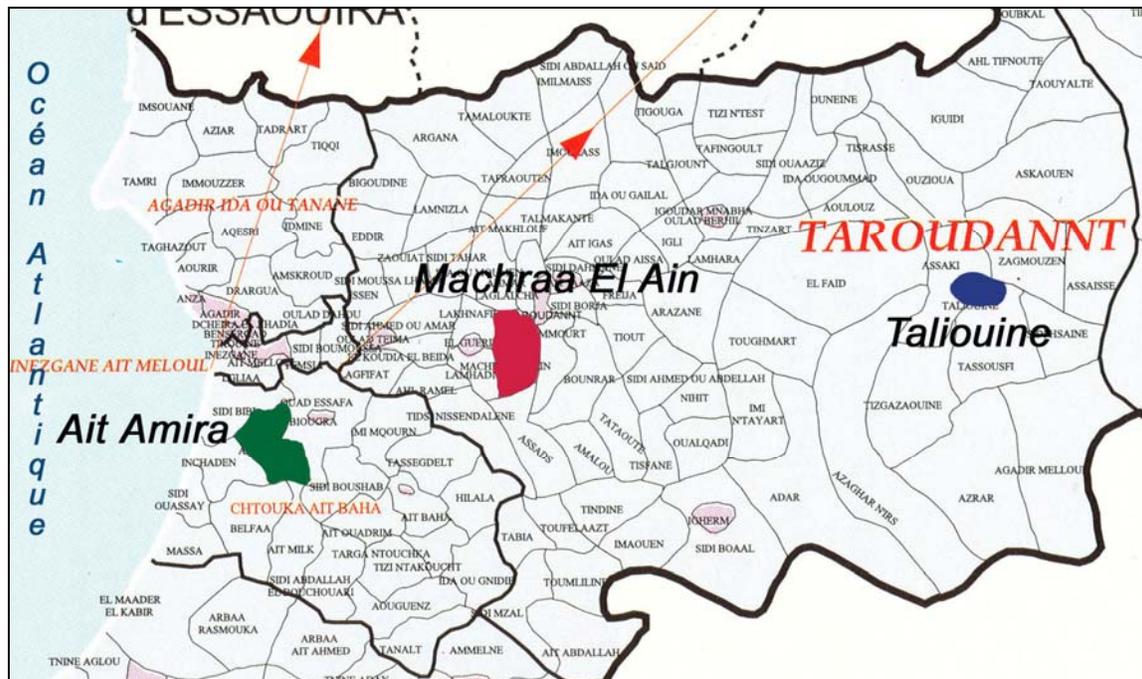
Les localités retenues dans la région du Souss-Massa expriment la diversité des systèmes de production et des réalités économiques et sociales de la région. Il s'agit des zones relevant des communes de Machraa El Ain et de Taliouine, dans la province de Taroudannt, et de la commune de Aït Amira, dans la province de Chtouka Aït Baha. La seconde commune est urbaine, et les deux autres sont rurales. Les trois localités où l'enquête a pu se déployer se présentent ainsi :

Tableau 4. Population des trois communes retenues dans Souss-Massa

Provinces et Localités	Nb de Communes	2004		1994	
		Nb de ménages	Population	Nb de ménages	Population
Chtouka Aït Baha	22	61 419	297 245	43 335	240 092
Dont : Rural	20	52 389			
Urbain	2	9 030			
Dont : Aït Amira	CR	10 674	47 458	4 636	25 258
Taroudannt	89	138 054	780 661	110 150	693 968
Dont : Rural	82	100 333			
Urbain	7	37 721			
Dont : Machraa El Ain	CR	1 756	9 832	1 284	8 398
Taliouine	CU	1 120	5 844	839	4 963

Source : HCP, RGPH 1994 et 2004.

Carte 4. Localisation des communes enquêtées dans la région Souss-Massa



Source : Département de l'aménagement du territoire. Débat National sur l'Aménagement du Territoire 2000

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, et au vu des résultats du dernier recensement général de la population (2004), la commune rurale de **Aït Amira** est de loin la plus importante en termes de population et partant de ménages : respectivement 47 458 et 10 674 ; soit 16 % de la population de la province Chtouka Aït Baha et presque autant en termes de ménages (17 %). C'est également la localité qui a connu la plus forte croissance démographique durant les dix à quinze dernières années puisque, entre les deux recensements (1994 et 2004), la population de la commune s'est accrue de pas moins de 88 % (contre un accroissement de 16 % pour la population totale du pays, et 6 % pour la population rurale). Le nombre des ménages a connu une poussée encore plus forte puisqu'il a bondi de 130 % entre les deux recensements. Cette zone est particulièrement connue pour être la région « primeuriste » par excellence. On y trouve une grande variété de spéculations sur des exploitations fortement intensifiées et très largement axées sur la production pour les marchés extérieurs. Cependant, il faut noter que le choix des douars qui ont finalement été retenus lors du lancement de l'enquête a conduit à intégrer dans le champ de celle-ci des zones d'arboriculture fruitière, surtout des plantations d'agrumes et de bananes. De sorte que le profil de cette « localité » apparaît au bout du compte assez différent de celui envisagé au début.

La zone de **Machraa El Ain**, située dans la plaine de Ouled Taïma, est pour sa part, avec la zone d'El Guerdane, une région de production agrumicole notamment, mais on y trouve aussi des plantations de bananiers, et dans une moindre mesure d'oliviers et d'amandiers. C'est une commune d'un peu moins de 10 000 habitants vivant au sein de 1 756 ménages, soit à peine un peu plus de 1 % des effectifs de la province de Taroudannt, dont elle relève sur le plan administratif. C'est une région qui, en dépit des problèmes d'eau qui constituent une sérieuse contrainte à son développement, fait preuve d'un certain dynamisme, autant au niveau des conditions de production que de commercialisation, surtout lorsqu'il s'agit d'écoulement sur les marchés extérieurs. Son dynamisme démographique est également appréciable puisque la population et les ménages qui y résident se sont accrus de 17 % et 37 % respectivement, au cours de la décennie qui a séparé les deux derniers recensements généraux de la population du Maroc.

La localité de **Taliouine**, située également dans la province de Taroudannt, relève cependant, au niveau agricole, de la zone d'action de l'ORMVA de Ouarzazate. Plutôt excentrée à l'est de la province, sur des espaces montagneux, cette commune offre un autre profil, caractéristique de la région, celui d'une agriculture de micro-exploitations familiales traditionnelles. Établie au sein d'espaces d'une grande diversité d'étages bioclimatiques qui se prêtent à la pratique de diverses cultures de terroir, cette zone manque cependant de ressources en terres et en eau. On y trouve néanmoins des céréales, mais aussi du maraîchage, des légumineuses, de la luzerne, de l'arboriculture (olivier, amandier, pommier et abricotier), et notamment un produit de terroir très précieux : le safran, appelé aussi « l'or rouge ». Cette commune classée urbaine ne comprend que 5 844 habitants et 1 120 ménages (0,7 % de la population de la province de Taroudannt). C'est la région dont le dynamisme démographique a été le plus modéré puisque, au regard des effectifs existants lors du recensement de 1994, la progression enregistrée en 2004 n'a été que d'un peu moins de 18 %. Cette évolution est probablement liée à une autre réalité marquante de la région : l'existence d'une forte émigration vers l'Europe. En conséquence, les transferts de revenus externes vers cette région jouent sans doute un rôle important dans le maintien de certains de ses équilibres économiques et sociaux.

3.2.2. Conception et mise en œuvre des enquêtes ménages

Sur le plan pratique, la conception et la mise en œuvre des enquêtes ménages a commencé par l'élaboration du questionnaire, puis s'est poursuivie par le recrutement et la formation des enquêteurs, le test du questionnaire, le choix des *douars* dans les localités, et le choix des ménages dans les *douars* de Machraa El Ain

3.2.2.1. Élaboration du questionnaire

Le questionnaire est l'outil choisi pour la réalisation des enquêtes auprès des ménages ruraux. Le questionnaire qui a été utilisé pour la collecte des données de l'enquête ménage est celui proposé par l'équipe de coordination. Ce questionnaire a, cependant, été soumis à un travail d'adaptation aux conditions socio-économiques et culturelles marocaines. Des échanges et concertations entre l'équipe marocaine et l'équipe de coordination étaient nécessaires pour parachever cette phase cruciale de l'enquête.

Le questionnaire comprend cinq modules : 1) Caractérisation du ménage ; 2) Patrimoine et facteurs de production agricole ; 3) Caractérisation de l'activité sur l'exploitation agricole ; 4) Consommation et dépenses ; 5) Trajectoires et projets d'activités (voir Annexe 3).

3.2.2.2. Recrutement et formation des enquêteurs

Un « appel à manifestation d'intérêt » a été lancé à l'École Nationale d'Agriculture de Meknès. Cette école forme des ingénieurs agronomes très au fait de l'exploitation agricole et du milieu rural et familiers des enquêtes socio-économiques. Plusieurs candidatures ont été reçues de la part de nouveaux diplômés et d'étudiants en fin de cycle de formation. Ainsi, la journée du 24 mars a été réservée au recrutement de 18 enquêteurs, dont 4 filles. Les enquêteurs se sont constitués en trois groupes de six. Chaque groupe a choisi l'une des trois régions de l'étude. Trois superviseurs ont été désignés parmi eux, dont deux filles, sur la base de leur curricula.

La formation des équipes d'enquêteurs a porté sur :

- La philosophie générale de l'enquête, son contexte, ses objectifs, ses hypothèses ;
- La compréhension du questionnaire. Chaque question étant exposée, explicitée et discutée. L'objectif étant de parvenir à une compréhension commune et partagée, ce qui est recherché à travers chaque question, et l'articulation de chaque question à la problématique générale de l'enquête ;
- Un exercice de formulation des questions en arabe dialectal. Le but de cet exercice étant de les mettre en situation d'enquête et d'éprouver la difficulté de passer de la question en français à sa

transmission à l'enquêté en arabe dialectal. La question du berbère a également été évoquée, mais l'expérience de certains participants dans la région du Souss-Massa a convaincu le groupe de la possibilité d'administrer, sans trop de difficulté, le questionnaire en arabe.

3.2.2.3. Test du questionnaire

La journée du 2 Avril a été consacrée à des contacts avec les responsables de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) d'El Hajeb et du Centre Technique (CT) agricole de la même ville.

Le test s'est déroulé durant toute la journée du 3 avril 2008 et a permis de tirer certains enseignements du point de vue de l'organisation opérationnelle de l'enquête (contacts avec les CT agricoles, et les autorités locales), et sur les outils méthodologiques de l'enquête (questionnaire, liste des *douars*...)

Une séance de restitution et de discussion sur le déroulement du test et des difficultés rencontrées a été tenue le jour même, en fin d'après midi, et s'est prolongée tard dans la soirée. Cette séance a permis de porter quelques rectificatifs (mineurs) sur le questionnaire.

3.2.2.4. Choix des douars dans les localités

Les sorties sur le terrain ont été précédées par une journée de préparation conduite par le coordinateur et les superviseurs. Les structures d'encadrement (Direction provinciale de l'Agriculture, Office de mise en valeur, Centre de travaux, etc.) et les autorités provinciales et locales ont été informées par lettre officielle.

La préparation a consisté en l'organisation d'une séance de travail avec les Directeurs et techniciens du Centre des Travaux (structure d'encadrement de proximité) pour procéder au choix des *douars* à enquêter dans chaque localité.

Le contexte et l'objectif de l'enquête ont d'abord été longuement expliqués aux responsables de ces structures d'encadrement. En plus de cette forte assistance des techniciens, le choix des *douars* a été basé essentiellement sur :

- Un critère démographique, la taille des *douars* (population et ménages) pour tenir compte de l'effet démographique sur la différenciation des exploitations agricoles.
- Un critère de localisation géographique afin de capter les différenciations induites par la position (enclavement, proximité d'une route goudronnée, d'une petite ville, etc.)

A la fin de la séance, et sur la base de la liste des *douars* arrêtée (voir Tableau 5, Tableau 6, Tableau 7), un planning des enquêtes a été élaboré, qui précise les noms des *douars* et le jour où chacun sera enquêté.

3.2.2.5. Choix des ménages dans les douars

Le nombre d'enquêtes réalisées est de 900, 300 par région et 100 par commune rurale. Les 100 enquêtes par commune ont été réparties sur les *Douars* retenus dans chaque commune. En l'absence de listes des ménages à l'échelle de chaque *douar* pour le choix des ménages à enquêter⁹, il a fallu recourir à l'expérience des techniciens agricoles et à leur connaissance approfondie du terrain. La constitution de l'échantillon a procédé d'une démarche raisonnée. La consigne donnée était de respecter dans le choix des chefs de ménage ruraux leur différenciation socio-économique, de façon à avoir une représentation équilibrée des petits, des moyens et des grands agriculteurs. Il faut ajouter que la disponibilité de ces derniers et leur disposition à répondre aux questions, ainsi que les délais et l'empressement dans lesquels les équipes d'enquêteurs se sont trouvées au moment de la réalisation des enquêtes, ont été également déterminants et ont influé sur la configuration finale de l'échantillon.

⁹ Dans tous les recensements de population au Maroc, les données disponibles à l'échelle des *douars* se limitent à l'effectif de population. Il n'existe pas de listes des ménages par *douar*.

Au total, sans être représentatif au sens statistique, notre échantillon couvre bien la diversité des situations réelles des ménages par *douar*.

Le jour de l'enquête, les enquêteurs ont été introduits par des techniciens ou par un *Moqadem*, (un « agent auxiliaire de l'autorité », ou agent de quartier qui est mandaté par l'autorité) dans le but de faciliter le contact avec les agriculteurs et la population au niveau des *douars*.

Le coordinateur supervise le travail les deux premiers jours du lancement des enquêtes dans chaque région et passe le relais au superviseur. Un guide a été rédigé à l'attention des superviseurs (Cf. Annexe 4).

Tableau 5. Chaouia - Nombre de ménages enquêtés par commune et par Douar

Commune	Douar	Ménages enquêtés
Jaqma		100
	Craiz Abara	26
	Kbala	25
	Oulad Saïd Mhamed	24
	Zwatna	25
Laqraqra		102
	Bir Kaddour	25
	Oulad Amar	27
	Oulad Charqui	25
	Oulad Dada	21
	Oulad Hissoun	4
Oulad Sghir		100
	Oulad Kadi Laalwa	23
	Oulad Ouafi	27
	Oulad Rghay	25
	Rmila	25
Total		302

Tableau 6. Saïss - Nombre de ménages enquêtés par commune et par Douar

Commune	Douar	Ménages enquêtés
Bitit		127
	Ait Ali Boubker	24
	Ait Amrou	36
	Ait Brahim	41
	Ait Moussa	26
Laqsir		88
	Ait Ali	32
	Ait Telt	31
	Ait Wafila	25
Mrhassiyine		85
	Beni Ourrad	11
	Hamrawa	18
	Mrhassiyine	26
	Moussawa	30
Total		300

Tableau 7. Souss-Massa - Nombre de ménages enquêtés par commune et par Douar

Commune	Douar	Ménages enquêtés
Ait Amira		90
	Bakhir	18
	Swalem	23
	Tinaadi	18
	Tine El Haj Mbarek	11
	Touzaiko	20
Machraa El Ain		127
	Adouar	41
	Agafay	28
	Ain Mdiour	34
	Oulad Mhalla	24
Taliouine		81
	Anzour	22
	Aourst	20
	Imgoun	18
	Imi Noughni	21
Total		298

3.2.3. Contexte et difficultés rencontrées pendant l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un contexte général qui est celui de la campagne agricole 2006-2007 marquée par une sécheresse dont les conséquences ont influé sur le comportement des agriculteurs et plus généralement des ruraux.

Sur le plan pratique, les principales difficultés rencontrées relèvent des aléas habituels du terrain, avec lesquels il a fallu composer et qu'il a fallu aussi corriger au fur et à mesure :

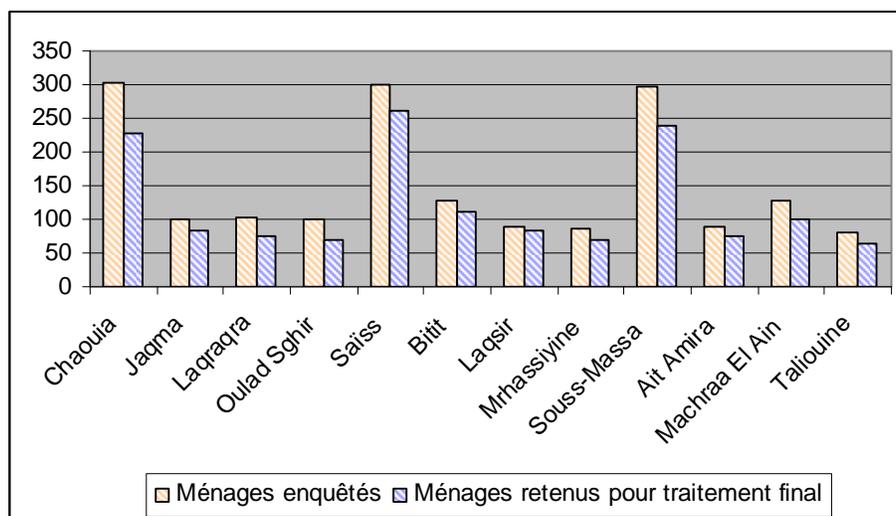
- L'indisponibilité des enquêtés ;
- L'éparpillement des ménages et les distances à parcourir ;
- L'incidence de l'année de sécheresse sur la qualité des données, notamment pour Chaouia.

Dans l'ensemble, on peut considérer que la qualité des données recueillies est acceptable. Cependant, comme on le verra tout au long de ce rapport, cette qualité varie selon les localités et les thématiques étudiées. En tous cas, par souci de rigueur et afin de préserver l'intégrité des données exploitées pour l'analyse, nous n'avons pas hésité à éliminer toute enquête qui ne présentait la fiabilité et la cohérence nécessaires. C'est ainsi que dans un premier temps 160 questionnaires sur les 900 ménages enquêtés, soit près de 17 %, ont été retirés de la base de données. Les questionnaires éliminés du traitement se répartissent comme suit : 59 pour la région du Souss-Massa, 66 pour la Chaouia, et 35 pour le Saïss. Les facteurs expliquant l'élimination de ces questionnaires tiennent pour l'essentiel à un mauvais remplissage des questionnaires et à l'absence de données suffisamment complètes sur les revenus.

Dans une seconde phase du traitement, celle de l'élaboration de la « mini base de données » qui a permis d'affiner certaines données de l'enquête, 11 questionnaires supplémentaires ont été écartés pour les mêmes motifs (données incohérentes par rapport à la question centrale des revenus).

En conséquence de ces différents tamisages opérés, la base de données finale sur laquelle ont porté les analyses compte 729 ménages.

Figure 1. Ménages enquêtés et ménages retenus pour l'étude



3.2.4. Modalités d'analyse de l'enquête ménages

La phase d'exploitation, de traitement et d'analyse des données des enquêtes menées auprès des ménages ruraux dans les trois régions de l'étude, s'est déroulée en trois séquences :

- la saisie et le contrôle des données ;
- l'apurement de la base des données ;
- la production des résultats sous forme de tabulations.

3.2.4.1. La saisie et le contrôle des données

Après le développement du masque de saisie en langage PHP en connexion avec une base de données développée en langage MySql, le travail de saisie et de contrôle des données a mobilisé 8 opérateurs et agents de saisie, pendant 4 semaines. Compte tenu de la lourdeur du questionnaire, il a fallu trouver une solution informatique, facile d'utilisation et fiable pour la saisie des données. Le choix de l'équipe en charge du traitement des données s'est finalement porté sur le langage PHP, qui permettait outre la saisie et l'alimentation de la base de données de l'enquête, de visualiser la structure et la répartition des données selon les variables utilisées.

Le travail de contrôle a ainsi été effectué au fur à mesure du traitement des données occasionnant le redressement et/ou la correction des données pour les principales variables retenues par l'étude.

3.2.4.2. L'apurement de la base des données

En ce qui concerne les tests de cohérence et l'apurement de la base de données, l'équipe de traitement a utilisé les requêtes SQL (langage d'interrogation direct de la base de données). Le choix de ce langage s'explique par sa puissance de calcul, et par les possibilités qu'il offre pour la production des tableaux statistiques.

3.2.4.3. La production des tabulations

La tabulation et la production des tableaux statistiques ont été également initialement réalisées en PHP/MySql.

Dans un second temps, à la demande de l'équipe de coordination du projet et dans un souci d'harmonisation des bases de données produites par les différents pays concernés par le programme RuralStruc, tous les fichiers de tabulation ont été convertis en format de traitement SPSS et Access.

Sur la base des données des enquêtes ménages, une première grille d'analyse pré-établie par l'équipe de coordination du projet fut utilisée, de façon à pouvoir disposer d'une approche commune qui permette l'analyse comparative entre les régions et localités étudiées dans le pays même, ainsi qu'une analyse transversale entre les 7 pays concernés par le projet RuralStruc.

Cette grille d'analyse, qui passe en revue les différents modules du questionnaire, se concentre sur l'estimation des revenus globaux des ménages et sur la description de ces revenus par types et par classes, avec comme objectif l'établissement d'une première analyse et des réponses aux trois hypothèses de base de l'étude (H1, H2 et H3).

Une deuxième grille d'analyse relative aux indicateurs de vulnérabilité, établie et validée collectivement lors de l'atelier de Gorée, a permis de mieux estimer les dimensions agro-environnementales, socio-territoriales, économiques et alimentaires des différents ménages ruraux enquêtés (voir Annexe 7).

Les résultats ainsi obtenus ont été analysés de façon à dégager les éventuelles contradictions dans les indicateurs obtenus et, au-delà, apporter les ajustements qui s'imposent. De même que le recours aux fiches d'enquêtes a permis de corriger certaines incohérences entre les résultats et la réalité du terrain. Cela a été fait notamment pour l'estimation des dépenses, qui avaient été calculées initialement par semaine, et qui ont finalement été rapportées à l'année.

3.2.5. Choix méthodologiques

La majorité des enquêtes de ménages réalisées aujourd'hui s'appuie sur une reconstitution des dépenses du ménage avec, selon le degré de finesse de l'enquête, plusieurs passages au cours de l'année qui sont ensuite extrapolés, en allant parfois jusqu'à la pesée des aliments pour la consommation et les dépenses alimentaires. L'approche retenue par RuralStruc privilégie non pas les dépenses mais les revenus (même si les dépenses ont aussi été questionnées) et vise à mieux apprécier leurs caractéristiques structurelles. Cette approche implique une reconstruction du revenu global à partir des différentes sources de revenu identifiées avec le chef de ménage, parmi lesquelles les revenus agricoles, qui restent une composante essentielle des revenus ruraux. L'enquête étant réalisée par interview et avec un seul passage, il convient alors de recueillir un nombre significatif d'informations structurelles (notamment sur l'exploitation agricole) qui permettent ensuite d'effectuer les vérifications de cohérence nécessaires et d'éliminer les questionnaires défectueux. Comme nous l'avons vu supra, cette démarche s'est traduite par le rejet de nombreuses enquêtes qui n'ont pas été retenues in fine pour le traitement statistique et l'analyse.

Du fait de l'ampleur des informations recueillies et des types de variables produites de nombreuses conventions propres au programme RuralStruc ont été établies afin de permettre ultérieurement un exercice de mise en perspective internationale des résultats. Ces conventions ont porté sur les modalités de calcul et d'agrégation des revenus agricoles et ruraux et le choix de certains indices. Ces conventions seront précisées si besoin au fil du texte.

Il convient cependant d'attirer l'attention sur quelques points particuliers.

Il a tout d'abord été convenu d'écarter les ménages à revenu global négatif. Si les revenus agricoles ou certaines activités d'auto-emploi peuvent générer des revenus négatifs (c'est notamment le cas au Maroc du fait des conditions climatiques de l'année de référence de l'enquête), on a considéré que les revenus globaux ne pouvaient a priori pas être négatifs et qu'ils relevaient ou d'erreurs ou d'un

manque d'information sur la situation de ressources du ménage (comme par exemple des transferts privés). Dans l'absolu, des revenus annuels négatifs peuvent être compensés par des ventes d'actifs ou l'emprunt, mais les modalités de l'enquête ne permettaient pas de collecter cette information. In fine, les ménages à revenus globaux négatifs, correspondant à un nombre de cas très limité au niveau des sept pays du programme (11 ménages au Maroc), n'ont pas été inclus.

Ensuite, en ce qui concerne l'élevage, le programme RuralStruc a choisi d'estimer les revenus à partir d'un approche des flux, en délaissant l'évaluation des stocks, qui aurait impliqué des modalités d'enquête beaucoup plus longues et détaillées. Ce choix, discuté lors de l'atelier de juin 2008 entre les équipes du programme, ne permet pas de prendre en compte les phénomènes de capitalisation – décapitalisation et peut conduire à des sous-estimations liées à l'absence de valorisation du croît du troupeau. A l'opposé, il gonfle les revenus de l'année en cas de vente d'animaux, ce qui fut le cas au Maroc en 2007.

Enfin, la question des revenus exceptionnels est un thème récurrent des enquêtes de revenus. C'est notamment le cas des transferts privés, notamment les transferts de migrants ou les dons au sein de la famille pour la réalisation d'un investissement (habitat), ou parfois des cessions d'actifs ou des héritages. Leur occurrence crée des distorsions qui modifient les valeurs moyennes. Ces revenus sont évidemment rares ; ils font toutefois partie de la réalité rurale et il serait tout aussi arbitraire de les exclure. Il en est de même des ménages bénéficiant de revenus élevés liés à des salaires ou à des rentes locatives, notamment de biens immobiliers en milieu urbain. Ces revenus créent des extrêmes mais les ménages qui les reçoivent vivent et consomment aussi en milieu rural et doivent être pris en compte. Au Maroc, sept des ménages enquêtés ont reçu des revenus exceptionnels ou locatifs supérieurs à 100 000 Dirhams. Ces types de revenus ont été classés dans la rubrique « rentes et divers ». Ils ont été isolés dans l'analyse, notamment en présentant une distribution des revenus par déciles, et relativisés par l'utilisation de valeurs médianes.

PARTIE II
Panorama des régions
et des filières agricoles

Avant d'entrer dans l'analyse des résultats de l'enquête, cette partie est destinée à offrir un panorama des régions et des filières agricoles retenues. Nous commencerons par une présentation des principales caractéristiques des trois régions concernées avant de passer à celle des filières.

4. Principales caractéristiques des régions

Cette présentation des principales caractéristiques des régions retenues et des localités qui y ont été sélectionnées commencera par la région de Chaouia, se poursuivra par celle de Saïss et s'achèvera par celle de Souss-Massa.

4.1. Chaouia

Le choix de la Chaouia tient au fait que c'est une région vulnérable même si elle demeure protégée pour l'instant de la concurrence internationale. Le déficit en infrastructures de base et la faible diversification des activités en fait une région relativement marginalisée.

4.1.1. Présentation générale de Chaouia

Le territoire de la Chaouia est situé dans la région économique de Chaouia-Ouadigha qui s'étend sur une surface de 16 571 km² (2,4 % du territoire national) et comprend trois provinces : Settat (9750 km²), Khouribga (4250 km²) et Ben Slimane (2571 km²), réparties en 15 municipalités (communes urbaines) et 102 communes rurales¹⁰. En 2004, cette région cumulait 1 655 660 habitants¹¹ (5,5 % de la population totale), dont 56 % de ruraux.

Principal pôle d'activité économique de cette région, le secteur primaire emploie près de la moitié de la population active, les secteurs secondaire et tertiaire participant respectivement pour 17 % et 33 %. L'agriculture est la colonne vertébrale de l'économie rurale, en particulier dans la province de Settat qui occupe 62 % de la surface agricole utile de la région Chaouia-Ouadigha. La production agricole y couvre 80 % de la SAU. Le système de production céréales-élevage reste prédominant, même si la céréaliculture ne réalise que de modestes rendements, 10 q/ha en moyenne pluriannuelle. Une caractéristique saillante de cette région est la surdétermination des productions et des rendements par la forte variabilité des conditions climatiques. Par ailleurs, la majorité des exploitations agricoles sont petites et morcelées ; 56 % des exploitants agricoles ont moins de 5 ha avec 5 parcelles en moyenne¹².

¹⁰ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouadigha, *Eléments introductifs*, juin 2004.

¹¹ Source : Haut Commissariat au Plan, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, 2004.

¹² Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouadigha, *op. cit.*

Tableau 8. Données démographiques sur la Région Chaouia-Ouardigha

A- Milieu rural

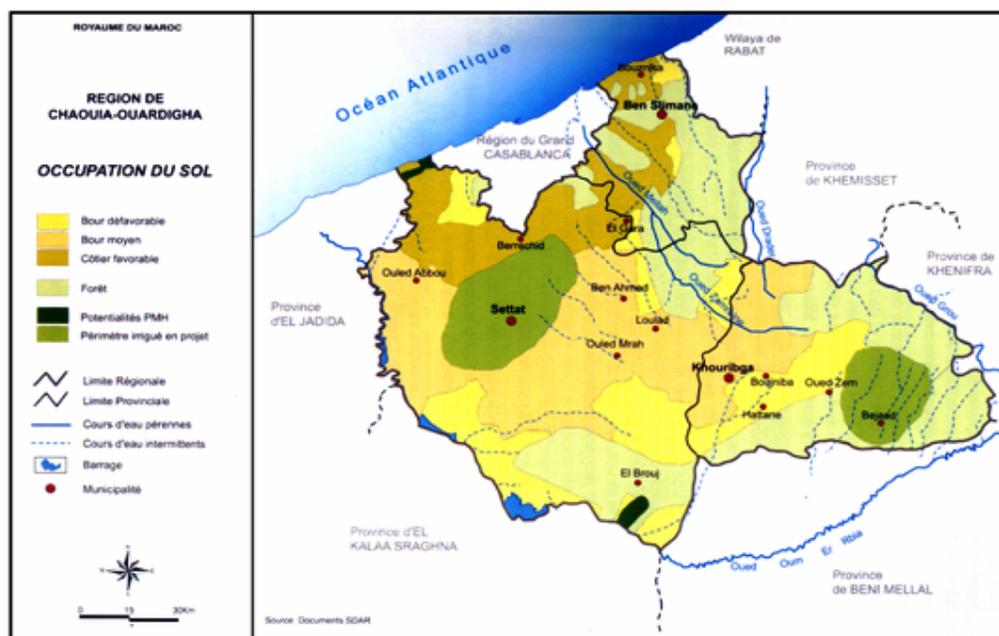
<i>Provinces</i>	<i>Nb. Ménages 1994</i>	<i>Nb. Ménages 2004</i>	<i>Population 1994</i>	<i>Population 2004</i>
Benslimane	18 705	22 175	121 996	126 106
Khouribga	28 281	28 901	186 159	172 470
Settat	84 186	99 134	595 838	633 083
Total	131 172	150 210	903 993	931 659

B- Milieu urbain

<i>Provinces</i>	<i>Nb. Ménages 1994</i>	<i>Nb. Ménages 2004</i>	<i>Population 1994</i>	<i>Population 2004</i>
Benslimane	10 727	14 735	58 304	73 506
Khouribga	53 959	66 742	294 680	326 674
Settat	44 109	66 564	236 182	323 821
Total	108 795	148 041	589 166	724 001

Source : HCP, RGPH 2004.

Carte 5. Occupation du sol dans la région Chaouia-Ouardigha

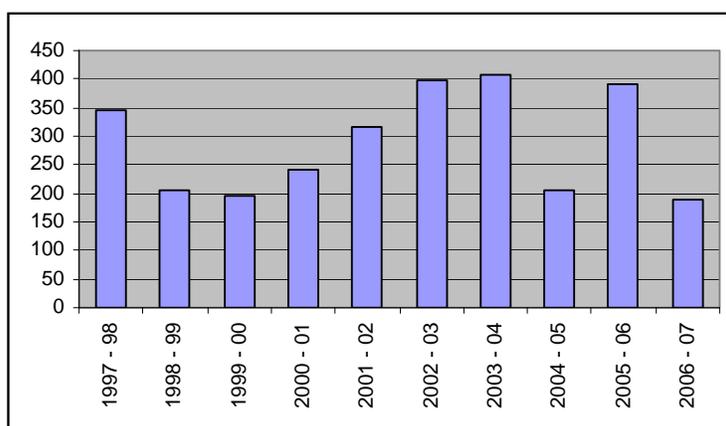


Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouardigha, *Eléments introductifs*, juin 2004.

Le territoire de la Chaouia correspond à la Province de Settat qui couvre une superficie totale de 975 000 hectares. Il est situé au carrefour des grands axes routiers, à proximité des grandes villes du pays (Casablanca, Rabat, Marrakech, El Jadida) et des principaux ports et aéroports (aéroport Mohamed V, ports de Casablanca et Jorf lasfar). Sur le plan administratif, la province de Settat est subdivisée en 8 Municipalités, 5 Cercles et 62 Communes Rurales. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, elle comptait 956 904 habitants dont 633 083 ruraux, soit 66 % de la population totale.

Faisant partie du domaine atlantique, le climat de cette région est caractérisé par sa diversité du nord au sud et de l'est à l'ouest. Plus précisément, un gradient d'aridité croissante suit un axe qui va du nord-ouest au sud-est. Le nombre de jours pluvieux varie de 30 à 50 jours. On y distingue trois étages bioclimatiques : au Nord, cette région subit l'influence atlantique (386 mm) ; au Centre, elle est soumise aux influences continentales sans être trop sèche (349 mm) ; au Sud, elle subit l'influence continentale (276 mm). Hormis l'oued Oum Er Rbiâa, qui forme la frontière sud de cette région, le réseau hydrologique est très peu développé. Le trait saillant de cette région est son agriculture pluviale (dite « bour ») et ses zones de parcours dédiées à l'élevage ovin, tous deux fortement marqués par les incertitudes du climat.

Figure 2. Évolution de la pluviométrie moyenne dans la région Chaouia (1997-98 à 2006-2007)



Source : L'agriculture dans la province de Settat, DPA de Settat, mars 2008

L'agriculture constitue le principal pilier de l'économie rurale dans cette région avantagée pour ses vastes plaines atlantiques. Selon la Direction Provinciale de l'Agriculture¹³ de Settat, la surface agricole utile de la Chaouia est de 585 089 hectares dont 20 667 hectares irrigués (soit 3,5 % à peine). Cette SAU est exploitée par 63 624 exploitants agricoles, dont 6 % de femmes chefs d'exploitation. Ainsi, chaque agriculteur exploite, en moyenne, 9,2 hectares répartis sur 5 parcelles. La répartition par classe-taille d'exploitation dans cette province met en évidence la prédominance de la petite exploitation agricole : les ménages agricoles ayant moins de 10 hectares représentent plus des trois quarts des exploitants agricoles et disposent du tiers de la surface totale.

Tableau 9. Répartition des exploitations de la province de Settat par classe-taille de SAU exploitée (%)

Classe-taille (Ha)	Nombre d'exploitations	SAU exploitée
[0 - 5]	53,3	14,5
]5 - 10]	24,2	20,5
]10 - 20]	14,8	24,7
]20 - 50]	6,2	22,0
Plus de 50	1,5	18,3
Total	100,0	100,0

Source : L'agriculture dans la province de Settat, DPA de Settat, mars 2008

Au niveau des régimes juridiques de la terre, deux statuts prédominent dans cette région : le Melk ou assimilé (équivalent de la propriété privée) recouvre 78 % de la SAU, contre près de 20 % pour le Collectif (propriété collective inaliénable à titre privatif, sous tutelle du Ministère de l'intérieur).

¹³ L'agriculture dans la province de Settat, DPA de Settat, mars 2008.

L'activité agricole dominante est traditionnellement la céréaliculture. Région de vieille paysannerie ancrée à son terroir, la Chaouia a été dénommée « grenier du Maroc » en raison de l'importance de sa production céréalière, blé dur et orge, dont une partie importante était exportée jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. La céréaliculture occupe aujourd'hui plus de 70 % de la SAU, suivie des légumineuses (5,4 % de la SAU), lesquelles ont beaucoup régressé depuis la sécheresse des années 1980. Les productions agricoles restent largement tributaires des conditions climatiques ; la production des 4 principales céréales (blé dur, blé tendre, orge et maïs) se situe à quelques 6 millions de quintaux en moyenne sur la période 2002-2007 (soit près d'un dixième de la production nationale), alors qu'elle avait atteint plus de 11 millions de quintaux en 1995/96¹⁴.

L'élevage ovin demeure très important, la Province étant le berceau d'une des races ovines les plus performantes au Maroc, la race Sardi. En 2007, la province comptait 1 077 000 ovins, 180 000 bovins, ce qui représente respectivement 6 à 7 % des effectifs à l'échelle nationale. La production de viande rouge pour sa part est estimée à plus de 18 000 tonnes¹⁵.

La province de Settat abrite également d'importantes unités agro-industrielles pour la transformation et la valorisation de la production agricole et un Centre de Recherche de l'Institut National de la Recherche Agronomique dédié à l'aridoculture.

Tableau 10. L'agro-industrie dans la province de Settat

Désignation	Nombre
Aliment de bétail	3
Minoterie	3
Semoulerie	7
Biscuiterie	1
Huileries	2
Margarinerie	2
Confiserie	1
Charcuterie	5
Bouillon de viande	1
Conditionnement de poissons	1
Boyauderie	3
Producteurs de boissons de fruits	3
Conserveries végétales	2
Unité frigorifique et de surgélation	2
Pâtes alimentaires	1
Conditionnement de semences	3
Conditionnement d'engrais	4
Conditionnement d'épices et de condiments	2
Huiles essentielles et arômes	2
Abattoirs avicoles	5
Abattoirs ruraux	31
Abattoirs Municipaux	8

Source : *L'agriculture dans la province de Settat, DPA de Settat, mars 2008*

Les conditions sociales du développement de cette région indiquent une situation de forte précarité : déficit en infrastructures de base, faible diversification des activités, faible niveau de qualification et équipements socio-éducatifs insuffisants¹⁶. En outre, la majorité des centres urbains, petits et moyens en particulier, se limitent au regroupement et à la concentration des populations. De ce fait, l'armature

¹⁴ *L'agriculture dans la province de Settat, DPA de Settat, mars 2008.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouardigha, op. cit.*

urbaine actuelle est incapable de structurer et d'organiser les espaces ruraux environnants. La faiblesse de la territorialité des villes est un handicap sérieux pour le développement de leurs fonctions créatrices de richesse et d'emploi. Cette situation se traduit par un marasme structurel et fonctionnel touchant la majeure partie de la région.

4.1.2. Caractéristiques agricoles des localités de Chaouia¹⁷

Choisies pour tenir compte de la diversité des zones agro-écologiques, les trois communes présentent des profils bien différenciés.

En termes de nombre d'exploitants, la commune de Oulad Sghir se distingue nettement des deux autres, avec un effectif de plus de 1300 agriculteurs contre près de 900 pour Laqraqra et un peu plus de 760 pour Jaqma. Située en zone pastorale, la commune de Laqraqra se différencie autant par la faible part des femmes exploitantes (1,6 %), que par son fort taux d'agriculteurs analphabètes, ou encore par la part significative d'exploitants pluriactifs (près de 30 %), principalement dans le commerce et les services.

Tableau 11. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Chaouia

COMMUNE	Exploitants	Exploitants femmes	Analphabètes	Ayant activités hors exploitation	
				Part du total	Commerce et services
JAQMA	763	6,0 %	77,6 %	23,6 %	18,9 %
LAQRAQRA	898	1,6 %	86,9 %	29,4 %	42,0 %
OULAD SGHIR	1308	6,9 %	87,6 %	19,9 %	26,5 %

Source : RGA 1996

En termes de surface agricole utile totale, les ressources en terres sont à peu près équivalentes dans les trois communes de Chaouia (autour de 10 000 hectares). De ce fait, les facteurs de différenciation sont le nombre d'exploitations, la part de la SAU qui est irriguée et le statut juridique des terres. Ainsi, Oulad Sghir est la commune de la plus petite exploitation (7,65 ha en moyenne par exploitation¹⁸) en agriculture exclusivement pluviale (0,5 % de SAU irriguée). En revanche, les exploitations de Laqraqra comme celles de Jaqma ont en moyenne une assise foncière pratiquement deux fois plus élevée que celles de Oulad Sghir (avec plus de 13 hectares, on se situe dans la catégorie « exploitation moyenne »). Mais, Jaqma dispose d'un atout autrement plus décisif : 16 % de sa SAU est irriguée. Logiquement, le statut collectif forme la quasi-totalité de la SAU de Laqraqra, la commune à vocation pastorale parmi les trois de Chaouia. Enfin, la parcellisation est aussi forte dans Laqraqra que dans Oulad Sghir (7 parcelles par exploitation), malgré la différence du statut juridique prédominant dans chacune de ces deux communes !

¹⁷ La base de données utilisée dans cette partie est celle des résultats par commune du Recensement Général de l'Agriculture de 1996, les derniers disponibles à ce jour. Il faut préciser que, par rapport aux résultats du Recensement Agricole de 1974, la structure foncière des exploitations n'a pas connu de bouleversements notables.

¹⁸ Ce qui reste tout de même supérieur à la SAU moyenne par exploitation à l'échelle nationale (5,8 ha).

Tableau 12. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Chaouia

COMMUNE	Exploitations	SAU moyenne par exploitation	Parcelles par exploitation	SAU irriguée	SAU en Melk ¹⁹	SAU en Collectif ²⁰	Mode de faire-valoir direct
JAQMA	765	13,84	4,4	16,0 %	82,0 %	0,0 %	85,7 %
LAQRAQRA	899	13,13	7,1	2,5 %	0,7 %	99,3 %	88,1 %
OULAD SGHIR	1308	7,65	6,8	0,5 %	78,7 %	19,3 %	87,4 %

Source : RGA 1996

Beaucoup plus que dans les autres régions du pays, l'occupation du sol fait ressortir la prédominance des céréales (blé dur, blé tendre et orge) dans les cultures pratiquées par les agriculteurs de Chaouia (75 % à 95 % de la SAU), illustration de la pérennité du choix de la céréaliculture dans ce que l'on appelle « le grenier à blé du Maroc ». La place particulière des cultures maraichères (10 %) dans la commune de Jaqma s'explique par l'importance de la SAU irriguée dans cette commune. Communs aux trois communes, les autres éléments saillants sont la faiblesse relative de la surface laissée en jachère et la quasi-absence de plantations arboricoles.

Tableau 13. Occupation de la SAU dans les trois communes de Chaouia

COMMUNE	Céréales	Cultures maraichères	Plantations fruitières	Cultures fourragères	Légumineuses	Jachère
JAQMA	75,9 %	10,0 %	0,3 %	4,1 %	0,6 %	9,0 %
LAQRAQRA	94,9 %	1,0 %	0,3 %	0,9 %	0,7 %	2,1 %
OULAD SGHIR	82,3 %	0,6 %	0,0 %	4,0 %	5,6 %	7,3 %

Source : RGA 1996

Les données fournies par le RGA sur l'élevage permettent de saisir la cohérence d'ensemble des systèmes de production agricole en Chaouia. Les exploitants agricoles de Jaqma ont un élevage nettement orienté vers le bovin (3,5 bovins en moyenne par exploitation) ; le faible effectif d'ovins ne semble servir que d'appoint. A l'opposé, le pilier du système d'élevage à Laqraqra, commune pastorale, est le troupeau ovin, avec 35 têtes en moyenne ; dans ce cas, la fonction d'appoint est supportée par les bovins (notamment pour l'autoconsommation de lait). Avec moins de bovins et plus d'ovins que Jaqma, les exploitants agricoles de Oulad Sghir semblent rechercher un équilibre entre les différentes composantes de son système de production agricole. De plus, la commune de **Oulad Sghir** pâtit des conséquences des sécheresses récurrentes qui sévissent depuis les années 1980. Les stratégies d'adaptation varient selon le type d'exploitants. En année sèche, les jachères produisent peu et le prix de l'alimentation du bétail augmente. Les petits agriculteurs sont obligés de vendre leur bétail dont le prix de vente diminue. Les grands exploitants constituent d'importants stocks de report (grains, paille et fourrage) durant les bonnes années. En cas de sécheresse, ils peuvent les revendre au moment où les prix sont élevés, ou les utiliser pour augmenter les effectifs de leur cheptel à un moment où le prix des bêtes est très bas.

¹⁹ Melk : terre qui, quelle que soit son origine (achat, héritage, don, etc.) appartient à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance (liberté de vente, d'hypothèque, de don, de legs).

²⁰ Collectif : terre appartenant en commun à une communauté ethnique (tribu, fraction,...). Une terre collective est inaliénable, c'est-à-dire qu'elle ne peut être ni vendue, ni hypothéquée, ni saisie, ni héritée. Les terres collectives peuvent être affectées (partagées en parts attribuées à des ayant-droit) ou non affectées (exploitées pour le compte de toute la communauté).

Tableau 14. Élevage dans les trois communes de Chaouia

COMMUNE	Bovins par exploitation	Ovins par exploitation	Caprins par exploitation
JAQMA	3,5	9,0	0,0
LAQRAQRA	1,6	35,2	1,8
OULAD SGHIR	1,9	14,9	0,1

Source : RGA 1996

4.2. Saïss

4.2.1. Présentation générale de Saïss

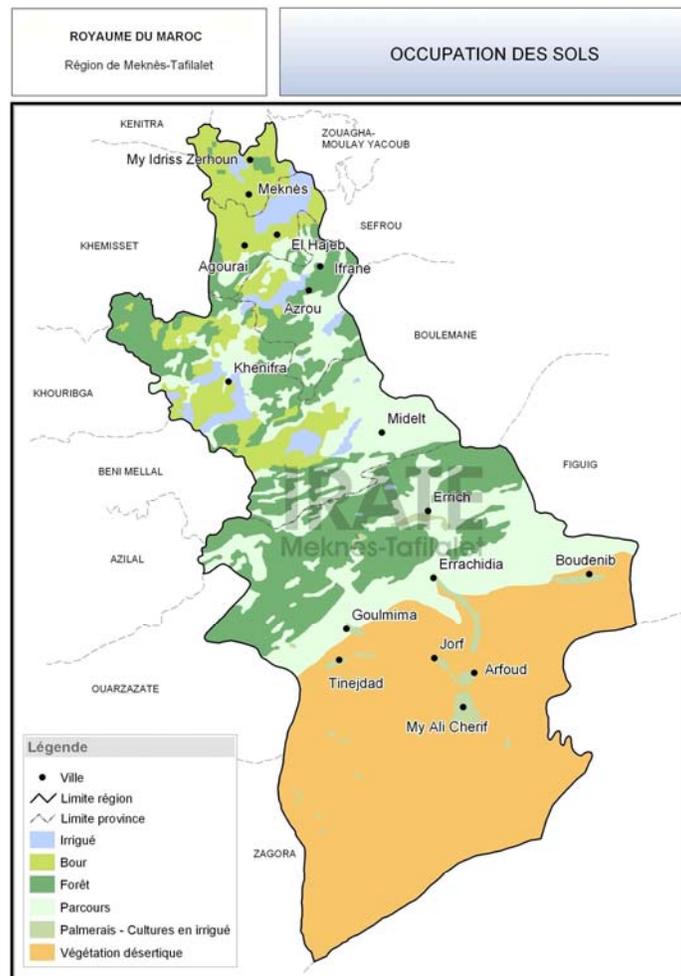
Le territoire de Saïss fait partie de la région économique Meknès-Tafilalet qui constitue un grand pôle de développement économique. Cette région s'étend sur une superficie de 79 210 km², soit environ 11 % de la superficie nationale. En 2004, sa population était de 2 141 527 habitants (7,2 % de la population totale), dont 45 % de ruraux.

La structure de cette région est articulée autour d'un axe Nord-Sud, d'où une grande variété d'écosystèmes présentant des potentialités et des contraintes spécifiques quant à l'utilisation du sol. Le climat de la région s'étend de l'étage bioclimatique humide à Ifrane (1 100 mm de pluie) à l'étage bioclimatique présaharien (250 mm) à Errachidia. Il permet la production d'une large gamme de cultures en fonction des zones. Si Saïss constitue un ensemble favorable à la céréaliculture, l'arboriculture et le maraîchage, les activités agricoles de prédilection dans les autres zones vont de l'oléiculture dans le massif du Zerhoun au palmier dattier dans l'ensemble présaharien du Tafilalet, en passant par la sylviculture et l'élevage dans la chaîne du Moyen-Atlas, et enfin l'arboriculture, les grandes cultures et l'élevage dans la région de Khénifra.

L'importance et la diversité des productions agricoles ont permis la mise en place d'une industrie de transformation implantée essentiellement au niveau de la ville de Meknès, matérialisée par une série d'unités de conserves de fruits et légumes, de vinification, de fabrication d'aliments de bétail, d'entreposage frigorifique, de congélation, de fabrication de pâtes alimentaires, de déshydratation des fruits, d'huileries, de minoteries, de distilleries, de confiseries et d'unités laitières. A Meknès, l'industrie agroalimentaire occupe actuellement 31 % des effectifs de la région, génère 63 % de la production et 23 % des exportations.

Le territoire de Saïss couvre une superficie totale de plus d'un million d'hectares répartis entre trois Directions Provinciales d'Agriculture (DPA) : la DPA de Meknès (178 630 ha), la DPA d'El Hajeb (222 000 ha), et la DPA de Fès (600 000 ha). Dans ce territoire, la partie qui intéresse notre étude se situe dans les zones d'action de la DPA de Meknès d'une part et de la DPA d'El Hajeb d'autre part. Le climat de cette région est de type semi-aride, caractérisé par un hiver tempéré et, généralement pluvieux et un été sec et chaud. Les hauteurs des pluies atteignent 500 mm en moyenne annuelle, ce qui situe cette région dans la catégorie « bour favorable ». Le secteur agricole revêt une importance primordiale pour l'économie rurale de Saïss, environ 80 % des ménages ruraux tirant leur revenu de l'activité agricole.

Carte 6. Occupation des sols dans la région Saïss



4.2.2. Caractéristiques agricoles des localités de Saïss

Les trois communes de Saïss concernées par l'enquête sont assez contrastées. Les atouts varient en fonction de la qualité des ressources humaines des localités et de leurs dotations en terres et en cheptel.

Du point de vue du nombre d'exploitants agricoles, Laqsir arrive en tête avec 2 321 exploitants, dont 10 % de femmes, suivie de Bitit avec 1 047 exploitants, dont 9 % de femmes et enfin Mrhassiyine avec seulement 553 exploitants, dont 1 % de femmes.

Tableau 15. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Saïss

COMMUNE	Exploitants	Exploitants femmes	Analphabètes	Ayant activités hors exploitation	
				Part du total	Commerce et services
BITIT	1047	8,7 %	74,7 %	15,3 %	27,5 %
LAQSIR	2321	9,7 %	81,8 %	18,2 %	35,8 %
MRHASSIYINE	553	0,9 %	64,9 %	10,7 %	42,4 %

Source : RGA 1996

Au niveau des activités, les exploitants agricoles sont dans leur grande majorité des agriculteurs. Mais, une bonne proportion d'entre eux pratique une activité autre que l'agriculture : 18 % à Laqsir, 15 % à Bitit et 11 % à Mrhassiyine, notamment dans le commerce et les services (épicerie, boucherie, petit commerce de fruits, légumes, épices, quincaillerie, restauration rapide... en somme divers métiers du souk hebdomadaire). On doit relever que près de 20 % des exploitants agricoles de Bitit et Laqsir ne résident pas en milieu rural²¹.

Les terres agricoles sont en majorité de type bour. Mais il s'agit d'un « bour favorable » avec une pluviométrie qui oscille entre 255 mm en année de sécheresse (1980-81) et 625 mm en année favorable, comme en 1989-90. De point de vue relief, la plaine domine dans les communes de Bitit et de Laqsir alors que le relief est plutôt montagneux dans la commune de Mrhassiyine.

Si les trois communes de cette région se situent au dessus de la SAU moyenne à l'échelle nationale (5,8 hectares par exploitation), la commune de Laqsir dispose de la plus grande SAU moyenne avec 8,7 ha par exploitation contre 7,2 ha pour Mrhassiyine et 6,3 ha pour Bitit. Mrhassiyine, localité au relief montagneux, se distingue par la forte parcellisation de ses exploitations et l'extrême faiblesse de sa surface irriguée. En revanche, les deux communes de plaine disposent d'un avantage net du point de vue de la SAU irriguée (34 % pour Bitit et 17 % pour Laqsir).

Tableau 16. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Saïss

COMMUNE	Exploitations	SAU moyenne par exploitation	Parcelles par exploitation	Part irriguée	Part de la SAU en Melk	Part de la SAU en Collectif	Part de la SAU en faire-valoir direct
BITIT	1049	6,33	3,5	34 %	71 %	27 %	96 %
LAQSIR	2325	8,74	3,2	17 %	76 %	8 %	92 %
MRHASSIYINE	554	7,22	6,5	2 %	91 %	0 %	68 %

Source : RGA 1996

Le statut des terres est dominé par le Melk (propriété privé) dans des proportions de 71 % à Bitit, 76 % à Laqsir et 91 % Mrhassiyine. Le reste est partagé, selon les localités, entre le collectif, les fermes d'Etat (SOGETA et SODEA) et le secteur de la réforme agraire. Le mode de faire-valoir direct des terres est le mode quasi-exclusif dans les deux communes de plaine (plus de 90 % de la surface exploitée). En revanche, la part des terres prises à bail est substantielle dans la commune de montagne (32 %).

²¹ Cf. M. Mahdi, 2005 « Agriculteurs citadins », Ed. Université Moulay Ismail. Meknès.

Tableau 17. Occupation de la SAU dans les trois communes de Saïss

COMMUNE	Céréales	Cultures maraîchères	Plantations fruitières	Cultures fourragères	Légumineuses	Jachère
BITIT	45 %	17 %	6 %	4 %	1 %	23 %
LAQSIR	50 %	10 %	16 %	3 %	2 %	18 %
MRHASSIYINE	52 %	2 %	27 %	0 %	10 %	6 %

Source : RGA 1996

De point de vue des cultures pratiquées, la céréaliculture demeure la spéculation dominante, ce qui peut s'expliquer par les impératifs de sécurité alimentaire chez les petits agriculteurs. Les céréales occupent 52 % de la SAU à Mrhassiyine, 50 % à Laqsir et 45 % à Bitit. La première caractéristique de la dynamique interne de Saïss dans les dernières décennies est le développement des cultures maraîchères dans la plaine, 17 % de la SAU à Bitit et 10 % à Laqsir. Très consommatrices de main-d'œuvre, elles sont pourvoyeuses d'emplois occasionnels. Les communes de plaine constituent donc des bassins d'emploi saisonnier. Le développement de l'arboriculture fruitière est la seconde caractéristique de la dynamique agricole de Saïss (27 % de la SAU à Mrhassiyine, 16 % à Laqsir, 6 % à Bitit). Les plantations fruitières arrivent en seconde position des cultures de rente récemment pratiquées avec une prééminence du pommier, poirier et olivier. L'olivier est pratiqué comme une nouvelle culture dans les communes de plaine, à Laqsir tout particulièrement, et constitue un produit de terroir dans la commune de montagne. Le tabac, culture industrielle, est présent chez quelques agriculteurs de Laqsir.

Enfin, le développement relatif des cultures fourragères montre l'orientation donnée à l'élevage bovin, laitier en grande majorité, surtout dans les deux communes de plaine. Les agriculteurs comptent bien entendu sur le revenu de la production laitière mais ne la considèrent pas comme leur activité principale. Ils élèvent aussi des ovins et des caprins, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 18. Élevage dans les trois communes de Saïss

COMMUNE	Bovins par exploitation	Ovins par exploitation	Caprins par exploitation
BITIT	2,1	17,7	2,4
LAQSIR	2,3	12,1	0,2
MRHASSIYINE	1,3	9,2	2,7

Source : RGA 1996

Un noyau agro-industriel émerge dans les deux communes de plaine. Dans la commune de montagne, ce sont les unités de trituration traditionnelle qui constituent l'essentiel des unités de transformation des olives, de plus en plus renforcées par des unités modernes.

Le tableau suivant dresse l'inventaire de l'infrastructure agro-industrielle présente dans la zone d'action d'El Hajeb dont relèvent les deux communes de plaine.

Tableau 19. Infrastructure agro-industrielle dans la province d'El Hajeb

Désignation	Nombre	Capacité	Observation
1- Technologie de poste récolte			
Entreposage frigorifique	19	33 000 T	
Station de conditionnement	11	16 060 T	
Centre de collecte de lait	3		
Unité de pasteurisation	1		
2- Technologie de transformation			
Unité <i>moderne</i> de trituration des olives	3		
Unité <i>traditionnelle</i> de trituration des olives (Mâasra)	58		
Autres unités de transformation			
Aliment de bétail	1	3 000 T	
Caves	5	196 205 Hl	
Conserverie	2	3 100 T	
Pimenterie	1	38 T	
Couvoir (pondeuses)	2	80 000	Production de poussins type chaire

Source : Monographie DPA El Hajeb, 2008

4.3. Souss-Massa

La région du Souss-Massa a été choisie parce qu'elle abrite une agriculture et des territoires plutôt bien insérés dans la dynamique d'ouverture et d'intégration au marché. Riche d'espaces irrigués et d'une agriculture performante et largement destinée aux marchés extérieurs, l'hypothèse retenue pour le choix de cette région est qu'elle devrait probablement gagner à une plus grande libéralisation des échanges, ce qui devrait améliorer sa compétitivité et partant sa capacité à tirer avantage de nouvelles possibilités d'écoulement de ses productions sur le marché mondial.

4.3.1. Présentation générale de Souss-Massa

La région Souss-Massa-Drâa²² s'étend entre l'océan atlantique à l'ouest et le désert et l'Algérie à l'est. Elle est bordée par les massifs du Haut-Atlas Occidental et du Haut-Atlas Oriental au nord et l'Anti-Atlas au sud (formant respectivement la vallée du Souss-Massa et celle du Dadès-Drâa). Elle couvre une superficie de 72 506 Km², soit 10 % du territoire national. Un peu moins des trois quarts de ce territoire sont constitués de montagnes alors que la plaine couvre un peu plus du quart restant. Les plaines du Souss et de Massa couvrent des superficies respectives de 4 150 et 1 600 Km². Puisant ses sources dans le Haut-Atlas à une altitude de 1 230 m, l'Oued Souss traverse la région de l'ouest vers l'est avant d'aller se déverser dans l'océan atlantique, au sud de la ville d'Agadir.

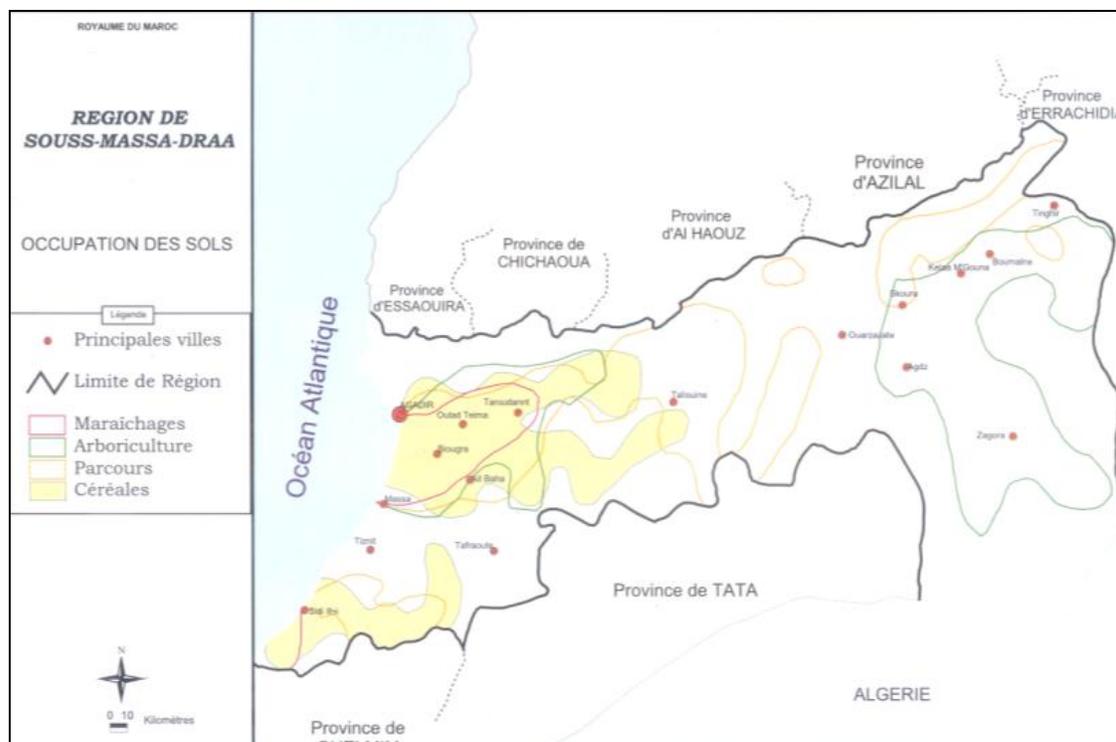
Le climat est dans l'ensemble de type semi-aride à subdésertique, mais la région bénéficie du courant adoucissant en provenance de sa façade atlantique et de la barrière montagneuse de l'Anti-Atlas qui la protège contre l'influence désertique. Les précipitations annuelles apparaissent faibles et irrégulières, atteignant à peine 250 mm/an en moyenne, mais sur les hauteurs montagneuses, elles peuvent atteindre 800 mm/an. En règle générale, ces précipitations diminuent du Nord au Sud et de l'ouest vers l'est. Les températures sont modérées, avec une moyenne annuelle de 19°C (et des maxima et minima de 27 et 11°C respectivement). La région est relativement ventée. Des vents d'est chauds, appelés Chergui,

²² Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (1999). Région Souss-Massa-Drâa, Débat National sur l'Aménagement du Territoire, Eléments introductifs, Direction de l'Aménagement du Territoire, Rabat. Données actualisées sur les sites du Ministère en question (www.matee.gov.ma) et de l'Agence du Bassin Hydraulique Souss-Massa (abhsm@menara.ma). Voir aussi : Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, monographie, 2008 (11 pages).

peuvent souffler en été et en automne. La région se distingue par un ensoleillement élevé (3 000 heures par an), alors que la douceur du climat en fait une région propice à la production maraîchère comme au tourisme.

Sur le plan administratif, la région Souss-Massa comprend deux préfectures (Agadir Ida Outanane et Inezgane Aït Melloul), et trois provinces (Chtouka Aït Baha, Taroudannt et Tiznit). Selon le dernier recensement de 2004, cet ensemble abrite une population totale de 3 113 653 habitants, soit 10,4 % de la population totale du pays. Elle se répartit à raison de 59 % en milieu rural et 41 % en milieu urbain.

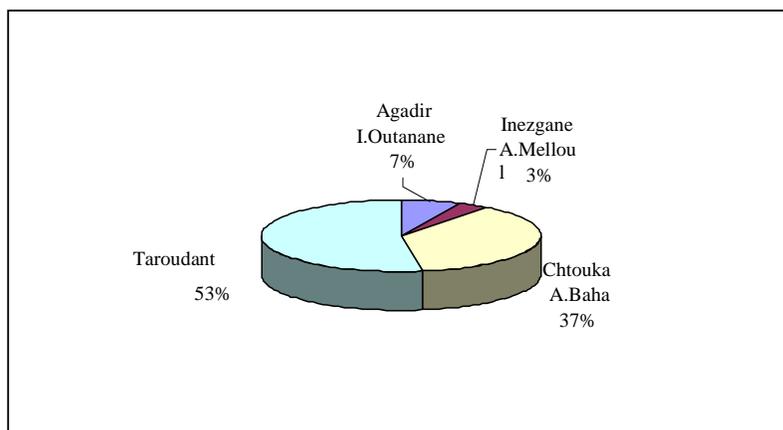
Carte 7. Occupation des sols de la région Souss-Massa



Sur le plan économique, cette région est considérée comme le deuxième pôle du pays, après celui de Casablanca. Au niveau de l'agriculture, elle arrive au premier rang en termes de la production et d'exportation des agrumes et primeurs. Elle dispose du premier port de pêche du pays et la diversité des richesses halieutiques et agricoles qui y sont disponibles a donné naissance à un secteur des industries de transformation conséquent. La région compte également le tiers de la capacité réceptive classée dans le secteur touristique du pays.

En ce qui concerne les ressources en sol, l'espace qui relève de la zone d'action de l'Office Régional de mise en valeur de Souss-Massa (ORMVA-SM) est estimé à 1 200 000 ha, dont près de 580 000 ha de forêts et 391 000 ha de parcours et de terres incultes. La SAU, qui s'élève à 228 500 ha, se répartit à raison de 120 000 ha de terres d'agriculture pluviale (Bour) et 108 000 ha de terres irrigables. Cette SAU est essentiellement concentrée dans les provinces de Taroudannt (120 200 ha) et Chtouka Aït Baha (84 950 ha), soit respectivement 53 % et 37 % de la superficie totale (Figure 3). Les espaces irrigables se concentrent dans ces deux provinces, avec respectivement 66,5 % et 24,8 % de l'ensemble en question (les deux préfectures Agadir Ida Outanane et Inezgane Aït Melloul se partagent le reste).

Figure 3. Souss-Massa - Répartition de la SAU par province



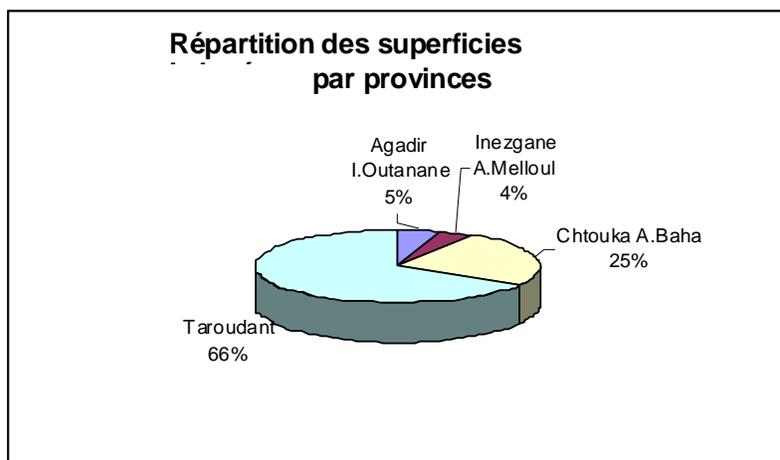
Source : Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, 2008.

Au niveau des ressources hydriques, le réseau hydrographique des eaux superficielles se compose essentiellement de Oued Massa, de Oued Souss et ses affluents, et des oueds Tamri et Tamraght dont les apports annuels moyens respectifs s'élèvent à 138 et 75 millions de m³. Ces ressources sont régularisées par 6 barrages dont les plus importants sont Youssef Ben Tachfine et Abdelmoumen qui alimentent les périmètres irrigués de Massa et Issen (avec des capacités de 303 et 214 milliards de m³ respectivement). Le troisième est constitué du complexe Aoulouz destiné à la recharge de la nappe du Souss et à l'apport d'un complément d'irrigation à la zone Sebti El Guerdane (108 milliards de m³). On compte également deux autres barrages de plus petite dimension (Mokhtar Soussi et Imin El Kheng, avec des capacités respectives de 52 et 11 milliards de m³). Enfin, courant 2008, un nouveau barrage (Prince Moulay Abdellah), d'une capacité de 110 milliards de m³ était en cours de construction. Au total, ces ouvrages devraient totaliser des capacités de près de 800 milliards de m³, mais n'en régulariser que 361 milliards, dont la plus grande part est utilisée pour l'irrigation de 32 710 ha en périmètres de grande hydraulique, pour la recharge de la nappe et pour l'approvisionnement en eau potable des villes d'Agadir et de Tiznit.

Quant aux ressources en eaux souterraines, leurs réserves sont estimées à 38 milliards de m³, et sont constituées essentiellement des nappes du Souss (37 milliards de m³) et de Chtouka (1 milliard de m³). En fait, 8 milliards de m³ seulement sont économiquement exploitables. Les apports annuels renouvelables de ces nappes sont estimés à 440 milliards de m³ dont 400 pour la nappe du Souss et 40 pour la nappe de Chtouka. Outre les problèmes de salinité au niveau de cette dernière, le bilan présente un déficit moyen pour ces deux nappes de 260 milliards de m³.

La moitié environ des terres irrigables est aménagée par l'Etat. Mais, si l'on compte les terres mises en irrigation par des moyens privés, on atteint 108 500 ha de terres irriguées en 2008. Cette superficie se répartit à raison de 32 710 ha en grande hydraulique, 38 440 ha en petite et moyenne hydraulique, et 37 350 ha en « irrigation privée ». Par régions, la province de Taroudannt concentre les deux tiers des superficies en question (72 150 ha), suivie par la province de Chtouka Aït Baha (un quart des superficies), les deux autres provinces – Agadir Ida Outanane et Inezgane Aït Melloul – se partageant chacune moins de 5 % des superficies.

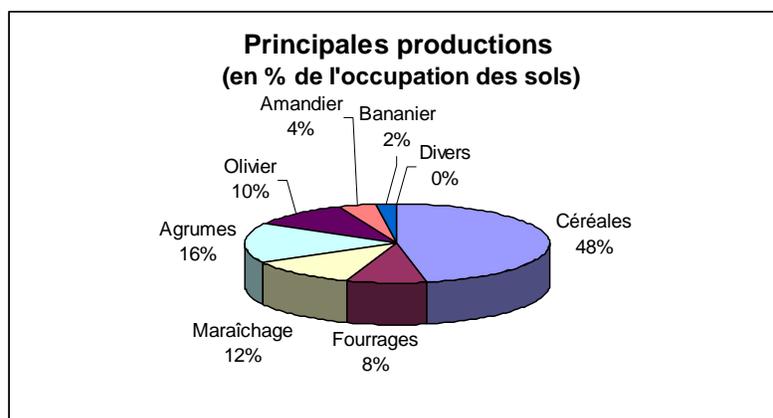
Figure 4. Répartition des superficies par province – Souss-Massa



Source : Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, 2008.

L'occupation des surfaces agricoles utiles apparaît largement dominée par les céréales-fourrages d'une part, et le maraîchage-arboriculture d'autre part. Sur près de 200 000 ha exploités en 2006, les céréales (blés tendre et dur, orge) s'étendent sur 48 % des surfaces et les fourrages (la luzerne principalement) sur près de 8 %. Les différentes cultures maraîchères couvrent quelques 12 % des surfaces, et sur près de 23 000 ha, les cultures primeurs ont occupé 14 407 ha, dont 7 648 ha sous abris. L'arboriculture couvre l'essentiel des surfaces restantes : les agrumes d'abord (31 362 ha), ensuite l'olivier (19 693 ha), puis l'amandier (7 408 ha) et le bananier (4 002 ha)²³. La répartition spatiale des ces productions montre que si les agrumes, les céréales et les fourrages sont largement localisés dans le bassin du Souss, le maraîchage (et quelques fruits, telle la banane) sont plus ou moins partagés entre ce bassin et celui de Massa.

Figure 5. Surfaces consacrées aux principales productions – Souss-Massa



Source : Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, 2008.

²³ Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, op.cit.

Au regard des données relatives à la campagne 2005-2006²⁴, la production de la région de Souss-Massa apparaît relativement importante, par rapport à l'ensemble de la production du pays, notamment en ce qui concerne le maraîchage (18 %) et surtout quelques fruits tels les agrumes (47 %) et les bananes (69 %). En revanche, en ce qui concerne les céréales, qui couvrent de loin les superficies les plus vastes, la part de Souss-Massa égale à peine le dixième de la production nationale. Quant à la production oléicole et d'autres plantations fruitières (comme l'amandier), cette part reste inférieure à 3 % (Tableau 20).

Tableau 20. Part de la production du Souss-Massa dans la production totale du pays (1000 t)

Productions	Maroc (1)	Souss-Massa (2)	(2) / (1) (%)
Céréales	8 860 000	905 000	10,2
Maraîchage	7 250 000	1 304 000	18,0
Agrumes	1 265 000	600 000	47,4
Olivier	750 000	18 000	2,4
Amandier	17 000	444	2,6
Banancier	203 000	139 000	68,5

Source: Bilan des productions végétales, campagnes 2005-2006, Direction de la Production Végétale, Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches Maritimes, Rabat, juin 2007; Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, op.cit.

Si l'on porte l'attention sur les productions maraîchères et agrumicoles, on constate que Souss-Massa est bien la première région du pays, non seulement du point de vue de la production, mais aussi des exportations. Durant la campagne 2005-2006, cette seule région a assuré respectivement 60 % et 77 % des exportations d'agrumes et de produits maraîchers de l'ensemble du pays.

En ce qui concerne la production animale en 2006, l'effectif du cheptel de la région a été estimé à 916 000 têtes de bovins (dont 84 000 têtes de race pure et améliorée), 450 000 têtes d'ovins (dont 80 000 têtes de race croisée) et 350 000 têtes de caprins. Par rapport aux effectifs correspondants durant la même année dans l'ensemble du pays, la part de Souss-Massa atteint 33,2 % en ce qui concerne les bovins, mais ne dépasse guère 2,6 % et 6,5 % respectivement pour les ovins et les caprins. Les principales productions animales pour leur part ont été estimées à 208 millions de litres de lait (dont 178 millions usinés), 18 770 tonnes de viandes (dont 9 770 tonnes de viandes rouges), 102 millions d'œufs de consommation, et 741 tonnes de miel. La part de la région dans la production laitière du pays n'est guère négligeable puisqu'elle atteint près de 15 %.

Au total, la valeur globale de la production végétale a été estimée en 2005-2006 à 5 987 millions de dirhams, ce qui représente 9,1 % de la valeur de la production végétale du pays dans son ensemble durant la même année. En termes d'emploi, celui généré par cette production a été estimé à 22,6 millions de journées de travail ce qui, rapporté aux 228,5 millions de journées créées dans le pays durant la même année, marque également une contribution de la région de l'ordre de 10 % à l'effort national de créations d'emplois.

4.3.2. Caractéristiques agricoles des localités de Souss-Massa

A l'instar des deux autres régions, les trois communes de Souss-Massa ont des profils différents puisque l'on a cherché à saisir la diversité des systèmes agricoles dans cette région. Contrairement aux deux autres communes, Ait Amira figure parmi les localités à forte population d'agriculteurs. Ainsi, elle compte 1 758 exploitants agricoles contre 658 pour Machraa El Ain et 261 à peine pour Taliouine. Ait Amira est aussi la commune où les agriculteurs sont le plus alphabétisés. En 1996, on y dénombrait moins de 60 % d'analphabètes contre 72 % et 77 % pour Machraa El Ain et Taliouine respectivement.

²⁴ Les dernières disponibles, courant juin 2008. Cf. Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, op.cit

En revanche, c'est la commune de Taliouine qui se démarque des deux autres au niveau des femmes exploitantes. En effet, plus de 7 % des exploitants à Taliouine sont des femmes contre près de 3 % dans les deux autres communes.

Les exploitants ayant des activités hors exploitation apparaissent relativement nombreux dans la commune de montagne (34,5 % à Taliouine) alors leur proportion varie autour du cinquième dans les deux communes de plaine (17,2 % à Machraa El Ain et 23,2 % à Ait Amira).

Tableau 21. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Souss-Massa

COMMUNE	Exploitants	Exploitants femmes	Analphabètes	Ayant activités hors exploitation	
				Part du total	Commerce et services
AIT AMIRA	1758	3,1 %	59,3 %	23,2 %	28,2 %
MACHRAA EL AIN	658	2,9 %	77,1 %	17,2 %	1,8 %
TALIOUINE	261	7,3 %	71,6 %	34,5 %	11,1 %

Source : RGA 1996

Le système de production végétale est sans doute la dimension qui différencie le plus les trois communes de Souss-Massa. Taliouine a clairement le profil d'une localité de montagne. D'une part, les agriculteurs exploitent une très petite surface en moyenne (1,54 ha), répartie en plus sur 8,5 parcelles, et d'autre part l'irrigation constitue une part importante de la SAU (58,3 %). A l'opposé, la commune de Machraa El Ain, située en plaine, présente les meilleurs atouts. L'exploitation agricole y est de taille moyenne (6,78 ha), conduite quasi-exclusivement en faire-valoir direct, peu morcelée (3 parcelles) et dont la moitié est irriguée. Les agriculteurs de Ait Amira, autre commune de plaine, sont bien moins dotés que Machraa El Ain, avec une surface exploitée de 4,75 ha seulement en moyenne, et moins du tiers de la SAU en irrigué. De plus, le tiers de la SAU de cette commune est régi par le statut collectif, ce qui pourrait expliquer la part relativement élevée du faire-valoir indirect (16 %).

Tableau 22. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Souss-Massa

COMMUNE	Exploitations	SAU moyenne par exploitation	Parcelles par exploitation	SAU irriguée	SAU en Melk	SAU en Collectif	Mode de faire-valoir direct
AIT AMIRA	1759	4,75	3,2	29,0 %	66,5 %	33,5 %	84,0 %
MACHRAA EL AIN	658	6,78	3,0	50,8 %	74,3 %	16,4 %	99,1 %
TALIOUINE	261	1,54	8,5	58,3 %	98,8 %	0,0 %	96,8 %

Source : RGA 1996

Au niveau de l'occupation du sol, les agriculteurs de Taliouine consacrent la plus grande partie de leur surface agricole aux céréales, l'orge pour l'essentiel. De même, près du quart de la SAU est occupé par une arboriculture adaptée au milieu montagnard sec : l'amandier et l'olivier. Dans Machraa El Ain en revanche, la céréaliculture (38,9 % de la SAU) cède la première place aux plantations fruitières, essentiellement des agrumes, qui occupent 46,3 % de la SAU. La commune de Ait Amira présente un troisième profil, caractérisé par la place particulière des cultures maraîchères (19,4 %), essentiellement des primeurs, même si plus de la moitié de la SAU reste dédiée aux céréales (55,6 %).

Tableau 23. Occupation de la SAU dans les trois communes de Souss-Massa

COMMUNE	Céréales	Cultures maraîchères	Plantations fruitières	Cultures fourragères	Légumineuses	Jachère
AIT AMIRA	55,6 %	19,4 %	4,5 %	2,3 %	0,1 %	18,0 %
MACHRAA EL AIN	38,9 %	1,7 %	46,3 %	2,1 %	0,0 %	11,0 %
TALIOUINE	70,0 %	0,8 %	23,0 %	2,6 %	0,0 %	3,7 %

Source : RGA 1996

En termes d'effectifs, l'élevage s'avère une activité importante dans la commune de Machraa El Ain, tant au niveau des ovins (12,4 têtes par exploitation) que des bovins (2,3 têtes par exploitation). Les faibles effectifs moyens par exploitation dans Ait Amira, et surtout à Taliouine, donnent une indication sur le caractère secondaire de la production animale dans ces communes.

Tableau 24. Élevage dans les trois communes de Souss-Massa

COMMUNE	Bovins par exploitation	Ovins par exploitation	Caprins par exploitation
AIT AMIRA	1,9	8,5	0,3
MACHRAA EL AIN	2,3	12,4	0,9
TALIOUINE	1,5	3,2	2,4

Source : RGA 1996

5. Principales caractéristiques des filières

Nous commencerons par examiner les filières jugées « vulnérables, mais protégées », en l'occurrence les céréales et la viande ovine, retenues ici dans le cadre de la région de Chaouia. Nous présenterons ensuite les filières porteuses « d'opportunités », l'huile d'olive et le lait, abordées à propos de la région de Saïss. Enfin nous nous attacherons à étudier les filières considérées « bien intégrées aux marchés extérieurs », celles de la tomate et des agrumes, largement localisées dans la région de Souss-Massa.

5.1. Les filières vulnérables, mais protégées : Céréales et Viande ovine

Comme cela a déjà été expliqué plus haut, les filières Céréales et viande ovine ont été retenues parce qu'elles sont largement ancrées dans la région de Chaouia, celle-là même qui a été retenue en tant que région susceptible d'être « perdante » dans la perspective d'une libéralisation des échanges avec l'extérieur. Perdante précisément parce que les deux principales filières qu'elle « abrite » sont considérées comme étant des filières menacées par cette libéralisation. Cependant, la « menace » n'est pour l'instant encore que virtuelle puisque les deux filières, d'une manière ou d'une autre, restent protégées.

5.1.1. La filière céréalière

La filière des céréales est excessivement complexe. D'abord, elle se caractérise par un grand nombre d'opérateurs, près de 1,2 million de céréaliculteurs, 1225 commerçants collecteurs, 100 commerçants agréés, 13 SCAM (Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines), 1 USCAM (Union des Sociétés Coopératives Agricoles Marocaines), 88 minoteries industrielles à blé, 22 semouleries, 13 orgeries, 18 unités mixtes, 9090 minoteries artisanales. Ensuite, elle se déploie sur une multitude de lieux de commercialisation : centres de collecte, halles aux grains dans les gros centres urbains et un millier de souks (marchés ruraux) hebdomadaires²⁵.

Du point de vue institutionnel, on peut dire que jusqu'à la fin de la décennie 1980, le marché des céréales était régulé par l'Office National des Céréales et des Légumineuses. Cet organisme assurait totalement la gestion du circuit contrôlé de la commercialisation à travers la garantie du prix au producteur (de blé tendre en particulier), l'approvisionnement régulier du marché quel que soit le niveau de la récolte, l'incitation au développement de la capacité d'écrasement des minoteries et la protection de la production nationale par un contrôle strict des importations. La part de la commercialisation intérieure « contrôlée », donc notamment régulée au niveau des prix par l'ONICL, tournait autour de 40 % pour le blé tendre seul, 15 % pour l'ensemble des céréales.

Durant la décennie 1990, l'environnement juridique a évolué très rapidement. Dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, l'option de la libéralisation de l'économie nationale conduit à la mise en œuvre dès 1992 de la loi 13-89 sur le commerce extérieur, qui établit la liberté des importations et des exportations, mais avec une protection spécifique des produits de base dont les céréales. Découlant de la signature des accords de Marrakech (OMC), la loi 12-94, portant réforme du marché des céréales, donne de nouvelles missions à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses. Officiellement, le commerce intérieur de toutes les céréales est libre depuis 1996. Dans les faits, la réforme du marché céréalière est quasi-complète pour le blé dur, l'orge et le maïs (et ce depuis 1988) alors que le blé tendre reste sous surveillance du fait du maintien d'un contingent de 1 million de tonnes de farine subventionnée. Aujourd'hui encore, et conformément à l'article 23 de la loi 12-94, les conditions d'achat, de vente et d'utilisation du quota de 1,2 million de tonnes de grain de blé tendre (ce qui donne 1 million de tonnes de farine) sont strictement réglementées.

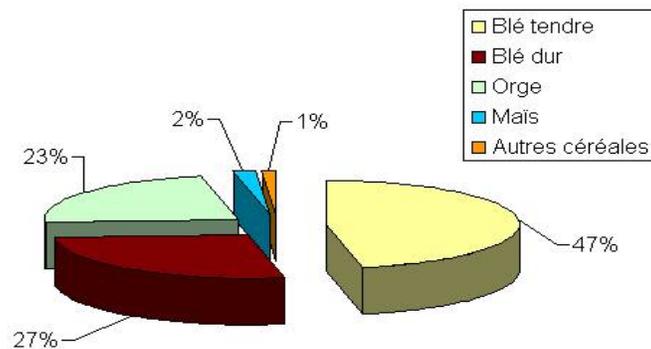
²⁵ Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Environnement, Département de l'Agriculture (MAEE-DA, 1998), « Plate-forme du Projet de Loi-cadre d'Orientation agricole », Rapport définitif, Rabat, mars.

5.1.1.1. Importance socio- économique de la filière céréalière

Les céréales et leurs dérivés jouent un rôle nutritionnel, social et économique indéniable. En effet, la consommation moyenne annuelle en céréales est estimée à plus de 200 kg par habitant. Elles fournissent environ 2/3 des besoins énergétiques et 70 % des apports protéiques dans une ration alimentaire moyenne. Les céréales représentent en moyenne 25 % des dépenses alimentaires des ménages. Dans l'alimentation animale, les céréales, la paille et le son couvrent 40 % des besoins totaux en unités fourragères. Ainsi, le commerce des céréales et de leurs dérivés conditionne l'activité économique générale du pays.

La filière céréalière constitue une des principales filières de la production agricole au Maroc. Elle joue un rôle multiple en ce qui concerne la formation du PIB agricole (un tiers de la valeur ajoutée agricole), l'emploi (un quart de la population active) et l'utilisation des capacités de transformation industrielle²⁶. Les céréales sont représentées essentiellement par les cultures du *blé tendre*, de *l'orge*, du *blé dur* et du *maïs*. Le sorgho et le riz sont également pratiqués mais avec une importance marginale.

Figure 6. Contribution des différentes spéculations à la valeur brute céréalière



Source : Ministère de l'Agriculture, 2004

5.1.1.2. Production et importations des céréales

On rencontre la céréaliculture en bour favorable ou dans des zones irriguées mais aussi dans les zones défavorables du Sud. La céréaliculture se pratique dans 80 % des exploitations marocaines.

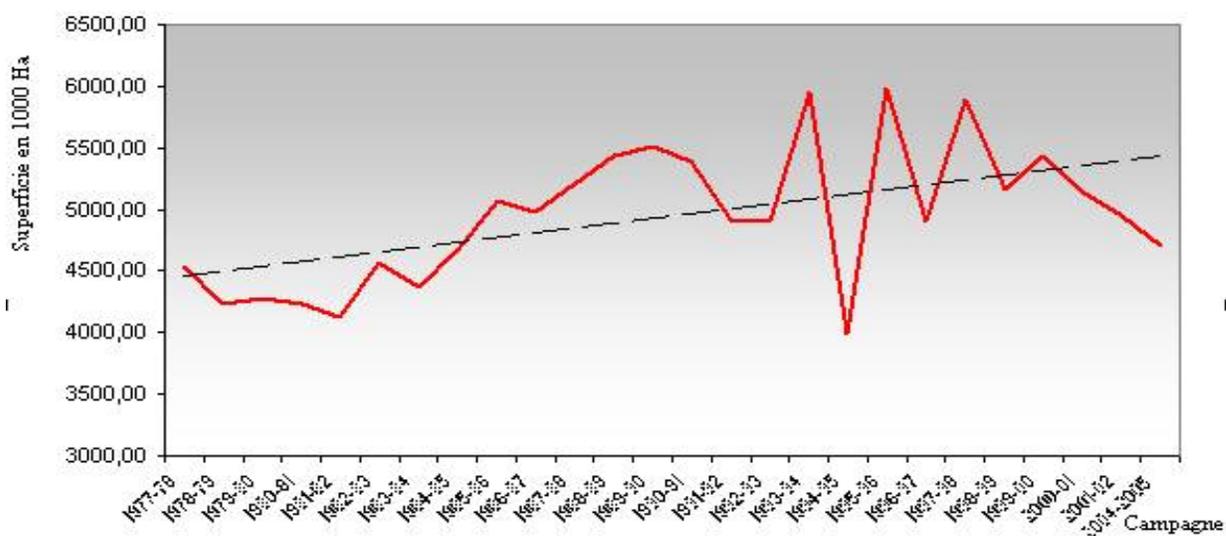
Les céréales sont pratiquées dans les différentes zones agro-climatiques du pays. Les principales régions de production se situent dans les zones pluviales des plaines et plateaux de Chaouia, Abda, Haouz, Tadla, Gharb et Saïs. Les superficies cultivées en céréales sont autour de 5 millions d'ha, soit près de 60 % de la SAU et 3,6 ha en moyenne par exploitation. Cependant, si l'on tient compte de la jachère qui est principalement liée aux systèmes de production céréaliers, la superficie peut atteindre 75 % de la SAU.

L'orge, le blé tendre, le blé dur et le maïs constituent le lot des céréales principales. Les céréales dites secondaires comprennent le riz, l'avoine, l'alpiste et le sorgho.

Les conditions climatiques par leur caractère très aléatoire conditionnent énormément la production annuelle en céréales.

²⁶ Malika Khald, *La réforme des filières agricoles au Maroc : enjeux économiques et sociaux dans un contexte de libéralisation, rapport de stage de fin d'études, Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International et Ambassade de France au Maroc, Rabat, novembre 2005.*

Figure 7. Évolution de la superficie des céréales principales (BD, BT, Orge, Maïs)

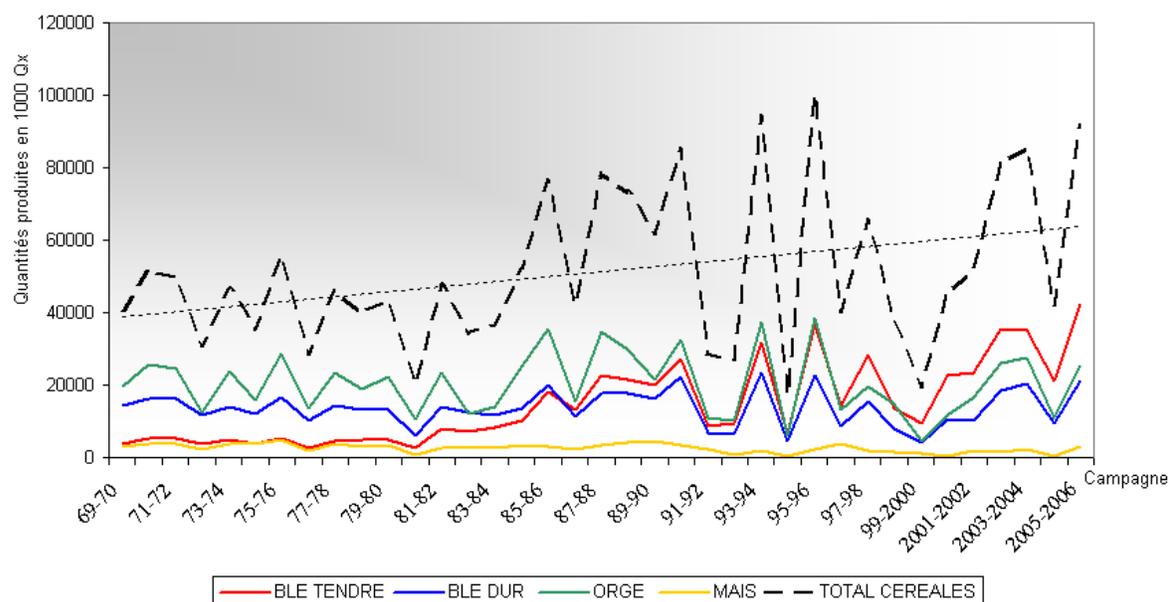


Source : Direction de la Statistique, 2006

Pour ce qui est de la superficie de céréales, la courbe montre une certaine tendance à la hausse à travers le temps et ce, malgré des pics plus ou moins importants qu'on peut expliquer par la dépendance de la céréaliculture aux aléas climatiques.

La production moyenne en céréales entre 2005 et 2006 est estimée à 91 593 quintaux. Compte tenu de l'effet des variations climatiques cette production a connu un minimum de 19,4 millions de quintaux en 1999-2000 et un maximum de 99,8 millions de quintaux en 1995-96. L'analyse de l'évolution de la production céréalière montre que la part de l'orge a diminué d'une manière très significative en passant d'un peu plus de 50 % de cette production en 1980 à 31 % en moyenne des cinq dernières années. La baisse de la part de production concerne également le blé dur et le maïs. En revanche, le blé tendre enregistre une progression remarquable en passant de 11 % à 42 % de la production céréalière totale durant la période 1980-2004. L'extension des surfaces consacrées au blé tendre a procédé avant tout d'une décision politique au plus haut niveau de l'Etat.

Figure 8. Évolution de la production céréalière



Source : ONICL, 2006

Le rendement moyen des céréales pendant les années 70 et 80 reste modeste (12 quintaux par hectare) dans les zones à agriculture pluviale ou irriguée. Ceci est attribué à plusieurs facteurs:

- Des exploitations réduites, morcelées et enclavées.
- La dépendance face aux aléas climatiques.
- Les moyens financiers limités des agriculteurs.
- Un encadrement et une organisation faible des agriculteurs.

Les importations de céréales évoluent selon l'importance de la production nationale. Durant la période 1980-1995, les quantités moyennes importées étaient autour de 20 M de quintaux de grain. A partir de 1996, date de leur libéralisation, les quantités moyennes annuelles importées durant la période 1996-2004 s'élèvent à un peu plus de 40 M de quintaux. Le taux de couverture de l'offre apparente²⁷ par les importations entre ces deux périodes est passé de 30 % à 41 %²⁸.

Tableau 25. Évolution de la part des importations des principales céréales (%)

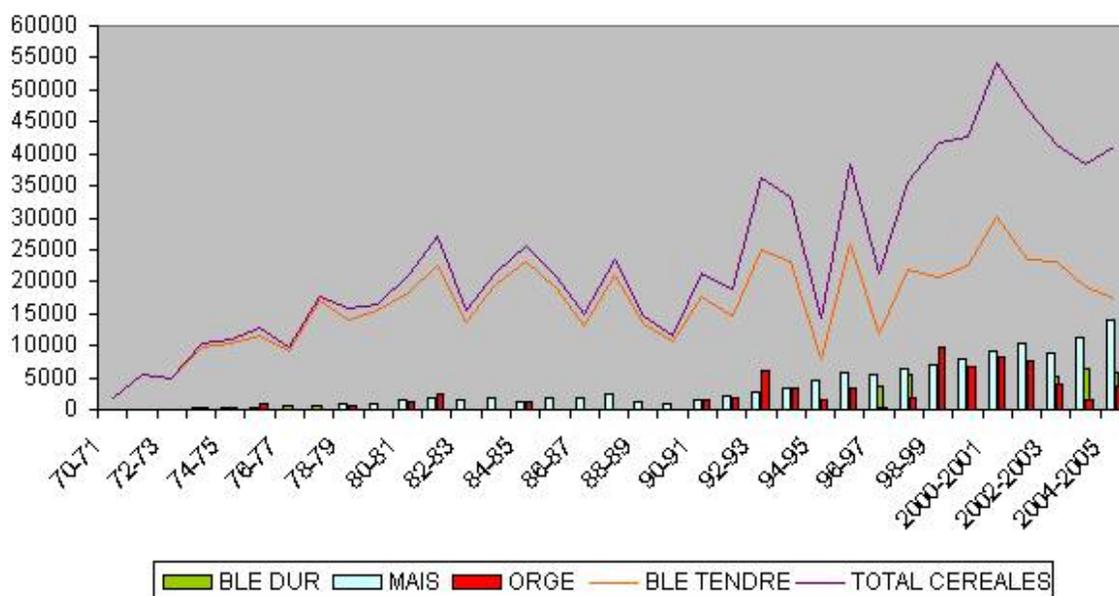
Produit	1980-1995	1996-2004	2003-2004
Blé tendre	82,7 %	54,9 %	49,0 %
Blé dur	2,3 %	12,8 %	16,9 %
Orge	6,2 %	12,0 %	3,5 %
Maïs	9,6 %	20,3 %	30,6 %

Source : Ministère de l'Agriculture, 2005

²⁷ Offre apparente = production + importations.

²⁸ Proportions calculées à partir des données de L'ONICL, 2006. cf. www.onicl.org.ma

Figure 9. Évolution des importations de céréales



Source : ONICL, 2005

Pour ce qui est du blé tendre, les importations proviennent essentiellement des pays de l'Union européenne (France en particulier) qui ont fourni un peu plus de 56 % des quantités importées durant les cinq dernières années. La part des Etats-Unis s'élève à près de 21 % alors que l'Ukraine, la Russie, le Canada et l'Argentine notamment contribuent à couvrir le reste des volumes importés en ce produit.

Pour le blé dur, le Canada se place au premier rang des pays fournisseurs de ce produit. La part du blé dur canadien dans les importations totales du pays s'élève, en effet, à près de 78 % avec un peu plus de 4,3 M de quintaux en moyenne des cinq dernières années. Les USA sont considérés comme le deuxième fournisseur avec près de 670 000 quintaux, soit 12 % des importations totales. La contribution des pays de l'Union européenne reste limitée avec en moyenne 250 000 quintaux ou encore 4,5 % des quantités totales importées.

Pour l'orge, l'Union européenne est le principal fournisseur du pays avec près de 4 millions de quintaux (63 % des importations) alors que le reste du monde fournit près de 2,3 millions de quintaux en moyenne annuelle. A l'échelle des pays, les importations originaires de France sont les plus importantes (37 %) suivies de celles provenant de la Turquie (13,5 %), de l'Ukraine (10,2 %) et de la Russie (9 %).

Le maïs importé provient essentiellement des USA avec une contribution de 53 % des importations totales (près de 5 M de quintaux). D'autres pays tels que l'Argentine, le Brésil et la Hongrie fournissent pratiquement le reste des quantités importées. Les prix à l'importation sont généralement inférieurs aux prix internes. La forte croissance des importations de maïs depuis le milieu des années 1990 résulte en grande partie du développement du secteur de la provende, fournisseur d'aliments pour l'aviculture.

5.1.1.3. Système de protection du marché intérieur des céréales

Signataire de l'Accord de Marrakech, le Maroc prit les mêmes engagements que les autres pays. C'est surtout en matière d'accès au marché que le Maroc prit l'engagement de convertir toutes les protections non tarifaires en protections tarifaires, puis – en tant que pays en développement – de réduire les niveaux consolidés de 24 % en 10 ans. Cependant, dans « l'Offre marocaine au GATT », des équivalents tarifaires avaient été fixés pour tous les produits agricoles soumis à des mesures à la frontière autres que les droits de douane ordinaires, c'est à dire pour les produits

considérés « sensibles », ou « stratégiques » : céréales, sucre, huile alimentaire, lait, viande et produits dérivés. En matière de céréales en particulier, on peut constater sur le tableau suivant que le niveau de protection consolidé à l'OMC était relativement élevé (190 % pour le blé tendre, 224 % pour le blé dur,...). Aujourd'hui encore, après l'achèvement en 2004 du processus de réduction des équivalents tarifaires convenu dans l'accord de Marrakech, les niveaux restent élevés (144 % pour le blé tendre et 170 % pour le blé dur). C'est sur cette base qu'on peut considérer que le marché intérieur des céréales demeure protégé.

Tableau 26. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour les céréales

Groupes de Produits	Produits	Droit de base (%) (1995)	Droit final consolidé (%) (2004)
Céréales & farine	Blé tendre	190	144
	Blé dur	224	170
	Farine de blé tendre	182,5	139

Source: Offre marocaine au GATT (Liste de l'OMC, Maroc).

Par ailleurs, il faut souligner que le Maroc a signé ces dernières années des accords de libre-échange avec différents pays, dont les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne²⁹. Cependant, force est de constater que, même dans le cadre de tels accords, les importations de céréales restent strictement contenues dans le cadre de limitations quantitatives et tarifaires. Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessous, même si elles bénéficient de réductions tarifaires, les importations de céréales en provenance des Etats-Unis et de l'Union européenne restent pour l'essentiel strictement contingentées. On peut comprendre que, dans les conditions actuelles, l'impact de ce dispositif sur la production nationale ne peut être que mineur.

Tableau 27. Dispositions concernant les céréales dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Blé tendre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contingent tarifaire compris entre 400 000 T et 1 060 000 T selon l'importance de la production nationale. ▪ Réduction de 38 % sur les tarifs des quotas. ▪ Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contingent tarifaire compris entre 280 000 T et 700 000 T selon l'importance de la production nationale avec augmentation respective à 400000 T et 1 060 000 T après 10 ans. • Réduction de 38 % sur les tarifs des quotas. • Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.
Blé dur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contingent tarifaire annuel de 5 000 T. ▪ Réduction de 25 % sur les tarifs des quotas. ▪ Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contingent tarifaire de 250 000 T en 1ère année avec augmentation de 10 000 T chaque année. • Réduction de 25 % sur les tarifs des quotas pendant les 4 premières années, puis réduction des 75 % restants pendant les 6 années suivantes. • Pas de mesure préférentielle durant les mois de juin et juillet.
Orge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contingent tarifaire de 100 000 T avec réduction des droits d'importation de 20 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du droit tarifaire NPF sur 15 ans en tranches égales.
Maïs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contingent tarifaire de 2 000 T avec un taux préférentiel de 2,5 %. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 50 % du droit tarifaire NPF en 1ère année et 50 % pendant les 5 années suivantes en tranches égales.

Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc – USA, 2006.

²⁹ N. Akasbi, Accord de Libre-échange Maroc-USA - Le volet agricole : Des engagements qui aggravent la dépendance alimentaire du pays. Revue critique économique, numéro spécial, 21, Rabat, Hiver 2008, pp.59-80. Jaouad L., L'agriculture marocaine face aux accords de libre-échange, Mémoire de troisième cycle, Option agro-économie, IAV Hassan II – Rabat, 2006.

5.1.1.4. Commercialisation, stockage et transformation des céréales

La campagne de commercialisation des céréales commence chaque année vers la première semaine du mois de juin. La collecte et l'écoulement des produits peuvent concerner le circuit des minoteries industrielles ou encore celui de la minoterie artisanale particulièrement active dans le milieu rural et dans les quartiers populaires des centres urbains. Il reste que l'ONICL est chargé du suivi de l'ensemble de la campagne de commercialisation surtout au niveau du circuit industriel.

Les réformes entreprises au niveau de la commercialisation des céréales ont permis de modifier l'organisation des marchés qui était régie par le Dahir portant loi du 24 septembre 1973 et par ses textes d'application. Cette loi fixait les modalités des transactions commerciales en matière de céréales et de légumineuses, et déterminait le mandat de l'ONICL et le système de compensation financière institué par les autorités publiques pour la farine de blé tendre.

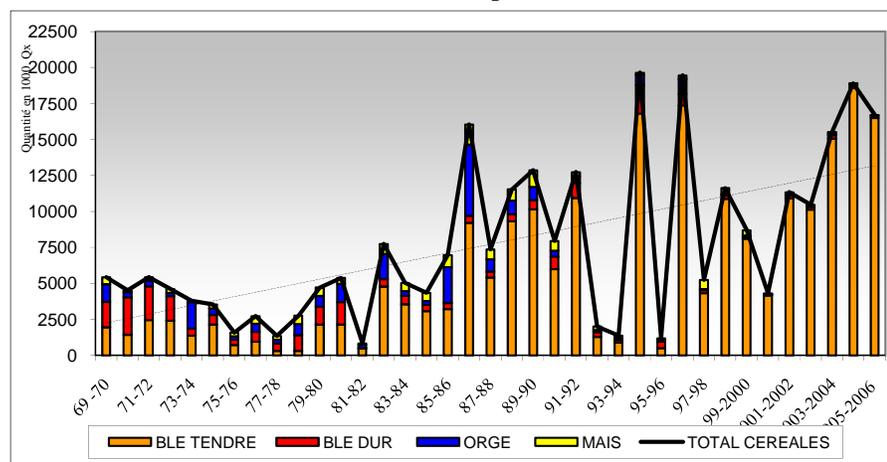
La loi 12/94 est venue abroger ces textes pour se conformer aux nouveaux engagements du Maroc dans la libéralisation du secteur céréalier. Deux points essentiels la marquent :

- La mise en place d'une nouvelle organisation du marché des céréales
- La révision de la mission de l'ONICL.

En vertu de cette loi, adoptée en 1995, le commerce des céréales est libre mais l'ONICL, en vertu de sa nouvelle mission, se réserve toujours un rôle déterminant, notamment en matière de suivi de la filière céréalière en général et celle du blé tendre en particulier. Actuellement, les céréaliers peuvent livrer leur production aux coopératives, aux commerçants privés ou directement aux minoteries. Les produits livrés sont soumis à une taxe de commercialisation perçue par l'ONICL pour contribuer à la couverture des dépenses de cet organisme notamment en ce qui concerne les frais de stockage.

Par ailleurs, la « farine nationale de blé tendre » (FNBT) restant subventionnée dans la limite d'un quota de 10 M de quintaux, les achats du blé tendre destiné à la fabrication de ce produit, qu'ils soient effectués auprès de producteurs locaux ou d'opérateurs étrangers (importations), restent réalisés et régulés par l'ONICL. De ce fait, le gouvernement continue de fixer pour chaque campagne le prix d'achat et de vente du blé tendre produit localement, destiné à la fabrication de cette « farine nationale ».

Figure 10. Évolution de la production nationale des 4 céréales principales commercialisée dans le circuit contrôlé par l'ONICL

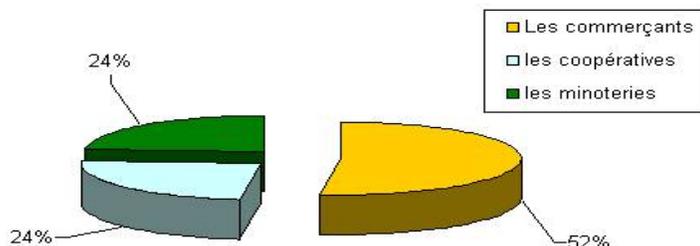


Source : ONICL, 2006

L'allure de la courbe d'évolution de la commercialisation des céréales est régie par celle du blé tendre qui règle toute la filière céréalière. La part de la production de blé tendre commercialisée dans le circuit officiel s'est élevée à 35 % durant les dernières années (2002 à 2006)³⁰. Sur cette base, on peut estimer la part commercialisée au total à près de 50 %.

La part des céréales commercialisées dans le circuit industriel s'élève en moyenne à 21 % de la production céréalière totale³¹. Le reste de l'offre agricole est écoulé dans les circuits de la minoterie traditionnelle ou encore autoconsommé.

Figure 11. Parts des différents acteurs dans l'écoulement des quantités commercialisées



Source : ONICL, 2003 & 2004

Le blé tendre et le maïs sont les espèces les plus concernées par le marché industriel avec respectivement 44 % et 11 % de la production mise sur ce dernier. Les parts du blé dur et de l'orge commercialisées dans ce circuit sont très faibles et ne dépassent pas 2 % de leur production.

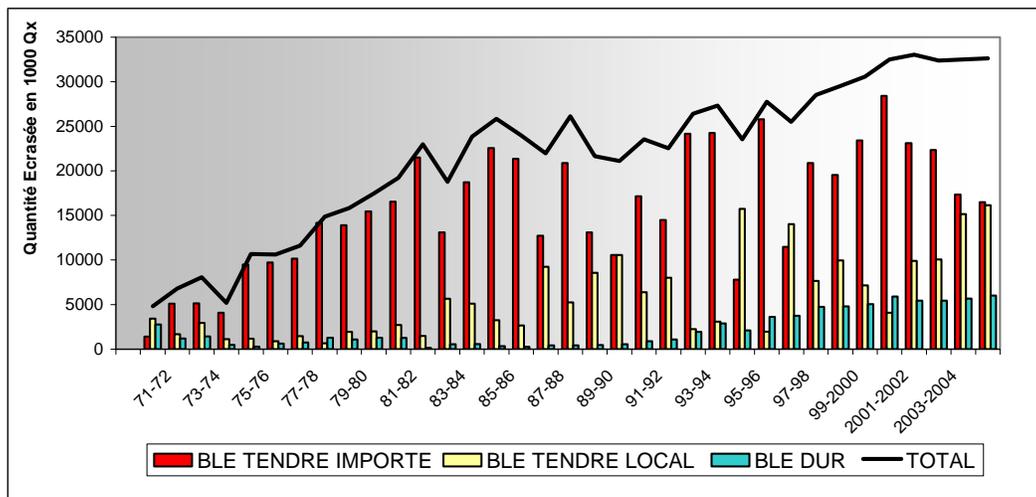
Le stockage des céréales est le fait de tous les opérateurs de la filière : l'agriculteur stocke pour constituer une réserve susceptible d'assurer son autoconsommation, le commerçant agréé procède à un stockage dans le but d'en tirer un profit, les coopératives agricoles détiennent des stocks dans le cadre de la politique de régulation du marché, et enfin le minotier constitue une réserve dont le volume est lié à sa capacité d'écrasement.

Les moyens de stockage détenus par les différents organismes à la veille de l'indépendance, atteignaient une capacité de 14,2 millions de quintaux (M de quintaux) : 56,9 % pour les commerçants agréés, 33,3 % pour les coopératives, 9,4 % pour les minoteries industrielles et 3,4 % pour les silos portuaires. En 1971, la capacité de stockage des différents intervenants est passée à 16,9 M quintaux, soit une augmentation de 19 %. En 1990, une progression de l'ordre de 15 % par rapport à 1971 a été enregistrée, portant ainsi la capacité de stockage à 19,5 M quintaux. Elle concerne tous les intervenants avec le taux le plus élevé attribué aux commerçants agréés et le taux le plus faible aux coopératives. En 2004, la capacité de stockage des grains est estimée à 26,3 M de quintaux enregistrant une augmentation de l'ordre de 34,8 % par rapport à 1990 : 14 M de quintaux chez les commerçants agréés, 7 M de quintaux chez les minoteries industrielles et 3,8 M de quintaux chez les coopératives. La capacité des silos portuaires (1,5 M de quintaux) est utilisée exclusivement pour le transit des céréales d'importation. La répartition de cette capacité par port est la suivante : Casablanca 0,70 M de quintaux, Safi 0,24 M de quintaux, Nador 0,16 M de quintaux, Agadir 0,4 M de quintaux.

³⁰ ONICL, 2008.

³¹ ONICL, 2004.

Figure 12. Évolution de l'écrasement des blés par la minoterie industrielle



Source : ONICL, 2005

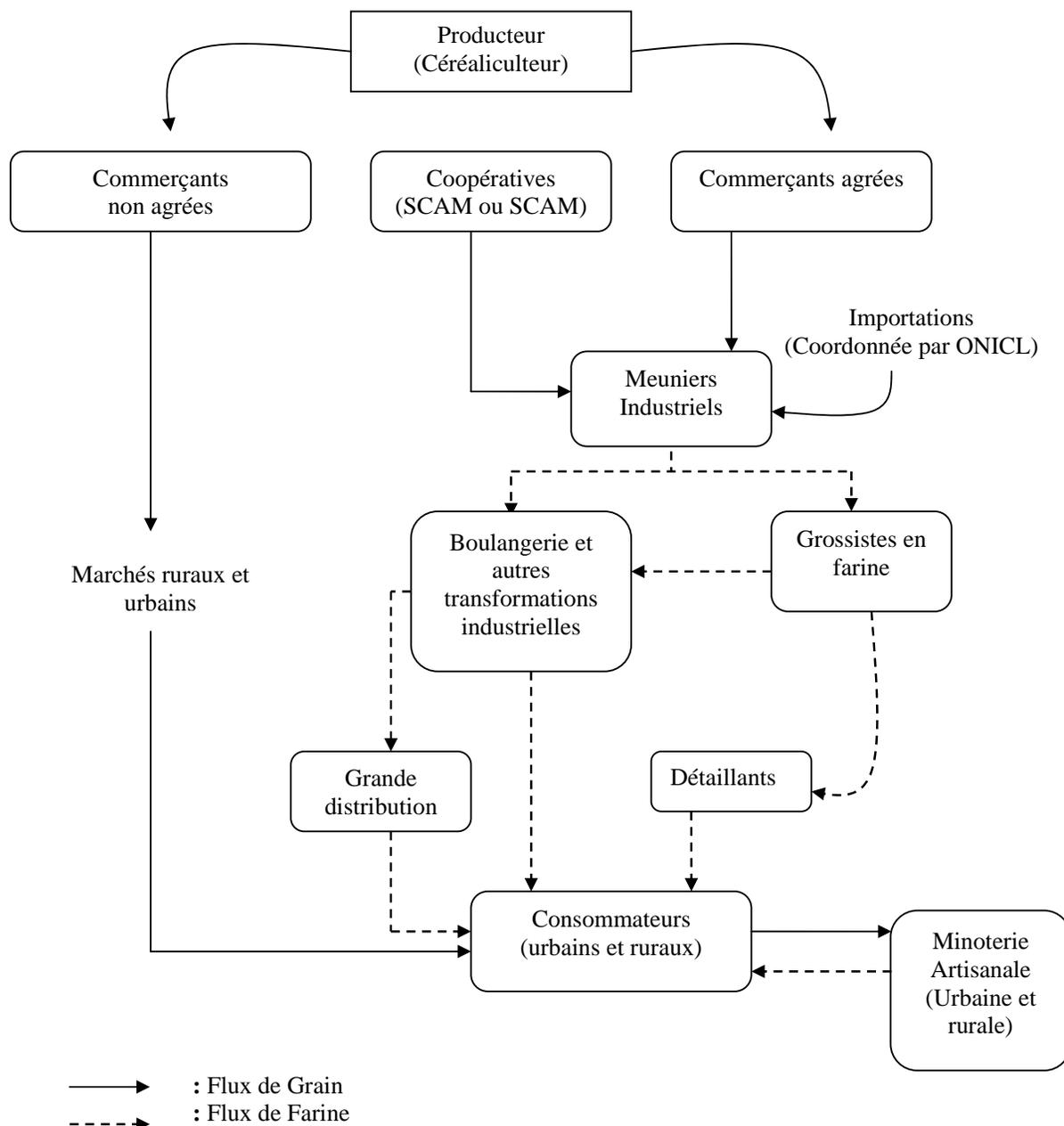
La transformation des céréales est assurée par une infrastructure de production constituée de deux types de minoteries et semouleries complètement privées.

- Le type dit industriel et qui se compose de près de 170 unités de production présentant une capacité de transformation totale de 65 millions de quintaux³².
- Le type dit traditionnel est constitué de petits moulins dont le nombre est estimé à 10 000 unités, avec une capacité de transformation estimée à 100 millions de quintaux. Malgré leur aspect traditionnel, ces moulins contribuent d'une manière significative à la couverture des besoins des consommateurs en produits céréaliers. Le maintien de leur activité s'explique par une meilleure réponse aux préférences des consommateurs et à la possibilité de récupération des sous-produits tel le son.

Cependant, dans le nouveau contexte de libéralisation que connaît le pays, l'amélioration de la qualité et des techniques d'emballage des moulins industriels pourrait influencer ces préférences dans le sens d'augmentation de la demande des produits industriels.

³² Ministère de l'Agriculture, 2000.

Figure 13. Schématisation de la filière du blé tendre



On peut dégager que :

- 71 % des quantités écrasées de blé tendre sont importées.
- 23 % des quantités écrasées de blé dur sont importées. L'essentiel des quantités écrasées du blé dur revient à l'activité de la minoterie traditionnelle, principalement active dans le milieu rural et dans les quartiers populaires urbains.

5.1.1.5. Perspectives d'une filière vulnérable

S'il faut résumer la problématique de la filière céréalière en un mot, nous dirions qu'elle se focalise autour de son rendement, encore désespérément faible (12 quintaux/ha), et de surcroît en quasi-stagnation depuis plusieurs décennies. Synthèse des différents handicaps de la filière, ce rendement médiocre est pour l'essentiel dû à un certain nombre de « facteurs de faiblesses » que nous avons déjà résumés dans l'excessive dépendance à l'égard des aléas climatiques, des tailles trop petites et morcelées des exploitations, des statuts juridiques archaïques des terres, une quasi-absence d'encadrement et d'organisation des agriculteurs, des difficultés d'accès aux moyens d'intensification des conditions de la production, des possibilités de financement plus que limitées...

C'est dire que les menaces, face à une libéralisation plus poussée qui ne serait pas maîtrisée ne sont pas une vue de l'esprit... Pourtant, paradoxalement, une opportunité pourrait se dessiner à partir de ces mêmes handicaps. En effet, la faiblesse des rendements actuels laisse une marge de manœuvre dont ne peuvent rêver les pays où le niveau de ces derniers a déjà atteint un seuil qu'il est difficile de dépasser. Autrement, si les marges de manœuvre ont atteint leurs limites là où les rendements atteignent déjà près de 100 qx/ha, au Maroc, une moyenne de 12 qx/ha laisse entrevoir des possibilités de réalisation de gains de productivité importants. De sorte qu'un simple doublement des niveaux actuels, soit des rendements entre 25 et 30 quintaux, permettrait au pays d'atteindre sans mal son autosuffisance alimentaire. Or, chacun s'accorde à reconnaître que ce niveau est à portée, pour peu que les réformes nécessaires soient engagées et résolument conduites jusqu'à leur terme....

5.1.2. La filière viande ovine

Avec près de 1,1 million d'exploitants-éleveurs, l'élevage constitue l'une des principales composantes de la production agricole. En effet, le secteur des productions animales participe pour environ 35 % à la formation du PIB agricole et emploie plus de 20 % de la main d'œuvre agricole.

La filière viande rouge a connu un essor important ces dernières décennies, dû essentiellement aux efforts consentis dans le domaine de l'amélioration génétique du troupeau et l'optimisation des processus de production.

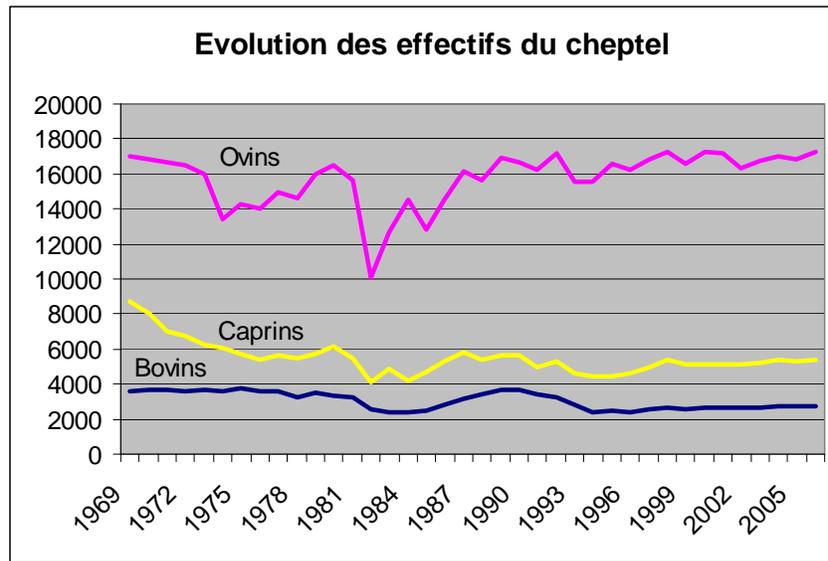
Cependant, cette filière reste conditionnée par les aléas climatiques et les pratiques de gestion d'élevage, qui constituent un frein au développement de la production et causent ainsi un déséquilibre au niveau de la filière.

La filière revêt une importance majeure à travers son rôle dans l'approvisionnement de la population en protéine animale, l'emploi qu'elle génère pour les principaux acteurs du circuit (chevillards, bouchers) ou les ouvriers dans les abattoirs ou les boucheries, et sa contribution dans le développement de certaines industries, qui utilisent la viande et les sous-produits de l'élevage (laine) comme matière première (charcuterie, habillement).

5.1.2.1. Composition et évolution du cheptel

L'analyse des effectifs des ovins montre que leur évolution dépend étroitement des conditions climatiques de l'année.

Figure 14. Évolution des effectifs du cheptel



Source : MADRPM, 2007

Les effectifs ovins avaient connu une chute durant la sécheresse des années 1981-82 pour se situer à 10,2 millions. Depuis, nous assistons à une reconstitution du cheptel qui a permis une évolution continue de l'effectif des ovins, lesquels se situent actuellement autour de 17 millions de têtes. Les effectifs des bovins ont subi la même tendance pendant cette période, et sont actuellement estimés à près de 2,7 millions de têtes.

5.1.2.2. Les systèmes de production

On distingue deux grands systèmes de production au Maroc : le système extensif et le système intensif. Le système extensif est caractérisé par une importante utilisation des terres de parcours, de la jachère et des résidus des cultures. En revanche, le recours aux concentrés et aux cultures fourragères demeure très limité. Aussi, la production est faible, irrégulière et orientée essentiellement vers l'élevage « de type naisseur ». Les animaux de race locale produits sont souvent maigres.

Le système intensif repose sur des systèmes d'exploitation plus modernes et s'intéresse davantage à la production du lait et à l'engraissement.

Entre les deux systèmes, des technologies intermédiaires permettent des améliorations plus ou moins importantes au système extensif.

Ainsi, pour les ovins, on rencontre le système pastoral et le système agro-pastoral. Le premier est défini comme étant un système où les apports des parcours couvrent plus de 50 % de la ration alimentaire du troupeau. Il est rencontré dans les zones montagneuses disposant de parcours forestiers et hors forêts et dans les steppes arides où l'agriculture devient très aléatoire : les hauts plateaux de l'est du pays, le flanc sud du haut Atlas et les régions du centre sud du Plateau Central. Le Système agro-pastoral est rencontré dans les grandes régions céréalières bour et dans les périmètres irrigués. Il se distingue par une contribution importante de l'exploitation agricole à l'affouragement du troupeau. C'est un système de type naisseur qui connaît une activité d'embouche très saisonnière. Dans ce système, les résidus de cultures représentent à eux seuls la moitié des apports alimentaires. Il s'agit des chaumes et des pailles, du déprimaire des céréales et d'autres sous-produits de cultures. La place des parcours est moins importante (8 à 36 % des apports).

Les principales races exploitées dans les deux systèmes sont d'origine locale (Timahdit, Beni-Guil, Sardi, Boujaâd, D'man etc.), mais on trouve dans certaines régions, où est pratiqué le croisement, des races d'origine importée (Ile de France, Mérinos, Lacaune....).

Les principales caractéristiques du système de production ovine sont une production saisonnière, un mode de conduite extensif dominant, la concentration des naissances entre les mois de novembre et avril.

5.1.2.3. Production de viande rouge

La production des viandes rouges est assurée pour l'essentiel par les espèces ovines, bovines (respectivement 44 % et 56 %). Cette production est sujette à d'importantes fluctuations interannuelles en relation avec la campagne agricole. Cette situation est due au fait que l'essentiel de la production des viandes rouges provient des élevages extensifs, dont les besoins alimentaires sont couverts en majorité par les fourrages gratuits des parcours, ainsi que les sous-produits de la céréaliculture. La production de viandes rouges a atteint près de 300 000 tonnes, en moyenne sur la période 2002-2007.

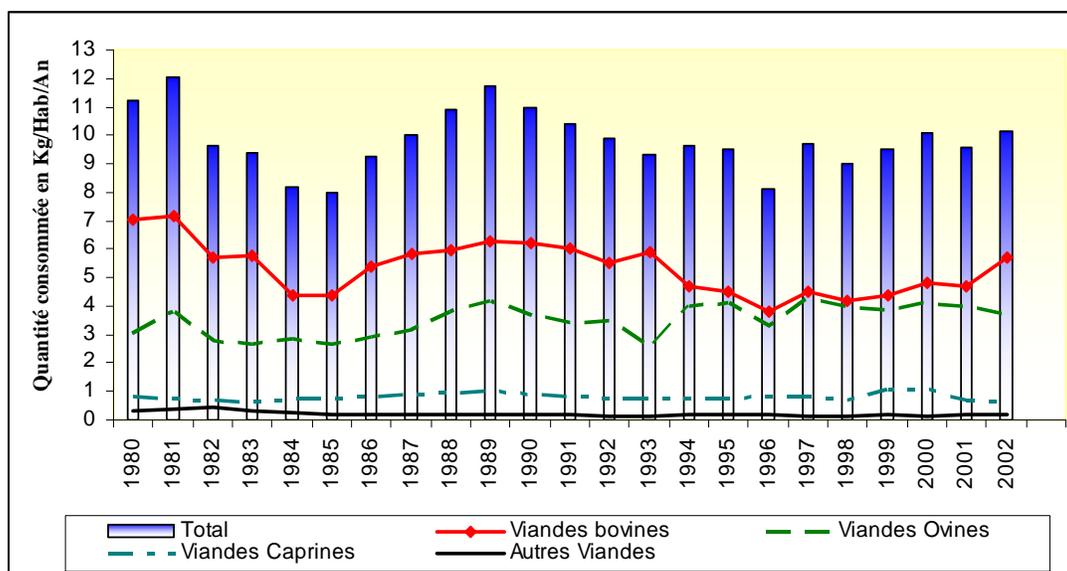
Compte tenu du faible niveau de consommation, cette production suffit apparemment à la satisfaction des besoins internes. En effet, les importations de viande se résument à quelques milliers de tonnes (viande congelée), destinés essentiellement aux besoins de l'armée.

5.1.2.4. La consommation de viande rouge

La consommation des viandes ovine et bovine avait diminué au cours de la première moitié des années 90, pour se situer aux alentours de 4 kg/hab./an pour la viande ovine et 5 kg/hab./an pour la viande bovine (voir figure ci-dessous). A partir du milieu des années 90, on assiste à un redressement de la consommation, quoique avec une faible intensité puisque le gain ne semble guère avoir dépassé 1 kg par tête et par an.

Le Marocain consomme près de 10 kg par an de viandes rouges, répartis à raison de 56 % pour la viande bovine et 46 % pour les viandes ovine et caprine. Ce niveau reste nettement en-deçà de la moyenne méditerranéenne, qui se situe autour de 50 kg/personne/an.

Figure 15. Évolution de la consommation de la viande rouge



Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, 2003, *Élevage en chiffres*.

Les facteurs déterminants de la consommation en viande rouge restent le revenu d'une part et le prix d'autre part. Le revenu d'abord est une composante essentielle qui détermine le niveau de consommation, d'autant plus que les dépenses alimentaires, et parmi elles celles consacrées aux viandes, représentent des parts appréciables des dépenses des ménages marocains. Selon les résultats de l'enquête niveau de vie des ménages 2007, les dépenses de consommation des viandes et volailles représentent 25,1 % des dépenses alimentaires³³.

Le prix constitue l'autre déterminant du niveau de consommation des viandes rouges. Ce prix connaît des variations continues résultant de l'équilibre entre l'offre et la demande. La première est déterminée par les conditions climatiques, et la deuxième est liée au pouvoir d'achat des ménages. Il faut dire que la demande est également affectée par les prix de produits de substitution, notamment la viande blanche dont la consommation s'est d'ailleurs sensiblement améliorée (passant depuis les années 60 de 2 à 8 kg/hab./an).

Le prix de gros de la viande ovine, présente deux cycles au cours de l'année. En mai-juin et en octobre-novembre, les prix sont à leur minimum, les maximums se situant en mars et en août, avec une différence maximale de 3,60 Dh/kg (soit 10,5 % du prix moyen). Comme pour les bovins, les prix de gros de la viande ovine varient dans le sens opposé des abattages.

Par ailleurs, le prix relatif de la viande des différentes espèces est lié à la mise sur le marché des bovins, ovins et viandes blanches³⁴. Ainsi les prix se caractérisent par une plus grande amplitude de variation chez l'ovin (notamment du fait de l'Aïd El Adha), contrairement au bovin pour lequel on note une relative stabilité.

5.1.2.5. La commercialisation de viande rouge ovine

Cinq opérateurs principaux interviennent au niveau de la commercialisation de la viande. Il s'agit du producteur, de l'intermédiaire, du chevillard, du boucher et enfin du consommateur.

Le producteur est le professionnel de l'élevage et de l'engraissement des ovins. Les producteurs peuvent être divisés en deux groupes : les agriculteurs et les éleveurs. Les premiers produisent indépendamment de la demande du marché alors que les éleveurs professionnels en sont plus dépendants. C'est pour cette raison que se sont développés des opérateurs spécialisés dans l'engraissement autour des grands centres de consommation. Les problèmes de saisonnalité de l'offre peuvent ainsi être réduits³⁵.

L'intermédiaire est un spéculateur qui achète les animaux chez les éleveurs, afin de les revendre soit dans le même souk, soit dans un autre souk qui présente des opportunités intéressantes concernant le prix de l'animal. Les zones d'action des intermédiaires se limitent aux régions de production. Ils achètent les animaux sur les petits marchés où ils entretiennent de bonnes relations avec les producteurs pour les revendre sur des marchés plus grands dans la même région.

Le chevillard est le personnage clé du circuit de commercialisation. Son rôle est multiple puisqu'il se charge de toutes les opérations depuis l'achat des animaux sur les souks jusqu'à la vente des carcasses aux bouchers. En principe, l'abattoir est le lieu de prédilection de son activité. Cependant, celle-ci s'étend en réalité aussi au marché informel (hors contrôle sanitaire propre aux abattoirs). Ce qui le caractérise par rapport aux autres opérateurs, c'est sa présence sur les lieux de production et de consommation et ainsi sa très bonne connaissance du marché.

³³ Haut Commissariat au Plan, *Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007*, document ronéo, juin 2008 ; Taoufik N., *Vivre avec 300 Dh par mois !*, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 27 juin 2008.

³⁴ Zougagh L. (1993). *Prix des viandes rouges et du poulet de chair. Mémoire de fin d'Etudes, Département des Sciences Humaines, IAV Hassan II, Rabat.*

³⁵ Chiba K. (1995), *Analyse technico-économique des élevages d'embouche dans la région du Gharb*, IAV Hassan II, Rabat.

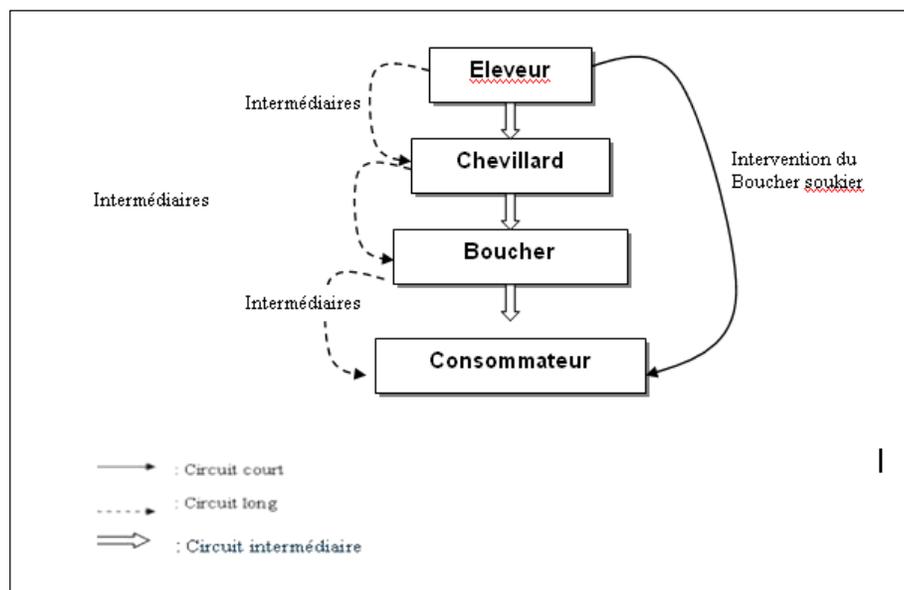
Le boucher est le détaillant de la viande. Il s'approvisionne auprès du chevillard et revend aux consommateurs. Il faut noter que les grandes et moyennes surfaces disposent généralement d'un rayon boucherie, aux services comparables à ceux d'une boucherie moderne de quartier.

Le consommateur constitue le dernier maillon de la chaîne. La quantité consommée peut dépendre des prix de la viande rouge ainsi que des autres viandes (viande blanche) et du revenu.

Ces opérateurs agissent dans le cadre de trois principaux circuits de commercialisation, différenciés selon le nombre d'agents qui y interviennent :

- *Circuits directs ou courts*, caractérisés par l'achat des animaux directement chez l'éleveur. Cette opération est accomplie par le chevillard, qui abat les animaux et distribue les viandes dans la même région ; elle ne dure pas plus de deux jours en général. Ce type de circuit est spécifique des petites villes ayant des élevages à proximité et dégage en outre des coûts et profits faibles ;
- *Circuits intermédiaires*, rencontrés lorsque les lieux de production ne sont pas directement reliés aux lieux de consommation. Les tâches sont réparties entre différents groupes d'agents, certains spécialisés dans la collecte des animaux, d'autres dans leur transport ;
- *Circuits longs* dans lesquels la production d'animaux a lieu dans des régions très éloignées des lieux de consommation. Les animaux passent par plusieurs intermédiaires, à travers plusieurs souks, pour arriver au bout de plusieurs semaines au consommateur.

Figure 16. Circuits de commercialisation



Source: Driouchi A., et al. 1998

5.1.2.6. Système de protection du marché intérieur des viandes rouges

Comme pour les céréales, « l'Offre marocaine au GATT » avait consolidé des équivalents tarifaires élevés pour les viandes. On peut constater sur le tableau suivant que les droits consolidés à l'OMC atteignent 380 % pour la viande ovine et 315 % pour la viande bovine. A l'issue de la période de réduction tarifaire, ces droits s'élèvent encore à 289 % et 239 % respectivement. On peut donc considérer que le marché intérieur des viandes rouges demeure protégé.

Tableau 28. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour les viandes

Groupes de Produits	Produits	Droit de base (%) (1995)	Droit final consolidé (%) (2004)
Viandes	Viande bovine	315	239
	Viande ovine	380	289
	Volailles	132,5	101

Source: Offre marocaine au GATT (Liste de l'OMC, Maroc).

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà souligné, le Maroc a signé des accords de libre-échange, notamment avec les Etats-Unis d'Amérique et l'Union Européenne³⁶. Jusqu'à présent, et probablement parce que les enjeux sociaux et territoriaux demeurent importants, la filière des viandes rouges bénéficie dans le cadre de ces accords d'une protection encore plus forte que les céréales. Ainsi, comme le montre le tableau ci-dessous, l'Union européenne ne bénéficie pour l'instant que d'une réduction tarifaire limitée sur un contingent qui l'est encore plus (4 000 tonnes de viande bovine). Avec les Etats-Unis, le démantèlement tarifaire reste contenu dans les limites étroites de contingents très faibles. On peut donc en conclure que, hormis ces contingents dérisoires (moins de 4 % de la consommation nationale), la filière viandes rouges continuera d'être à l'abri des effets, du moins directs, de la libéralisation des échanges.

Tableau 29. Dispositions concernant les céréales dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Viandes rouges (bovine)	<ul style="list-style-type: none"> Contingent tarifaire : 4 000 T Droits de douane : réduction de 82,3 % sur le tarif NPF (239 %) 	<ul style="list-style-type: none"> Quota annuel de 4000 tonnes, augmentant de 50 tonnes chaque année, avec démantèlement douanier de 45 % à 0 en 5 ans. Au-delà du quota, tarif NPF et démantèlement en 18 ans de manière non linéaire (période de grâce de 6 ans, puis un tiers de la réduction entre la 6ème et la 12ème année, les deux tiers durant les 6 dernières années). Autres viandes (bœuf standard): Quota de 2000 tonnes, augmentant de 50 tonnes chaque année, avec démantèlement tarifaire en 10 ans, à partir du niveau NPF. Au-delà du quota, maintien du tarif NPF.

Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc – USA, 2006.

5.1.2.7. Forces et faiblesses de la filière de viande ovine

Le marché de la viande ovine souffre de plusieurs problèmes qui freinent son développement. Ces problèmes peuvent être catégorisés comme des problèmes liés à la production et d'autres liés à la commercialisation.

Des problèmes liés à la production, à savoir :

- Potentiel de production faible et subordonné aux variations climatiques.
- Mode d'exploitation extensif dont les besoins alimentaires sont couverts en majorité par les fourrages gratuits des parcours, ce qui donne généralement lieu à une alimentation incomplète, un gain de poids faible et par la suite un état d'engraissement insuffisant.
- Manque d'encadrement technique concernant la gestion d'élevage chez les agriculteurs, ce qui génère par la suite des problèmes sanitaires et hygiéniques au niveau du troupeau.

³⁶ N. Akasbi, Accord de Libre-échange Maroc-USA - Le volet agricole : Des engagements qui aggravent la dépendance alimentaire du pays. Revue critique économique, numéro spécial, 21, Rabat, Hiver 2008, pp.59-80. Jaouad L., L'agriculture marocaine face aux accords de libre-échange, Mémoire de troisième cycle, Option agro-économie, IAV Hassan II – Rabat, 2006.

Des problèmes liés au circuit de commercialisation :

- Absence d'organisation au niveau de l'ensemble du circuit, avec une multitude d'intermédiaires et des pratiques spéculatives qui faussent les mécanismes du marché et influencent malencontreusement le prix de la viande.
- Insuffisance des aménagements nécessaires (marchés des bestiaux, abattoirs), et absence d'une culture hygiénique chez les opérateurs, ce qui peut aboutir à des qualités de viande médiocres.
- Instabilité des prix sur des marchés peu transparents.
- Ampleur du secteur informel matérialisé notamment par l'abattage clandestin, lequel constitue par ailleurs un manque à gagner important pour la commune.

En ce qui concerne la grande distribution, le problème majeur reste celui de l'inadéquation entre la demande des marchés structurés et l'offre des producteurs (en quantité et qualité). Ceci s'explique par la dualité du système d'abattage et de distribution (abattage clandestin et distribution informelle à côté des abattoirs légaux mais peu performants), le jeu des intermédiaires (les chevillards surtout) qui aggravent la précarité des producteurs en poussant les prix à la baisse, le faible pouvoir des organisations professionnelles, et l'insuffisance, voire l'inexistence des aides publiques au secteur.

En somme, une filière qui a peu évolué durant ces dernières décennies, et partant des « faiblesses » majeures qui, au fond rappellent à leur manière celles déjà soulignées à propos de la filière céréalière : dépendance des aléas climatiques, faible production et faible rendement, mode d'exploitation extensif et archaïque, défaut d'encadrement et d'organisation des producteurs, désorganisation des marchés et circuits de commercialisation encombrés de multiples intermédiaires spéculateurs... Pour les mêmes raisons, cette filière reste donc vulnérable, sans pour autant être menacée par la perspective de libéralisation des échanges.

5.2. Les filières porteuses d'opportunité : Lait et huile d'olive

Evoluant dans une région qui ne manque pas d'atouts, le Saïs en l'occurrence, les filières de l'huile d'olive et du lait présentent également certaines caractéristiques qui pourraient offrir autant d'opportunités pour leur développement accéléré.

5.2.1. La filière lait

5.2.1.1. Principales caractéristiques de la filière au niveau national³⁷

Au Maroc, deux systèmes de production laitière prédominent : les systèmes laitiers dans les zones irriguées et le système mixte dans les zones de bords favorables et intermédiaire, c'est-à-dire dans les zones de petite et moyenne hydraulique.

La production laitière est passée de 475 millions de litres en 1970, à 617 millions de litres en 1980, puis à 1150 millions en l'an 2000, pour reprendre de nouveau une tendance à la hausse et atteindre environ 1571 millions de litres en 2006³⁸. La part du lait usiné a connu aussi une croissance rapide, passant de 230 millions de litres en 1980, à 1100 millions de litres en 2006, soit 70 % de la production de cette même année. La production laitière reste conditionnée par le climat et l'influence directe des précipitations sur la disponibilité en ressources fourragères.

Depuis 1982, le Maroc assure son auto-provisionnement en lait frais, une proportion de lait en poudre comprise entre 20 et 30 % des besoins étant importée. Il est vrai cependant que le niveau de consommation des produits laitiers reste faible au Maroc, atteignant à peine près de 45 litres équivalent

³⁷ Cf. Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., « L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation », Ed. Economie-Critique. Rabat, 2008 (Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc).

³⁸ MADRPM, *Elevage en chiffres*, 2006.

lait/habitant/an, niveau qui reste nettement en deçà de ce qui est recommandé par les nutritionnistes, soit 90 à 100 équivalent lait/habitant/an.

Les circuits de commercialisation du lait sont comprennent le circuit organisé dans le cadre des centres de collecte de lait d'une part et le circuit de colportage d'autre part.

En ce qui concerne le circuit organisé, les pouvoirs publics ont, depuis 1975, lancé un programme de construction et d'équipement de centres collecte de lait (CCL) mis à la disposition d'éleveurs, organisés en coopératives. Ces centres se chargent de ramasser le lait et l'acheminer vers les usines de transformation. Le nombre recensé de centres de collecte est passé de 78 en 1975 à 892 en 1998 pour plus de 1085 à fin 2006³⁹. Le lait collecté à travers ce circuit est utilisé pour la production du lait pasteurisé et des dérivés laitiers. Cette évolution remarquable a permis de drainer vers les usines laitières plus de 931 millions de litres de lait en 2006 contre seulement 230 millions en 1980. Dans ces centres, le lait est stocké dans des bacs frigorifiques avant d'être acheminé vers des unités industrielles.

Le circuit de colportage s'est développé ces dernières années dans les bassins d'approvisionnement proches des grands centres de consommation (agglomérations urbaines). Le colporteur s'approvisionne en lait cru auprès du producteur et le livre directement aux différents utilisateurs, à savoir les cafés, les laiteries traditionnelles (Mahlabas) et les consommateurs. La quantité de lait qui passe par ce circuit est estimée à 30 % à 35 %⁴⁰. Ce circuit informel est la seule alternative offerte aux régions où les possibilités de ramassage par les usines est absente.

La transformation du lait est assurée par deux opérateurs économiques : le secteur coopératif et le secteur privé dominé par la Centrale laitière, filiale du groupe « Omnium Nord Africain » (ONA). Le secteur de la transformation compte environ 45 unités industrielles, dont 19 à capital privé et 26 coopératives laitières. Le secteur coopératif représente une part importante évaluée à 43 % de la capacité de transformation nationale, soit 1075 millions de litres/an. A elle seule, la Centrale Laitière compte une capacité équivalente, soit 1100 million litre/an. Les autres sociétés privées se partagent 14 % de la capacité totale⁴¹. Près de 90 % du lait collecté est transformé en lait pasteurisé de boisson. Les dérivés laitiers qui assurent les marges bénéficiaires les plus élevées ne représentant que 10 % des volumes collectés.

La distribution du lait et des dérivés laitiers s'effectue principalement à travers trois circuits :

- Les circuits intégrés, où la distribution est directe vers les détaillants (un approvisionnement quotidien et une rotation régulière des stocks afin de permettre de maintenir l'ensemble de la chaîne de froid).
- La distribution par dépôts, à partir desquels, la livraison se fait vers les détaillants, de différents points de vente (dépôts) par le biais des dépositaires.
- La distribution par les coopératives qui se chargent elles-mêmes de la livraison.

5.2.1.2. Organisation et acteurs de la filière dans Saïss

La filière lait dans Saïss est approchée à partir de sa configuration dans la zone d'action de la Direction provinciale de l'agriculture d'El Hajeb et du bassin laitier de Ain Taoujdat.

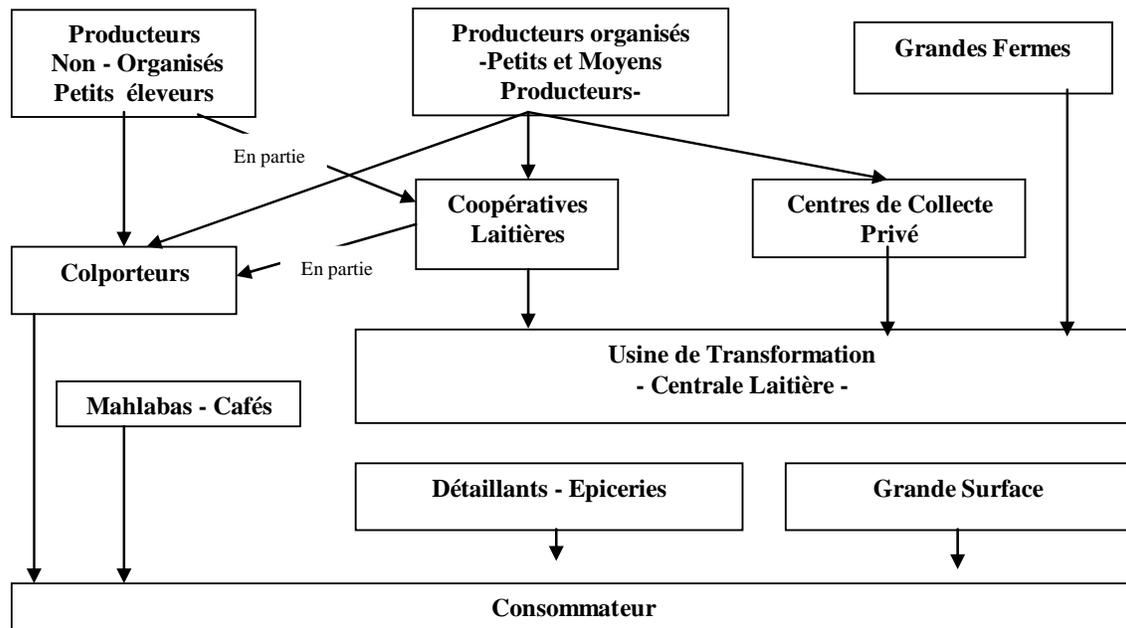
Cette filière est structurée autour des éleveurs (petits, moyens et grands), des coopératives laitières et de La Centrale Laitière.

³⁹ *Annuaire statistique du Maroc, 2007.*

⁴⁰ *Hamimaz Rachid, 2003, Les modes d'organisation de la filière lait à travers les stratégies des acteurs, IAV Hassan II, Maroc, 3 p.*

⁴¹ *Annuaire statistique du Maroc, 2007.*

Figure 17. Filière lait dans le Saïss (zone d'action de la DPA d'El Hajeb)



5.2.1.2.1 Les éleveurs

Dans ce bassin, la filière lait s'appuie sur un cheptel bovin de 31 813 têtes et sur une production laitière de 33 517 000 l/an, avec une production laitière de l'ordre de 1 000 litres/tête/an.

Tableau 30. Cheptel bovin et production laitière sur les 5 dernières années

Bovin et production laitière	Moyenne. 5 dernières années	Maximum 5 dernières années	Minimum 5 dernières années
Bovins (têtes)	31 813	38 202	28 753
Lait (milliers de litres)	33 517	37 790	29 695

Source : Monographie, DPA d'EL Hajeb, 2008.

Ces acteurs, situés à l'amont de la filière, se composent d'un côté des petits et moyens producteurs et de l'autre côté des grandes fermes. Cependant, on relève une absence totale de données précises sur leur nombre. Les petits et moyens producteurs sont répartis en deux catégories : les producteurs organisés dans le cadre de coopératives et ceux qui ne le sont pas. Les grandes fermes sont de grandes exploitations qui produisent des quantités si importantes que la Centrale laitière traite directement avec elles et leur réserve un service particulier.

5.2.1.2.2 Les coopératives laitières

Trois coopératives sont actives dans le bassin de Ain Taoujdat.

Coopérative	Date de création	Nombre d'adhérents	Nbre vaches laitières
An Nasr	1981	302	1300
Al Walaa	1986	128	612
Chabab	1993	75	ND

Ce sont des coopératives qui se donnent comme objectifs les services suivants ou certains d'entre eux :

- L'amélioration génétique
- L'approvisionnement en aliments de bétail et sa distribution aux adhérents
- La collecte du lait
- La commercialisation du lait

Ces coopératives procèdent à la collecte du lait auprès des adhérents mais aussi des non adhérents. Dans la plupart des cas, il s'agit de petits éleveurs qui élèvent 2 à 4 vaches et dont la production du lait ne constitue pas toujours l'activité principale. Même si celle-ci est considérée comme une source de revenu importante, elle demeure complémentaire par rapport au maraîchage et aux céréales qui font la réputation de la région de Saïss.

L'activité de collecte de lait est l'un des indicateurs de la bonne santé de ces coopératives. Or, celle-ci a connu une progression soutenue en quantités annuelles de lait collecté ces dernières années. A titre d'exemple, la coopérative Chabab collectait 98 461 litres par an à la date de sa création en 1992. Depuis 2005, la production totale a pu atteindre des niveaux assez élevés, de près de 300 000 litres. La coopérative Al Walaa collectait à sa création 109 483 litres par an, mais avec les efforts consentis au niveau du développement du cheptel et des systèmes d'exploitation, la production laitière a pu atteindre en 2003 le seuil de 1 428 009 litres.

5.2.1.2.3 La Centrale laitière

Filiale du puissant groupe ONA, la Centrale laitière est largement la firme qui domine le secteur laitier au Maroc, avec des parts de marché qui dépassent 50 % dans la plupart des produits laitiers et leurs dérivés. Dans la région de Saïss, cette entreprise exploite le gisement du bassin laitier sur un espace qui correspond aux zones d'action de quatre Directions Provinciales de l'Agriculture : Sefrou, Fès, Meknès, El Hajeb. Elle collecte le lait auprès des producteurs, le conditionne, le transforme et le commercialise auprès des grandes surfaces et des épiciers détaillants. Elle est servie par trois types de fournisseurs :

- Les coopératives laitières, qui sont des collecteurs auprès de producteurs adhérents et des producteurs non adhérents ;
- Les grandes fermes, qui sont de grands producteurs privés entretenant des rapports directs avec la Centrale laitière ;
- Les collecteurs privés auprès de producteurs non organisés.

Les relations entre la Centrale laitière et ses fournisseurs sont régies par des contrats informels. La « Centrale » achète le lait à ces trois catégories de fournisseurs et leur offre un paquet de services, notamment aux deux premières catégories :

- Le financement sous forme de crédits sans intérêt pour l'achat de matériel lié à l'élevage et/ou pour les frais de la campagne agricole pour les cultures fourragères. C'est une sorte d'avance sur recette, puisque le remboursement se fait sous forme de prélèvements sur le prix du lait fourni. Le montant maximum de cette forme de crédit peut atteindre les 200 000 Dh.
- L'octroi gratuit aux collecteurs de bacs à lait pour la réfrigération du lait. Des journées de formation et de sensibilisation sont organisées en faveur des producteurs sur la conduite de l'élevage, l'alimentation, accompagnées d'un encadrement technique et sanitaire.
- L'organisation d'opérations d'insémination artificielle gratuites en faveur des adhérents des coopératives.
- La maintenance en cas de panne des bacs à lait, assuré par le technicien frigoriste de la Centrale.

Par ailleurs, la Centrale laitière développe et entretient également un certain nombre de relations et de partenariats avec des acteurs stratégiques pour le développement de la filière :

- Avec les usines de production d'aliments de bétail ; les aliments achetés sont mis à la disposition des fournisseurs - producteurs du lait à des prix préférentiels ; les montants sont directement défalqués des recettes du lait fourni.
- Avec les sociétés étrangères d'exportation des génisses de race pure (Holstein et Montbéliarde) ou de production de semences pour l'insémination artificielle. Ces sociétés sont sises en Allemagne, en Hollande ou en France. Les génisses importées sont mises à la disposition des producteurs moyennant une simple avance de fonds. L'acquittement du reste du montant convenu est échelonné sur deux ans. Ces facilités ont encouragé un certain nombre d'agriculteurs à 'introduire des bovins de race améliorée.
- Avec les sociétés de productions de semences des cultures fourragères et du matériel agricole d'élevage laitier.
- Avec les sociétés des produits de nettoyage et d'hygiène.

Au total, la domination de la Centrale laitière porte à croire que l'on est en face d'une filière intégrée. Dans la pratique, plusieurs contraintes et des menaces se dressent encore devant une véritable structuration en filière intégrée.

La qualité du lait arrive en premier lieu. En effet, et selon le responsable de la Centrale laitière interviewé, la qualité de la matière première continue à poser problème, notamment en ce qui concerne le taux protéique et la teneur en antibiotique.

Corrélativement à la qualité, la quantité du lait pose également problème, lié à la saisonnalité et à la fidélisation des fournisseurs. Ainsi, la saisonnalité du lait est responsable de grandes variations des quantités produites en période de haute et de basse lactation. Ainsi, lorsque, en période de basse production, les petits producteurs préfèrent vendre directement aux colporteurs qui leur offrent des prix plus élevés que ceux des coopératives et des collecteurs privés, lesquels alignent généralement leur prix sur ceux de la Centrale laitière.

Pour pleinement fidéliser son réseau de producteurs, la Centrale laitière devrait en principe s'engager à « absorber » tout le lait produit en période de haute lactation. Ce qui n'est pas avantageux pour elle, semble-t-il, vu le niveau actuel de conditionnement, de transformation et de commercialisation du produit frais. De leur côté, les centres de collecte devraient fournir tout le lait en période de basse lactation. Un engagement difficile à tenir, vu que leurs propres fournisseurs détournent le lait vers d'autres preneurs plus attractifs. Le petit producteur s'adresse aux colporteurs et laiteries, notamment en période de basse lactation et pendant le mois de ramadan, mais tout en gardant un minimum de lien avec les coopératives dont il espère garder le bénéfice des quelques avantages que la centrale laitière fournit (les aliments surtout).

De manière générale, les producteurs, organisés ou non, adoptent une attitude opportuniste par rapport à la Centrale laitière. Ainsi, même lorsque des producteurs organisés sont en relation contractuelle - informelle - avec Centrale laitière, ils n'hésitent guère à détourner une partie de leur livraison de lait vers le circuit qui offre un prix plus rémunérateur (colporteurs, laiterie voire consommateur, notamment au mois de ramadan).

Ce comportement est tout à fait compréhensible en l'absence d'une véritable contractualisation qui codifie les relations entre producteurs et collecteurs d'une part, et les collecteurs et la Centrale laitière d'autre part. Il semble que le « contrat » qui lie ces partenaires se limite à un énoncé de principe sur la solidarité mutuelle en période de basse et haute lactation. Dans la pratique, chacun des partenaires cherche à tirer avantage de sa position relative. Faute d'une organisation professionnelle capable de négocier avec le gros opérateur qu'est Centrale laitière, les producteurs de lait tentent ainsi de gérer une relation manifestement inégale. A certains égards, le refus de formaliser une relation inscrite dans un rapport de forces qui leur est défavorable est une façon pour les producteurs de se prémunir du risque d'une vulnérabilité plus grande.

5.2.1.3. Politique laitière et libéralisation de la filière

Dès les années soixante, les pouvoirs publics avaient accordé une attention particulière au secteur en vue de développer la production laitière, améliorer la productivité de l'élevage laitier et favoriser la consommation des produits laitiers⁴². Ainsi, dans le cadre de la « politique des barrages », le plan quinquennal 1968-72 avait donné les orientations générales suivantes en matière de productions animales :

- Le développement de la production en vue de garantir l'autosuffisance du pays en produits animaux, valoriser les produits végétaux disponibles et accroître le revenu des éleveurs.
- La régionalisation des programmes de développement des productions animales en tenant compte de la vocation de chaque zone.
- Des actions de soutien et d'aides aux éleveurs: encadrement, vulgarisation, et subventions.

Le plan laitier de 1975 avait déclenché toute une série de changements profonds qui avaient affecté la structure, le mode de conduite, et la répartition géographique de l'élevage bovin. Ce plan laitier avait un triple objectif : assurer la sécurité alimentaire du pays en produits laitiers ; améliorer la nutrition humaine par l'accroissement de l'offre des produits laitiers riches en protéines et vitamines et réaliser des économies de devises par la réduction des importations.

Par la suite, les orientations étatiques se sont articulées autour de la spécialisation des régions en systèmes de production performants, la poursuite de l'amélioration génétique du troupeau, l'encouragement de partenariat entre les professionnels du secteur et l'amélioration de la qualité du lait, de la production à la commercialisation.

Si l'Etat a donc fortement encadré et réglementé le secteur jusqu'aux années 1980, cette orientation est remise en cause avec l'avènement de la politique d'ajustement structurel. Ainsi, l'Etat commence par se désengager de l'encadrement de la production dans les périmètres de grande hydraulique (libéralisation des assolements, désengagement des ORMVA de la prestation de services au producteur), puis décrète en 1992 la libéralisation des prix aussi bien à la production qu'à la consommation. De ce fait, les prix ont connu durant les trois dernières décennies des augmentations soutenues et un écart croissant entre le prix à la consommation et celui à la production⁴³.

Au niveau externe, les importations de produits laitiers ont été libéralisées à partir de 1996, comme ce fut le cas des autres produits. Toutefois, des équivalents tarifaires atteignant 115 % ont été consolidés à l'OMC. A l'issue de la période de réduction tarifaire (1995-2004), le taux en vigueur depuis 2005 est de 87 % (Tableau 31).

Tableau 31. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour lait et ses dérivés

Groupes de Produits	Produits	Droit de base (%) (1995)	Droit final consolidé (%) (2004)
Lait et dérivés	Lait liquide	115,0	87
	Lait en poudre	115,0	87
	Fromage	107,5	82

Source: Offre marocaine au GATT (Liste de l'OMC, Maroc).

Les accords de libéralisation des échanges conclus avec l'Union européenne et les Etats-Unis présentent des dispositions différentes mais qui convergent vers le maintien d'un certain niveau de protection de la filière. Ainsi, alors que l'accord avec les Etats-Unis ne programme le démantèlement tarifaire qu'au bout d'une période de 15 ans (à partir du premier janvier 2006), celui passé avec l'UE ne dispense de

⁴² Ces développements sont empruntés à Mehdi Ouzzine, 2008, « Intégration de la filière laitière et oléicole au sein de la grande distribution - Perspectives et nouveaux modes de coopération - Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état en Agronomie, IAV Hassan II.

⁴³ Entre 1992 et 2007, alors que le prix à la production a augmenté de 10 %, le prix à la consommation du lait a progressé de 40 % (respectivement de 2,88 à 3,18 DH/litre et de 4,10 à 5,80 DH/litre). MADRPM, *Elevage en chiffres*, 2007.

droits de douane les importations communautaires que dans la limite d'un faible contingent de 4 000 tonnes (Tableau 32).

Tableau 32. Dispositions concernant le lait et ses dérivés dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Lait et produits laitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Contingent tarifaire : 4 000 T • Droits de douane : exonération dans la limite du contingent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Démantèlement linéaire des droits de douane sur une période de 15 ans.

Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc – USA, 2006.

5.2.1.4. Forces, faiblesses et perspectives de la filière laitière

La filière lait dans le Saïss, appréciée de façon générale à partir de son état actuel et de son évolution, a permis de dresser l'inventaire de ses principales forces et faiblesses.

Ses forces :

- Un bassin laitier à grand potentiel non encore exploité complètement ;
- Un environnement agro-écologique favorable à la production laitière ;
- Des progrès atteints en matière de conduite des élevages ;
- Des coopératives en développement ;

Ses faiblesses :

- Production encore largement tributaire des aléas climatiques ;
- Forte amplitude des variations entre la basse et la haute saison de lactation qui conduit à des attitudes opportunistes aux dépens de secteur organisé ;
- Faible productivité moyenne par vache ;
- De nombreux petits producteurs avec des troupeaux de petites tailles ;
- Difficultés de construire des relations contractuelles formalisées ;
- Défaillances persistantes en matière de qualité et d'hygiène ;
- Désengagement de l'Administration de l'Agriculture et déficit des relais privés.

Malgré ces contraintes, la filière lait dans Saïss semble avoir de bonnes perspectives devant elle. Selon le responsable de la Centrale laitière, le potentiel du bassin laitier du Saïss n'est pas pleinement exploité. La Centrale laitière semble réaliser une croissance de 5 % par an. De même, certaines coopératives enquêtées, comme An Nasr, caressent le projet de passer au conditionnement et à la commercialisation directe du lait. Des partenariats sont recherchés dans ce sens.

5.2.2. La filière oléicole (Huile d'olive)

5.2.2.1. Caractéristiques de la filière oléicole au niveau national⁴⁴

du L'olivier est la principale espèce fruitière au Maroc. Elle occupe un peu plus de 620 000 hectares, soit près de la moitié de la superficie arboricole. Sur cette surface, 230 000 ha (36,7 % total) sont irrigués et 390 000 ha (63,3 %) sont conduits en régime pluvial. La superficie de l'oliveraie marocaine a presque doublé au cours des vingt dernières années, passant d'une superficie de 350 000 ha en

⁴⁴ L'USAID a réalisé un diagnostic de la filière dans le Saïss. Cette présentation lui doit beaucoup. USAID, « Agriculture & Agrobusiness intégrés » - Filière huile d'Olive dans le Saïss. SIAM, Meknès, 26 Avril, 2008. Pour le reste, nous nous sommes appuyés sur des entretiens réalisés avec les principaux acteurs de la filière

1989/90 à 620 000 ha lors de la campagne 2006-2007. Malgré cette importante évolution, la superficie reste relativement faible par rapport à celle de certains pays méditerranéens comme l'Espagne (plus de 2 millions d'ha), l'Italie (1,6 million d'ha) et la Tunisie (1,4 million d'ha).

Le niveau de la production d'olive est de l'ordre de 60 000 T en moyenne, répartis entre la trituration à hauteur de 65 % (45.000 tonnes) et la conservation à hauteur de 25 % (15.000 tonnes) ; le reste est constitué par le cumul des olives autoconsommées et des pertes occasionnées par les différentes manipulations. Cette production moyenne nationale en olives connaît une tendance à la hausse qui suit l'accroissement des superficies. Ainsi, elle est passée de 16 400 T en moyenne pendant les années 60 à environ 74.640T pour la campagne 2006-2007. Cette production est caractérisée néanmoins par des fluctuations interannuelles importantes, dues surtout à la dépendance aux aléas climatiques.

L'oléiculture fait partie du système de production végétale où elle est associée, dans des proportions variées et selon les régions, à d'autres cultures, telles les céréales, le maraîchage, si bien qu'il est difficile d'avancer un chiffre sur le nombre de producteurs d'olive au Maroc. Toutefois, Une typologie des producteurs d'huile d'olive au niveau national montre que les petits producteurs représentent 65 %, les moyens et grands producteurs 35 %⁴⁵.

De nombreuses conditions favorisent le développement de l'oléiculture : le climat, la nature des sols et le savoir-faire des populations en la matière. Le secteur fournit près de 20 millions de journées de travail, emploie 60 000 personnes de façon permanente et fait vivre quelque deux millions de personnes. La filière oléicole permet de couvrir 17,6 % des besoins du pays en huiles végétales alimentaires.

Les olives produites sont transformées en huile ou conservées. La transformation des olives en huile d'olive est réalisée par des unités traditionnelles et unités industrielles. Les unités traditionnelles (*Mâasras*) sont au nombre de 16 000, avec une capacité de trituration évaluée à près de 17 000 T. Ce sous-secteur traditionnel est caractérisé par un faible taux d'extraction et une production d'huile de qualité lampante. Les unités industrielles se composent de 345 unités industrielles ou semi-industrielles, d'une capacité de transformation de près de 60 000 T (45 000 T pour la trituration et 15 000 T pour la conserverie). La production moyenne est de l'ordre de 32 000 T/an, soit 66 % des huiles d'olives produites au niveau national. Les qualités de ces huiles ne répondent pas généralement aux normes établies par le conseil oléicole international (COI).

La conservation des olives est obtenue par des procédés traditionnel et moderne. La transformation traditionnelle se réalise d'une manière artisanale et familiale et sa production reste assez mal connue car ce secteur compte des unités non structurées et non contrôlables⁴⁶. La conservation moderne est assurée par 68 unités offrant une capacité globale d'environ 19 000 T/an.

Les circuits d'approvisionnement de la filière huile d'olive et celle des olives de tables, sont au nombre de quatre, dominés par le circuit indirect.

- Circuit indirect à présence d'intermédiaires indépendants : l'achat des olives se fait par des intermédiaires pour leur propre compte, ils revendent par la suite aux industriels.
- Circuit indirect à présence d'intermédiaires dépendants : ces courtiers travaillent sur la base de relations durables avec l'industriel. Ils s'occupent de l'entretien, de l'irrigation du verger, amènent la main-d'œuvre nécessaire à la récolte et à la livraison.
- Circuit direct : il s'agit d'agriculteurs contractants ou non (au niveau des souks).
- Circuit intégré : il s'agit des plantations propres aux industriels.

⁴⁵ Chiffres avancés lors du premier séminaire sur la biotechnologie et la qualité des produits de l'olivier du bassin méditerranéen. 22-24 Novembre 2004. (Erfoud-MAROC, 2004), cité in Ouzzine, 2008, op. cit.

⁴⁶ Khadir Aicha, 2003. *Conserves d'olives au Maroc : diagnostic et impact des facteurs déterminants. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie Option : Agro- économie. Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 2003.*

Tableau 33. Importance relative des circuits d'approvisionnement

Type de circuit d'approvisionnement	Olive de table %	Huile d'olive %
Circuit indirect à présence d'intermédiaire indirect	49	41
Circuit indirect à présence d'intermédiaire direct	5	11
Circuit direct	30	43
Circuit intégré	16	5

Source : Elaboré à partir des données in Ouzzine, 2008, op. Cit.

La production est écoulee sur le marché intérieur et international. Ce marché se décompose en quatre types de marchés : (i) Le marché local en vrac, (ii) le marché local au détail, (iii) le marché international en vrac, et (iv) le marché international au détail.

La consommation nationale moyenne d'huile d'olive s'élève à près de 50 000 T d'huiles par an, soit une consommation ne dépassant pas les 2,5 kg/ habitant et qui reste faible par rapport à des pays comme la Grèce (25,4 kg/ habitant), l'Espagne (15,8 kg/ habitant), l'Italie (12,8 kg/ habitant), la Syrie et la Tunisie (5 kg/ habitant). Le marché local consomme en général entre 85 % et 95 % de la production moyenne annuelle estimée à 60 000 T.

Sur le marché local en vrac, l'huile est vendue en bidons ou dans des bouteilles recyclées. L'huile est de qualité généralement médiocre, triturée dans des pressoirs traditionnels (*Maâsras*), et généralement destinée à des consommateurs ruraux, vivant dans des milieux proches des lieux de production. Approvisionné par les unités agro-industrielles, soit directement soit par l'intermédiaire de commerçants-grossistes, le marché local au détail est représenté par les hypermarchés, les supermarchés, les épiceries, les nouvelles épiceries fines (Casablanca, Rabat, Marrakech), et les restaurants et autres centres touristiques.

Le marché international en vrac et en détail, où l'huile est exportée par de grandes unités industrielles, est pour l'instant largement concentré sur le marché européen (Espagne, Italie), avec un début d'exportations vers le marché américain. Les exportations s'élèvent aux alentours de 16 500 T durant la campagne 2006-2007, pour une valeur de 114,3 millions de dirhams.

Pour l'olive de table, les exportations sont marquées par une tendance nette à la hausse. Le Maroc occupe le 3^{ème} rang mondial après l'Espagne et la Grèce. Le principal marché des conserves d'olives reste l'Union européenne qui absorbe annuellement près de 70 % des quantités exportées (49 % vers la France), suivi par les États-Unis avec un tonnage moyen exporté de 65 000 T/an (23 %). Près de la moitié du volume exporté porte sur des olives en vrac (en fûts), d'où le manque à gagner qu'engendre la valorisation incomplète des exportations.

5.2.2.2. Organisation et acteurs de la filière dans Saïss

Le Saïss est une région historiquement connue pour son activité oléicole. A titre d'exemple, le Zerhoun (où est située la localité de Mrhassiyine concernée par l'enquête ménage) compte plus d'un million d'oliviers. Aujourd'hui, plus de 20 % de la SAU (environ 8 000 ha) de la zone du Zerhoun est plantée d'oliviers⁴⁷. Dans la zone d'action de la Direction Provinciale d'Agriculture d'El Hajeb, l'olivier occupe une superficie de 6 891 ha (dont 5 381 ha bour et 1 310 ha Irrigué), avec des rendements respectifs de 25 et 45 Qx/ha. La grande majorité des agriculteurs possèdent des oliviers et fabriquent leur propre huile dans des unités de trituration le plus souvent traditionnelles (*Maâsras*).

Grande zone de production et de transformation, le Saïss dispose de plusieurs unités modernes, semi-modernes et traditionnelles dont la capacité de trituration est de 8 000 tonnes/jour. Fès, Meknès, et Sefrou (trois villes incluses dans le Saïss) détiendraient 50 % des unités de transformation de l'huile d'olive du Maroc⁴⁸.

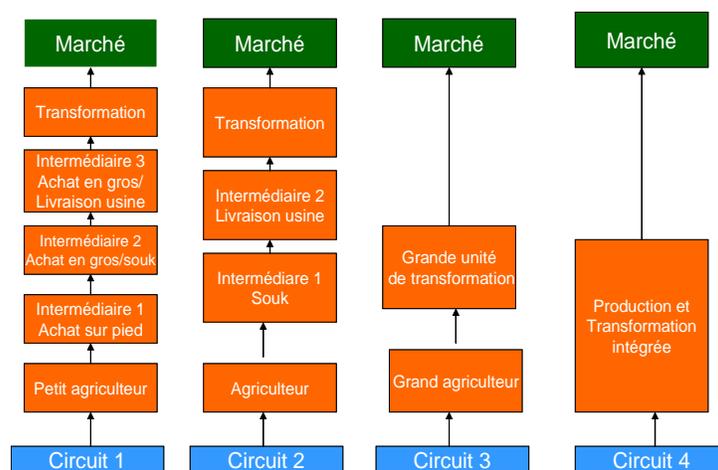
⁴⁷ Données générales du CT 23.06 de Béni-Amar (cité in Filoména)

⁴⁸ Direction des Productions Végétales, 2008...

D'après l'étude de l'USAID citée ci-dessus, on peut conclure à l'existence de trois circuits de commercialisation (Figure 18) :

- Le circuit intégré de production et de transformation (Circuit 4).
- Le circuit court, les grands producteurs vendant directement à l'unité de transformation (Circuit 3).
- Le circuit long, les petits et moyens agriculteurs, passant par deux à trois intermédiaires, lesquels vendent aux unités de transformation (Circuit 1 et 2).

Figure 18. Circuits de commercialisation oléicole dans le Saïss



Source, USAID, 2008

Dans le Saïss, deux systèmes de production oléicole coexistent : le système de production en irrigué et le système mixte dans les zones de bour favorable et intermédiaire, c'est-à-dire dans les zones de petites et moyenne hydraulique. Ces deux systèmes sont traversés par une autre classification entre un système de production traditionnel et un système de production moderne actuellement en plein développement.

L'analyse des acteurs qui interviennent dans le secteur a permis d'identifier les producteurs, les intermédiaires, L'Union de Développement de l'Oléiculture de Meknès (UDOM) et l'Agro-pôle Olivier.

5.2.2.2.1 Les producteurs⁴⁹

Les producteurs d'olive dans le Saïss sont à classer dans un premier temps en deux grandes catégories de systèmes de production en bour ou en irrigué. L'oléiculture en bour favorable est caractérisée par des densités de plantation de 150 pieds/ha avec un rendement moyen de 1 à 2,4 T/ha⁵⁰. Tous les agriculteurs traditionnels dont l'olivier n'est pas l'activité principale sont à ranger dans cette catégorie.

L'oléiculture en zone irriguée se décline d'une part en un secteur extensif et traditionnel et d'autre part un secteur super-intensif et moderne qui, actuellement, met en place de nouvelles plantations avec des densités de 1800-2000 arbres/ha, à l'exemple du projet de plantations industrielles de 1000 ha conduit par les « Domaines Zniber ».

⁴⁹ Filière huile d'olive - Kuper, Kemmoun, Ouazzani, 2007

⁵⁰ Demay S., 2003. Etude de la faisabilité de la mise en place d'une unité d'extraction d'huile d'olive dans le commune Beni Ftah et Jbarna, Maroc, Province de Taza. Rapport de stage INA P.-G., ENDA Maghreb. Cité in, Filomena Grasso, 2007. « L'exportation de l'huile d'olive du Maroc à l'Union Européenne ». Master MIM (Médiation inter-Méditerranéenne : investissements et intégration) - Université Ca Foscari Venise. Rapport de Stage.

Dans un second temps, les producteurs sont à classer selon le type de producteur. Parmi les principaux producteurs, il y a lieu de distinguer les grandes entreprises, les petites entreprises oléicoles de « niches » et les coopératives.

5.2.2.2.2 *Les grandes entreprises*

Il s'agit de grandes entreprises de production et/ou transformation polyvalentes ou spécialisées dans l'huile d'olive. Celles qui produisent et transforment sont dites intégrées. Sept grandes entreprises de ce type ont été identifiées :

- Les usines « Aïcha » et « Nora ». Ce groupe produit de l'olive sur plus de 2000 ha et se charge de transformer le produit dans ses propres usines. C'est dans ce sens que son activité est qualifiée de transformation intégrée. Les usines transforment également les olives qu'elles achètent aux producteurs et aux intermédiaires.
- Les Huileries de Meknès ne disposent pas de vergers dans le Saïss (elles en ont dans le Souss-Massa), mais déploient une grande activité de transformation des olives achetées aux producteurs de la région.
- L'entreprise « Volubilia », dont l'activité est polyvalente, puisqu'elle associe une huile d'olive de qualité à la production de vin. L'entreprise ne possède pas d'olivieraie.
- Les « Domaines Zniber » qui se lancent dans un projet d'envergure, de 4 000 ha d'oliviers dans plusieurs sites du Maroc. Un millier d'hectares sera planté dans le Saïss. L'appellation de l'huile est déjà toute trouvée, Massira, extraite à partir de la variété Arbéquine. Le débat des spécialistes tourne autour de la question de savoir si le volume ou la quantité recherchée à travers cette variété ne déteint pas sur sa qualité. Cette huile pourra-t-elle se prévaloir du titre de produits de terroir ?
- L'entreprise CHCI se spécialise dans la transformation de l'olive achetée chez des producteurs de la région. L'entreprise a l'avantage de disposer de grandes capacités de stockage, d'une durée qui peut aller jusqu'à deux ans, ce qui la met relativement à l'abri des ruptures d'approvisionnement.
- Les huileries Belhassane, localisées à Ain Taoujdat, transforment l'olive achetée et s'approvisionnent en huile chez les *maâsras* traditionnelles. Elles produisent une huile vierge courante.
- HTO (Holding de Trituration des Olives) produit une huile labellisée, Maknassia et Walima. Cette année le holding n'a pas pu triturer, pénalisé en cela par la cherté de l'olive.

5.2.2.2.3 *Les petites entreprises de niche*

L'exemple type de cette catégorie d'entreprise est L'Oléastre SARL, qui est une entreprise familiale intégrée : vergers, production, cueillette, transformation et mise en bouteille. Elle réalise actuellement une production de 10 tonnes, avec une perspective de production de 40 tonnes dans 4-5 ans. Elle fait valoir une production de qualité de terroir, avec un positionnement sur une petite niche, et une stratégie d'exportation vers l'Italie et le Canada. C'est pour le moment un cas unique et un exemple que beaucoup de petits porteurs de projets tentent de suivre.

5.2.2.2.4 *Les coopératives*

Les coopératives sont pour l'instant plus motivées par les incitations et les subventions, souvent hypothétiques, que par une réelle volonté de se constituer en force pour affronter les difficultés et exigences du marché. Elles se limitent à l'utilisation en commun des unités de trituration des olives. Le manque de formation aux objectifs et fonctionnement des coopératives, l'absence d'encadrement et d'accompagnement continu de ces coopératives empêchent leur développement.

Pourtant, des exemples de réussite ont prouvé l'intérêt d'une telle organisation. C'est le cas du groupement de production d'huile d'olive vierge extra bio « Gie Femmes du Rif » à Ouazzane, qui a fait ses preuves et a permis aux producteurs du groupement de tirer de meilleurs avantages financiers de leur production par l'exportation et la commercialisation à travers les réseaux de commerce équitable.

5.2.2.2.5 *Les intermédiaires*

La masse des intermédiaires entre la production et la trituration est constituée de courtiers, indépendants et dépendants, et de transporteurs. Les intermédiaires collecteurs achètent les olives soit au producteur soit au souk, soit auprès d'autres commerçants. Ils peuvent être classés en deux grandes catégories d'intermédiaires : les courtiers travaillant pour le compte des usines et les collecteurs indépendants ou négociants, qui contribuent à une part minoritaire de l'approvisionnement des usines⁵¹.

Parmi les autres acteurs qui interviennent dans la filière oléicole et qui jouent un rôle dans son développement, il y a lieu de citer :

- Les pépiniéristes, agréés et non-agréés ;
- Les fournisseurs d'intrants (engrais, produits phytosanitaires, matériel d'irrigation) ;
- Les transformateurs traditionnels et semi-modernes ;
- Les distributeurs parmi lesquels il faut distinguer la grande distribution, la distribution traditionnelle (grossistes et détaillants), la distribution professionnelle ;
- Les opérateurs à l'international : exportateurs, agents au niveau local et agents-relais à l'étranger.

5.2.2.2.6 *L'Union de Développement de l'Oléiculture de Meknès et l'Agro-pôle olivier*

L'Agro-pôle olivier et l'Union de Développement de l'Oléiculture sont les deux instruments mis en place dans le Saïss et la région de Meknès pour contribuer au développement et la promotion de la filière oléicole régionale et nationale. L'option prise est, selon le responsable de l'Agro-pôle, de développer la filière oléicole nationale à partir des filières oléicoles régionales⁵².

L'Agro-pôle Olivier est un pôle de compétence pour le transfert, le développement et la promotion de la filière oléicole régionale et nationale. C'est l'un des centres oléicoles du bassin méditerranéen qui dispose de laboratoires et d'installations qui couvrent toutes les activités de la filière oléicole de la pépinière jusqu'à l'élaboration de l'huile d'olive et la valorisation des sous produits de l'olivier. La mise en place de ce centre a été le fruit d'un partenariat entre l'ENA de Meknès et la profession agro-industrielle de la région Meknès-Tafilalet avec le parrainage d'organismes privés et publics, nationaux et internationaux.

L'Union de Développement de l'Oléiculture de Meknès, créée en février 2004, est une association qui regroupe des agriculteurs, des industriels, des pépiniéristes, des fournisseurs de matériel et des chercheurs, et dont l'objectif est de promouvoir la plantation et la production de l'huile d'olive de qualité, dans l'objectif de faire évoluer l'image de marque de l'huile d'olive marocaine⁵³. L'ambition de ce groupe est de voir la région de Meknès rejoindre la cour des grandes zones oléicoles méditerranéennes, en tant que producteur maîtrisant la culture de l'olivier et sa transformation en huile de haute qualité.

Ces deux instances marquent le début d'une structuration de la filière à ce niveau régionale, et que d'autres institutions (l'INRA, l'Institut Horticole, l'Université Al Akhawayne, l'OFPPPT,) renforcent à travers l'enseignement, la recherche et la formation professionnelle.

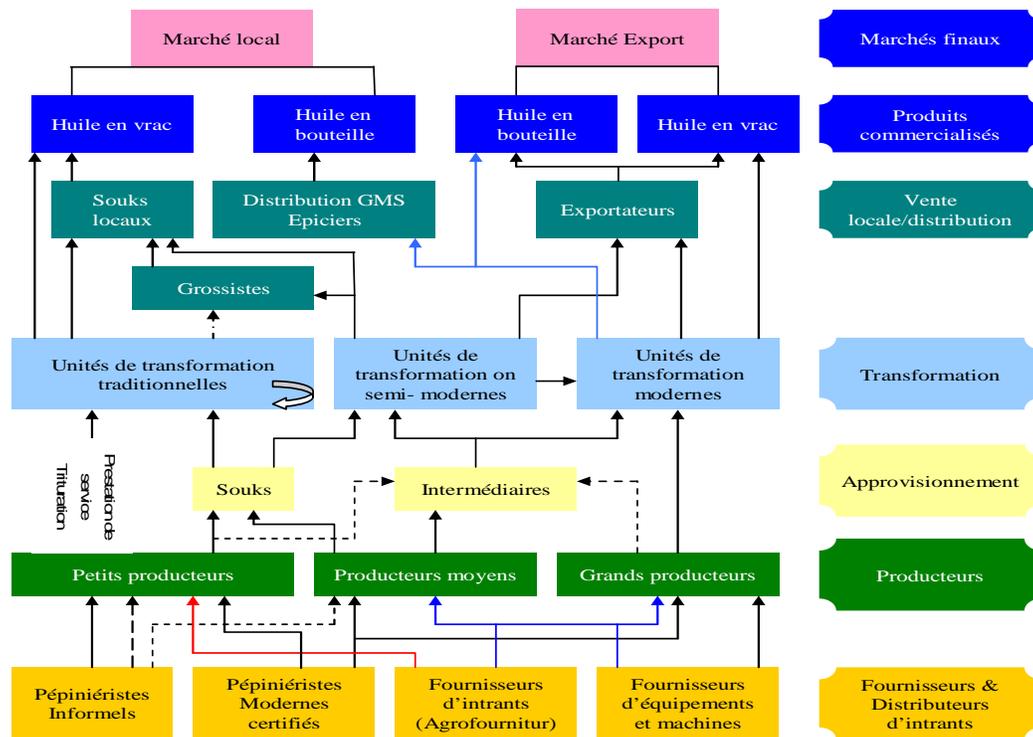
Le schéma suivant permet de mieux visualiser la carte de la filière dans Saïss et son intégration dans le marché national et international.

⁵¹ Grasso, 2007.

⁵² « Packinfo », N° 68, Avril 2008, p 105-107

⁵³ « Packinfo », N° 68, Avril 2008, p 110-111

Figure 19. Carte de la filière oléicole de Saïss



Source : USAID, 2008

5.2.2.2.7 La question de la contractualisation

En ce qui concerne la question de la contractualisation, celle-ci semble encore à un stade embryonnaire. Le contrat dans sa forme écrite et obligatoire, n'est pas d'usage courant dans les rapports entre les acteurs de ce secteur, en particulier entre les producteurs et les transformateurs. Les transactions sont plutôt ponctuelles, portent sur la production de l'année en cours et les prix sont fixés selon les conditions du marché du moment. La raison évoquée est que les contrats sont souvent établis par les industriels et ne protègent que peu les producteurs. Ils sont favorables aux industriels notamment pour les prix à payer. Les interlocuteurs déplorent que des modèles de contrat ne soient pas élaborés pour déterminer les responsabilités des uns et des autres. Ces contrats devant surtout s'inscrire dans une logique de partage ou mutualisation du risque, déplorent les interlocuteurs.

On peut signaler le projet avorté de convention tripartite, pour organiser la relation entre les petits producteurs, le Crédit agricole, et le secteur agro-industriel (soutenu et parrainé par la Direction Provinciale de l'Agriculture, la Wilaya de Meknès-Tafilalet). Le prix offert garanti aux producteurs y a été fixé à 4 Dh. Cette convention n'a jamais vu le jour et n'a donc jamais été mise en œuvre.

De façon générale, les producteurs ne parviennent jamais à développer des contrats avec les usines. La contractualisation ne fonctionne pas par manque de confiance entre les partenaires.

5.2.2.3. Politique oléicole et promotion des exportations

Sur le plan des politiques publiques, l'Etat a mis en place différentes stratégies au fil des années pour favoriser le développement de la filière oléicole. Ces politiques s'articulent autour des axes suivants⁵⁴ :

⁵⁴ Ces développements sont empruntés à Mehdi Ouzzine, 2008, « Intégration de la filière laitière et oléicole au sein de la grande distribution - Perspectives et nouveaux modes de coopération - Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'état en Agronomie, IAV Hassan II.

- L'extension des plantations. A partir de 1969 déjà, et dans le cadre du code des investissements agricoles, l'Etat avait commencé à encourager les plantations d'oliviers par l'octroi de subventions à cet effet. Par la suite, l'encouragement à la plantation de nouveaux arbres fut poursuivi dans le cadre des projets de développement intégrés, projet il est vrai limités à certaines régions (Karia-Tissa notamment). Au cours de la période 1986 – 1998 furent carrément distribués des plants d'oliviers subventionnés (à 100 % jusqu'à 1995 et à 80 % entre 1996 et 1999). Depuis une dizaine d'années, on a instauré une prime à l'investissement, de 1800 DH/ha en bour et 2600 DH /ha en irrigué.
- Le renforcement des structures de recherche en matière d'oléiculture. Ce renforcement s'est matérialisé par la mise en place, depuis 1989, d'un programme de recherche et de transfert de technologie spécifique à l'olivier.
- L'amélioration des conditions de trituration des olives. Cette amélioration s'est concrétisée par la mise à la disposition des coopératives et des associations d'agriculteurs, en possession d'une superficie minimale de 200 ha et d'un centre de collecte d'olive, de petites unités de trituration. Elle s'est aussi concrétisée par l'octroi d'une prime à l'investissement pour l'installation et la modernisation des équipements de trituration des olives.
- L'amélioration de l'environnement réglementaire. Cet environnement réglementaire s'est enrichi de nouvelles réglementations concernant la production de plants d'olivier, la commercialisation de l'huile d'olive, le contrôle de la qualité (notamment dans le secteur de la transformation orienté vers l'exportation).

Au-delà de toutes ces actions qui restent plus ou moins partielles, l'adoption en 1998 du Plan National Oléicole marque une nouvelle étape où les pouvoirs publics se montrent soucieux d'élaborer une vision globale à l'égard du secteur oléicole. L'objectif est de faire passer la superficie de culture de l'olivier à 1 000 000 ha à l'horizon 2010, d'une part, et d'autre part de restructurer la filière oléicole, par la diversification du patrimoine, la modernisation des systèmes d'extraction et de contrôle qualité de la production, en vue de mettre en place une filière oléicole nationale moderne, intégrée et répondant aux exigences de qualités des standards internationaux⁵⁵. Tout récemment et afin de préparer l'agriculture marocaine au choc des accords de libre-échange, notamment avec l'Union européenne dans le cadre des accords euro-méditerranéens, une politique de reconversion des cultures céréalières en culture intensive de l'olivier a été encouragée.

Précisément, l'accord d'association avec l'UE, soumet l'huile d'olive destinée à l'exportation à un contingent tarifaire annuel de 3 500 T et prévoit une augmentation des contingents exportés en UE en tranches égales de 3 % chaque année. Quant à l'accord de libre échange avec les Etats-Unis, il octroie la possibilité d'accès au marché américain en exonération de droits de douane, et sans limite de contingent, dès la première année de sa mise en œuvre (2006)⁵⁶.

5.2.2.4. Forces, faiblesses et perspectives de la filière oléicole

Les forces de la filière oléicole dans la région du Saïs peuvent être résumées dans les points suivants :

- Le climat et l'environnement sont favorables à cette culture. Les plantes s'adaptent parfaitement au sol et au climat de la région. Une pluviométrie favorable (plus de 450 mm) permet son développement même dans le bour.
- Une vieille tradition d'oléiculture attestée depuis l'époque romaine.
- Une volonté politique affichée par les pouvoirs publics pour le développement de l'oléiculture.
- Un développement des pépiniéristes et une demande soutenue en plants.
- Le développement des productions intensives sur le modèle dit espagnol.
- La proximité des grandes villes (Fès et Meknès)

⁵⁵ Mehdi Ouzine, 2008. « Intégration de la filière laitière et oléicole au sein de la grande distribution – Perspectives et nouveaux modes de coopération », *Mémoire de troisième cycle. Option : Agro-économie. IAV Hassan II-Rabat.*

⁵⁶ Source : *Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc – USA, 2006.*

- La proximité des institutions de formation et de recherche (ENA – INRA)

Les faiblesses se situent à différents niveaux de la filière.

Dans les zones de vieille tradition oléicole, comme Zerhoune, les arbres sont très vieux, plantés sur des pentes, et conduits suivant des méthodes anciennes mais peu productives. Dans le Saïss, le système de production oléicole fait face aux contraintes suivantes : (i) usage important de plants non agréés malgré la disponibilité de plusieurs pépinières certifiées dans la région ; (ii) techniques culturales pratiquées demeurant traditionnelles et compromettant le potentiel productif des vergers (gaulage, taille,...) ; (iii) quelle que soit leur destination (trituration ou conserve), les olives subissent des altérations qualitatives notables à cause des conditions non appropriées de récolte, de conditionnement et de transport. Plus fondamentalement, l'olivier reste un arbre peu valorisé. Sa conduite culturale reste rudimentaire notamment pour ce qui est de la récolte.

Le segment de la transformation pâtit à son tour de divers handicaps : (i) la durée qui sépare la récolte de la trituration peut passer d'une journée à plusieurs jours avec ajout de sel ; (ii) les conditions de trituration ne répondent pas aux règles d'hygiène nécessaires ; (iii) le stockage des olives s'opère dans des conditions inadéquates ; (iv) le prix de la matière première (olive fraîche) a connu une augmentation substantielle durant ces deux dernières années.

Il faut ajouter que les unités de trituration sont « surdimensionnées ». D'après l'un des interlocuteurs, « *le Saïss (Fès, Meknès et Sefrou) dispose d'une capacité de trituration à même de transformer la totalité des olives du Maroc. Mais si ce suréquipement a provoqué une forte demande en matière première, il se trouve du coup sous la menace de tout manque de matière première et/ou de toute augmentation de son coût d'approvisionnement.* »

Au niveau de la commercialisation, de nombreuses faiblesses ont déjà été identifiées⁵⁷, dont les plus importantes semblent être : (i) déficit en matière d'intégration aux marchés ; (ii) faible diversification des débouchés ; (iii) non conformité aux normes de qualité, de traçabilité et de certification ; (iv) logistique déficiente notamment au des petits et moyens producteurs.

Les perspectives de la filière oléicoles dans la région de Saïss apparaissent prometteuses, en dépit de risques non négligeables qui devraient relativiser une certaine euphorie ambiante :

- De grandes potentialités non encore exploitées et des niveaux de production encore très modestes, ne valorisant que partiellement les atouts dont dispose la région ;
- Une prise de conscience de l'intérêt d'améliorer la qualité chez les producteurs ;
- Dynamique de création de vastes vergers modernes et intensifs.

Cependant, ces perspectives sont contrariées par : (i) la production et le taux de réussite des plants qui restent tributaires de la pluviométrie ; (ii) le niveau d'organisation des producteurs reste encore faible ; (iii) les plantations sont parfois menacées par le pâturage des animaux dans les zones de tradition agropastorale (Zerhoune).

5.3. Les filières bien intégrées aux marchés extérieurs : Tomate et Agrumes

Selon les données disponibles du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Pêches Maritimes, le secteur des fruits et légumes couvre en 2007 une superficie de 1 249 000 ha, répartie entre les cultures maraîchères et les plantations fruitières respectivement à raison de 249 000 ha et 1 000 000 ha⁵⁸.

⁵⁷ USAID, 2008

⁵⁸ Cf. *Bilan de la campagne agricole 2005-2006, Direction de la Production Végétale, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat, juin 2007 ; Rapport annuel 2007, Bank Al Maghrib, Rabat, juin 2008.*

Représentant près de 12 % seulement de la superficie agricole utile du pays, le secteur a généré 27,4 milliards de dirhams durant la campagne 2005-2006, soit 42 % de la valeur de la production végétale de la même année, et près du quart de la valeur de l'ensemble de la production agricole. La contribution du secteur aux exportations du pays est également significative et même relativement plus importante. Les exportations de fruits et légumes, frais et transformés, ont rapporté en 2006 une recette de près de 10 milliards de dirhams, ce qui représente la quasi-totalité de la valeur des exportations agro-alimentaires et 9 % des exportations totales du pays.

Connu pour être fortement générateur d'emplois, le secteur a contribué en 2006 à créer 112,5 millions de journées de travail, répartis à raison de 37,4 millions de journées de travail pour le maraîchage et 75,1 millions pour les plantations fruitières, soit 56 % de l'emploi créé au niveau des productions végétales.

Si on laisse de côté les plantations fruitières pour se focaliser sur le maraîchage, on constate que celui-ci se caractérise certes par une grande diversité des espèces, mais qu'en fait, trois parmi elles dominent largement le reste. Il s'agit de la tomate, la pomme de terre et l'oignon dont le volume cumulé de production a atteint en 2006 près de 3,4 millions de tonnes, ce qui a représenté près de la moitié de l'ensemble de la production maraîchère durant la même année (1 028 000 tonnes de tomate, 1 553 000 tonnes de pomme de terre et 857 000 tonnes d'oignon).

5.3.1. La filière Tomate

Au regard de la production mondiale de tomates, qui avait atteint 124,8 millions de tonnes en 2005, la part du Maroc en représente à peine 1 %. Avec une telle proportion, le pays occupe tout de même le 16^{ème} rang dans la hiérarchie mondiale des pays producteurs de tomates. Au niveau de la Méditerranée, le Maroc tient le 6^{ème} rang, derrière la Turquie, l'Égypte, l'Italie, l'Espagne et la Grèce⁵⁹.

La tomate est essentiellement produite en tant que culture maraîchère de primeur. En effet, sur les quelques 250 000 ha de superficies maraîchères, on compte en 2006 près de 30 000 ha de primeurs, répartis à raison de 6 000 ha pour la tomate, quasiment autant pour la pomme de terre et le reste partagé entre des dizaines d'autres spéculations. Le fait est que la production de tomates atteint 627 000 tonnes sur les 6 030 ha de surfaces « primeurs », et « seulement » 319 000 tonnes sur les 10 700 ha de cultures de saison. Les exportations sont essentiellement alimentées à partir de la production de primeurs, tandis que le marché intérieur absorbe une partie de cette dernière et la production de saison.

5.3.1.1. Production et ses principales destinations

L'offre de tomates, matérialisée par la production locale, en l'absence d'importations, permet de satisfaire trois composantes de la demande : le marché local de la tomate fraîche, les industries de transformation et les exportations.

Le Maroc produit et même exporte la tomate depuis la période coloniale il y a plus d'un demi-siècle. La production, essentiellement de saison, avait atteint un pic au début des années 70 (près de 600 000 tonnes) puis n'avait cessé de décliner, jusqu'au milieu des années 80 lorsque le secteur connaissait une mutation décisive : le développement de la production de primeurs sous serre et son déplacement de la zone côtière du centre vers le sud du pays, dans la région du Souss-Massa. Le lancement du « projet Primeur », financé par la Banque Mondiale, introduisant pour la première fois la production sous serre, et le besoin de déplacer la production de la période printemps-été vers la période automne-hiver pour éviter le système de protection de l'Union européenne⁶⁰ ont mis en évidence l'intérêt particulier de la région Souss-Massa dans cette perspective. Soutenus par des investissements publics (infrastructure d'irrigation) mais aussi privés, l'existence de conditions climatiques favorables, l'adoption de nouveaux

⁵⁹ R. Giove et S. Abis, *Place de la Méditerranée dans la production mondiale de fruits et légumes, Les Notes d'Analyse du CIHEAM, n°23, Paris, août 2007.*

⁶⁰ *L'accès de la tomate fraîche au marché européen au printemps et en été, était soumis à de sévères restrictions non tarifaires (prix d'entrée). Le déplacement de la production pour l'exportation vers la période d'automne-hiver devait permettre de dépasser le dispositif protectionniste communautaire.*

paquets technologiques performants, et la libéralisation des conditions de commercialisation à l'extérieur comptent parmi les facteurs qui ont permis au secteur de prendre son essor dans cette région⁶¹.

Ce ne sont pas tant les superficies que la production et les rendements qui ont sensiblement augmenté. Comme on peut le constater sur la Figure 20, la superficie globale, qui se situait autour de 25 000 ha durant la deuxième moitié des années 90, avait baissé au cours de l'actuelle décennie, et même si elle tend à se redresser au cours des dernières années, elle reste plutôt en retrait, à un niveau légèrement supérieur à 20 000 ha. Ceci étant, il faut noter que les superficies consacrées aux primeurs sous serre ont plutôt sensiblement augmenté (moins de 2 000 ha en 1990 à près de 5 000 ha actuellement), alors que celles qui concernent la tomate de plein champ ont notablement baissé (passant en moyenne de près de 13 800 ha entre 1991 et 1993 à 10 500 ha entre 2004 et 2006)⁶².

La production a cependant augmenté dans une proportion tout à fait appréciable, passant d'un peu plus de 800 000 ha au début des années 90 à plus de 1 200 000 ha actuellement, soit une progression de l'ordre de 50 %. On peut constater sur la figure 21 que cette progression est principalement le fait des cultures de primeurs dont la production s'est accrue de 302 500 tonnes en 1991 à 785 000 tonnes en 2007. Il faut dire qu'entre temps, les rendements des primeurs en question ont augmenté encore plus fortement puisqu'ils sont passés de 73 à 121 tonnes/ha (+66 %).

Figure 20. Evolution de la superficie de tomate

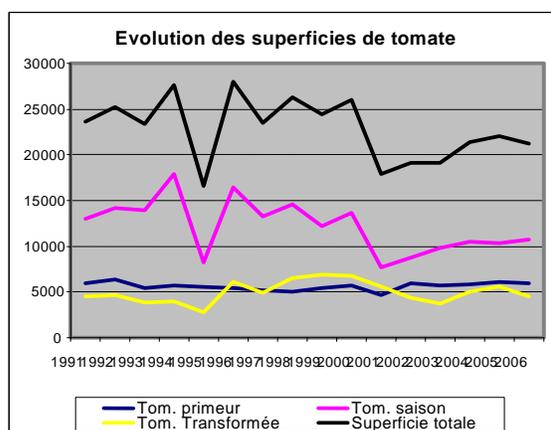
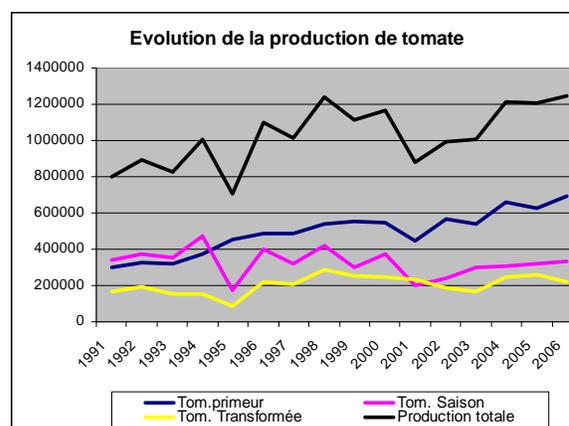


Figure 21. Evolution de la production de tomate



Sources : El Ameli (2004) ; MADRPM (2007) ; Bank Al Maghrib (2008).

Les bonnes performances de la tomate primeur apparaissent au niveau de la structure de la production. En effet, alors qu'elle ne couvre que 28 % des superficies totales consacrées à la tomate, cette catégorie représente aujourd'hui 55 % des quantités globales produites (Figure 22 et 23). En revanche, la tomate de saison occupe 51 % des surfaces mais n'assure que 27 % de la production totale. Enfin, la tomate destinée à la transformation industrielle couvre à peu près le cinquième des surfaces et garantit une proportion à peu près équivalente en termes de production (21 % et 18 % respectivement).

⁶¹ Sur l'évolution de la politique agricole ayant sous-tendu cette évolution, cf. Najib Akesbi, « Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine, Rapport, groupe thématique « Croissance économique et développement humain », « 50 ans de développement humain et perspectives 2025 », Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat, 2005.

⁶² Cf. Lahsen El Ameli, *Le secteur des fruits et légumes au Maroc, Observatoire pour les politiques agroalimentaires de la Méditerranée, CIHEAM - IAM Bari, septembre 2004* ; *Bilan de la campagne agricole 2005-2006, juin 2007, op.cit.* ; *Rapport annuel 2007, Bank Al Maghrib, juin 2008, op.cit.*

Figure 22. Structure des superficies de tomate

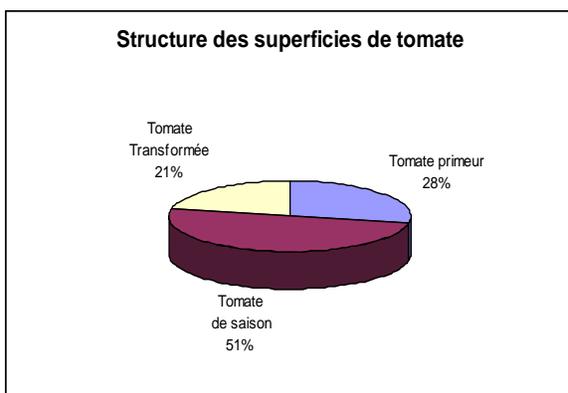
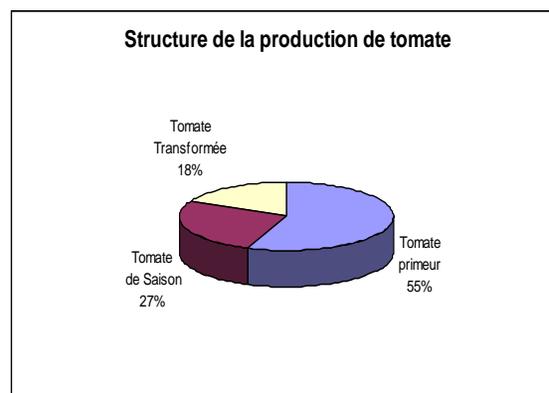


Figure 23. Structure de la production de tomate



Sources : El Ameli (2004) ; MADRPM (2007) ; Bank Al Maghrib (2008).

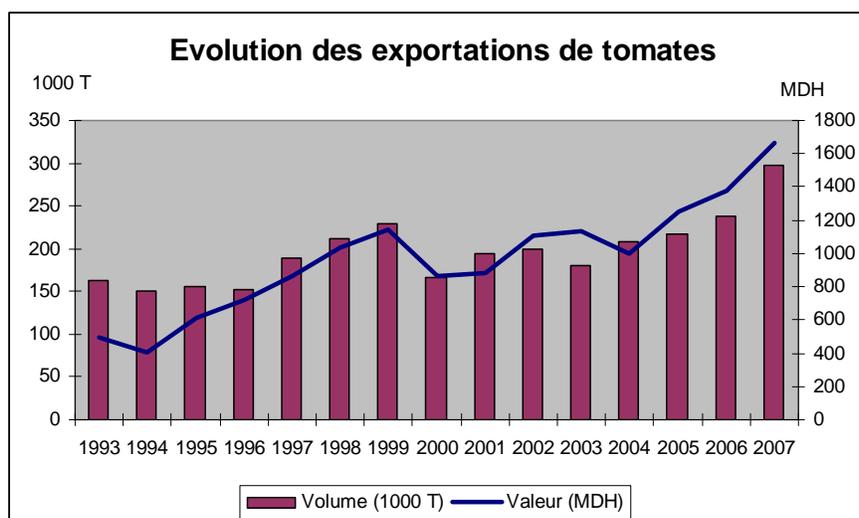
La région du Souss-Massa abrite près de 90 % des surfaces des tomates primeurs, elles-mêmes pratiquement en totalité sous serre. En tout cas, avec une telle proportion de la composante la plus performante du système productif, on comprend que la contribution de la région du Souss-Massa en ce qui concerne la filière de la tomate soit encore plus importante que celle déjà évoquée au niveau des fruits et légumes dans leur ensemble. C'est ainsi qu'en 2007, la région assure à elle seule 97 % des exportations de tomates du pays.

Précisément, les exportations de tomates ont certes longtemps plus ou moins stagné, assez étroitement contenues par la réglementation et les pratiques protectionnistes de l'Union européenne, de loin le principal marché d'écoulement à l'extérieur⁶³. On peut cependant constater sur la Figure 24 que tant en volume qu'en valeur, ces exportations ont sensiblement augmenté ces dernières années, atteignant même en 2007 près de 300 000 tonnes⁶⁴, en progression de 50 % par rapport à la moyenne des années 2001-2005. En valeur, ces exportations ont rapporté près de 1,7 milliard de dirhams, soit 7,7 % de l'ensemble des exportations alimentaires du pays.

⁶³ Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Préparation du Rapport du Cinquantenaire, Recueil de données relatives au secteur agricole, Rabat, octobre 2004.

⁶⁴ 297.600 tonnes selon les chiffres provisoires de l'Office des Changes, et 294.272 tonnes selon le Bilan officiel établi par les professionnels du secteur. Cf. Office des Changes, Balance commerciale 2007, version provisoire, 2008 (Site : www.oc.gov.ma) ; Agri-Souss, Rapport de Gestion, Campagne 2006-2007, Agadir, mars 2008.

Figure 24. Evolution des exportations de tomates

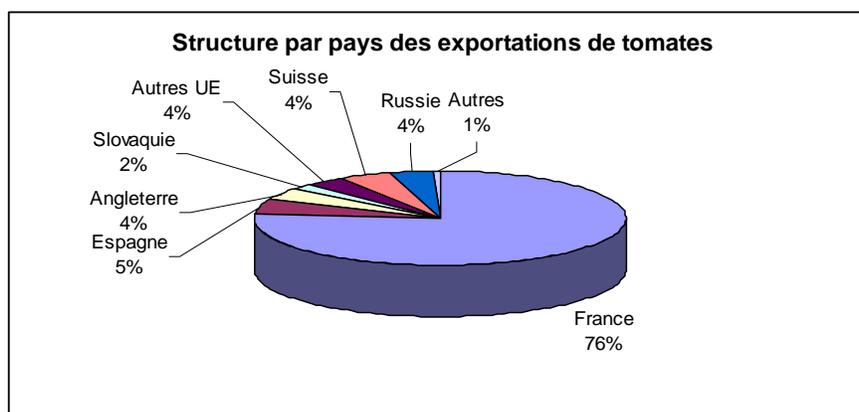


Source : MADRPM, 2004 ; MADRPM, 2007 ; Office des changes, 2008, Agri-Souss, 2008.

Ces exportations sont constituées à plus de 80 % par la variété conventionnelle de tomate sous serre. Quelques efforts de diversification variétale ont été entrepris, et commencent à porter leurs fruits, mais les progrès restent modestes. Au regard des résultats de la campagne 2006-2007, les variétés de tomate « grappe », « crise », « cocktail » et « bio » ont représenté respectivement 8 %, 7 %, 3 % et 1 % des exportations de tomates de l'année⁶⁵.

Par destination, l'essentiel des exportations de tomates est depuis toujours écoulé sur les marchés de l'Union européenne. En 2007, cette dernière accapare encore 91 % du total des exportations en question. En dehors de l'Union européenne, seuls deux pays, la Suisse et la Russie, arrivent à représenter une proportion significative, avec chacun 4 % de l'ensemble (soit près de 12 000 tonnes pour chacun). Au sein de l'Union européenne, on constate en quelque sorte une concentration dans la concentration puisque sur les 27 pays que cette entité communautaire comprend, un seul, la France en l'occurrence, s'accapare plus des trois quarts du total des exportations. Au fond, à elle seule, la France est destinataire de quantités de tomates représentant entre le cinquième et le quart de la production nationale de tomates, toutes catégories confondues.

Figure 25. Structure par pays des exportations de tomates



⁶⁵ Agri-Souss, Rapport de Gestion, Campagne 2006-2007, Agadir, mars 2008, p.19.

Source : Agri-Souss, 2008.

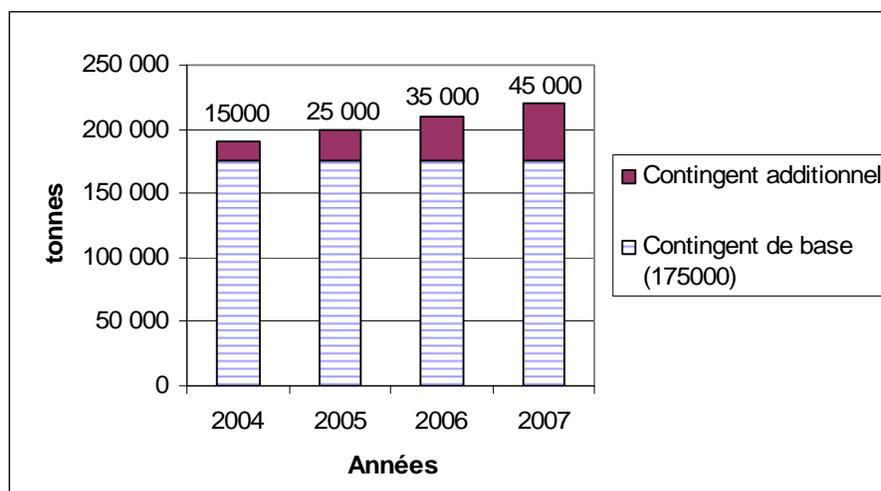
Il faut dire cependant que la tomate est le produit qui a le plus souffert du protectionnisme de l'Union européenne tout au long des 40 dernières années⁶⁶. Aujourd'hui, dans le cadre du dernier accord agricole, conclu pour la période 2003-2007, l'accès de la tomate marocaine au marché européen est soumis à un régime qui reste restrictif : un contingent limité et mensualisé sur un calendrier allant du premier octobre au 31 mai, auquel s'ajoute un prix d'entrée contraignant et assorti de sanctions conséquentes. Incontestablement, ces restrictions ne permettent pas à la filière tomate de déployer son potentiel, qui reste important.

Tableau 34. Dispositions concernant la tomate dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Tomate fraîche	Franchises douanière dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • Contingent de base (2007) : 185 000 T • Contingent additionnel (2007) : 48 000 T • Calendrier : 01/10 au 31/05 • Prix d'entrée : 461 euros / T 	Franchise douanière sans restrictions tarifaires ou non tarifaires

Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc - USA, 2006.

Figure 26. Evolution du contingent de la tomate sur le marché de l'Union européenne



Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE.

Quant à l'accord de libre échange conclu avec les Etats-Unis, il a permis au Maroc d'obtenir le libre accès pour ses exportations de tomate sans restrictions ni quantitatives ni tarifaires, et ce dès le 1^{er} janvier 2006. Cependant, les problèmes de logistique, de respect des standards de qualité, de taille du marché et d'accès aux circuits de commercialisation américains, sont tels que l'impact de cette ouverture reste à ce jour insignifiant.

⁶⁶ Cf. Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., « L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation », Ed. Economie-Critique. Rabat, 2008 (Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc), pp. 61-63 ; Akesbi N. (2002), « L'agriculture marocaine : De l'ajustement structurel à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne » In : M. Elloumi (sous la direction de): Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée, ouvrage collectif, éd. IRMC- Karthala, Tunis- Paris.

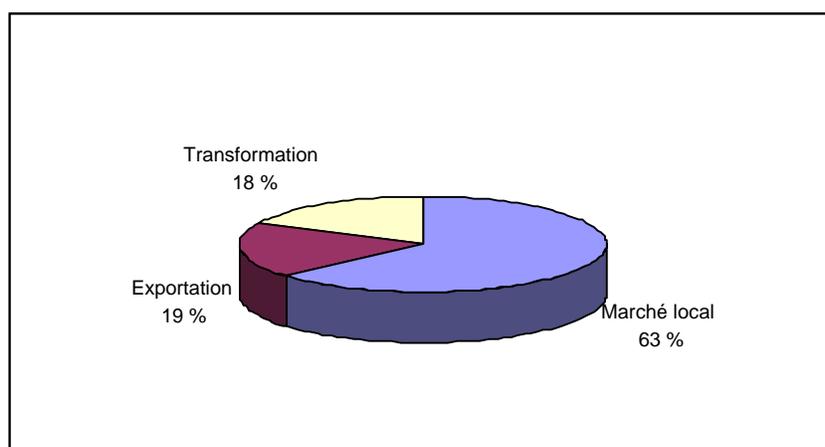
Une partie de la production locale de tomates est dès le départ destinée à subir une transformation industrielle pour donner lieu à des produits élaborés. Parmi les trois principaux produits maraîchers voués à la transformation industrielle, soit la niora, le cornichon et la tomate, c'est cette dernière qui prédomine. Cultivée surtout dans les régions du Gharb, du Loukkos et de Saïss, la tomate dite « industrielle » en représente près des deux tiers. Selon les données disponibles relatives à la campagne 2005-2006, cette tomate-là a couvert une superficie de 4 570 ha et généré une production atteignant 218 600 tonnes⁶⁷.

Alors qu'on comptait plus d'une vingtaine d'entreprises dans les années 80, les difficultés rencontrées par le secteur, notamment au niveau des marchés d'exportation, avait conduit près des deux tiers à cesser leurs activités, de sorte qu'on ne compte plus aujourd'hui qu'une poignée d'unités, localisées dans le nord du pays. A l'exception de la poudre de tomate, la production est depuis les années 1990 essentiellement écoulée sur le marché local.

Ce sous-secteur connaît cependant depuis quelques années une évolution intéressante, marquée par deux faits notables. Le premier a trait à la recherche par les industriels de l'extension du champ des contrats d'approvisionnement qui les lient aux producteurs agricoles, condition pour sécuriser l'alimentation des usines par une matière première de qualité. Toutefois, une bonne partie des contrats est conclue avec des fermes appartenant à des sociétés d'Etat (Sodea et Sogeta), celles-ci étant assez importantes pour garantir la plus grande part des approvisionnements. Le deuxième fait concerne le développement de la recherche appliquée, en partenariat avec des institutions nationales de formation et de recherche-développement. C'est en particulier le cas des Conserveries de Meknès avec l'institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II et l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès : parmi les résultats obtenus, on compte des progressions extraordinaires des rendements et le développement de l'irrigation par goutte à goutte...

Au total, on peut récapituler les flux au niveau de l'offre et de la demande de la filière de la tomate de la manière suivante. En se basant sur les données disponibles relatives à la campagne 2005-2006, on peut considérer que « l'offre » est matérialisée par une production globale de l'ordre de 1 247 000 tonnes. Cette offre permet de répondre aux trois composantes de la demande : 219 000 tonnes sont acheminés vers les usines de transformation, 239 000 tonnes prennent le chemin de l'exportation, et le reste, soit près de 790 000 tonnes, est absorbé par le marché local en tant que produits frais. Comme on peut le constater sur la figure suivante, ces trois composantes se partagent l'offre selon les proportions respectives suivantes : 18 %, 19 % et 63 %.

Figure 27. Destinations de l'Offre de tomate



Source : MADRPM, 2007.

⁶⁷ Bilan de la campagne agricole 2005-2006, juin 2007, op.cit., p.34.

5.3.1.2. Circuits de commercialisation

Les marchés des fruits et légumes ont été différemment traités par les pouvoirs publics selon que les produits concernés sont écoulés sur le territoire national ou qu'ils sont exportés. Autant les circuits de commercialisation à l'extérieur ont bénéficié d'un effort appréciable d'organisation, autant ceux concernant les marchés intérieurs ont continué de pâtir de multiples défauts. Non intégrés à la production, les circuits de distribution vers les marchés à l'intérieur du pays apparaissent trop souvent encombrés par une multitude d'intermédiaires qui s'accaparent l'essentiel de la valeur ajoutée sans en faire bénéficier les principaux acteurs concernés à l'amont comme à l'aval du processus. Les marchés de gros en particulier restent handicapés par des structures archaïques et une réglementation désuète, dominés par des « mandataires » qui se contentent de prélever une simple « rente de situation » sans fournir les services qui pourraient justifier leur rémunération...

Le modèle de commercialisation des fruits et légumes étant comparable, qu'il s'agisse de la tomate ou des agrumes, nous reviendrons sur le schéma de distribution à l'intérieur lorsque nous examinerons la filière des agrumes. On se contentera ici de noter que si les ventes au bord des champs ou par livraison directe à des commerçants détaillants sont encore des pratiques assez courantes, c'est la vente au marché de gros qui reste prépondérante. Cependant, les « marchés de gros » en question ne sont pas toujours nécessairement officiels, puisque des marchés plus ou moins informels se sont créés dans certaines régions, le mobile étant de tenter d'échapper au paiement de la taxe d'accès aux marchés officiels (généralement sous l'autorité des collectivités locales).

Notons cependant que si les marchés de gros constituent la pierre angulaire dans le système de commercialisation intérieure de la tomate (et plus généralement des fruits et légumes), la vente à travers la grande distribution progresse, mais de manière encore insignifiante, depuis quelques années, et même si le progrès est surtout visible pour les fruits qui posent moins de problèmes en matière de manipulation et de conservation, ce qui n'est pas le cas de la tomate⁶⁸.

De manière générale, les défauts du système ne se limitent pas seulement aux problèmes de l'intermédiation, mais procèdent de nombreuses carences de natures diverses : absence de circuits de distribution structurés, absence de normes de qualité connues et reconnues, faible développement des organisations professionnelles, défaillance des infrastructures de stockage et de conservation, ainsi que des moyens de transport et du fret, faible intégration à la transformation en aval, etc. Le résultat de tant de défauts dans l'organisation de la filière à l'intérieur du pays contribue sans doute à réduire les possibilités de gains de productivité dans le secteur, et grève le processus de formation des prix, aboutissant à des situations de mauvais fonctionnement du marché, défavorable autant aux producteurs qu'aux consommateurs (voir plus loin les forces et faiblesses de la filière).

Précisément, les prix au niveau du marché de gros, comme à la consommation varient fortement en fonction de la saison, de la nature et de la disponibilité des produits et de la situation géographique des régions de production. Des prix élevés aux consommateurs restreignent souvent la consommation à certaines périodes de l'année. Au détail, bien que les marges soient réglementées par arrêté gouvernemental et que les marges maximales autorisées soient de 30 %, l'opacité des opérations au niveau des marchés de gros favorise la manipulation des factures et de fait les marges de détail peuvent dépasser les 100 %⁶⁹.

A l'exportation, les circuits de commercialisation sont en revanche autrement mieux organisés, même si rien n'est évidemment parfait et il reste sans doute encore beaucoup à faire). Ici, le lieu central de l'organisation du circuit est la station de conditionnement (appelée aussi « station d'emballage »), là où

⁶⁸ Cf. Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., « L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation », Ed. Economie-Critique. Rabat, 2008 (Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc), pp. 109-111.

⁶⁹ Cf. « Plate-forme du Projet de Loi-cadre d'Orientation agricole », Rapport définitif, Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Environnement, Département de l'Agriculture, Rabat, mars 1998.

arrivent les produits fraîchement récoltés dans les exploitations, pour être lavés, triés, lustrés, puis conditionnés avant d'être embarqués vers leurs destinations finales. Ces unités, dont certaines sont anciennes, mais plus ou moins « mises à niveau », regroupent des petits et moyens agriculteurs, eux mêmes regroupés ou non dans des coopératives de services. A côté de ces dernières ce sont cependant développées depuis une vingtaine d'années des unités de conditionnement modernes (voire ultramodernes) qui appartiennent généralement à des gros producteurs privés ou des entreprises étrangères. Il est vrai aussi que des coopératives (regroupant des petits et des gros exploitants) ont réussi, notamment dans le Souss-Massa, à se doter de stations de conditionnement n'ayant rien à envier à celles des « privés ». Outre leurs fonctions de base, ces stations sont généralement aussi dotées d'installations frigorifiques de grandes capacités, ce qui accroît leurs marges de manœuvre au niveau de la régulation de l'offre en fonction de l'évolution de la demande et du niveau des prix sur les marchés.

Alors qu'elles faisaient l'objet d'un monopole public depuis le milieu des années 1960, les exportations des produits agricoles ont été libéralisées en 1986, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurels conduites à l'époque en étroite coordination avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. L'ancien Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) avait ainsi été relayé par la constitution d'une douzaine de groupes exportateurs privés, pour l'essentiel à capitaux marocains. Ces derniers agrègent des coopératives ou des producteurs indépendants, de taille « homogène » ou différente, déjà organisés au niveau des stations de conditionnement, l'objet étant d'arriver à atteindre une « taille critique » pour conduire une politique et des opérations d'exportation de manière efficiente, avec des capacités d'exportation de 50 à 100 000 tonnes pour chaque groupe.

Ces groupes exportateurs peuvent être classés en trois catégories⁷⁰:

- Des groupes intégrés de l'amont à l'aval et qui se chargent par conséquent de commercialiser leurs propres productions;
- Des groupes mixtes qui commercialisent leur production ainsi que celle provenant d'autres producteurs et d'autres unités de conditionnement ;
- Des groupes commerciaux qui se contentent de vendre pour le compte de différents producteurs les marchandises qui leur sont confiées, sur des bases strictement commerciales.

Les groupes exportateurs, à leur tour, ont créé deux pools de logistique chargés des opérations d'acheminement des marchandises jusqu'à leurs marchés de destination : Maroc Fruit Board (MFB) et Fresh Fruit (FF)⁷¹. En principe, les groupes exportateurs sont tenus de passer par les pools de logistique lorsqu'ils exportent sur les marchés hors-Union Européenne. Du reste, sur ces marchés, le rôle des pools en question va au-delà de la seule logistique puisqu'ils coordonnent la gestion commune des contrats de livraisons et donc des volumes expédiés par les différents groupes. En fait, comme on le verra plus loin, l'enquête sur le terrain montre que ces règles de conduite sont loin d'être toujours respectées, puisque des coopératives ou de simples opérateurs privés peuvent court-circuiter les groupes exportateurs ou les pools de logistique, lorsque cela les arrange, pour aller directement écouler leurs produits sur les marchés extérieurs ciblés.

Le contrôle de qualité et la coordination au niveau national entre les différents exportateurs sont confiés à l'Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations (EACCE), organisme indépendant placé sous la tutelle du Département de l'Agriculture.

Les intermédiaires partenaires au niveau des marchés extérieurs (en fait, comme on l'a déjà vu, dans 9 cas sur 10 les marchés de l'Union européenne, et de la France en particulier), sont traditionnellement les commissionnaires, chargés à l'arrivée de la marchandise d'en organiser la vente, le plus souvent aux

⁷⁰ Cf. « Stratégie des filières des productions végétales à l'horizon 2020 », Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Rabat, 2000.

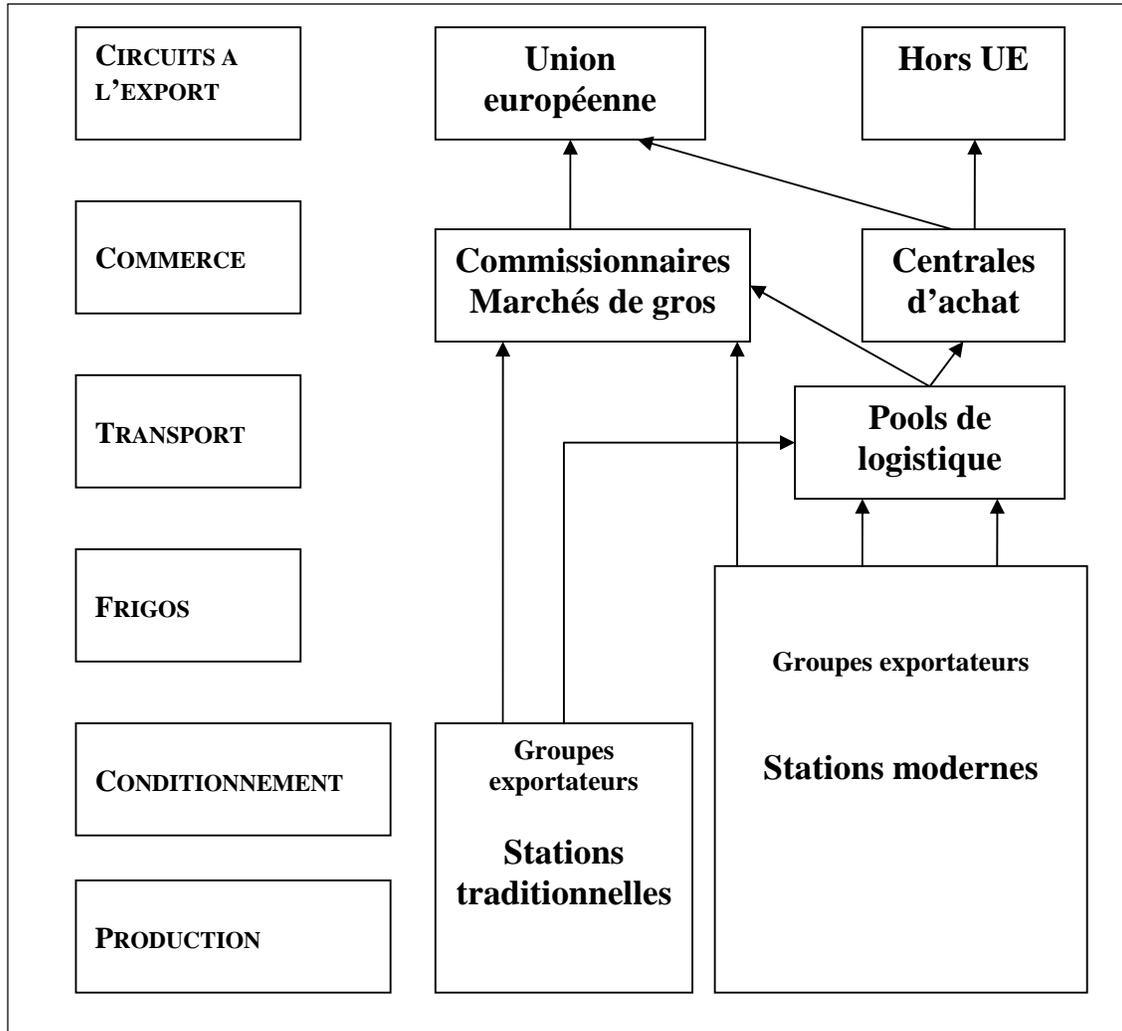
⁷¹ Maroc Fruit Board (MFB) qui regroupe huit groupes : Domaines Royaux, Delassus, Groupe Kantari, PRIM'ATLAS, SODEA, OCE, SOGECAP et SALAM) et Fresh Fruit (FF) composé de 5 groupes : Agri-Souss, GPA, Domaine Bora, Limouna Souss et BGF). Informations mises à jour à partir de leurs sites web respectifs, marocfruitboard.com et freshfruitmorocco.org.

enchères. En fait ce système a beaucoup évolué, et les commissionnaires, ayant quasiment abandonné le système des « ventes à quai », sont devenus des représentants de l'exportateur chargés d'écouler –en contrepartie d'une « commission »- la marchandise qui leur sont confiés selon des conditions convenues de commun accord. L'autre canal qui s'est notablement développé ces dernières années est celui des Grandes Surfaces à travers leurs Centrales d'achats. Celles-ci nouent des contrats avec les groupes exportateurs, et compte tenu de leur poids et leurs exigences, arrivent souvent à imposer leurs conditions, tant au niveau des prix que de la qualité et des délais. Au demeurant, c'est très souvent sous la pression de ces puissants clients que nombre d'unités de conditionnement ont dû se moderniser et se mettre au niveau des normes de qualité draconiennes exigées sur les marchés européens ou d'Amérique du Nord.

Enfin, il faut noter que certains groupes tendent de plus en plus à ouvrir leurs propres « bureaux » en Europe pour suivre et gérer, en collaboration avec les commissionnaires, leurs propres expéditions une fois arrivées sur les marchés d'écoulement, et leurs relations avec leurs clients. Ces représentations, encore peu nombreuses et localisées essentiellement en France, marquent la volonté de certains groupes de pousser leur processus d'intégration à l'aval, au niveau de la sphère du marketing.

Au niveau de l'organisation professionnelle, il faut ajouter que les producteurs sont organisés au sein d'associations professionnelles dont les plus importantes sont l'Association Marocaine des Producteurs de Primeurs (ASPRIM) et l'Association Marocaine des Producteurs d'Agrumes du Maroc (ASPAM), associations à laquelle s'est ajoutée dans les années 90 l'Association des Producteurs et Exportateurs de Fruits et Légumes (APEFEL). Ces associations apparaissent assez actives pour défendre les intérêts de leurs adhérents auprès des pouvoirs publics, mais il faut dire qu'elles sont plus focalisées sur les activités d'exportation que sur les aspects liés à l'organisation du marché intérieur.

Figure 28. Circuits de commercialisation à l'exportation de la tomate



5.3.1.3. Forces, faiblesses et perspectives de la filière tomate

Les acteurs de la filière tomate, et plus généralement des filières primeurs, avec lesquels des entretiens ont été réalisés, sont dans l'ensemble assez d'accord sur un certain nombre de constats et d'appréciations qui constituent la trame de fond d'une analyse de type « SWOT ». Nous en présentons ci-dessous une synthèse, en commençant par les forces et faiblesses de la filière tomate.

Forces

- Un produit essentiel pour les marchés extérieurs et intérieur, utilisable dans tous les modèles de consommation et celle-ci est primordiale pour tout le monde ;
- Une demande en augmentation continue ;
- Des conditions pédoclimatiques favorables et liées à l'existence de terroirs de production ;
- Un savoir-faire avéré des producteurs et une maîtrise technologique du processus de production ;
- Des producteurs dynamiques qui tirent la filière vers le haut ;
- Existence d'une main d'œuvre qualifiée ;
- Proximité des marchés de l'Union européenne ;
- Infrastructures adéquates pour les exportations (stations de conditionnement, ports, aéroports...) ;

- Existence d'institutions de coordination, de contrôle, de recherche et de formation (Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations –EACCE-, Centre Horticole d'Agadir de l'IAV Hassan II –CHA-IAVH2-, Office Régional de Mise en Valeur Agricole –ORMVA...);
- Organisation professionnelle relativement efficace de la filière et regroupement des producteurs autour de stations de conditionnement et de groupes exportateurs actifs...

Faiblesses :

- Limites des ressources hydriques, surtout dans le Souss-Massa ;
- Renchérissement des coûts des facteurs de production, très largement importés (hybrides, pesticides, plastiques...);
- Limites des zones maraîchères et des terres qui y sont disponibles ;
- Coût et disponibilité de la main d'œuvre, en période de pointe ;
- Manifestation de maladies plus ou moins contrôlables ;
- Insuffisante diversification variétale ;
- Concentration des exportations sur un marché (celui de la France) ;
- Protectionnisme européen et contraintes réglementaires d'accès aux marchés (contingents, calendriers, prix d'entrée..);
- Carences au niveau de l'organisation professionnelle d'une partie des producteurs, d'où un déficit de coordination sur certains marchés extérieurs...
- Défaillance de l'industrie de transformation qui n'accompagne pas assez le développement des produits frais ;
- Endettement des agriculteurs.

Opportunités

- La demande devrait continuer de croître (doubler en 20 ans ?) ;
- Le jus de tomate, gratifié d'une « qualité santé » devrait aussi continuer d'augmenter, constituant à lui seul un moteur de la demande ;
- L'épuisement des possibilités de production en Espagne rendent le Maroc de plus en plus attractif, une terre de prédilection pour les délocalisations de la production de la tomate et d'autres primeurs (au point que certains parlent du Maroc comme « le pays de l'avenir pour la tomate »...);
- Le rendement moyen reste encore loin du rendement optimal (150 t/ha contre 240 t/ha pour les producteurs performants), ce qui laisse encore de la marge pour de futurs et substantiels gains de productivité ;
- Possibilité de diversification des marchés, notamment vers ceux de Russie, de l'Amérique du Nord et du Moyen-Orient ;
- Possibilité de diversification des produits et des variétés: tomate grappe, cerise, bio, cocktail, tomate beef, tomate olivette...

Risques

- La question de l'eau, contrainte cardinale dont une évolution défavorable peut anéantir tous les espoirs nourris par les opportunités évoquées ci-dessus ;
- Hausses des coûts des intrants importés -donc subis- et risque de perte de compétitivité...
- Risques liés au non respect des normes sanitaires et phytosanitaires exigées par les clients étrangers ;
- Concurrence de plus en plus agressive de pays émergents tels la Turquie et l'Égypte...

Enfin, au-delà de ces risques particuliers ou ponctuels, il reste à mentionner un « risque » plus global et plus fondamental avancé par plusieurs opérateurs, en ce sens où il implique le devenir de l'ensemble de la structure sociale de la population des producteurs. En effet, plusieurs interlocuteurs ont souligné la dynamique de concentration en cours tant au niveau de la production que des exportations. Incapables de suivre le mouvement de hausse des coûts de production et plus encore des exigences de qualité et de traçabilité imposées par les normes de commercialisation à l'étranger, chaque année de plus en plus de petits maraîchers « jettent l'éponge », louent ou vendent leurs petites exploitations à des agriculteurs ou des groupes d'opérateurs plus « solides », lesquels sont en train de s'accaparer l'essentiel de l'activité du secteur. De sorte que cette « sélection naturelle », selon l'expression d'un producteur visiblement

« solide », serait en train d'aboutir à une extinction pure et simple des petits et moyens agriculteurs dans le secteur... En tout cas, des chiffres édifiants ont été avancés par certains et globalement confirmés par d'autres (des responsables d'associations professionnelles notamment) : on ne compterait plus que quelques 400 à 500 producteurs de tomates, contre 3 500 à 4 000, dont 1 000 dans le Souss-Massa, il y a une dizaine d'années... Ce sont donc près des neuf dixièmes des producteurs de tomates, essentiellement des petits, qui auraient disparu en une décennie, ouvrant la voie à une dynamique de concentration inédite dans le secteur⁷². A tel point que, selon les mêmes sources, 5 gros producteurs seulement s'accaparent actuellement 70 % de la production de la tomate primeur du pays⁷³.

Même si certains de nos interlocuteurs bénéficient eux-mêmes d'une telle évolution, force est de constater que devant nous, ils ont exprimé leur inquiétude et leur crainte que l'éviction d'une telle proportion de la paysannerie de la région ne conduise à déstabiliser un certain ordre social et remettre en cause des équilibres sociaux traditionnels qui avaient fait leurs preuves jusqu'alors...

Au demeurant, ce même phénomène a été confirmé par plusieurs intervenants dans le cadre du focus groupe réuni à Khemis Aït Amira, au cœur d'une région primeuriste par excellence. Plusieurs participants à cette réunion avaient en effet expliqué comment, sous le poids des sécheresses et du besoin d'une exploitation de plus en plus intensive des ressources disponibles, beaucoup de petits paysans ne pouvant suivre le mouvement, avaient fini par abandonner et céder leurs terres, pour se prolétarianiser et aller travailler en tant que salariés dans les grandes fermes⁷⁴...

5.3.2. La filière Agrumes

L'agrumiculture avait été introduite au Maroc dans les années 1920 par les colons, qui avaient rapidement perçu l'intérêt et le potentiel d'une telle production arboricole dans un pays où plusieurs régions offraient un climat idéal pour son développement. De sorte que dès la fin de la colonisation, en 1956, le pays comptait déjà un verger de 42 000 ha et produisait plus de 250 000 tonnes d'agrumes, à l'époque composés encore très largement des oranges.

Si le verger agrumicole s'est diversifié depuis, il n'a guère pu garder le même rythme d'extension des surfaces puisque, en plus d'un demi-siècle, il n'a même pas été possible de planter autant que ce qui l'avait été en une trentaine d'années par les colons⁷⁵. Il reste qu'avec près de 82 000 ha⁷⁶, le secteur occupe aujourd'hui la troisième place parmi les plantations dites fruitières, après l'olivier et l'amandier (600 000 ha et 145 000 ha respectivement)⁷⁷. Il a généré en 2006 une production de l'ordre de 1 265 000 tonnes, d'une valeur estimée à 2,5 milliards de dirhams, ce qui a représenté 3,8 % de la valeur de la production végétale, et 17 % de la valeur de la production fruitière du pays⁷⁸. Près de la moitié de la production nationale est exportée, ce qui a rapporté durant la même année l'équivalent de 2,9 milliards de dirhams en devises, soit 13,7 % des exportations agro-alimentaires et 2,6 % des exportations totales.

A l'échelle de la Méditerranée, le Maroc occupe le 5^{ème} ou le 6^{ème} rang, derrière l'Italie, l'Espagne, l'Égypte, la Turquie et la Grèce⁷⁹.

⁷² Autre indicateur de ce mouvement de concentration, celui des stations de conditionnement qui sont le point focal de l'organisation de la commercialisation : de 200 unités dans les années 80, l'effectif de ces stations serait tombé à une cinquantaine actuellement, la tendance étant vers les grandes stations capables de se mettre aux normes de qualité exigées par les clients étrangers.

⁷³ Selon nos interlocuteurs, il s'agirait des groupes Duroc-Bennani Smirès, Delassus, Tazi, Adardour et Azrou...

⁷⁴ S.R. Sippel, *Discussions de focus groupe : Souss-Massa, compte rendu, document ronéo, op.cit., pp.3-4.*

⁷⁵ Pour une monographie générale du secteur agricole, mise à jour en 2004, cf. Najib Akesbi, *La filière des agrumes au Maroc, Observatoire pour les politiques agroalimentaires de la Méditerranée, CIHEAM - IAM Bari, juin 2004.*

⁷⁶ Le dernier recensement général des agrumes, réalisé en 2006, récemment publié, établit la superficie agrumicole exactement à 81.549,6 ha. Cf. *Recensement général des agrumes 2006, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, Rabat, octobre 2007.*

⁷⁷ *op.cit., pp.27 et 39.*

⁷⁸ *Bilan de la campagne agricole 2005-2006, juin 2007, op.cit., annexe 4.*

⁷⁹ *Annuaire des économies agricoles et méditerranéennes et arabes 2006 (MedAgri), CIHEAM, IAM Montpellier, 2006.*

Au niveau social, et selon l'une des principales associations professionnelles du secteur, celui-ci ferait vivre près de 8 000 familles de producteurs, et contribuerait, directement ou indirectement à générer annuellement quelques 22 millions de journées de travail, soit 100 000 emplois, dont 70 000 dans les vergers, et le reste dans les activités de transformation et de distribution⁸⁰.

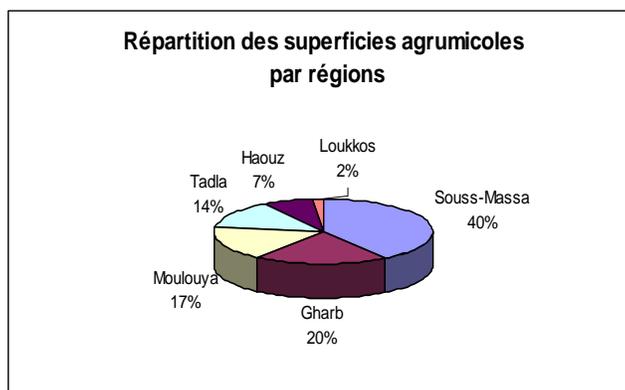
Le Département de l'Agriculture vient de réaliser un « recensement général des agrumes » qui nous offre la possibilité de mettre très utilement à jour nos connaissances sur le secteur. Nous allons donc commencer par saisir cette opportunité parce qu'elle permet de mieux connaître les fondements de la filière agrumicole.

5.3.2.1. Caractéristiques du verger agrumicole

Le dernier recensement agrumicole, réalisé en 2006, permet de corriger les estimations officielles qui étaient jusqu'alors établies quant à l'étendue du verger agrumicole. Alors qu'on pensait que cette superficie ne dépassait guère 77 000 ha, le recensement révèle que celle-ci atteint 81 550 ha, soit une hausse de 12 % par rapport au précédent recensement de 1991. Cette superficie est exploitée par 12 820 agrumiculteurs, dont la quasi-totalité sont des personnes physiques (on compte à peine 282 personnes morales, soit 2,2 %⁸¹). Toutefois, si le statut « *melk* » (propriété privée) concerne 81,2 % des superficies, il faut noter que 14,1 % des terres sont *melk* mais non immatriculées, et 16,3 % sont encore appropriées dans l'indivision. Par ailleurs, 7,4 % des superficies ont un statut juridique « collectif » et 9,7 % des mêmes terres relèvent du « Domaine de l'Etat ».

C'est la région du Souss-Massa qui abrite la plus grande superficie du pays : avec 38 028 ha, cette région accapare 40,5 % de la superficie totale du pays (Figure 29). Elle est suivie par la région du Gharb, avec toutefois moins de la moitié de la superficie de la première (16 123 ha). Puis viennent les régions de Moulouya et Tadla avec des superficies comprises entre 11 et 15 000 ha, et enfin les régions du Haouz et du Loukkos avec moins de 6 000 ha et 1 300 ha respectivement.

Figure 29. Répartition des superficies agrumicoles par région



Source : Recensement Général des Agrumes 2006.

La structure des vergers met en évidence de grandes inégalités dans la distribution de la terre. Comme on peut le constater sur les Figure 30 et 31, la prépondérance des grandes exploitations va de pair avec l'existence d'un grand nombre de petites, voire de micro-exploitations. Ainsi, au moment où 2,3 % des exploitations (301 unités) ayant plus de 50 ha s'accaparent 43 % des superficies, à l'autre bout, 78,9 % des exploitations ayant moins de 5 ha se partagent à peine 17,7 % des superficies agrumicoles. De ce

⁸⁰ Association des Producteurs d'Agrumes du Maroc (ASPAM), *Crise du secteur agrumicole*, Doc. Ronéo, Casablanca, 18.6.2000, p.2 et s. Voir aussi IAV Info, n°19, Rabat, janvier-février 2004.

⁸¹ Parmi ces dernières, on compte 57 coopératives, 102 sociétés d'Etat, et 68 sociétés privées. Cf. Recensement général agricole, 2007, tableau n°3, p.36.

fait, les exploitations qu'on peut considérer « moyennes », celles ayant entre 5 et 10 ha, représentent seulement 15,1 % des effectifs et couvrent 21,6 % des superficies.

Figure 30. Nombre de vergers par classe-taille

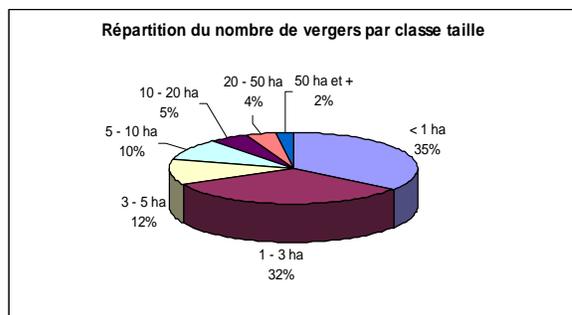
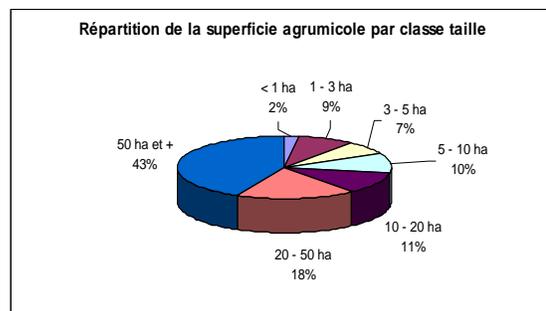


Figure 31. Superficie agrumicole par classe-taille



Source : Recensement Général des Agrumes 2006.

Par rapport à la situation antérieure, celle dégagée par le précédent recensement, datant de 1991, une certaine dynamique de concentration semble se poursuivre. Ainsi, comme on peut le constater sur le tableau suivant, alors que les exploitations ayant moins de 5 ha voient leur part baisser aussi bien en termes d'effectifs que de superficie, passant de 81,5 à 78,9 % et de 19,1 à 17,7 % respectivement, celles ayant plus de 50 ha restent stables en termes d'effectifs mais gagnent en superficies puisque leur part dans l'ensemble augmente de 40,5 à 42,8 %. Entre ces deux groupes, les exploitations ayant entre 5 et 50 ha semblent gagner en effectifs (passant de 16,2 à 18,8 %) mais perdre en superficies (leur part baissant de 40,4 à 39,6 %).

Tableau 35. Évolution des structures foncières des vergers agrumicoles, 1991-2006 (en %)

Classes taille	Recensement 1991		Recensement 2006	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface
< 1 ha	41,6	3,0	35,1	2,3
1 - 5 ha	39,9	16,1	43,8	15,4
5 - 50 ha	16,2	40,4	18,8	39,6
> 50 ha	2,3	40,5	2,3	42,8

Source : Akesbi, 2004 et Recensement Général des Agrumes 2006.

Une cinquantaine de variétés d'agrumes ont été recensées, dont une vingtaine d'oranges et presque autant de petits fruits, ce à quoi s'ajoutent quelques variétés de citron et quelques autres variétés de divers agrumes (pomélo, bigaradier...). Ce sont donc les oranges et les petits fruits qui dominent largement, couvrant 52 % des superficies pour les premières et 42 % pour les seconds (Figure 32). On notera que dans le Souss-Massa en particulier, ces proportions sont inversées puisque dans cette première région agrumicole du pays, ce sont les oranges qui occupent 42 % des superficies alors que les petits fruits s'étendent sur 47 % des terres (figure 33). Parmi les nombreuses variétés d'oranges, deux se détachent et à elles seules occupent 46 % de l'ensemble des superficies agrumicoles du pays : il s'agit de la variété tardive Valencia Maroc-Late (26 % des surfaces totales, et 52 % des surfaces d'orangers), et la variété précoce Navel (20 % et 38 % respectivement). Au niveau des petits fruits, ce sont deux variétés de clémentine (la « commune » et la « Cadoux ») qui prédominent, avec 21 % de l'ensemble des superficies agrumicoles, et 50 % des superficies consacrées aux petits fruits. Mais de nouvelles variétés, performantes et très appréciées, se développent assez rapidement : c'est le cas notamment des variétés Nour, Nules et Afourer (totalisant près de 30 % des superficies en petits fruits).

Figure 32.

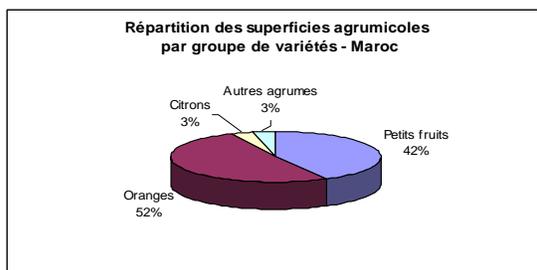


Figure 33.



Source : Recensement Général des Agrumes 2006.

Alors que nous étions sur l'idée que le verger agrumicole marocain souffre d'un vieillissement caractérisé, doublé d'un déficit de renouvellement des plantations ; le recensement apporte sur ce plan quelques surprises plutôt heureuses. En effet, on constate que 20 % des superficies agrumicoles ont moins de 5 ans, ce qui témoigne d'un rythme de renouvellement assez rapide. Au demeurant, on peut constater sur la figure 34 que cet effort de renouvellement des vergers est encore plus important dans la région du Souss-Massa, puisque la proportion des plantations ayant moins de 5 ans y atteint 23 %. Ce rajeunissement du verger est en fait largement lié à l'intérêt suscité auprès des producteurs par les nouvelles variétés de petits fruits précoces et sans pépins, et la Navel pour ce qui est des oranges (à titre d'exemple, la moitié des plantations de la « Nour » et les deux tiers de la « Navel Late » ont moins de 10 ans). Au total, le recensement a permis d'établir que durant « les cinq dernières années » (2002-2006), le rythme annuel des nouvelles plantations était de 3 330 ha par an, contre 1 610 ha/an seulement durant la décennie 90, soit le rythme le plus élevé depuis 30 ans.

Ceci étant, à l'autre bout, il reste tout de même que 26 % des superficies abritent des plantations de plus de 35 ans, même si dans le Souss-Massa, cette proportion n'est que de 15 %, fruit d'une dynamique de modernisation plus affirmée dans cette région. Par variétés, cette proportion est comme on pouvait s'y attendre, plus élevée dans les vergers d'orangers, où elle s'élève à plus de 30 %. En tout cas, force est de constater que les plantations en pleine production, dont l'âge est compris entre 10 et 24 ans, représentent 29 % du total, et si on leur ajoute celles dont l'âge est compris entre 25 et 34 ans, la proportion atteint 44 %, ce qui est appréciable. Dans le Souss-Massa, cette proportion atteint 52 %, ce qui renseigne bien sur l'importante capacité de production de cette région.

Figure 34.

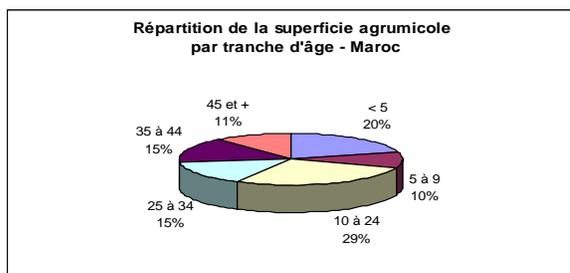
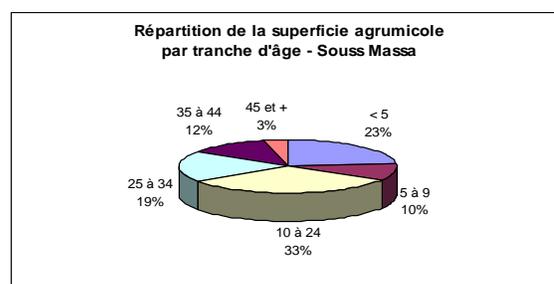


Figure 34



Source : Recensement Général des Agrumes 2006.

Si les vergers agrumicoles tendent à se rajeunir, paradoxalement les agrumiculteurs pour leur part vieillissent. Selon les résultats du recensement, 58 % des exploitants agrumicoles avaient en 2006 plus de 55 ans, et seulement 5 % avaient moins de 34 ans. Figure 35. De manière encore plus significative, 83 % des superficies sont gérées par des exploitants ayant plus de 45 ans. Mais, ce handicap au niveau des ressources humaines n'est pas le seul puisque le niveau d'instruction des exploitants est également très problématique. Ainsi, 52 % des exploitants n'ont aucun niveau

d'instruction et 28 % ont à peine le niveau de l'école coranique ou primaire. 13 % seulement ont le niveau secondaire et moins de 7 % le niveau universitaire (figure 36).

Figure 35

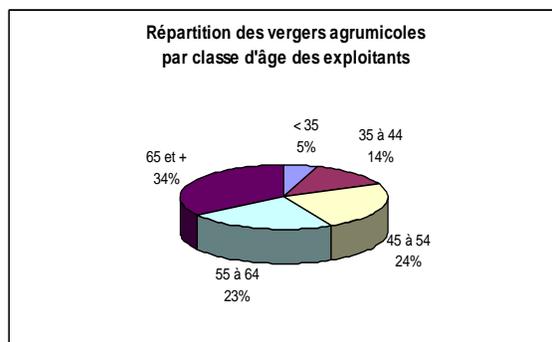
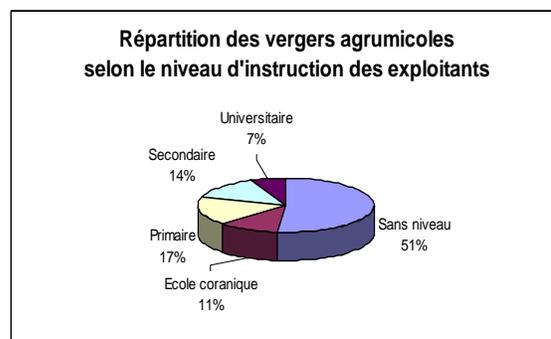


Figure 36



Source : Recensement Général des Agrumes 2006.

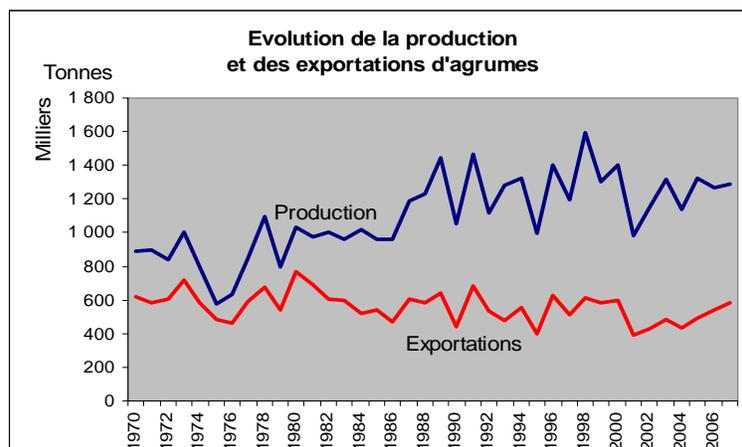
Enfin, l'image qui sort des principaux résultats de ce recensement est contrastée : un verger agrumicole qui s'étend et se renouvelle certes, mais dont la proportion vieillie reste importante, une certaine concentration foncière mais qui maintient encore un vaste tissu de petites, voire de micro exploitations, une diversification variétale encore timide mais prometteuse, des exploitations qui se rajeunissent mais des exploitants qui vieillissent et demeurent massivement non ou peu instruits...

5.3.2.2. Production et ses principales destinations

La production agrumicole dans son ensemble s'est élevée en 2007 à 1 285 000 tonnes, mais comme on peut le constater sur la Figure 37, en longue période l'évolution apparaît marquée par une assez forte irrégularité, et qui s'explique à la fois par l'effet de l'alternance biologique des arbres et par les aléas des conditions climatiques.

Cependant, au-delà de l'irrégularité saisonnière, la tendance lourde reste bien celle de la stagnation puisque même les variations, dans un sens ou dans l'autre, sont contenues dans des limites relativement étroites. Après avoir longtemps stagné autour de 1 million de tonnes au cours des années 1980, depuis 1990, la production est tombée deux fois en dessous d'un million de tonnes (1994-95 et 2000/2001) et s'est élevée une seule fois pour atteindre son record historique à près de 1,6 million de tonnes (1997-98). Le plus souvent elle est restée contenue dans une fourchette comprise entre 1,1 et 1,4 million de tonnes. La moyenne des cinq dernières années s'établit à 1 264 400 tonnes.

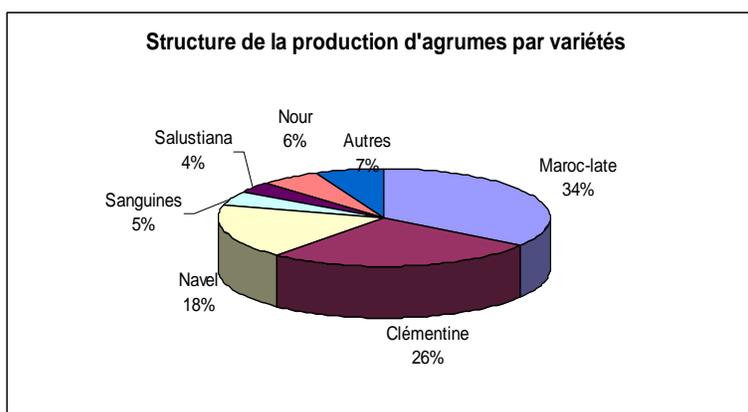
Figure 37. Evolution de la production et des exportations d'agrumes



Sources : MADRPM, 2004 ; MADRPM, 2007 ; Bank Al Maghrib, 2008.

Il reste qu'on retrouve naturellement au niveau de la production une structure comparable à celle des vergers. Ce sont donc les trois variétés, la Maroc Late et la Navel pour les oranges, et la clémentine pour les petits fruits, qui vont largement dominer la production, avec près de 80 % de l'ensemble (Maroc Late étant en tête avec 34 % du total, suivie par la clémentine puis la Navel, avec 26 % et 18 % respectivement, voir Figure 38, données campagne 2005-2006). Trois autres variétés arrivent assez loin derrière avec chacune une part comprise entre 4 et 6 % : il s'agit des sanguines, de la Salustiana et de la variété de petit fruit dite Nour. Toutes les autres variétés totalisent à peine 7 % de l'ensemble.

Figure 38. Structure de la production d'agrumes par variété



Source : MADRPM, 2007.

Selon les estimations du recensement déjà présenté plus haut, le rendement moyen des plantations agrumicoles en production au cours de l'année 2006 s'était élevé à 26,1 tonnes par hectare. Autour de cette moyenne, l'écart semble peu important entre les oranges et les petits fruits puisque le rendement s'élève à près de 27 tonnes/ha pour les premiers et tombe à 24 pour les seconds. En fait, l'âge des plantations compte fortement car les vergers non encore arrivés à l'âge de production ou de pleine production étant plus importants dans les petits fruits, on comprend que le rendement moyen de ces derniers soit encore relativement faible. Ceci étant, il est évident que ces performances, plutôt insuffisantes, s'expliquent aussi par le degré de modernisation des exploitations et d'intensification des conditions de production. Or les problèmes de l'eau se posent de plus en plus avec acuité, et pas

seulement dans le Souss-Massa... D'ailleurs, dans cette région, notamment dans la commune de Machraa El Ain, l'enquête ménage comme le focus group qui y a été organisé ont confirmé la disparition de nombreuses exploitations et de centaines d'hectares de vergers agrumicoles, à la suite de plusieurs années de sécheresse et de l'épuisement de l'eau de la nappe. L'inquiétude dans cette région est d'autant plus grande que la zone de Machraa El Ain reste pour l'instant exclue du projet d'alimentation en eau d'irrigation de la zone de Sebt El-Guerdane à partir du barrage d'Aoulouz, alors que les deux zones se trouvent de ce point de vue à peu près dans la même situation⁸²... Par ailleurs, les techniques de production restent élémentaires dans les petites et moyennes exploitations et de surcroît lorsque les produits sont destinés au seul marché intérieur. La mécanisation directement liée à l'arboriculture et l'encadrement technique restent souvent insuffisants, voire faibles. Les itinéraires techniques ne sont maîtrisés que dans les exploitations orientées vers les marchés extérieurs. Il faut dire aussi que la faible trésorerie des petits et moyens exploitants et leurs difficultés d'accéder aux crédits bancaires ne les encouragent guère à l'intensification ni même quelquefois au réinvestissement dans le secteur.

Conçu depuis toujours comme un secteur exportateur par excellence, on comprend que les marchés extérieurs constituent naturellement un débouché majeur pour la production. Comme on peut le constater sur la Figure 37, les exportations ont souvent absorbé près des trois quarts de la production. Mais par la suite, alors que la production a tout de même quelque peu augmenté, les exportations ont eu tendance à stagner, voire à diminuer, de sorte que la part de la seconde par rapport à la première n'a cessé de baisser, pour se situer, avec un volume moyen de l'ordre de 500 000 tonnes, à près de 40 % à peine (moyenne 2003-2007). Il reste tout de même à relever un assez net mouvement de redressement depuis ces quatre à cinq dernières années, mouvement au demeurant plus porté par les petits fruits que par les oranges. A tel point que la plupart des exportateurs contactés lors de notre enquête de terrain considèrent aujourd'hui que leur principale contrainte n'est pas la demande mais l'offre, avec des volumes exportables trop insuffisants pour leur permettre de satisfaire tous les marchés demandeurs⁸³...

Cette évolution défavorable est attribuée à plusieurs facteurs : protectionnisme rampant de l'Union Européenne, perte de certains marchés ou reculs enregistrés sur d'autres (Pologne ou Arabie Saoudite), lenteur des efforts d'adaptation variétale aux évolutions de la demande externe, problèmes de logistique, notamment pour le transports sur des marchés hors-UE, successions d'années de sécheresse et manque d'eau d'irrigation, augmentation de la demande intérieure...

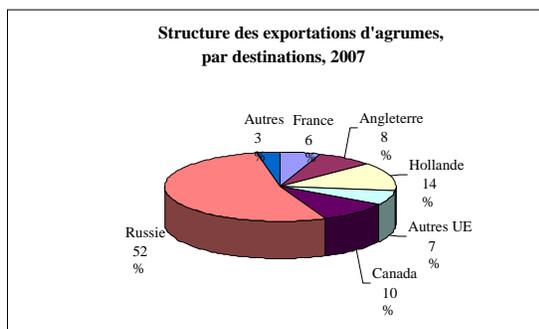
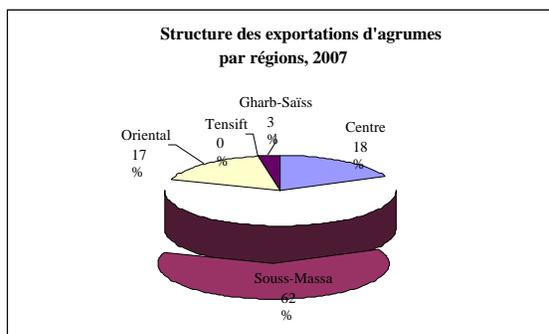
Qui exporte quoi et vers qui ? Quand on a déjà pris connaissance des capacités productives de la région Souss-Massa, on n'est pas vraiment surpris de constater que cette région assure 62 % de l'ensemble des exportations agrumicoles du pays, les régions du Centre et de l'Oriental arrivant nettement derrière avec des parts de 17 ou 18 % chacune (Figure 39). En fait, en ce qui concerne les petits fruits, la part du Souss-Massa monte jusqu'à 70 %, mais baisse à 53 % pour ce qui est des oranges. Cette prépondérance du Souss-Massa au niveau des petits fruits explique aussi le fait que depuis quelques années ce sont les variétés des petits fruits qui ont pris le dessus sur les variétés d'oranges dans la composition des exportations : en 2007, les premières ont représenté 55 % des exportations et les secondes 45 % (Figure 41). La clémentine à elle seule a assuré 34 % du total des expéditions d'agrumes vers les marchés extérieurs, suivie par la Maroc Late, reléguée désormais à la deuxième place après avoir été en tête pendant très longtemps (sa part « n'est plus que » de 26 % en 2007). Si on retient la variété Nour avec sa part de 16 %, on arrive à cette conclusion que ce sont encore trois variétés seulement –dont deux de petits fruits- qui assurent les deux tiers des exportations d'agrumes du pays (Figure 41).

⁸² S.R.Sippel, *Discussions de focus group : Souss-Massa, compte rendu, doc. Ronéo, op.cit., pp.10-13.*

⁸³ *Notamment sur le marché russe, mais aussi canadien... L'un parmi ces exportateurs s'est plaint de manquer de « munitions » pour faire face à toute la demande étrangère. D'autres ont reconnu savoir qu'il y a aujourd'hui plusieurs marchés porteurs, mais qu'ils ne cherchent même pas à prospecter, sachant ne pas être en mesure de les satisfaire (Cf. ci-dessous : 1.3.2.3).*

Figure 39. Exportations d'agrumes par région

Figure 40. Exportations d'agrumes par destination

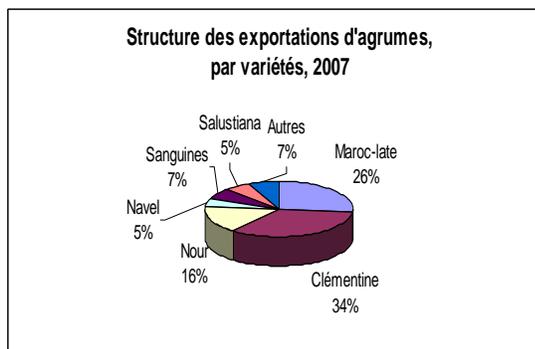
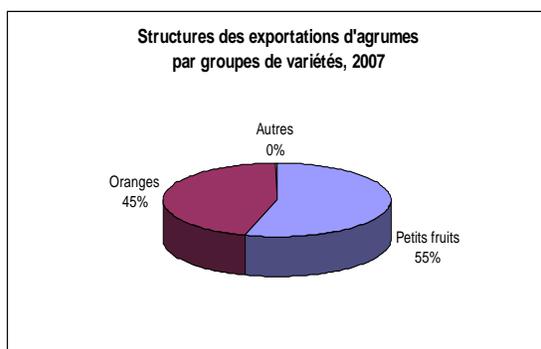


Source : Agri-Souss, 2008.

Au regard des structures de la production telles qu'on les a déjà vues, on peut remarquer un certain « décalage » avec celles des exportations pour ce qui est des variétés Navel et Nour. En effet, on peut constater que la Navel représente 18 % de la production alors que sa part dans les exportations n'est que de 5 %, au moment où la situation apparaît inverse pour la variété Nour : 6 % de la production et 16 % des exportations⁸⁴. L'explication réside dans le fait que la Navel, stimulée par des prix intérieurs de plus en plus intéressants et rémunérateurs, est largement écoulee sur les marchés locaux, alors que la Nour, très appréciée par des marchés extérieurs porteurs, est au contraire massivement exportée.

Figure 41

Figure 42



Source : Agri-Souss, 2008.

Ces marchés extérieurs précisément, destinataires des exportations en question, semblent évoluer de manière assez remarquable ces dernières années. Le fait nouveau marquant est la désormais prépondérance prise par le marché russe. Après avoir été un marché important dans les années 60 et 70, le marché russe avait ensuite décliné pour disparaître quasiment dans les années 80, puis à nouveau renaître au cours des années 90, et progresser régulièrement depuis, dépassant le tiers des exportations totales au début des années 2000, et même la moitié depuis quelques années. Avec 52 % des exportations d'agrumes en 2007, le marché russe devient un débouché si important qu'un tel état de fait nourrit quelques inquiétudes quant à la vulnérabilité que génère forcément une telle dépendance d'un seul marché. Du reste, le corollaire d'une telle concentration sur un marché « hors UE », confortée par la bonne évolution du marché canadien (10 % en 2007), est une situation assez inédite : la part de

⁸⁴ En fait ces chiffres sont donnés à titre indicatif car ceux de la production portent sur l'année 2006 et ceux des exportations sur l'année 2007, mais ce décalage ne change pas l'ordre des grandeurs et n'enlève rien à l'idée que nous voulons mettre en valeur.

l'Union européenne, qui a toujours été hégémonique, s'effondre à 35 % à peine. Au demeurant, sur les 27 pays communautaires, 3 seulement détiennent des parts significatives : la Hollande, l'Angleterre et la France, avec des parts respectives de 14 %, 8 % et 6 %. ; C'est là sans doute un des changements les plus remarquables des dernières années.

L'évolution des exportations d'agrumes, favorable sur le marché russe et décevante sur le marché européen, est a priori d'autant plus remarquable que c'est avec l'Union européenne que la Maroc a signé un accord d'association qui lui accorde un accès privilégié. En fait, cet accès reste entravé par des restrictions non tarifaires multiples (contingent, calendrier, prix d'entrée). En revanche, comme on peut le constater sur le tableau suivant, le Maroc a obtenu le libre accès sur le marché américain au travers de l'accord de libre-échange signé en 2006.

Tableau 36. Dispositions concernant les agrumes dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA

Produit	Accord d'association avec l'UE	Accord de libre-échange avec les USA
Oranges fraîches	Réduction de 80 % des droits de douane dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • Contingent tarifaire : 306 800 T • Calendrier : 01/12 au 31/05 • Prix d'entrée : 264 euros / T 	Franchise douanière sans restrictions tarifaires ou non tarifaires
Clémentines fraîches	Réduction de 80 % des droits de douane dans la limite de : <ul style="list-style-type: none"> • Contingent tarifaire : 143 700 T • Calendrier : 01/11 au 28/02 • Prix d'entrée : 484 euros / T 	Franchise douanière sans restrictions tarifaires ou non tarifaires

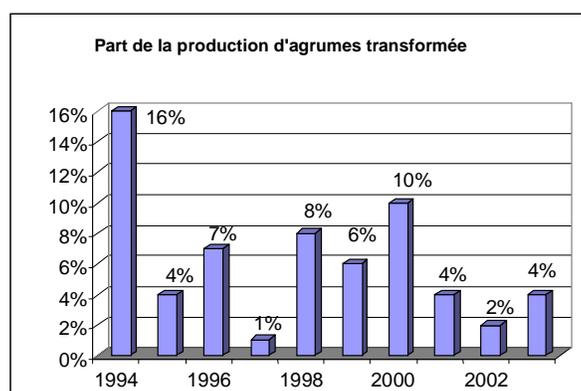
Source : Accord agricole 2003-2007 Maroc – UE ; Accord de libre-échange Maroc – USA, 2006.

En termes de variétés, la demande internationale semble évoluer de manière contrastée. Selon les opérateurs de la filière agrumicole interrogés lors de l'enquête, les petits fruits évoluent bien, en termes de quantité, de qualité et de prix. Quant aux oranges, elles évoluent différemment selon les variétés : si la sanguine augmente, les variétés à jus - Valencia, Washington - baissent, tandis que la Navel stagne.

Pour l'essentiel, la production marocaine d'agrumes demeure consommée à l'état frais, que ce soit sur le marché local ou à l'exportation. Pour autant qu'elle existe, la transformation des agrumes est surtout destinée à la production de jus. Les quantités affectées à la transformation sont très variables d'une année à l'autre. La part de la production d'agrumes transformée a grimpé jusqu'à 16 % en 1994 pour s'effondrer à 1 % trois années plus tard. Depuis le début des années 2000, la part transformée piétine à un niveau tout à fait médiocre, entre 2 et 4 %⁸⁵ (figure 43).

⁸⁵ Selon les données provisoires qui viennent d'être publiées relatives à la campagne 2007-2008, 20.000 tonnes ont été absorbées par les usines de transformation, ce qui représente 3.5 % de la production estimée de cette campagne. H.El Arif, Les expéditions d'agrumes stagnent, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 11 juillet 2008.

Figure 43. Part de la production d'agrumes transformée



Source : Akesbi, 2004b.

Généralement, ce sont les lots de moins bonne qualité et partant les moins bien rémunérés qui sont dirigés vers les usines de transformation. L'instabilité des quantités transformées est due non seulement à la variabilité de la production agrumicole, à sa qualité fort inégale, au niveau des prix offerts par le marché intérieur mais aussi aux aléas des marchés extérieurs, ou encore aux contraintes liées aux unités de transformation elles-mêmes. En effet, pendant longtemps, l'unique entreprise spécialisée dans la production de jus, Frumat, avait connu d'énormes difficultés (techniques, financières,...), ce qui ne lui permettait guère de conduire une véritable stratégie de développement du secteur. Par ailleurs, en dépit d'engagements contractuels régulièrement renouvelés, les producteurs des fruits les ont rarement respectés et rechignent finalement à livrer l'entreprise de transformation, ayant de toute évidence plus intérêt à écouler leur production sur les marchés du frais, à des niveaux de prix autrement plus élevés⁸⁶. Notons enfin que la baisse des prix sur le marché mondial des jus et concentré d'agrumes a considérablement réduit la compétitivité des produits marocains, d'autant plus que les prix payés aux producteurs locaux se sont révélés encore plus difficiles à soutenir au regard des performances des concurrents internationaux (Brésil en particulier).

Après maintes tentatives de redressement et plusieurs « plans de restructuration » élaborés par les pouvoirs publics en concertation avec la profession, et jamais correctement mis en œuvre, Frumat a finalement été acculée en 2004 à se déclarer en faillite. Depuis, deux grandes sociétés marocaines se partagent le marché de la production nationale en jus. La MFP (Moroccan Food Processing), installée à Berrechid, détient deux tiers du marché. L'autre tiers du marché va à Covem dont les locaux se trouvent à Casablanca et qui commercialise une marque uniquement à base de jus d'orange. D'autres projets viennent d'être lancés ou sont en voie de l'être, notamment en partenariat avec des investisseurs étrangers. Cependant que les difficultés de la production locale ont conduit à l'apparition d'une offre étrangère matérialisée par l'importation de jus de qualités diverses. Ces importations restent toutefois très limitées, en raison de leurs prix, maintenu élevés par une protection tarifaire persistante.

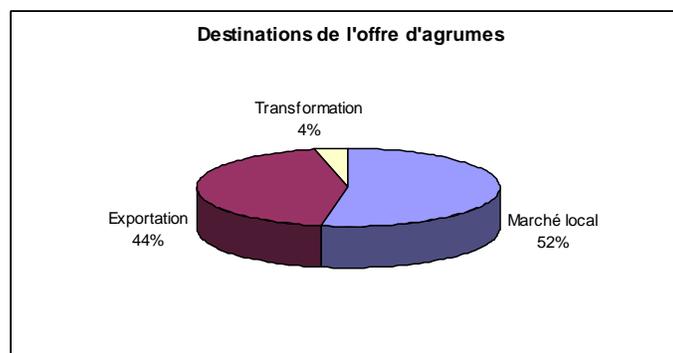
Au total, et comme on l'a fait pour la tomate, on peut récapituler les flux au niveau de l'offre et de la demande de la filière agrumicole de la manière suivante. En se basant sur les données disponibles relatives à la campagne 2006-2007, on peut considérer que l'offre est matérialisée par une production globale de l'ordre de 1 285 000 tonnes, niveau qu'on peut « arrondir » à 1 300 000 tonnes pour tenir compte de quelques milliers de tonnes importés sous forme de jus et de fruits en conserves.

Cette offre répond aux trois composantes de la demande que sont le marché local des produits frais, les marchés extérieurs et les usines de transformation. On peut commencer par estimer la quantité

⁸⁶ Cf. Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., « L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation », Ed. Economie-Critique. Rabat, 2008 (Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc), pp. 83-88.

acheminée vers les usines de jus à 3 % de la production (dans la continuité des derniers chiffres connus en la matière), ce qui donne, en arrondissant les chiffres et en ajoutant les quantités importées, un volume de l'ordre de 50 000 tonnes. Le volume de la partie de la production exportée étant connu, soit 581 000 tonnes, on peut par simple différence en déduire que le marché intérieur du frais à absorbé 704 000 tonnes. Comme on peut le constater sur la Figure 44, le marché local du frais, l'exportation et les produits transformés se partagent donc l'offre selon les proportions respectives suivantes : 52 %, 44 % et 4 %.

Figure 44. Destinations de l'offre d'agrumes



Source : MADRPM, 2007 et estimations personnelles.

5.3.2.3. Circuits de commercialisation

La commercialisation des agrumes s'inscrit dans la même problématique que celle plus générale des marchés des fruits et légumes. L'essentiel a donc déjà été examiné à propos de la tomate. Faible intégration amont-aval de la filière, désorganisation des marchés intérieurs, multiplicité et abus des intermédiaires, archaïsme des marchés de gros, déficit de réglementation quant au respect des normes de qualité, insuffisance des infrastructures de conservation... tous ces problèmes déjà soulignés au sujet de la tomate peuvent être repris ici pour caractériser les conditions de commercialisation des agrumes.

Quelques aspects, peut-être plus spécifiques aux agrumes, méritent cependant d'être relevés. Le premier a trait au mode de mise en marché des produits. S'agissant d'arbres et compte tenu du nombre encore assez important de petits et moyens producteurs, force est de constater que le système de la vente sur pied est encore fréquent, comme il l'est d'ailleurs au niveau des différentes productions fruitières. Cette pratique est généralement justifiée par le manque de moyens (stockage, transport, financement...), mais il faut ajouter que beaucoup de producteurs préfèrent ce mode de vente à cause des conditions de mise en marché directe qui impliquent des coûts de transaction élevés (méconnaissance des marchés et des techniques de commercialisation et sous-équipement en infrastructure de stockage).

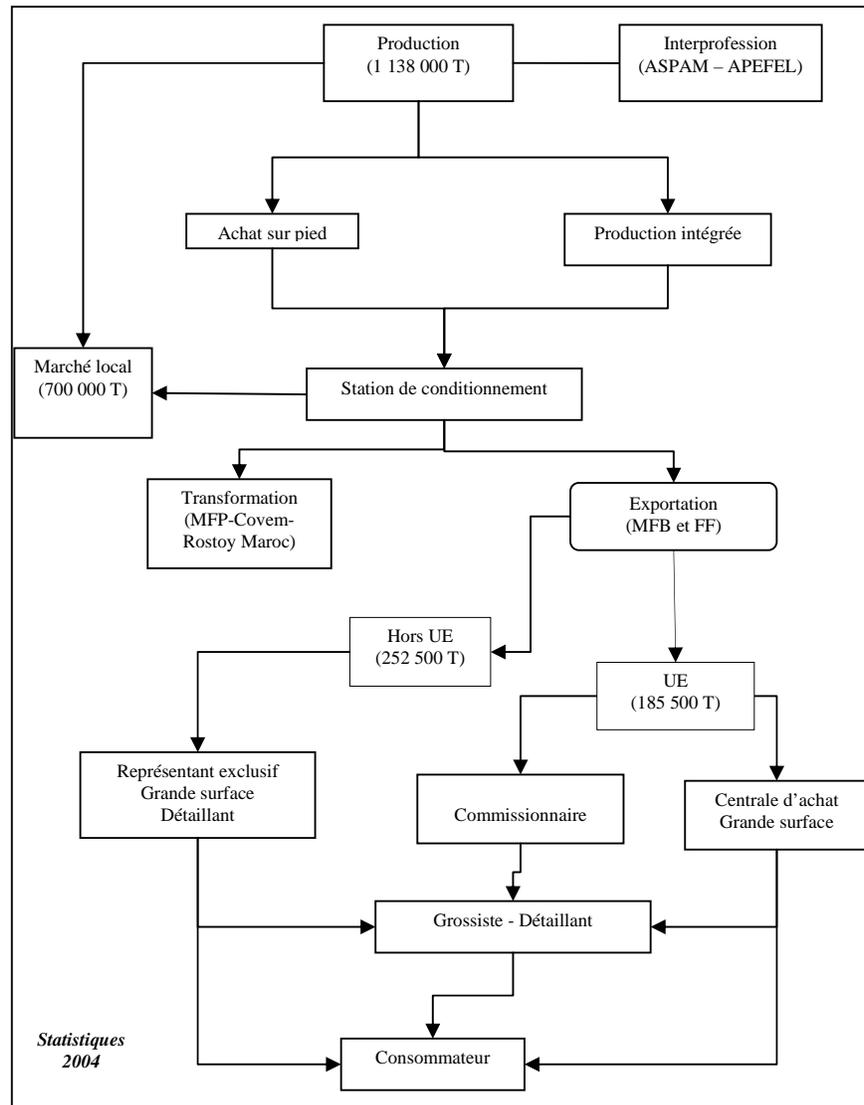
Paradoxalement, ce mode de mise en marché « archaïque » subsiste alors que dans le même secteur se développe un autre parmi les plus avancés : il s'agit de la vente directe aux Grandes surfaces pour l'écoulement sur le marché local, et dont on a déjà indiqué qu'elle progresse plus au niveau des fruits que de denrées aussi périssables que la tomate. Il est encore difficile d'évaluer l'importance d'un tel mode de commercialisation en ce qui concerne les agrumes, faute de données et d'études appropriées, mais on peut raisonnablement penser que l'expansion de la grande distribution ces dernières années ne manquera pas d'entraîner dans son sillage l'extension de modes de distribution qui lui sont propres.

Les Figure 45 et Figure 46 présentent le cadre général de la filière des agrumes. Sur la base des données chiffrées pour 2004, la Figure 45 présente les principales étapes de la filière et l'affectation de l'offre / production de cette année-là aux différentes composantes de la demande. On peut notamment voir comment une partie de la production est directement acheminée vers les marchés locaux pour y être

consommée à l'état frais, l'autre partie prenant le chemin des stations de conditionnement, via soit le canal des systèmes intégrés soit les intermédiaires qui procèdent aux achats sur pied. Une partie des quantités traitées dans les stations d'emballage est réorientée vers le marché local : il s'agit des produits jugés non éligibles à l'exportation, appelés « écarts de triage ». Ces derniers en fait alimentent le marché local des produits frais mais aussi les industries de transformation, du jus précisément.

La partie de la production exportée passe naturellement par les groupes exportateurs et pools de logistiques pour être expédiés principalement vers deux types de marchés : ceux de l'Union européenne et ceux « hors UE ». En ce qui concerne ces derniers, souvent dits « à contrat », le circuit peut selon les cas passer par des représentants exclusifs et/ou les grandes surfaces pour aller ensuite vers les consommateurs directement ou encore transiter par des intermédiaires, grossistes ou détaillants. Sur les marchés de l'Union européenne, deux principaux circuits coexistent encore, celui des centrales d'achat des grandes surfaces et celui des commissionnaires qui se chargent ensuite de livrer les grossistes, détaillants et enfin le consommateur. Nous avons déjà noté que certains groupes exportateurs marocains commencent à ouvrir leurs propres « bureaux » ou représentations dans certains pays de l'UE, mais ce phénomène ne nous semble pas encore suffisamment significatif.

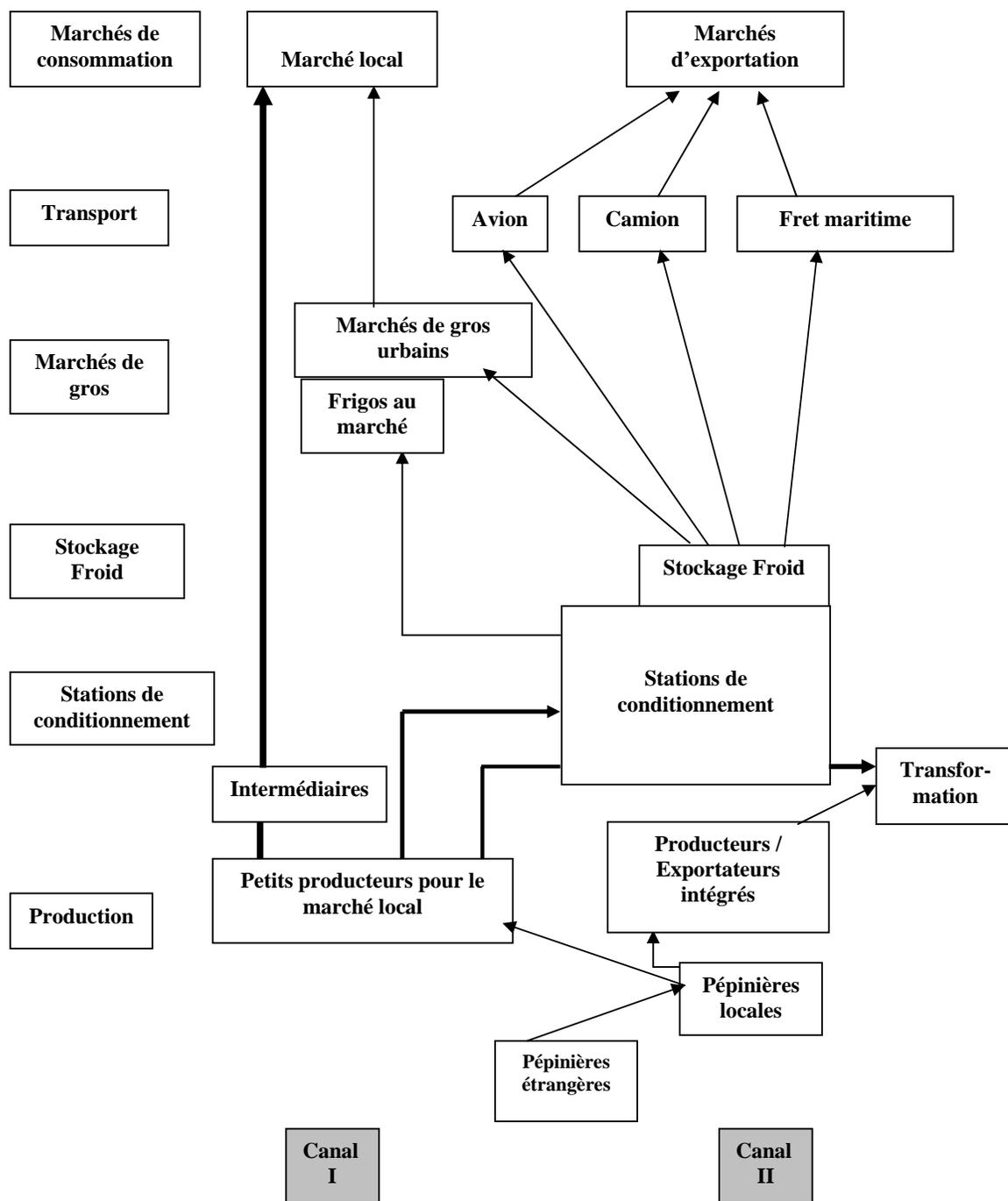
Figure 45. Filière Agrumes



La Figure 46 reprend les principales étapes du circuit de distribution en focalisant sur la composante export et en mettant en valeur les aspects liés à l'organisation logistique. On peut notamment y constater le rôle majeur des stations de conditionnement, et des infrastructures frigorifiques qu'elles possèdent ou qui leur sont associées. Sont également mis en valeur les différents moyens de transport empruntés. En fait, alors que la tomate utilise essentiellement le camion, en ce qui concerne les agrumes, la plus grande part des exportations a recours encore aux moyens « conventionnels » du fret maritime (bateaux classiques). Seules des parts relativement limitées sont transportées en « porte container » ou en camion frigo. Les autres modes de transport (Ro-Ro, avion...) apparaissent encore négligeables⁸⁷.

⁸⁷ Cf. Site de l'Établissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations (EACCE): www.eacce.org.ma.

Figure 46. Carte générale de la filière des agrumes



5.3.2.4. Forces, faiblesses et perspectives de la filière agrumicole

Selon les opérateurs et acteurs de la filière des agrumes avec lesquels nous avons réalisé des entretiens, nombre de forces et faiblesses de cette dernière se recourent avec celles de la filière tomate. En tout cas, nous récapitulons ci-dessous ces points forts et points faibles.

Forces

- Climat du pays et conditions favorables des « terroirs » de production ;
- Qualité gustative des agrumes du Maroc, notamment de la clémentine dont l'image de marque est très valorisée sur les marchés récepteurs.
- Orientation de la consommation vers les petits fruits, pour lesquels le Maroc dispose de réels avantages comparatifs ;
- Proximité géographique des marchés de l'Union européenne, notamment par rapport à des pays concurrents tels l'Afrique du Sud ou l'Égypte ;
- Bonne organisation professionnelle à l'exportation.

Faiblesses

- Insuffisance de la production ;
- Limite des ressources naturelles : eau, terre...
- Adaptation encore insuffisante des variétés et des calibres aux exigences de la commercialisation ;
- Faiblesse des rendements (18 t/ha contre un potentiel de 40 t/ha) ;
- Carence de l'encadrement technique de la production ;
- Défaut de logistique appropriée pour le transport sur certains marchés extérieurs ;
- Insuffisante pénétration des circuits modernes de commercialisation à l'extérieur ;
- Désorganisation du marché intérieur ;
- Défaut d'organisation professionnelle et de coordination entre producteurs ;
- Problèmes de financement des investissements de renouvellement des vergers ;
- Hausse des coûts de production, notamment des intrants importés ;
- Faible capacité de valorisation de l'agro-industrie

De manière générale, le sentiment partagé par nombre d'interlocuteurs est que le secteur se développe, mais moins vite que celui des primeurs. Les forces d'inerties seraient plus grandes et donc l'évolution plus lente. A titre indicatif, on a évoqué les cas de l'irrigation par goutte à goutte et la fertigation : tout à fait généralisées au niveau de la tomate, elles ne couvriraient que 80 % des surfaces des vergers agrumicoles. Pour sa part, le « Plan d'action agrumicole » n'a jamais été appliqué⁸⁸.

Beaucoup de nos interlocuteurs ont estimé que le principal handicap du Maroc est l'attentisme de ses responsables. Ainsi a-t-on volontiers déploré les lenteurs dans la prise des décisions, les « stratégies » et autres « plans d'action » restés dans les tiroirs, et donc les vergers qui n'ont pas été modernisés, les plantations qui n'ont pas été renouvelées, la recherche qui n'a pas été poursuivie, l'encadrement technique des agriculteurs qui n'a pas été assuré, etc.

Opportunités

- Potentiel de production encore non exploité (le rendement pouvant encore être multiplié par deux).
- La cession des terres de la SODEA à des exploitants privés est une opportunité pour accroître l'offre et mieux répondre à la demande ;
- Les problèmes de l'agrumiculture en Espagne favorisent les délocalisations au Maroc ;
- les marchés internationaux restent porteurs, surtout pour les petits fruits ;
- L'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis d'Amérique offre de nouvelles opportunités, à condition d'être en mesure de répondre à la demande US, avec ses exigences propres...
- Développement de la vente à la grande distribution ;

⁸⁸ Le Plan d'action agrumicole de 1998 avait projeté une production qui devrait atteindre, à l'horizon 2010, 1 850 000 tonnes d'agrumes, dont 850 000 tonnes à l'export...

- Développement rapide du marché local.

Risques

- Vieillesse des vergers agrumicoles et des agrumiculteurs⁸⁹...
- Sécheresses, baisse des niveaux des nappes phréatiques, rationnement de l'eau des barrages... et donc de durabilité des arbres ;
- Sensibilité à la maladie du *tristéza*, d'autant plus que 90 % des arbres sont greffés sur du bigaradier ;
- Montée en puissance de certains concurrents, notamment l'Egypte, la Turquie, le Pakistan, la Californie⁹⁰ ;
- Le marché intérieur, devenu rémunérateur, peut contribuer à détourner l'offre exportable, et en réduire le potentiel ;
- Concentration plus grande de la production, corollaire de l'ampleur des investissements à réaliser, avec pour conséquence l'éviction du secteur de la majorité des petits producteurs...

Contrairement à une idée reçue, plusieurs des acteurs que nous avons interrogés, nous ont affirmé que l'Espagne n'est plus un risque ni même vraiment un concurrent car elle est elle-même en grandes difficultés. Ce pays, nous a-t-on expliqué, n'a pas su se positionner à l'international, notamment sur le marché russe, aujourd'hui très dynamique. Il a aussi des problèmes de variétés et de qualité des produits. De sorte que la voie est ouverte pour ceux qui peuvent se présenter en tant qu'alternative... Le « drame » pour le Maroc, a-t-on ajouté, est qu'il n'a pas été en mesure de faire les investissements nécessaires à temps pour faire face à la croissance de la demande. Il risque alors de perdre les avantages qu'il avait et qu'il n'a pas su capitaliser à temps...

Il reste que le nouveau « contrat programme », signé au mois d'avril 2008 entre les pouvoirs publics et la profession, fait renaître quelques espoirs, et chacun espère qu'il connaîtra un meilleur sort que les « plans » qui l'ont précédé...

5.3.3. Organisation des filières d'exportation : le cas de Souss-Massa

Comme cela a été précisé dans le premier chapitre relatif à la méthodologie et aux conditions de réalisation des enquêtes auprès des acteurs des filières des agrumes et de la tomate, des entretiens ont été réalisés avec des producteurs exportateurs, des présidents de groupes exportateurs, des présidents de coopératives de commercialisation, des responsables d'associations professionnelles et des responsables de l'Office de mise en valeur de Souss-Massa...

Ces entretiens nous ont permis d'abord d'affiner l'organisation du système de commercialisation des fruits et légumes à l'extérieur et dont la description a déjà été faite plus haut. Nous sommes en effet face à un système pour l'essentiel assez bien organisé, qu'il soit entièrement privé ou qu'il repose sur des structures coopératives. Dans les deux systèmes, l'organisation des conditions d'accès aux marchés extérieurs repose sur deux structures focales qui sont :

- La station de conditionnement auprès de laquelle les agriculteurs livrent leur production pour traitement, triage, emballage, stockage...
- Le groupe exportateur auquel sont liés un certain nombre de stations de conditionnement dont il commercialise les livraisons sur les marchés extérieurs. A son tour, ce groupe peut, selon les marchés, recourir aux services d'un « Board » de logistique pour le transport et les services annexes (Maroc fruit Board et Fresh Fruit, voir plus haut).

⁸⁹ Selon un de nos interlocuteurs producteurs, en ce qui concerne les agrumes, « il y a deux éléments commandés par la mort : les producteurs qui contrôlent le secteur ont vieilli, et le verger aussi a vieilli (« annas kbaar wa chajra tahia kabrat... ») ».

⁹⁰ « Ce sont des producteurs puissants, nous a-t-on affirmé, qui investissent massivement, disposent de terres, de l'eau, s'adossent à de puissants bailleurs de fonds qui peuvent tout se permettre, acheter les compétences, y compris d'Afrique du Sud, d'Israël, d'Espagne... L'Egypte en particulier est redoutable, car les agrumiculteurs y bénéficient d'une énergie dix fois moins chère qu'au Maroc et d'une main d'œuvre trois fois moins chère... ».

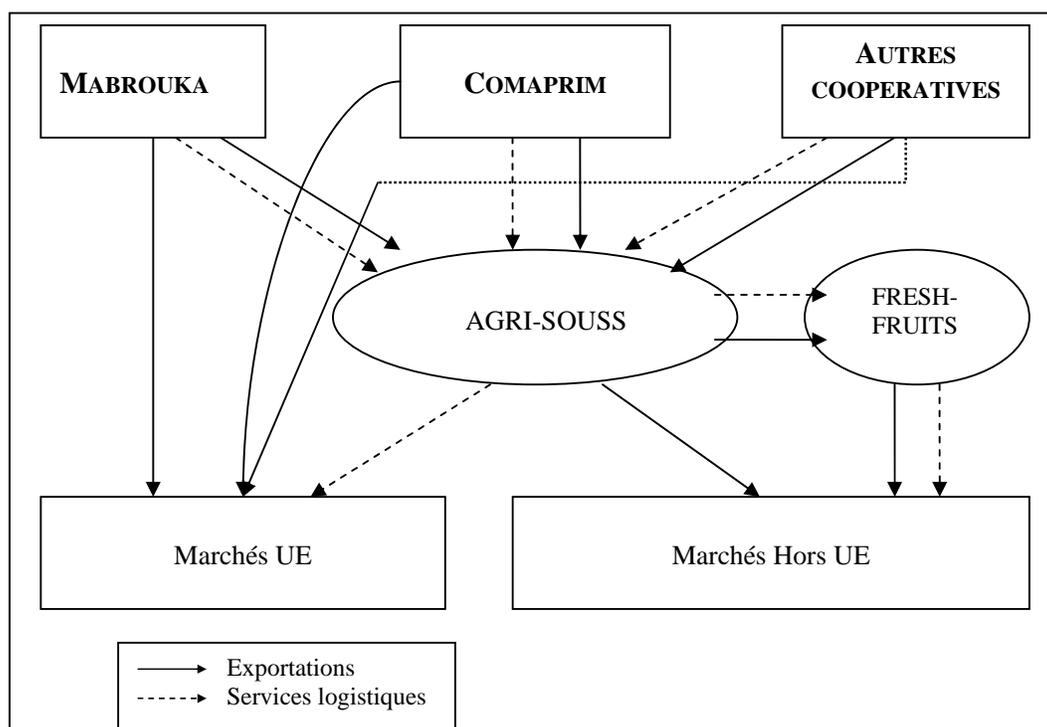
Avec l'aide des personnes qui nous ont accordé les entretiens, nous avons reconstitué les circuits de commercialisation et ce pour un groupe exportateur privé d'une part et pour un groupe à caractère coopératif d'autre part.

On peut ainsi constater dans le cas « Agri-Souss (Figure 47) comment à la base les agriculteurs, essentiellement primeuristes ou agrumiculteurs, sont organisés dans le cadre de coopératives qui gèrent les stations de conditionnement, lesquelles se sont regroupées dans un deuxième temps dans le cadre d'un groupe exportateur « Agri-Souss ». Ce dernier, selon les marchés (UE, hors UE), s'adresse au pool de logistique avec lequel il traite, et qui est Fresh Fruit en l'occurrence.

Agri-Souss déclare réunir 600 producteurs et 11 coopératives, elles mêmes en « coopération », « dans l'esprit de l'économie sociale ». Concrètement, cela veut dire une mutualisation très poussée des moyens, de l'amont (semences, traitements, financement, conseil...) jusqu'à l'aval avec la commercialisation des produits. La mise en commun des moyens permet de rationaliser les achats et minimiser les coûts, d'accroître la capacité de négociation du groupe. Cependant que la mise en œuvre des principes de la coopérative (tout le monde sur un pied d'égalité, élection des gestionnaires, transparence...) contribue à améliorer le climat au sein du groupe et mieux motiver les producteurs pour de meilleures performances en quantité et en qualité.

Ceci étant, le système semble demeurer assez souple, car on nous a affirmé que personne n'est obligé d'accepter tout le « package » ou de le rejeter : Agri-Souss essaie de proposer des solutions à ses adhérents, mais en dernier lieu, chacun reste libre de ses décisions...

Figure 47. Organisation de la commercialisation à l'extérieur- Cas Agri-Souss



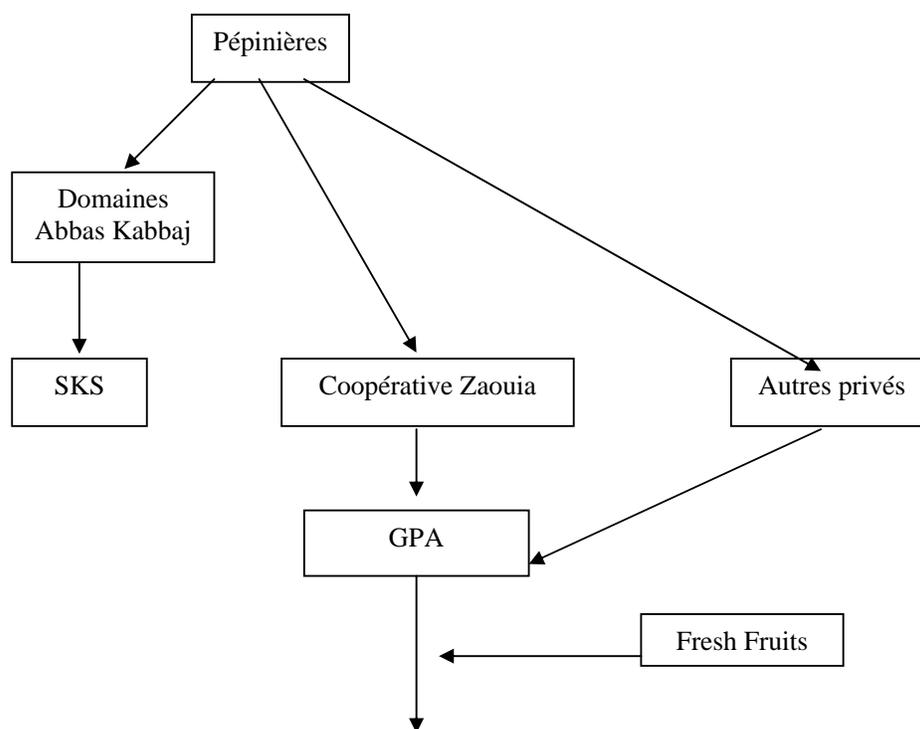
Source : Enquête filière, Agadir, mai 2008.

Dans le cas du groupe privé GPA (Figure 48), le pilier majeur de l'ensemble du dispositif est un groupe agro-exportateur appartenant à la famille Kabbaj, dont l'ensemble des propriétés et exploitations agricoles sont regroupés dans une entité appelée « Domaines Abbas Kabbaj » (DAK). Ce sont ces domaines qui ont créé leur propre groupe d'exportation appelé « Société de Gestion des Exportations

des Produits Agricoles » (GPA). Ce groupe commercialise certes les produits de la Société Kabbaj Souss (SKS), mais aussi les produits qui lui sont livrés par d'autres opérateurs, lesquels peuvent être des agriculteurs individuels (petits et moyens) ou même d'autres coopératives, comme celle de « Zaouia » par exemple. Le groupe GPA dispose de ses propres stations de conditionnement (on en compte 6 dans le Souss-Massa) pour traiter la production de SKS ou celle des autres fournisseurs, privés ou coopératives. A son tour et en fonction des marchés, il s'adresse ou non au pool de logistique Fresh Fruit pour le transport et les services annexes. Au total, GPA déclare traiter pour le compte de 150 producteurs.

En somme, et pour reprendre une expression devenue célèbre au Maroc depuis quelques mois, c'est le « Groupe Kabbaj » qui joue déjà le rôle de « l'Agrégateur » dans sa zone : il « agrège » autour de lui des dizaines voire des centaines de petits et moyens agriculteurs auxquels il offre un encadrement assez global, allant des plants développés dans ses pépinières jusqu'à la commercialisation à l'étranger du produit final, en passant par l'encadrement technique, l'avance d'intrants divers, le traitement dans les stations d'emballage du groupe, etc. Ses dirigeants affirment être dans une « logique d'intégration/agrégation » depuis plusieurs années, et ce à tous les niveaux de la filière. Autant ils déploient des efforts à l'amont pour convaincre les « meilleurs » agriculteurs de rejoindre leur groupe, autant à l'aval, ils sont déjà dans une dynamique d'intégration avec des Grandes Surfaces européennes et canadiennes, l'objectif étant d'arriver à assurer une « offre globale » sur les grands marchés porteurs. Il est même prévu une intégration industrielle pour la transformation des produits frais (notamment le jus de fruit).

Figure 48. Organisation de la commercialisation à l'extérieur- Cas GPA



Source : Enquête filière, Agadir, mai 2008.

La plupart de nos interlocuteurs sont curieusement restés discrets sur l'aspect contractuel des relations qui s'établissent entre opérateurs, se contentant pour certains de nous dire que les « relations entre les partenaires sont généralement très peu formalisées ». Il n'en demeure pas moins qu'en insistant, on finit

par apprendre qu'il existe en fait deux types de contrats : un établi entre la station de conditionnement et les producteurs agricoles, et un autre entre la même station et le groupe exportateur.

Nous avons même réussi à obtenir un modèle de contrat (écrit en arabe) signé entre la station de conditionnement et les agriculteurs. Les points essentiels qui y sont explicités sont les suivants :

- Engagement de l'agriculteur à livrer sa marchandise à la station de conditionnement en quantité, qualité et délais convenus ;
- Autorisation donnée par l'agriculteur à la station de conditionnement pour déduire des produits des ventes tous les montants des avances et des frais engagés par celle-ci en faveur de son client ;
- Acceptation par l'agriculteur de reprendre la partie de sa livraison qui n'a pas été admise à l'exportation ;
- Engagement à prévenir la station à propos d'évènements survenant au niveau des exploitations et de nature à modifier le contenu et les délais des livraisons ;
- Engagement pour le respect des normes sanitaires et phytosanitaires sur l'exploitation, conformément au cahier des charges ;
- Pénalités en cas de détournement des livraisons vers d'autres opérateurs ou de refus d'honorer les engagements pris.

Comme on peut le constater aisément, le contrat revient pour l'essentiel à une série d'engagements que l'agriculteur doit prendre et honorer... Pour sa part, la station s'engage à bien peu de choses, et en particulier, on note qu'il n'y a aucun engagement sur les prix, fut-il assorti de réserves et de conditions diverses.

En guise de conclusion de cette partie sur les filières étudiées, et compte tenu de son importance au niveau de l'une des hypothèses de base de l'étude RuralStruc, il nous semble nécessaire de revenir sur la question de la contractualisation pour en préciser la dimension et la portée.

Comme nous avons pu le constater à travers ce panorama des six filières examinées, la pratique du contrat formel entre producteur et transformateur et/ou distributeur demeure encore à un stade réellement embryonnaire. Si la contractualisation est quasiment absente au niveau des filières des céréales et des viandes ovines, nous avons pu constater dans les autres filières que lorsqu'elle existe, elle est plutôt informelle que formelle, et souvent réduite à sa plus simple expression : des transactions ponctuelles sur la base des prix du moment (huile d'olive), des approvisionnements plus ou moins réguliers à des prix préétablis associés à des services d'amont ou d'aval mais sans garantie de respect des engagements en cas de retournement de conjoncture (lait), livraisons apparemment plus stables mais sans garantie de prix ni même d'écoulement le cas échéant (légumes et agrumes à l'export).

A quoi est due cette difficulté à développer les pratiques contractuelles au sein des filières ? Les investigations sur le terrain comme les témoignages des différentes parties concernées convergent vers une raison majeure : le déficit de confiance entre les producteurs et les opérateurs à l'aval, qu'ils soient transformateurs ou simples distributeurs à une échelle ou une autre. Quand on leur pose la question, les agriculteurs répondent systématiquement en déplorant les conditions léonines des contrats que leurs clients à l'aval tentent de leur imposer, et quand ce sont ces derniers qui sont questionnés, ils invoquent l'inconstance des premiers et leur faible propension à respecter leurs engagements... Quelle est la part de vérité de chacun ? Peu importe. Le fait est que la pratique contractuelle, et au-delà la dynamique d'intégration des filières semblent appelées à continuer d'être entravées par la persistance d'une telle défiance entre des acteurs aussi importants.

En tout cas, on comprend dans ces conditions les limites de la première hypothèse de l'étude RuralStruc : même si l'intégration aux marchés ne se réduit pas à la pratique de la contractualisation, il va de soi que son très faible développement au Maroc fixe d'emblée d'étroites limites à un tel champ d'investigations.

Partie III
Processus de différenciation
à l'œuvre au sein des ménages ruraux

Avant de passer à l'analyse des résultats des enquêtes ménages, il convient de procéder à quelques précisions méthodologiques. Rappelons d'abord que le choix des régions et des localités a été effectué conformément aux objectifs et à la méthode arrêtés dans les termes de référence de la seconde phase du programme RuralStruc. Ainsi, comme cela a été présenté et validé dans le cadre du rapport d'établissement, les trois régions ont été choisies au regard de leur rapport à la problématique de la libéralisation et de l'intégration à la dynamique de la mondialisation (région gagnante, région vulnérable et région intermédiaire). Quant aux localités, elles ont été choisies également de manière raisonnée, selon un critère principal : représenter la diversité des situations agricoles, sociales et économiques de chacune des trois régions. Il en découle évidemment que les résultats de l'enquête ménages ne peuvent prétendre à une représentativité au sens statistique du terme. Autrement dit, les communes ne peuvent être statistiquement représentatives de leur région, tout comme les régions ne peuvent l'être du pays. De ce fait, notre analyse sera focalisée sur les données obtenues à l'échelle des localités, et l'examen des données à l'échelle régionale permettra, à titre indicatif, de mobiliser et mettre en perspective les dimensions susceptibles d'affiner l'analyse.

Avec cette partie, nous abordons les résultats de l'enquête ménages proprement dite. Dans un premier temps, nous présenterons les caractéristiques générales des ménages : aspects socio-démographiques, exploitations agricoles, activités, revenus et dépenses. Dans un second temps, l'exposé portera sur la discussion des deux hypothèses H1 et H3. La première hypothèse (H1) consiste à répondre à la question de la différenciation des ménages en fonction de leurs types d'accès au marché. La deuxième hypothèse (H3) cherche à traiter la question de la différenciation des ménages en fonction de leur niveau de diversification en termes d'activités et de sources de revenus.

6. Caractéristiques générales des ménages enquêtés

Les caractéristiques générales des 3 régions ainsi que des 9 communes sont approchées à partir des enquêtes effectuées auprès des **729 ménages ruraux, qui ont été finalement retenus pour l'analyse**. Ces enquêtes sont synthétisées dans le tableau qui suit.

Tableau 37. Importance des enquêtes ménages dans les différentes régions

Région / Commune	Nombre	Pourcentage
Chaouia	228	31.27 %
Jaqma	82	
Laqraqra	76	
Oulad Sghir	70	
Saïss	261	35.80 %
Bitit	110	
Laqsir	82	
Mrhassiyine	69	
Souss-Massa	240	32.92 %
Ait Amira	76	
Machraa El Ain	101	
Taliouine	63	
Total	729	

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

Nous commencerons par présenter les principales caractéristiques des ménages enquêtés sur la base de deux catégories de variables : des caractéristiques socio-démographiques et des caractéristiques économiques, particulièrement celles qui sont liées aux activités agricoles.

6.1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages

On examinera dans cette partie les caractéristiques socio-démographiques des membres résidents des ménages, puis, compte tenu de son importance dans la problématique de l'étude, nous nous attacherons à présenter les principales caractéristiques du fait migratoire dans la population enquêtée.

6.1.1. Caractéristiques des membres résidents

Cette présentation des ménages enquêtés portera sur la taille du ménage, l'âge, le sexe et le niveau d'instruction des membres, ainsi que le ratio de dépendance dans le ménage.

6.1.1.1. Taille des ménages

La taille moyenne des ménages montre que la moyenne la plus élevée est notée au niveau de la Chaouia (7,7 hab/ménage) et du Saïss (7,4 hab/ménage), contre celle de Souss-Massa qui est la plus faible avec à peine 6,4 hab./ménage, sensiblement supérieure à la moyenne nationale qui est de 5,8 hab/ménage. Cependant, la taille du ménage en équivalent adulte diminue de presque une unité par rapport à la précédente, et ce au niveau des différentes régions. L'éventail des effectifs dans les ménages varie de 1 à 15 personnes, ce maximum n'étant d'ailleurs pas exceptionnel, puisqu'on le retrouve dans le tiers des communes enquêtées.

Tableau 38. Taille des ménages en équivalent adulte

Région / Commune	Taille des ménages			Taille du ménage (en équivalent adulte)		
	Min	Max	Moyenne	Min	Max	Moyenne
Chaouia	1	22	7,7	0,74	15,44	6,1
Jaqma	3	16	7,1	0,74	12,22	5,8
Laqraqra	2	18	9,0	1,8	15,44	7,2
Oulad Sghir	2	22	7,0	1,56	14,34	5,3
Saïss	2	17	7,4	1,58	12,28	5,7
Bitit	2	14	7,9	1,66	11,8	6,0
Laqsir	2	17	7,3	1,58	11,16	5,8
Mrhassiyine	2	14	6,9	1,66	12,28	5,3
Souss-Massa	1	16	6,4	1,04	14,72	5,1
Ait Amira	2	15	5,6	1,74	12,52	4,6
Machraa El Ain	1	16	6,0	1,04	14,72	5,1
Taliouine	4	16	8,0	1,82	11,26	5,5

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

6.1.1.2. Âge et sexe des membres des ménages

L'âge moyen des chefs de ménage est souvent supérieur à 50 ans, et ce dans la plupart des communes. Certes, il existe des jeunes, chefs de ménage, mais leur nombre n'est pas significatif. Il en est de même pour les plus âgés. C'est dans Chaouia que les chefs de ménage apparaissent les plus âgés (près de 57 ans en moyenne), alors que dans Souss-Massa, ils sont relativement moins vieux de presque cinq ans, particulièrement dans Ait Amira où la moyenne est même inférieure à 47 ans.

Tableau 39. Age moyen des chefs et répartition des membres des ménages par classe d'âge

Région / Commune	Répartition en classes d'âges des membres des ménages (en %)			Age moyen des chefs de ménage (ans)
	moins de 15 ans	15 à 64 ans	plus de 64 ans	
Chaouia	23,7	58,8	18,1	56,69
Jaqma	21,9	62,0	16,1	58,1
Laqraqra	22,5	56,1	21,3	56,4
Oulad Sghir	26,4	57,7	15,9	55,4
Saïss	24,6	59,9	16,2	52,76
Bitit	25,6	61,2	13,2	50,7
Laqsir	21,9	58,1	20,0	55,0
Mrhassiyine	26,1	59,9	14,0	53,2
Souss-Massa	25,6	61,7	14,2	51,41
Ait Amira	30,2	61,7	8,1	46,8
Machraa El Ain	21,6	62,9	15,5	52,2
Taliouine	24,7	59,5	15,8	55,6

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

La classe des actifs, composée des membres des ménages ayant entre 15 et 64 ans, représente entre 59 et 62 % de la population concernée dans les trois régions. Cette proportion est presque identique dans Chaouia et Saïss (58,8 et 59,9 %), et de 2 à 3 points en dessous dans Souss-Massa. La proportion des actifs est la plus élevée dans Machraa El Ain dans Souss-Massa (62,9 %), et la plus faible dans Laqraqra, relevant de la région de Chaouia avec environ 56,1 %.

Parmi la population des chefs de ménage, on trouve des femmes, qui assument la responsabilité du foyer. Certes, il y en a à peine 17 sur l'ensemble de l'échantillon, soit 2,3 % du total, mais sur les 17 femmes recensées, il y en a 12 à Chaouia (7 à Oulad Sghir), 4 à Souss-Massa, et une seule à Saïss (dans la commune de Bitit)⁹¹.

6.1.1.3. Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des membres du ménage reflète un taux d'analphabétisme élevé puisqu'il approche les 70 % dans la Chaouia et les 50% dans le Saïss ; mais il n'est que de 33 % à Souss-Massa. Cette proportion, concernant les deux régions de Chaouia et de Saïss, est supérieure à la moyenne nationale en milieu rural : selon les données de la dernière enquête nationale sur l'analphabétisme, réalisée en 2006, ce taux atteint 38,5 % pour l'ensemble du pays, et 54,4 % en milieu rural⁹². Les écarts entre les communes apparaissent cependant assez importants. A Laqraqra dans la Chaouia, ce taux est très élevé avec 75 %, au moment où Aït Amira et Machraa El Ain dans le Souss-Massa disposent des plus faibles taux, soit respectivement 23,7 % et 31,7 %. Pour la population féminine, la situation est encore plus défavorable, avec des taux d'analphabétisme supérieurs à 75 %, et ce dans toutes les communes et dans toutes les régions.

Le niveau d'instruction des chefs de ménage dégage cependant une différence assez nette, puisqu'à Souss-Massa, la classe « sans niveau » ne représente que 33,3 % du total, contre 48,3 % pour le Saïss et surtout 68,9 % pour la Chaouia. Ceux qui disposent d'au moins le niveau secondaire sont plus

⁹¹ Selon le dernier recensement général agricole de 1996-97, on avait recensé 66 395 chef d'exploitation femmes, ce qui, rapporté au nombre total de chefs d'exploitations donnait une proportion de 4,7 %. Cf. Recensement général de l'agriculture, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, septembre 1998 (RGA, 1998).

⁹² Résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire (fin 2006), In : Rapport économique et financier, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2008, Ministère de l'économie et des finances, Rabat, oct. 2007, p.191.

nombreux dans le Saïss (14,6 %), de même pour le niveau supérieur avec un taux de 4,6 %, dû particulièrement à la commune rurale de Bitit dont 6,4 % des chefs de ménage ont un niveau d'instruction « supérieur ».

Tableau 40. Niveau d'instruction du chef et des membres des ménages

Région / Commune	Niveau d'instruction du chef de ménage (en %)					Niveau d'instruction des membres du ménage (en %)	
	Sans	Coranique ou préscolaire	Primaire	Secondaire	Supérieur	Masculins alphabétisés	Féminins alphabétisés
Chaouia	68.9	15.4	11.4	3.5	0.9	28.0	15.7
Jaqma	70.7	11.0	11.0	4.9	2.4	30.7	13.6
Laqraqra	75.0	13.2	9.2	2.6	0.0	26.3	14.7
Oulad Sghir	60.0	22.9	14.3	2.9	0.0	27.3	19.6
Saïss	48.3	7.3	25.3	14.6	4.6	31.0	24.2
Bitit	48.2	4.5	21.8	19.1	6.4	31.9	24.2
Laqsir	53.7	7.3	25.6	9.8	3.7	30.1	22.6
Mrhassiyine	42.0	11.6	30.4	13.0	2.9	30.6	26.2
Souss-Massa	33.3	23.8	28.8	12.1	2.1	33.6	21.1
Ait Amira	23.7	26.3	31.6	17.1	1.3	36.2	20.5
Machraa Ain	31.7	29.7	22.8	12.9	3.0	38.7	24.3
Taliouine	47.6	11.1	34.9	4.8	1.6	23.7	17.1

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

6.1.1.4. Ratio de dépendance

Le ratio de dépendance démographique est fonction de la structure par âge de la population. C'est le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – jeunes de moins de 15 ans et personnes âgées de plus de 64 ans – et le nombre d'individus capables d'assumer cette charge. Il influe sur le contexte global dans lequel s'applique la politique sociale et sur les types de besoins auxquels elle va être appelée à répondre. L'évolution de ce ratio est fonction des taux de mortalité et de fécondité, et surtout des soldes migratoires. Dans les trois régions, ce ratio varie de 0,47 à 0,94 (Oulad Sghir). Cela reflète que la population active dans les différentes communes prend en charge entre 25 % et 40 % de la population totale et témoigne d'une réalité caractéristique d'un pays connaissant une aubaine démographique.

Tableau 41. Ratio de dépendance

Région / Commune	Ratio	Maximum
Chaouia	0.68	7,0
Jaqma	0.54	3,0
Laqraqra	0.60	3,0
Oulad Sghir	0.94	7,0
Saïss	0.60	6,0
Bitit	0.59	2,0
Laqsir	0.56	6,0
Mrhassiyine	0.68	3,0
Souss-Massa	0.57	3,0
Ait Amira	0.71	3,0
Machraa El Ain	0.47	2,0
Taliouine	0.58	3,0

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

6.1.2. Le fait migratoire

6.1.2.1. Caractéristiques des migrants

Sur les 729 ménages enquêtés, 251 comptent en leur sein un ou plusieurs membres ayant émigré, soit un peu plus du tiers de l'ensemble (34,4 %). Si cette proportion n'est pas très différente d'une région à l'autre, elle peut cependant diverger sensiblement d'une commune à l'autre. C'est ainsi que ce taux atteint 40 % dans la commune de Bitit à Saïss et Oulad Sghir de la Chaouia, et même 78 % dans la commune de Taliouine dans le Souss-Massa (pour des « moyennes régionales » de 33 % et 35 % respectivement). Au demeurant, c'est dans cette même région que l'on rencontre aussi le plus faible taux, précisément dans Aït Amira où seuls 17 ménages sur 100 comptent des émigrés parmi leurs membres. Taliouine étant située dans une région montagneuse plutôt marginalisée, elle se caractérise depuis longtemps par une tradition d'émigration, caractéristique qui a d'ailleurs été prise en compte dans le choix de cette localité. Quant à Ait Amira, on peut d'abord souligner que la population en question est, pour une bonne part, issue d'une immigration récente (originaire des régions du Haouz, du Tadla et d'Essaouira), venue travailler dans les exploitations maraîchères fortement utilisatrices de main-d'œuvre. D'ailleurs, ces ménages immigrés semblent réunir certaines caractéristiques indicatives de leur jeunesse : un chef de ménage relativement jeune, une famille plutôt de type nucléaire et un ménage de taille réduite. Ces caractéristiques permettent de penser qu'on est là face à des ménages qui, pour être eux-mêmes récemment immigrés, n'ont pas encore assez d'émigrés potentiels en leur sein.

Tableau 42. Caractéristiques des migrants

Région / Commune	Ménages avec migrants		Migrants par ménage	Migrants Féminin %	Lien de parenté Enfant %	Situation familiale %		Niveau d'instruction %		
	Nombre	%				Célibataire	Marié	Sans	Présc. / primaire	Second et Sup
Chaouia	76	33.33	1.82	18.70	73.38	35.25	63.30	32.37	30.21	30.93
Jaqma	25	30.48	1.76	29.54	84.09	47.72	47.72	36.36	31.81	18.18
Laqraqra	23	30.26	1.91	15.90	86.36	31.81	68.18	52.27	27.27	15.90
Oulad Sghir	28	40	1.82	11.76	52.94	27.45	72.54	11.76	27.45	54.90
Saïss	90	34.48	2.46	44.14	76.12	24.32	75.22	23.42	23.87	42.34
Bitit	44	40	2.68	45.76	69.49	29.66	69.49	24.57	17.79	44.91
Laqsir	24	29.26	2.08	44	80	12	88	34	28	38
Mrhassiyine	22	31.88	2.45	40.74	87.03	24.07	75.92	11.11	33.33	40.74
Souss-Massa	85	35.41	1.63	15.82	78.41	46.04	46.76	16.54	43.88	36.69
Ait Amira	13	17.10	1.07	7.14	35.71	21.42	64.28	7.14	42.85	50
Machraa El Ain	23	22.77	1.17	11.11	70.37	29.62	70.37	7.40	37.03	48.14
Taliouine	49	77.77	2	18.36	86.73	54.08	37.75	20.40	45.91	31.63

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

Compte tenu des ménages concernés par la migration, le taux représente un peu moins de deux émigrés par ménage pour les régions de la Chaouia et celle de Souss Massa, et il est en moyenne de 2,46 par ménage dans la région du Saïss. La grande majorité des émigrés est de sexe masculin, mais la proportion de la population féminine apparaît remarquablement élevée dans le Saïss où elle se situe à près de 44 %, contre des moyennes de 16 à 19 % dans les deux autres régions. Cela peut s'expliquer par le fait que les localités de Saïss, situées entre deux grandes agglomérations urbaines (Fès et Meknès), constituent des bassins de recrutement de personnel domestique féminin pour les ménages urbains. Par ailleurs, les émigrés sont généralement les enfants de la famille dans les trois-quarts des cas : 73 % pour

la Chaouia, 76 % pour le Saïss et 78 % pour le Souss-Massa. Ces enfants émigrés sont mariés, et il n'y a que dans le Souss-Massa où les proportions des émigrés mariés et célibataires sont à peu près équivalentes (46 %).

Le niveau d'instruction des membres émigrés apparaît dans l'ensemble relativement faible, et surtout assez inégal entre les régions et les communes. C'est dans la Chaouia que ce niveau apparaît le plus médiocre, avec un tiers des personnes concernées n'ayant reçu aucune instruction (et donc totalement analphabètes, le record étant atteint dans la commune de Laqraqra, avec 52,27 %). Le reste se partage à peu près en deux ensembles équivalents de 30 % chacun, l'un ayant fréquenté l'école coranique ou les niveaux préscolaire et primaire, l'autre ayant été jusqu'au niveau secondaire, voire supérieur. Dans le Souss-Massa en revanche, le niveau d'instruction semble nettement meilleur, avec une proportion d'analphabètes de 16,54 % « seulement » (20 % à Taliouine, 7 % dans les deux autres communes), 44 % de personnes ayant le niveau primaire et 37 % ayant les niveaux secondaire ou supérieur. Cette dernière proportion atteinte même des taux de 50 % et 48 % dans les communes de Aït Amira et Machraa El Ain. La région de Saïss enfin apparaît dans une situation intermédiaire, avec un quart de la population concernée sans instruction, un autre quart de niveau à peine préscolaire ou primaire, mais 45,3 % ayant atteint des niveaux d'enseignement secondaire ou supérieur.

6.1.2.2. Déterminants des flux migratoires

La principale raison pour laquelle on décide d'émigrer est très naturellement la recherche du travail. C'est le cas pour près de 93 % des personnes ayant émigré dans la Chaouia et de 74 % dans le Souss-Massa. Il n'y a que dans le Saïss que cette proportion tombe à près de 39 %. En revanche, c'est dans cette région que la scolarisation des enfants est avancée par le plus de personnes concernées (11 %, contre 7 % dans le Souss-Massa et guère plus de 2 % dans la Chaouia). En l'absence de collèges et lycées en milieu rural, les ménages qui veulent que leurs enfants poursuivent leur scolarité secondaire doivent les envoyer en ville. Les autres raisons, telles la recherche de la terre ou l'existence de conflits sont inexistantes ou insignifiantes.

Tableau 43. Raisons d'émigration et destinations des migrants

Région / Commune	Raisons (%)		Destinations (%)		
	Recherche travail	Scolarisation	Commune dans même région	Ville	Etranger
Chaouia	92.6	2.2	7.4	50.7	44.9
Jaqma	85.4	0.0	24.4	58.5	22.0
Laqraqra	100.0	0.0	0.0	25.0	77.3
Oulad Sghir	92.2	5.9	0.0	66.7	35.3
Saïss	38.6	10.6	31.9	55.6	12.1
Bitit	35.1	15.3	27.0	57.7	12.6
Laqsir	32.0	6.0	42.0	42.0	10.0
Mrhassiyine	54.3	4.3	32.6	65.2	13.0
Souss-Massa	73.7	7.3	13.9	65.7	19.0
Aït Amira	92.9	0.0	7.1	50.0	42.9
Machraa El Ain	76.9	11.5	7.7	42.3	50.0
Taliouine	70.1	7.2	16.5	74.2	7.2

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

La principale destination des émigrés est une ville ou un centre urbain. C'est le cas de 50 à 65 % des personnes concernées dans les trois régions (avec un plafond de 74 % à Taliouine, et un plancher de 25 % à Laqraqra). L'émigration à l'étranger arrive en seconde position dans la Chaouia et le Souss-Massa, avec des proportions de près de 45 % dans la première et de 19 % dans la seconde (et des pics allant

jusqu'à 77 % dans Laqraqra⁹³, 50 % à Machraa El Ain, et seulement 7 % à Taliouine). Dans la région de Saïss, c'est plutôt l'émigration dans une autre commune rurale de la même région qui arrive en deuxième position, avec près du tiers des émigrés, alors que l'émigration à l'étranger ne semble attirer que le dixième des personnes émigrées, et ce, dans les trois communes de manière assez homogène.

6.2. Caractéristiques des exploitations agricoles et activités des ménages

Nous commencerons par un examen détaillé des composantes des exploitations agricoles, puis nous procéderons à une revue générale des activités des ménages avant de mettre en évidence les activités génératrices de revenu, première amorce du cœur de notre thématique.

6.2.1. Caractéristiques des exploitations agricoles

Il s'agit ici sur de caractériser la dimension agricole des ménages enquêtés : activités agricoles, taille des exploitations, surface cultivée et surface irriguée, occupation des surfaces cultivées et plantées et cheptel exploité.

6.2.1.1. Ménages ruraux et exploitations agricoles

Dans la Chaouia et le Saïss, les chefs de ménage sont dans leur quasi-totalité des exploitants agricoles. Dans la Chaouia, le taux est de plus de 98 %, par contre, dans la région de Souss-Massa, il est à peine de 75 % (Tableau 44). La grande majorité des exploitants agricoles dispose à la fois de la terre et du cheptel : ils sont entre 78 et 87 % dans la Chaouia et le Saïss, et près de 75 % dans le Souss-Massa. Cependant, la proportion des exploitants qui ne disposent que de l'une ou de l'autre n'est quand même pas négligeable. Ainsi dans la Chaouia et le Saïss, ils sont entre 10 et 19 % à n'avoir que de la terre, sans cheptel, et entre 1 et 2 % à ne compter que du cheptel, sans terre. En effet, la faible disponibilité de terrains collectifs et le taux de boisement étant faible dans ces régions, les exploitations qui ne peuvent disposer d'« unités fourragères gratuites », réduisent au maximum l'effectif du cheptel.

Dans le Souss-Massa, ces proportions sont sensiblement différentes : près de 12 % n'ont que du foncier et près de 14 % du cheptel vif. C'est d'ailleurs dans cette région que l'on observe des situations assez extrêmes au niveau des communes. Ainsi, alors que dans Aït Amira, les proportions des ménages « sans terre » ou « sans cheptel » atteignent respectivement 15 % et 13 % de l'ensemble des ménages, ces proportions tombent à 5 % et 0 % à Taliouine, où tous les ménages ont à la fois de la terre et du cheptel. Dans la commune de Machrâa El Ain, la proportion des ménages n'ayant que du foncier atteint un peu plus que 15 % et celle des ménages n'ayant que du cheptel s'élève à plus de 26 %. Du reste, en ce qui concerne cette catégorie de « paysans sans terre », on peut noter que si sa part apparaît relativement élevée dans Souss-Massa, dans les deux autres régions, elle correspond à peu près à la moyenne nationale, celle-ci ayant été évaluée à 4,3 % par le recensement général de l'agriculture de 1996⁹⁴.

Par ailleurs, si l'on ajoute les ménages n'ayant que du cheptel à ceux ayant de la terre et du bétail, on constate que dans l'ensemble, près de 9 ménages exploitants agricoles sur 10 pratiquent l'élevage. Par rapport au niveau national, les proportions enregistrées dans la Chaouia et le Saïss apparaissent sensiblement supérieures aux 73 % révélées par le dernier recensement général agricole de 1996⁹⁵.

⁹³ Cf. plus bas, composition du revenu global et diversification des activités

⁹⁴ Cf. Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc.

⁹⁵ Selon ce recensement, 73 % des exploitants avaient déclaré pratiquer l'activité d'élevage. Cf. RGA, 1998.

Tableau 44. Chefs de ménages et exploitants agricoles (en %)

Région / Commune	Nombre total de ménages	Ménages agricoles	Foncier seul	Cheptel seul	Cheptel + Foncier
Chaouia	228	98.7	10.2	2.2	87.6
Jaqma	82	97.6	8.8	3.8	87.5
Laqraqra	76	98.7	16.0	2.7	81.3
Oulad Sghir	70	100.0	5.7	0.0	94.3
Saïss	261	100.0	19.9	1.1	78.9
Bitit	110	100.0	13.6	0.9	85.5
Laqsir	82	100.0	26.8	1.2	72.0
Mrhassiyine	69	100.0	21.7	1.4	76.8
Souss-Massa	240	75.4	11.6	13.3	75.1
Ait Amira	76	69.7	15.1	13.2	71.7
Machraa El Ain	101	64.4	15.4	26.2	58.5
Taliouine	63	100.0	4.8	0.0	95.2

Source : *Enquêtes Ménages RuralStruc*.

6.2.1.2. Taille des exploitations

Comme dans l'ensemble du pays, la structure des exploitations est marquée par la petite taille d'une grande majorité d'entre elles d'une part et de notables inégalités d'autre part (Tableau 45). Ainsi, les micro-exploitations ayant 3 hectares et moins représentent 36 %, 41 % et 59 % des effectifs des exploitations respectivement dans Chaouia, Saïss et Souss-Massa. mais en même temps, elles ne couvrent, toujours respectivement, que près de 8 %, 11 % et 21 % des surfaces exploitées totales. Au niveau des exploitations ayant 5 ha et moins, ces proportions deviennent respectivement 56 %, 61 % et 76 % des exploitations, et représentent près de 17 %, 24 % et 38 % en termes de surfaces. Au regard des données comparables au niveau national, ces résultats apparaissent quelque peu décalés puisque, selon le dernier recensement général de l'agriculture, les exploitations ayant 5 ha et moins représentent 70,1 % des exploitations et couvrent près de 24 % des surfaces agricoles utiles⁹⁶.

⁹⁶ Cf. *Rapport de la première phase, RuralStruc – Maroc*.

Tableau 45. Taille des exploitations (% des ménages agricoles par classe de surface en ha)

Région / Commune	Surface exploitée]0 - 1]]1 - 3]]3 - 5]]5 - 10]]10 - 20]	> 20
Chaouia	1861	8	28	18	25	12	8
Jaqma	628.5	5	36	18	24	11	7
Laqraqra	842	6	18	24	22	15	15
Oulad Sghir	390.5	13	31	12	30	10	3
Saïss	1680.5	13	28	20	22	12	5
Bitit	768.3	15	26	20	21	13	6
Laqsir	533.1	15	32	19	20	8	6
Mrhassiyine	379.1	9	24	23	27	15	2
Souss-Massa	684.4	29	30	17	17	4	2
Ait Amira	135.2	33	33	16	13	4	0
Machraa El Ain	268.8	25	25	20	22	3	3
Taliouine	280.4	29	32	16	16	5	3

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

A l'autre bout, les exploitations relativement « grandes », celles qui ont plus de 20 ha, représentent 8 %, 5 % et 2 % des effectifs des exploitations respectivement dans Chaouia, Saïss et Souss-Massa, tout en couvrant 40 %, 29 % et 16 % des surfaces exploitées totales. Au niveau national, telle qu'elle se dégage du dernier recensement agricole, cette catégorie d'exploitations représente 3,9 % des effectifs et couvre 32,9 % des surfaces.

On constate ainsi, qu'au regard de ce repère, seule la région de Saïss s'en rapproche encore plus ou moins. La région de Chaouia est celle qui en abrite la proportion la plus élevée et la région de Souss-Massa la proportion la moins élevée. On peut expliquer ces situations différenciées par la nature des systèmes agraires : agriculture pluviale et exploitation céréalière dans Chaouia, et agriculture irriguée et exploitation maraîchère dans Souss-Massa (le premier tend vers la grande exploitation et le second vers la petite, voire micro-exploitation)⁹⁷.

Enfin, s'agissant de la catégorie des exploitations « moyennes », celles qui ont entre 5 et 20 ha, celles-ci représentent 37 %, 34 % et 21 % des effectifs des exploitations, soit respectivement près de 42 %, 47 % et 45 % de la surface exploitée respectivement dans Chaouia, Saïss et Souss-Massa. Ainsi, cette catégorie intermédiaire occupe entre 42 et 47 % des terres exploitées dans les trois régions, mais ne concerne qu'un cinquième des exploitations à Souss-Massa contre près du tiers dans les deux autres régions.

6.2.1.3. Surfaces bour et irriguées

Du point de vue de l'irrigation, celle-ci semble d'abord bénéficier aux petites exploitations dans Chaouia et Souss-Massa, alors que dans la région de Saïss, elle apparaît mieux équilibrée (Tableau 46), notamment en faveur des exploitations « moyennes », ayant entre 5 et 10 ha. Ainsi, dans les deux premières régions, les exploitations ayant 5 ha et moins cumulent 76,2 % et 89,7 % des surfaces irriguées (Chaouia et Souss-Massa respectivement). Dans Saïss, la proportion équivalente s'élève à 69,9 %, mais dans la tranche suivante (5 – 10 ha), elle atteint 19,3 %, contre près de 5 à 6 % pour les deux autres régions.

⁹⁷ Rappelons tout de même que les ménages enquêtés ne sont pas statistiquement représentatifs...

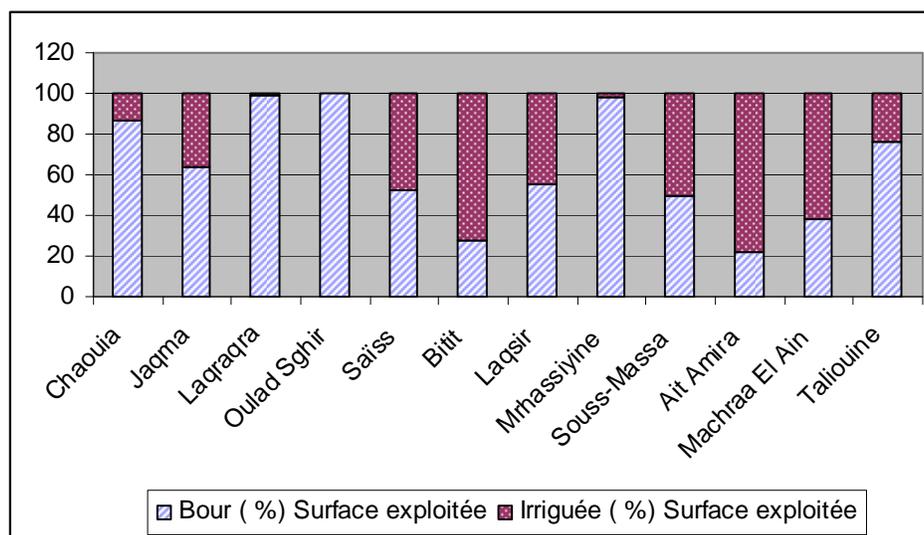
Tableau 46. Taille de l'exploitation en bour et en irrigué

Région / Commune	Bour (%)							Irriguée (%)						
	Surface exploitée]0-1]]1-3]]3-5]]5-10]]10-20]	> 20	Surface exploitée]0-1]]1-3]]3-5]]5-10]]10-20]	> 20
Chaouia	1627.3	9.0	28.4	19.0	24.6	11.8	7.1	233.7	33.3	28.6	14.3	4.8	0.0	19.0
Jaqma	400	8.3	36.1	20.8	20.8	11.1	2.8	228.5	18.8	31.3	18.8	6.3	0.0	25.0
Laqraqra	837	5.6	18.1	23.6	23.6	13.9	15.3	5.0	75.0	25.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Oulad Sghir	390.3	13.4	31.3	11.9	29.9	10.4	3.0	0,2	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saïss	878.1	26.8	26.2	16.4	19.1	8.2	3.3	802.4	16.4	37.1	16.4	19.3	6.4	4.3
Bitit	212.95	47.2	20.8	11.3	11.3	5.7	3.8	555.4	12.8	35.1	18.1	22.3	7.4	4.3
Laqsir	294.6	28.1	31.3	14.1	17.2	4.7	4.7	238.5	22.0	39.0	14.6	14.6	4.9	4.9
Mrhassiyine	370.6	9.1	25.8	22.7	27.3	13.6	1.5	8.5	40.0	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Souss-Massa	343.7	33.0	35.0	17.5	8.7	5.8	0,0	340.7	44.1	35.4	10.2	6.3	2.4	1.6
Ait Amira	30.0	56.3	25.0	12.5	6.3	0,0	0,0	105.2	38.5	33.3	15.4	7.7	5.1	0,0
Machraa El Ain	101.3	22.2	29.6	33.3	7.4	7.4	0,0	167.5	38.0	36.0	14.0	8.0	0,0	4.0
Taliouine	212.4	30.0	41.7	11.7	10.0	6.7	0,0	68.0	57.9	36.8	0.0	2.6	2.6	0.0

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

Précisément en ce qui concerne l'irrigation, celle-ci apparaît dans l'ensemble inégalement répartie selon les régions. En valeur absolue, c'est la région de Saïss qui abrite les superficies irriguées les plus vastes, 802 ha contre 341 ha dans Souss-Massa et 234 ha dans Chaouia (cf. Tableau 46). Cependant en valeur relative, les deux régions de Souss-Massa et Saïss présentent les proportions des terres irriguées les plus élevées, soit près de la moitié des surfaces exploitées. Chaouia pour sa part, confirme bien sa caractéristique de région « sèche » : les surfaces irriguées ne représentent que près de 12 % des terres exploitées.

Figure 49. Répartition de la SAU exploitée entre l'irrigué et le bour



Source : Tableau 46

6.2.1.4. Utilisation des surfaces cultivées et arboriculture fruitière

L'utilisation des surfaces cultivées, et comme on pouvait s'y attendre, apparaît largement dominée par les céréales (Cf. Tableau 47 et Figure 50 à 57). Celles-ci occupent dans toutes les régions des parts supérieures à 50 %. C'est également le cas au niveau des communes à l'exception de Bitit et Ait Amira. Naturellement, c'est dans Chaouia que cette part atteint son niveau le plus élevé et, dans cette région, la commune de Laqraqra s'illustre par le fait qu'elle s'avère quasi-exclusivement céréalière, toutes les autres cultures y étant dans une situation tout à fait marginale. Les trois céréales principales sont fortement présentes à Chaouia, même si le blé dur semble occuper la première place, suivi par le blé tendre, puis par l'orge. Saïss est la région où la céréaliculture occupe la part la plus faible. Du reste, cette production apparaît dans cette région largement focalisée sur le blé tendre. Quant à la région de Souss-Massa, elle apparaît en l'occurrence dans une situation contrastée, avec deux communes où la céréaliculture repose sur le couple orge-blé tendre (Ait Amira et Machraa El Ain), et l'autre amplement axée sur l'orge (Taliouine avec une part de 78 %).

Les autres cultures reviennent pour l'essentiel à quelques plantes potagères et maraîchères, aux cultures fourragères, aux légumineuses et à des cultures diverses. L'oignon occupe une part non négligeable dans Saïss (14 %), région où la pomme de terre et dans une moindre mesure la tomate s'étendent aussi sur des superficies assez importantes (11 %). La commune de Mrhassiyine en particulier se distingue par l'importance relative des légumineuses (notamment les fèves). Au demeurant, cette région apparaît bien celle où les cultures sont les plus diversifiées, y compris au niveau des productions destinées à l'alimentation animale (cultures fourragères). Pour ces dernières, Ait Amira et Machraa El Ain leur réservent des parts conséquentes de leur espace cultivé, en rapport avec la production laitière. Ceci étant, ces dernières se caractérisent aussi par une assez grande diversification des cultures, en particulier maraîchères (qui ne se limitent pas à la tomate et à la pomme de terre, notamment dans la commune de Ait Amira).

Tableau 47. Utilisation des surfaces cultivées

Région / Commune	Surface cultivée (ha)	Dont irriguée (ha)	Surface des principales cultures (%)						
			Blé dur	Blé tendre	Orge	Oignon	Tomate & pomme de terre	Cultures fourragères	Autres
Chaouia	1818,60	214,45	34,7	29,6	22,7	3,3	1,7	2,5	4,8
Jaqma	638,80	209,25	35,0	22,3	14,1	9,3	4,7	9,5	5,4
Laqraqra	780,80	5,00	37,1	38,9	23,9	0,0	0,0	0,0	0,1
Oulad Sghir	399,00	0,20	29,4	22,8	34,2	0,0	0,0	0,0	13,3
Saïss	1184,54	697,05	8,0	36,7	6,5	14,1	11,2	9,9	18,1
Bitit	485,65	480,05	3,9	32,6	4,8	19,5	17,9	8,0	14,5
Laqsir	353,64	212,50	3,0	40,0	8,4	20,3	12,8	9,5	7,9
Mrhassiyine	345,25	4,50	19,1	39,2	6,9	0,0	0,0	13,1	33,6
Souss-Massa	376,44	329,45	9,1	13,7	46,2	0,0	2,7	8,4	12,7
Ait Amira	118,45	95,95	4,2	19,8	16,9	0,0	7,2	14,3	24,2
Machraa El Ain	87,35	165,53	3,4	30,3	23,0	0,0	1,7	16,9	12,6
Taliouine	170,64	67,97	15,4	0,9	78,3	0,0	0,0	0,0	4,6

Source : Enquêtes Ménages RuralStruc.

Figure 50

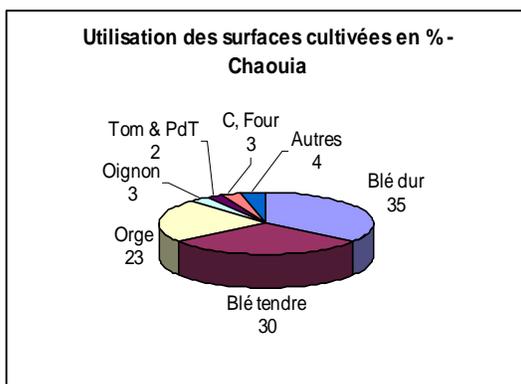


Figure 51

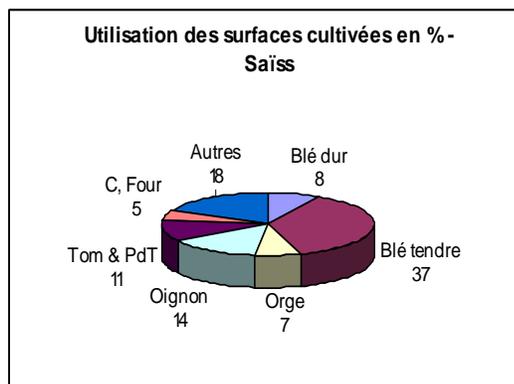


Figure 52.

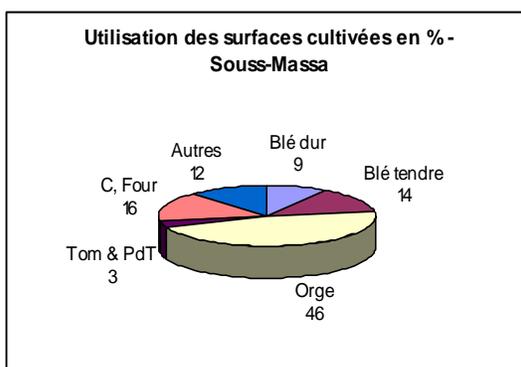


Figure 53.

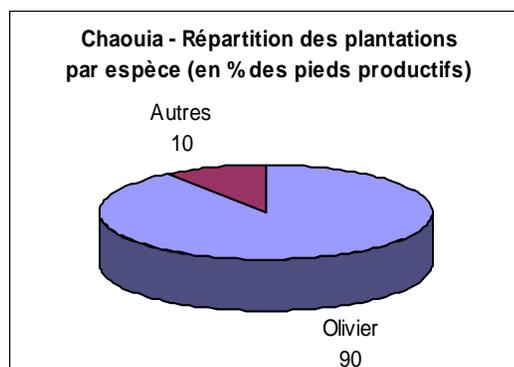


Figure 54.

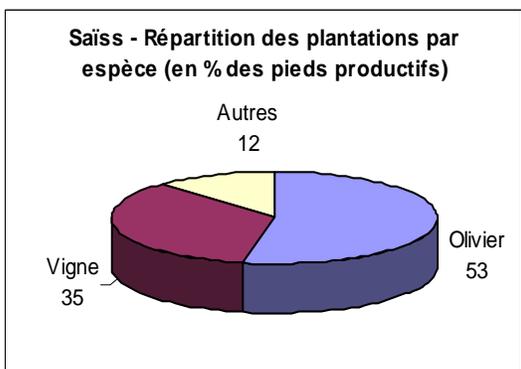
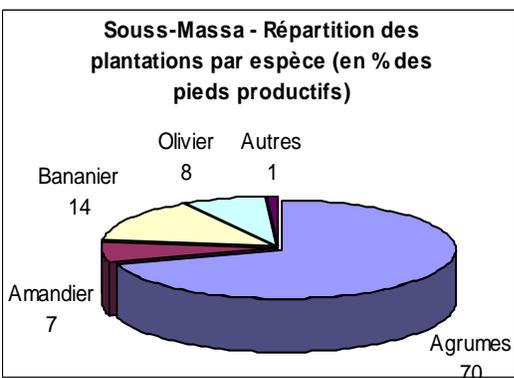


Figure 55.



Sources : Tableau 48.

En ce qui concerne les plantations (approchées ici à partir des effectifs de pieds productifs), les profils des trois régions se distinguent assez nettement. Comme on peut le constater sur le Tableau 48, l'arboriculture fruitière dans Chaouia – de peu d'importance avec 1097 pieds – est à 90 % dominée par l'olivier. Dans la région de Saïss, où l'on compte un peu moins de 32 000 pieds, les plantations sont pour l'essentiel partagées entre l'olivier (53 %) et la vigne (35 %, dans les communes de Bitit et Laqsir), le reste étant réparti entre une grande variété d'arbres fruitiers. Souss-Massa, pour sa part est dominé par

les agrumes qui occupent 70 % du nombre d'arbres fruitiers productifs (principalement dans Machraa El Ain). Le reste est pour l'essentiel réparti entre l'olivier, le bananier (à Ait Amira et Machraa El Ain), et l'amandier (à Taliouine).

Tableau 48. Répartition des plantations fruitières par espèce

Région / Commune	Nombre de pieds productifs	Nombre de pieds des principales plantations (%)					
		Agrumes	Amandier	Bananier	Olivier	Vigne	Autres arbres fruitiers
Chaouia	1097	-	-	-	90,4	-	9,6
Jaqma	794	-	-	-	86,8	-	13,2
Laqraqra	163	-	-	-	100,0	-	-
Oulad Sghir	140	-	-	-	100,0	-	-
Saïss	31749	-	-	-	53,2	34,5	12
Bitit	13244	-	-	-	27,1	45,3	27,6
Laqsir	12299	-	-	-	59,5	40,5	-
Mrhassiyine	6206	-	-	-	95,5	-	4,5
Souss-Massa	34058	70,4	7,4	14	7,8	-	0,4
Ait Amira	2153	18,9	-	32,5	46,7	-	2,0
Machraa El Ain	28762	82,1	0,7	14,2	2,6	-	0,4
Taliouine	3143	-	75,4	-	24,1	-	-

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

6.2.1.5. Animaux exploités

A côté de la production végétale, la production animale est le second pilier des systèmes de production agricole au Maroc⁹⁸. Au niveau de l'enquête « Ruralstruc », rappelons que plus de 90 % des exploitants agricoles dans la Chaouia et le Saïss, et 85 % dans le Souss-Massa ont déclaré pratiquer une activité d'élevage, ce qui est supérieur à la moyenne relevée à l'échelle nationale⁹⁹.

Pourtant, les effectifs d'animaux exploités, déclarés par les ménages enquêtés, ne semblent pas refléter cette importance. Ainsi, rapportés aux ménages en question, ces effectifs paraissent plutôt modestes, en tout cas en deçà des indices dégagés par le dernier recensement général agricole (il est vrai « vieux » de plus d'une décennie maintenant). Selon ce recensement, près de 769 000 exploitations (soit un peu plus de la moitié du total) disposaient de bovins, ce qui, compte tenu des effectifs globaux, attribuait en moyenne 3,1 bêtes par exploitation. Or, en additionnant les deux catégories de bovins existantes (race améliorée et race locale), on arrive à peine à des ratios compris entre 1,3 1,9 dans Souss-Massa et 1,8 2,4 dans Chaouia (Tableau 49). On notera toutefois que les bovins de race améliorée apparaissent relativement plus nombreux que ceux de race locale, sauf dans Chaouia où les effectifs des deux races apparaissent équilibrés.

⁹⁸ Au niveau national, selon que la campagne agricole est bonne ou mauvaise, la part de la valeur ajoutée de la production animale dans la production intérieure brute agricole peut dépasser 40 % (ce qui correspond à de la décapitalisation compte tenu de notre méthode d'estimation des revenus de l'élevage) ou tomber en dessous de 30 % ; mais en moyenne, elle tend à se situer autour d'un tiers de la production globale.

⁹⁹ Selon le dernier recensement général de l'agriculture (1996-97), 73 % des exploitants s'étaient déclarés pratiquer l'élevage. Cf. RGA, 1998.

Tableau 49. Animaux adultes exploités par ménage agricole

Région / Commune	Bovins race améliorée	Bovins race locale	Ovins	Caprins	Animaux de trait	Animaux de basse cour	Ruches
Chaouia	1.1	1.1	10.6	0.3	1.0	9.6	0.1
Jaqma	1.6	1.5	5.9	0.0	0.9	10.5	0.0
Laqraqra	0.8	0.7	19.1	0.7	0.9	8.5	0.0
Oulad Sghir	0.9	1.2	6.9	0.3	1.2	9.8	0.1
Saïss	1.2	0.6	8.8	0.2	1.0	7.1	0.2
Bitit	1.4	0.6	13.2	0.2	0.8	9.7	0.3
Laqsir	1.2	0.4	5.9	0.1	0.6	6.3	0.1
Mrhassiyine	0.8	0.9	5.1	0.5	1.7	4.0	0.2
Souss-Massa	0.9	0.4	4.6	0.9	0.4	3.8	0.0
Ait Amira	1.1	0.3	5.2	0.7	0.2	4.8	0.0
Machraa El Ain	1.4	0.2	3.8	0.2	0.4	2.8	0.0
Taliouine	0.0	1.1	5.3	2.2	0.6	4.1	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

En ce qui concerne les ovins, les effectifs recensés lors de l'enquête, toujours rapportés aux ménages, aboutissent à des moyennes par exploitation de 10,6 dans Chaouia, 8,8 dans Saïss, et 4,6 dans Souss-Massa. Ces niveaux demeurent là encore en deçà du « repère » dégagé par le recensement agricole de 1996, lequel estimait le nombre de têtes d'ovins par exploitations concernées à 21,4. Il n'y a que dans la commune de Laqraqra, dans Chaouia, que l'effectif par ménage, avec près de 19 têtes, approche celui indiqué au niveau national.

Les caprins sont généralement peu nombreux au niveau des ménages enquêtés. Si dans Souss-Massa, on compte à peu près un caprin par ménage (voire deux dans Taliouine), il n'y en aurait guère plus de un pour trois ménages dans les deux autres régions.

Les animaux de trait pour leur part comprennent les asins, mulets, chevaux et dromadaires. Leur présence est importante sur l'exploitation, compte tenu du rôle qu'ils jouent au niveau des travaux du sol ou de post-récolte notamment, la mécanisation agricole étant de manière générale encore peu développée dans le pays. Par ménage, il y en aurait cependant deux fois moins dans Souss-Massa que dans les deux autres régions. Est-ce à dire que cette dernière serait plus « mécanisée » que les deux autres ? En tout cas, les disparités apparaissent aussi au sein des régions, notamment dans Saïss où la commune de Mrhassiyine présente le coefficient le plus élevé (1,7 tête par ménage), alors que dans Laqsir, le coefficient en question est plus proche du niveau des communes de Souss-Massa. Il reste que pour une fois, tous ces ratios apparaissent proches de l'indice dégagé à ce propos par le recensement général de l'agriculture de 1996, lequel s'était établi à 1,18.

Les animaux de basse cour se réduisent aux volailles et aux lapins, en fait surtout aux premières puisqu'elles semblent représenter plus de 80 % des effectifs recensés. Par ménage, il y en aurait deux fois plus dans Chaouia que dans Souss-Massa (9,6 et 3,8 animaux par ménage respectivement), Saïss étant dans une situation intermédiaire (7,1 par ménage). Enfin, l'apiculture semble assez concentrée dans la région de Saïss, où l'on compte en moyenne une ruche pour cinq ménages, contre une pour dix ménages dans Chaouia, et quasiment aucune dans Souss-Massa (à l'exception de Taliouine où l'on compterait quelques ruches traditionnelles).

6.2.2. Activités des ménages

Avant d'entamer l'examen des résultats de cette partie, une clarification s'impose. En effet, alors que dans le Tableau 44, il était question des ménages disposant d'une exploitation agricole, dans le Tableau

50 ci-dessous, la question porte sur la proportion des chefs de ménage se déclarant principalement « chef d'exploitation ». Au niveau des communes de Chaouia et Saïss, on n'observe pas de discordance entre ces deux grandeurs (pour l'essentiel proches de 100 %). En revanche, dans les communes Ait Amira et Machraa El Ain dans Souss-Massa, des écarts importants apparaissent. C'est ainsi que 28 % des chefs de ménages de Ait Amira déclarent leur activité d'exploitant agricole comme étant leur activité principale alors que par ailleurs 68 % des ménages disposent d'une exploitation agricole. A Machraa El Ain, les proportions correspondantes sont respectivement de 27 % et de 60 %. L'explication de tels écarts réside dans le fait que, dans ces deux communes, une proportion non négligeable de chefs de ménage ayant une exploitation agricole, exercent en fait une activité principale en dehors de leur exploitation, notamment en tant que travailleur salarié ou indépendant.

Tableau 50. Activités des chefs de ménage

Région / Commune	Nombre de chefs de ménage	Activité principale des chefs de ménages (%)				Chefs de ménage ayant une activité secondaire (%)
		Chef d'exploitation	Salarié	Travailleur indépendant	Autres	
Chaouia	228	89	2	1	8	4
Jaqma	82	84	4	2	10	2
Laqraqra	76	87	1	0	12	7
Oulad Sghir	70	97	1	1	1	4
Saïss	261	92	0	0	8	6
Bitit	110	85	0	1	15	3
Laqsir	82	96	0	0	4	7
Mrhassiyine	69	97	0	0	3	10
Souss-Massa	240	46	14	17	23	10
Ait Amira	76	28	21	29	22	18
Machraa El Ain	101	27	18	18	38	10
Taliouine	63	100	0	0	0	2

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Compte tenu des objectifs de l'enquête et de la population ciblée, on n'est guère surpris de constater que 89 % des chefs de ménage dans la Chaouia et 92 % dans le Saïss sont des chefs d'exploitation agricole (Tableau 50). C'est plutôt le taux relativement faible de Souss-Massa, 46 % seulement, qui pose question... En tout cas, force est de constater que, au sein même de cette région, les proportions des chefs de ménage exploitants agricoles apparaissent très différentes entre les communes, au point que c'est là qu'on atteint les situations les plus extrêmes : 100 % à Taliouine, et seulement 27 % à Machraa El Ain... Dans les autres régions, les disparités semblent autrement plus atténuées entre les communes qui les composent : entre 84 % à Jaqma et 97 % à Oulad Sghir dans la Chaouia et 96 % et 97 % respectivement dans les communes de Laqsir et Mrhassiyine dans le Saïss.

Que font les chefs de ménage qui ne sont pas chefs d'exploitation agricole ? Cette question ne se pose vraiment que dans deux communes de la région de Souss-Massa, Ait Amira et Machraa El Ain, là où les exploitants agricoles représentent moins de la moitié de la population concernée. La réponse est en tout cas assez claire puisque pour l'essentiel, les chefs de ménages « non agricoles » sont alors soit salariés soit travailleurs indépendants. Un cinquième des chefs de ménage dans les deux communes sont des salariés, essentiellement agricoles, travaillant dans les exploitations maraîchères et agrumicoles de ces deux localités. Ces derniers sont d'ailleurs aux deux tiers des salariés permanents et un tiers des salariés occasionnels. Quant au statut de travailleur indépendant (petit commerçant, artisan, prestataire de services divers...), il concerne 29 % et 18 % des chefs de ménage des communes de Ait Amira et Machraa El Ain respectivement.

Au-delà de l'activité principale, certains chefs de ménage peuvent avoir des activités secondaires. La dernière colonne du Tableau 50 nous montre que celles-ci concernent entre 4 et 10 % des chefs de ménage selon les régions.

Tableau 51. Activités des membres des ménages

Région / Commune	Nombre de personnes	Activité principale des membres du ménage (%)				Membres ayant une activité secondaire (%)
		Aide familial	Salarié	Travailleur indépendant	Autres	
Chaouia	1752	38	8	3	51	4
Jaqma	579	37	12	4	47	4
Laqraqra	683	40	7	4	49	5
Oulad Sghir	490	36	5	2	57	1
Saïss	1939	37	2	1	60	5
Bitit	867	41	2	1	57	5
Laqsir	598	34	2	1	63	7
Mrhassiyine	474	35	1	1	63	3
Souss-Massa	1539	27	6	3	65	2
Ait Amira	423	23	5	3	69	2
Machraa El Ain	610	18	10	4	68	2
Taliouine	506	41	2	0	58	4

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Les membres des ménages enquêtés, totalisant en gros entre 1500 et 1900 personnes dans chacune des trois régions, se livrent principalement à trois types d'activités. La première, de loin la plus importante, est celle d'aide familial¹⁰⁰ : elle occupe respectivement 38 % et 37 % des membres des ménages dans les communes de la Chaouia et du Saïss et 27 % des membres des ménages dans les communes de Souss-Massa, ce qui conforte au demeurant le caractère encore largement familial des exploitations agricoles dans le pays. En réalité, ces parts varient d'un minimum de 18 % à Machraâ El Ain à un maximum de 41 % à Taliouine dans la même région et Bitit dans la région de Saïss, en passant par des niveaux intermédiaires : 34 % à Laqsir, 40 % à Laqraqra...

Quand ils ne sont pas aides familiaux, les membres des ménages vont se livrer à des activités hors exploitation génératrices de revenu. Comme les chefs de ménage, ils vont de préférence s'occuper en tant que salariés ou travailleurs indépendants. Alors qu'ils ne représentent que 2 % dans Saïss, les membres salariés atteignent près de 8 % dans la Chaouia et 6 % dans le Souss-Massa (le maximum étant atteint à Jaqma dans la Chaouia avec 12 %, et Machraa El Ain dans le Souss-Massa, avec 10 %). Cependant, le salariat semble plus souvent occasionnel que permanent dans les trois communes de Chaouia (12 % contre 5 %), alors que ces deux statuts semblent plus équilibrés dans deux communes de Saïss (2 % à Bitit et Laqsir). A Souss-Massa on assiste à une diversité de la situation, elle varie de 2 % à Taliouine, 5 % à Ait Amira puis 10 % à Machraa El Ain. Les proportions de travailleurs indépendants apparaissent plus ou moins identiques à celles-ci.

Les autres « activités » semblent assez disparates : selon les régions, entre 51 et 65 % de membres « scolarisés », entre 8 et 12 % d'inactifs, moins de 1 % de retraités...

¹⁰⁰ Un aide familial participe à toute activité, agricole ou non, de la famille sans percevoir une rémunération clairement liée à sa propre activité.

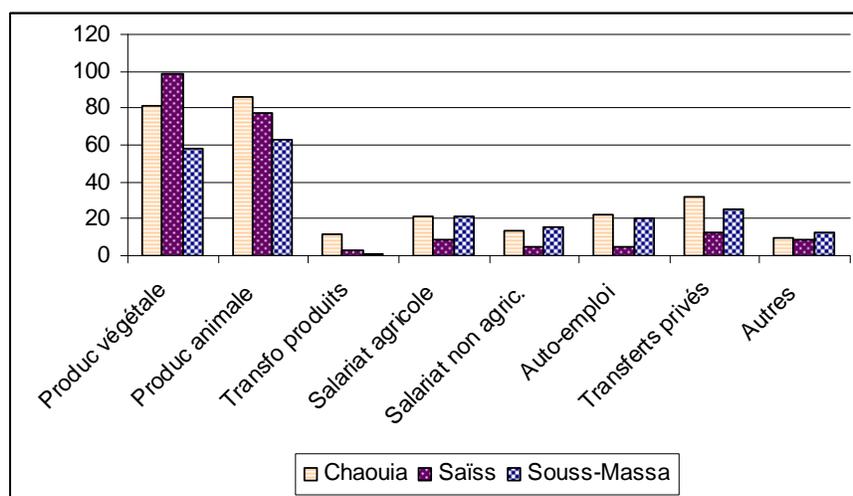
Enfin, on notera que les membres ayant déclaré se livrer à des activités secondaires sont peu nombreux, ils atteignent 5 % dans le Saïss, 4 % dans la Chaouia et seulement 2 % dans le Souss-Massa.

6.2.3. Activités génératrices de revenu

Le Tableau 52 met en évidence les éléments susceptibles d'éclairer la diversification des activités et des sources de revenus des ménages enquêtés.

Le premier constat qui s'impose est que, au regard de leurs sources de revenu, la quasi-totalité des ménages enquêtés dans Chaouia et Saïss sont des ménages agricoles puisqu'ils sont respectivement à près de 82 % et de 99 % engagés dans une activité de production végétale et, quoique dans une moindre mesure, dans une activité de production animale (86 % et 77 %) ¹⁰¹. En revanche, cette proportion tombe à près de 58 % seulement dans Souss-Massa. Cependant des différences significatives apparaissent au niveau des différentes localités de cette région même, puisque la part des ménages se livrant à une production végétale chute à 38 % dans la zone agrumicole de Machraa El Ain et monte à 92 % dans la zone montagneuse de Taliouine. Les écarts sont du même ordre au niveau de la production animale, avec des proportions qui varient entre 52 % à Machraa El Ain et 92 % à Taliouine. Il faut dire que même dans les deux autres régions, des écarts - moins marqués certes- apparaissent en ce qui concerne la production animale : 81 % à Laqraqra et 91 % à Oulad Sghir dans Chaouia, 72 % à Laqsir et 83 % à Bitit dans Saïss.

Figure 56. Part des ménages ruraux impliqués dans chaque activité à l'échelle régionale



Source : Tableau 52.

Les proportions des ménages impliqués dans les autres activités, agricoles ou non agricoles, significatives d'une volonté de diversification des sources de revenus, apparaissent variables entre les régions et les communes, y compris au sein d'une même région. Ainsi les activités de transformation ne semblent impliquer une proportion significative des ménages que dans la Chaouia et dans une moindre mesure dans le Saïss, notamment dans la commune de Mrhassiyine, connue pour être une zone de production oléicole. C'est dire qu'en fait de transformation, comme cela a été déjà expliqué, il s'agit de l'extraction de l'huile d'olive selon les vieilles techniques traditionnelles de la *mâasra* encore largement en vigueur.

¹⁰¹ Ces chiffres sont légèrement différents de ceux présentés dans la partie précédente (Activités des ménages) du fait que l'appréciation repose ici sur la composition du revenu.

Il est remarquable de noter que le salariat, agricole et non agricole, implique des proportions de ménages presque identiques dans Chaouia et Souss-Massa hors Taliouine (21 % et 14 % dans la première région et 21 % et 15 % dans la deuxième). En revanche, peu de familles semblent recourir au salariat dans Saïss, avec moins de 10 % en moyenne pour le salariat agricole et moins de 5 % pour le salariat non agricole. En fait, en se situant au niveau des communes, le salariat ne semble relativement répandu que dans les communes assez bien dotées en activités diversifiées et fortement utilisatrices de main d'œuvre : le maraîchage dans les grandes exploitations de Jaqma en Chaouia, les primeurs et les agrumes pour Aït Amira et Machraa El Aïn dans Souss-Massa. Dans ces deux communes, les proportions des ménages impliqués dans le salariat agricole atteignent respectivement près de 20 % et 37 %, et celles qui recourent au salariat hors agriculture s'élèvent à près de 16 % et 23 %.

Au demeurant, nous avons déjà expliqué plus haut¹⁰² que, pour ce qui est des communes de Souss-Massa du moins, ce recours au salariat témoigne de phénomènes structurels de précarisation, voire de prolétarianisation, conséquence de l'incapacité de petits paysans à faire face à des changements majeurs intervenus au niveau de leurs facteurs de production : pénurie d'eau, hausse du coût des intrants, nécessité de nouveaux investissements pour répondre aux exigences des marchés extérieurs...

Tableau 52. Pourcentage des ménages impliqués dans les différentes activités

Région / Commune	Produc végétale	Produc animale	Transfo produits	Salariat agricole	Salariat non agric.	Auto-emploi	Transferts privés	Autres
Chaouia	81.6	86.4	11.4	21.1	14.0	21.9	31.6	10.1
Jaqma	89.0	86.6	17.1	31.7	11.0	22.0	26.8	6.1
Laqraqra	84.2	81.6	6.6	19.7	18.4	28.9	30.3	18.4
Oulad Sghir	70.0	91.4	10.0	10.0	12.9	14.3	38.6	5.7
Saïss	98.9	77.4	2.7	8.8	4.6	5.0	12.3	8.4
Bitit	100.0	83.6	2.7	4.5	4.5	4.5	13.6	8.2
Laqsir	97.6	72.0	1.2	14.6	8.5	3.7	13.4	4.9
Mrhassiyine	98.6	73.9	4.3	8.7	0.0	7.2	8.7	13.0
Souss-Massa	57.9	63.3	0.8	21.7	15.4	20.4	25.4	12.5
Ait Amira	55.3	53.9	0.0	19.7	15.8	32.9	17.1	22.4
Machraa El Ain	38.6	52.5	1.0	36.6	22.8	22.8	21.8	9.9
Taliouine	92.1	92.1	1.6	0.0	3.2	1.6	41.3	4.8

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Comme pour le salariat, l'auto-emploi non plus ne semble guère constituer une catégorie d'activités non agricoles auxquelles ont recours significativement les ménages enquêtés dans Saïss (ils sont 5 % à le faire dans cette région). Par contre, près d'une famille sur cinq dans Chaouia se livre à diverses activités, commerciales, artisanales, de prestations de services, en somme des activités non agricoles mais indépendantes et susceptibles de procurer de précieux revenus complémentaires. Quant à Souss-Massa, on y relève encore la nette démarcation entre Ait Amira et Machraa El Ain d'une part et Taliouine de l'autre : cette proportion atteint respectivement 33 % et 23 % dans les deux premières et 2 % à peine dans la seconde.

Le fait que les proportions de ménages les plus élevées se situent aussi bien dans des communes « pauvres » (comme Laqraqra, avec 29 % des ménages) que « riches » (comme Ait Amira, avec 33 % des ménages), semble indiquer que les motivations qui conduisent à la pratique de ces activités peuvent être très variées : cela peut être la bouée de sauvetage pour se procurer quelques moyens de subsistance

¹⁰² Voir Partie II. Filière Agrumes pour Machraa Al Ain, et Filière Tomate pour Ait Amira ; voir aussi S.R. Sippel, Discussions de focus groupe : Souss-Massa, compte rendu, doc. ronéo, pp. 2-6 et 10-13 (annexe 2).

face à une agriculture qui « ne fait plus vivre », comme cela peut être « l'affaire » ou « l'opportunité » à même d'accroître sensiblement les revenus du ménage et partant son niveau de vie.

Les transferts publics, réduits à leur dimension d'aide directe aux ménages, sont inexistantes. Quant aux transferts privés, essentiellement ceux des membres de la famille émigrés dans une autre localité ou région du pays, ou encore à l'étranger, ils apparaissent fréquents, encore une fois surtout dans Chaouia et Souss-Massa. Près du tiers des ménages dans la première et du quart dans la seconde reçoivent une partie de leurs revenus à partir des transferts d'argent que leurs membres émigrés leur envoient plus ou moins régulièrement. Mais dans Saïss, ces proportions ne dépassent 13 % dans aucune commune. En revanche, elles atteignent près de 39 % dans Oulad Sghir (Chaouia) et même plus de 41 % à Taliouine (Souss-Massa).

En somme, l'image qui se dégage de cette première approche de l'implication des ménages dans les différentes activités agricoles et non agricoles apparaît assez claire : deux régions - Chaouia et Saïss - où la quasi-totalité des ménages est avant tout agricole, et une troisième – Souss-Massa - où seuls deux tiers des ménages peuvent être considérés comme des ménages agricoles. Pour autant la région de Saïss se distingue par la faiblesse plus ou moins marquée de toutes les activités autres que celles de la production végétale et animale. C'est dire que dans cette région, le revenu, et donc le sort des ménages ruraux, sont pour l'essentiel déterminés par l'activité agricole. Et pour cause puisque les « amortisseurs » que constituent en quelque sorte les différentes activités non agricoles ne jouent guère ou si peu. Il faut dire que dans cette région de Saïss, les activités agricoles apparaissent par elles-mêmes suffisamment diversifiées et relativement « rémunératrices » pour que le niveau et la stabilité du revenu qu'elles assurent semblent affranchir les ménages du besoin d'aller chercher « ailleurs » d'autres sources de revenus. De plus, les besoins en main-d'œuvre familiale de l'exploitation agricole diversifiée laissent peu de disponibilités aux membres du ménage pour des activités hors exploitation.

Les « amortisseurs » jouent par contre sensiblement dans les deux régions de Chaouia et Souss-Massa, où des proportions tout à fait appréciables de ménages se livrent, au-delà de leurs activités agricoles, à toute une série d'activités non agricoles qui leur rapportent des ressources variées (salaires, bénéfices, loyers, transferts...) et toujours utiles, soit pour parer aux défaillances de l'agriculture soit pour conforter un niveau de vie qu'on désire améliorer. De même, les transferts générés par l'émigration constituent dans ces deux régions des sources de revenus souvent essentielles.

6.3. Caractéristiques des revenus des ménages

On examinera dans cette partie successivement le niveau moyen des revenus, leur distribution et leur structure.

Mais auparavant, il nous paraît important d'éclairer les conditions générales de la campagne 2007. Sur plusieurs aspects, les résultats de l'enquête sont évidemment déterminés par ceux de cette campagne agricole. Or, affectée par des conditions climatiques défavorables, notamment une sécheresse persistante, cette campagne a été particulièrement mauvaise pour la Chaouia, un peu moins mauvaise pour le Souss-Massa et moyenne pour le Saïss.

En effet, la production nationale des quatre cultures céréalières principales – qui couvrent les deux tiers de la SAU - s'est élevée au cours de cette campagne à peine à 24,4 millions de quintaux, ce qui a marqué une chute de 73 % par rapport à la campagne précédente¹⁰³. Le rendement moyen avait pour sa part baissé de 16,7 à 5,1 quintaux/ha. Si les céréales sont l'indicateur-clé qui conditionne le reste du secteur agricole, les autres productions principales ont également accusé des reculs plus ou moins importants : -50 % pour les légumineuses, -4 % pour les cultures maraîchères, -3,3 % pour la betterave sucrière... L'élevage a certes souffert de la baisse de l'apport des terres de parcours et de la production fourragère, mais l'impact ne semble pas en avoir été pour autant trop défavorable, en raison de mesures

¹⁰³ Bank Al Maghrib, Rapport annuel 2007, pp.20-23.

de sauvegarde du cheptel conduites par les pouvoirs publics (fournitures d'aliments de bétail subventionnés, approvisionnement en eau d'abreuvement, ...).

Au total, la valeur ajoutée du secteur primaire a baissé en 2007 de 20 %, contre une hausse de 21 % en 2006. Compte tenu de son importance dans l'économie, et en dépit de progrès substantiels réalisés dans les secteurs secondaires et tertiaires, c'est tout le PIB du pays qui n'a progressé en 2007 que de 2,7 %, alors que sa croissance avait été de 7,8 % l'année précédente.

Il reste que l'impact d'une année de sécheresse est différencié selon les régions et particulièrement en fonction de leurs conditions d'accès à l'eau d'irrigation. C'est ainsi que les zones d'agriculture pluviale subissent plus durement le choc d'une année de sécheresse que celles où l'irrigation, d'une manière ou d'une autre, permet d'alimenter en eau cultures et plantations, même de manière non optimale.

6.3.1. Niveau des revenus

Le revenu global par ménage s'élève en moyenne à 62 356 dirhams dans la Chaouia, 78 898 dirhams dans le Saïss, et 88 973 dirhams dans le Souss-Massa. Compte tenu du nombre de personnes par ménage – dont la moyenne varie entre 5 et 6 personnes selon les régions - le revenu par tête se situe donc entre 9.408 Dh pour la Chaouia et 16.895 Dh pour le Souss-Massa, en passant par le Saïss, où il atteint 14.118 Dh¹⁰⁴.

On peut d'abord relever que cette « hiérarchie » est assez conforme à l'idée qui avait présidé au choix des régions pour la réalisation des investigations de terrain : la région de Souss-Massa est bien la région « riche » de l'échantillon avec le revenu moyen le plus élevé, la région de Chaouia est à l'opposé la région la plus « pauvre » avec le revenu moyen le plus faible, et la région de Saïss se positionnant en situation intermédiaire avec un niveau de revenu compris entre les deux niveaux précédents (Figure 57). On peut ensuite noter que les écarts entre les trois régions enquêtées n'apparaissent cependant pas excessifs : ainsi, le revenu moyen par ménage de la région la plus « riche » (Souss-Massa) est seulement de 43 % supérieur à celui de la région la plus « pauvre » (Chaouia).

Figure 57. Revenus moyens par région

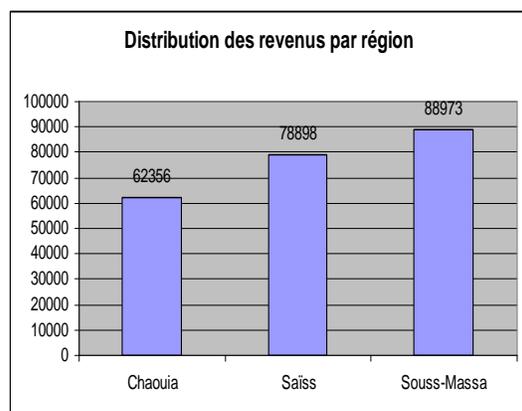
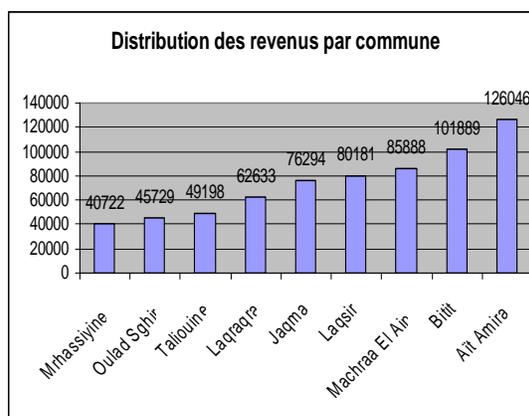


Figure 58. Revenus moyens par commune



Source :

Tableau 53

Par commune cependant, les écarts apparaissent plus grands : entre la commune la plus « pauvre » où le ménage gagne 40 722 Dh en moyenne (Mrhassiyine dans le Saïss), et la commune la plus « riche » où il gagne 126 046 Dh (Aït Amira dans Souss-Massa), l'écart va de 1 à 3,5 (Figure 57).

¹⁰⁴ L'approche adoptée ici en termes de revenu par personne vise à permettre des comparaisons avec des agrégats nationaux.

Notons tout de même que cet écart reste nettement inférieur à celui qui existe dans le pays¹⁰⁵.

Entre communes, la hiérarchie ne se recoupe pas tout à fait avec celle établie entre les régions. Ainsi, si Mrhassiyine dans le Saïss est bien la commune dont le revenu moyen par ménage est le plus faible, les deux communes qui la suivent appartiennent aux deux autres régions : Oulad Sghir dans la Chaouia et Taliouine dans le Souss-Massa. Bitit, qui est la commune la plus riche de Saïss, vient en deuxième position juste après Aït Amira dans le Souss Massa, et avant Machraa El Ain. Enfin, sur les trois communes de Chaouia, Jaqma est classée en position « intermédiaire » plutôt qu'en bas de l'échelle (Figure 57).

Il faut dire aussi que les disparités entre les communes au sein d'une même région sont parfois plus grandes qu'entre les régions elles-mêmes. Il en est ainsi dans les régions de Souss-Massa et de Saïss où le revenu moyen de la commune la plus riche est près de 2,5 supérieur à celui de la commune la plus pauvre. Dans la Chaouia, les écarts sont moins importants : 1,6 entre Jaqma et Oulad Sghir.

L'utilisation des valeurs médianes au lieu des valeurs moyennes a bien sûr pour conséquence de réduire considérablement les écarts et offre une représentation beaucoup plus ramassée de la réalité rurale des régions enquêtées. Avec un revenu médian par ménage de 28 613 Dh, la Chaouia reste la région la moins bien lotie ; mais les deux autres régions sont beaucoup plus proches et, surtout, affichent des revenus similaires, le Saïss étant même légèrement mieux placé que le Souss avec 37 531 Dh par ménage contre 36 000 Dh.

Si l'on veut apprécier les niveaux de revenu moyens par rapport à des indicateurs de référence à caractère national, on peut essayer de les rapprocher du niveau du PIB par tête tel qu'il ressort des agrégats de la comptabilité nationale d'une part, et de la dépense de consommation en milieu rural dégagée par la dernière enquête sur les dépenses des ménages réalisée par le Haut Commissariat au Plan et portant sur l'année 2007 (cf. tableau 53)¹⁰⁶.

Selon les données, encore provisoires, des comptes nationaux relatifs à l'année 2007, le PIB par tête s'est élevé en 2007 à 19 722 Dh. Même si ce chiffre est sommaire et sujet à tous les biais statistiques connus en la matière, il n'en demeure pas moins que les simples ordres de grandeurs sont significatifs. Ainsi, 4 communes sur les 9 étudiées présentent des revenus inférieurs à la moitié du PIB par tête au niveau national (Laqraqra et Oulad Sghir dans Chaouia, Mrhassiyine dans le Saïss et Taliouine dans Souss-Massa). Une seule commune, celle d'Aït Amira de Souss-Massa, affiche un revenu moyen légèrement supérieur au PIB par tête national (134 %). Au-delà des résultats propres à chaque commune, on peut en partie expliquer cette faiblesse par rapport à l'indicateur national par le fait que le PIB par tête intègre les données des milieux urbain et rural, ce qui le situe forcément à un niveau plus élevé que lorsque seul le milieu rural est pris en compte.

On peut aussi essayer de relativiser les données obtenues en les rapportant aux dépenses de consommation pour lesquelles il existe des statistiques nationales pour le milieu rural. Selon l'Enquête nationale de consommation de 2007, les dépenses de consommation en milieu rural s'élèvent à 46 500 Dh par ménage et de 7 752 Dh par personne. Ces niveaux de dépenses montrent la précarité de la situation des communes les plus pauvres de notre échantillon, notamment dans la Chaouia, qui présentent une quasi-concordance des chiffres entre leurs revenus moyens et les niveaux moyens de dépenses en zone rurale : Oulad Sghir dans la Chaouia (avec 45.729 Dh par ménage et 7705 Dh par

¹⁰⁵ Faute de données sur la distribution des revenus, on tend au Maroc à les approcher à partir de la distribution des dépenses de consommation. Selon les résultats non encore publiés par le Haut Commissariat au Plan, le rapport entre la dépense de consommation des 20 % des ménages les plus aisés et celles des 20 % des ménages les plus pauvres atteint 7.2 en 2007 (cf. *La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 19 septembre 2008*).

¹⁰⁶ Haut Commissariat au Plan, *Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007, communication du Haut Commissaire au Plan, point de presse du 25 juin 2008, doc. Ronéo.*

personne), Mrhassiyine dans le Saïss (avec 40.722 Dh et 8146 Dh) et Taliouine dans le Souss-Massa (avec 49.198 Dh et 7.009 Dh).

Tableau 53. Distribution des revenus de l'enquête en rapport avec des agrégats nationaux (en Dh et %)

Régions	Revenu / ménage	Revenu / personne	% PIB / personne	% Dépense de consommation / personne	Taux de pauvreté ¹⁰⁷ (%)
Chaouia	62356	9408	47.8	121,4	-
Jaqma	76294	11691	59.4	150,8	14,72
Laqraqra	62633	8513	43.2	109,8	19,14
Oulad Sghir	45729	7705	39.1	99,4	14,46
Saïss	78898	14118	71.7	182,1	-
Bitit	101889	18676	94.8	240,9	34,38
Laqsir	80181	13027	66.1	168	29,50
Mrhassiyine	40722	8146	41.4	105,1	42,45
Souss-Massa	88973	16895	85.7	217,9	-
Aït Amira	126046	26408	134.1	340,7	13,94
Machraa El Ain	85888	16620	84.4	214,4	10,68
Taliouine	49198	7009	35.6	90,4	40,32

Sources: Enquête Ménages RuralStruc ; HCP, 2008 ; Bank Al Maghrib, 2008.

Selon les dernières statistiques disponibles, le seuil de pauvreté relative en milieu rural s'élevait en 2004 à 20 940 DH par ménage et par an, soit 3 272 DH par personne et par an. Ce seuil a permis de dégager un taux de pauvreté moyen en milieu rural de 22 %¹⁰⁸. Au delà de l'écart temporel, on peut noter que le revenu moyen de nos 9 communes est supérieur à ce seuil de pauvreté : de l'ordre de deux fois dans les communes les plus pauvres (Taliouine, Oulad Sghir) à six ou huit fois dans les communes les plus riches (Amira, Bitit).. Si l'on rapproche les résultats d'enquête du taux de pauvreté par commune selon le HCP, on note une certaine concordance entre les niveaux de revenu moyen par ménage et les taux de pauvreté constatés, à l'exception de Oulad Sghir, Laqraqra, Bitit et Laqsir. Ces données rappellent l'existence de grandes disparités entre les ménages, confirmées par des taux de Gini élevés (voir infra), et, surtout, les limites du revenu moyen par personne qui ne reflète que partiellement la réalité.

La distribution des revenus en termes d'équivalent adulte introduit dans l'analyse la dimension unité de consommation dans le ménage. Cette approche modifie quelque peu la première image, en ce sens qu'elle se traduit d'abord par une « amélioration » par rapport au revenu par personne. Au niveau des différentes communes, les revenus apparaissent plus élevés dans des proportions comprises entre 10 et 20 % (Tableau 54). De manière générale, l'écart entre le revenu par personne et le revenu par équivalent adulte est d'autant plus élevé que la population du ménage comprend plus de femmes et d'enfants de moins de 15 ans.

¹⁰⁷ Selon la définition du HCP, le taux de pauvreté exprime le pourcentage des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté relative qui était, en 2004 et en milieu rural, de 1745 DH par mois pour un ménage de 6,4 personnes. La pauvreté relative correspond aux dépenses alimentaires minimales majorées de la moyenne des dépenses non alimentaires des ménages situés au seuil de pauvreté absolue. Source : Haut Commissariat au Plan, Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc ; données cartographiques et statistiques, Rabat, septembre 2004.

¹⁰⁸ *Ibid.*

Tableau 54. Revenu moyen par personne et par équivalent adulte (en Dh et %)

Régions enquêtées	Revenu par personne	Ecarts inter et intra-région	Revenu par équivalent adulte	Ecarts inter et intra-région	Rev. EqAd / Rev. pers. En %
Chaouia	9408	100	10 946	100	116
Jaqma	11691	152	13 172	140	113
Laqraqra	8513	110	9 945	106	117
Oulad Sghir	7705	100	9 426	100	122
Saïss	14118	150	16 410	150	116
Bitit	18676	229	21 764	234	117
Laqsir	13027	160	15 198	163	117
Mrhassiyine	8146	100	9 316	100	114
Souss-Massa	16895	180	19 830	181	117
Aït Amira	26408	377	31 241	380	118
Machraa El Ain	16620	237	18 489	225	111
Taliouine	7009	100	8 214	100	117

Source: Enquête Ménages RuralStruc ; HCP, 2008 ; Bank Al Maghrib, 2008.

Ainsi, on peut conclure que les ménages qui vivent dans les communes de Oulad Sghir et Laqraqra dans la Chaouia, de Mrhassiyine dans le Saïss et de Taliouine dans le Souss-Massa présentent un degré de vulnérabilité relativement important lié à la faiblesse prononcée de leurs revenus.

6.3.2. Distribution des revenus

L'analyse de la distribution des revenus s'est opérée de deux façons complémentaires ; par classes de revenus au niveau de l'ensemble du ménage et par quintiles de ménages calculés sur la base des revenus par équivalent adulte.

Pour les classes de revenus au niveau de l'ensemble du ménage, 5 tranches ont été définies comme suit :

- De 0 à 10 000 Dh
- De 10 000 à 20 000 Dh
- De 20 000 à 50 000 Dh
- De 50 000 à 100 000 Dh
- Plus de 100 000 Dh.

Tableau 55. Proportion de ménages par tranches de revenu global (Dh et %)

Région / Commune	0 – 10 000	10 000 – 20 000	20 000 – 50 000	50 000 – 100 000	100 000	Total
Chaouia	20	16	32	18	13	100
Jaqma	10	16	34	23	17	100
Laqraqra	26	18	25	17	13	100
Oulad Sghir	26	14	37	14	9	100
Saïss	16	16	29	22	17	100
Bitit	12	11	26	27	24	100
Laqsir	16	22	28	20	15	100
Mrhassiyine	23	17	35	16	9	100
Souss-Massa	14	15	33	15	23	100
Aït Amira	8	14	29	17	32	100
Machraa El Ain	7	17	35	20	22	100
Taliouine	33	14	35	5	13	100

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Au niveau de la première tranche, on peut d'abord constater que c'est dans la Chaouia que, comme on pouvait s'y attendre, se concentre la plus forte proportion de ménages ayant un revenu inférieur à 10 000 Dh : 20 % contre « seulement » 16 % dans le Saïss et 14 % dans le Souss-Massa. Si on tient compte aussi de la 2^{ème} tranche (revenus inférieurs à 20 000 Dh), la proportion atteint 36 % dans la Chaouia, 32 % dans le Saïss et 29 % dans le Souss-Massa. Cette même proportion se situe autour de 47 % à Taliouine (Souss), puis de 44 % et 40 % respectivement dans les communes de Laqraqra et Oulad Sghir (Chaouia), et 40 % à Mrhassiyine (Saïss). A l'autre bout, les ménages ayant des revenus supérieurs à 100 000 Dh représentent 13 % des ménages dans la Chaouia, 17 % dans le Saïss et 23 % dans le Souss-Massa.

C'est dans les communes d'Aït Amira et Machraa El Ain dans le Souss et Bitit dans le Saïss que l'on rencontre les plus grandes proportions de ménages « riches », soit près du quart des ménages. On peut le comprendre quand on sait que ce sont des communes dotées d'une agriculture intensive et à forte valeur ajoutée : primeurs d'exportation à Aït Amira et Mechrâa El Ain, et plantations fruitières et vigne à Bitit. Entre ces deux « extrêmes » se situent les deux tranches « intermédiaires », avec des revenus compris entre 20 000 et 50 000 Dh, puis entre 50 000 et 100 000 Dh. Le premier groupe, où les niveaux des revenus restent tout de même encore bas, concentre les plus grandes proportions de ménages dans les trois régions. Le second groupe intermédiaire comprend des revenus relativement « élevés », mais ne concerne que 18 % des ménages dans la Chaouia (Jaqma, Laqraqra), 22 % dans le Saïss (à Bitit et Laqsir), et 15 % dans le Souss-Massa (Machraa El Ain et Aït Amira).

Finalement, en simplifiant un peu, il semble possible d'identifier trois catégories de communes en fonction de leurs niveaux de revenus :

- Des communes pauvres (voire très pauvres) avec une grande proportion de ménages gagnant moins de 20 000 Dh : Laqraqra et Oulad Sghir (Chaouia), Mrhassiyine (Saïss) et Taliouine (Souss) (40 à 47 % des ménages) ;
- Des communes plutôt riches, avec un quart de leurs ménages gagnant des revenus supérieurs à 100 000 Dh : Aït Amira et Machraa El Ain dans Souss-Massa et Bitit dans Saïss ;
- Entre les deux, des communes intermédiaires avec près de la moitié des ménages qui gagnent entre 20 000 et 100 000 Dh : Jaqma dans Chaouia et Laqsir dans Saïss.

Pour les quintiles de ménage (soit des 20% les plus pauvres aux 20% les plus riches), la répartition s'est faite sur la base du revenu par équivalent adulte.

Au niveau régional, cette structure par quintile confirme la grande variabilité des situations : le quintile 5 du Souss est pratiquement le double de celui de la Chaouia. Mais au niveau intra-régional, les écarts sont encore plus grands puisqu'entre le Q1 et le Q5, les coefficients multiplicateurs sont de 35 dans la Chaouia et de 50 dans le Saïss et le Souss. Ces écarts sont bien sûr confirmés au niveau communal où on retrouve les grands groupes de communes évoqués précédemment.

Comme rappelé dans la présentation des caractéristiques méthodologiques de l'enquête (cf. section 2.2), la catégorie des hauts revenus – le cinquième quintile ou la tranche supérieure à 100 000 Dh – doit cependant être analysée avec réserve, dans la mesure où elle inclut des situations de revenus certes bien réelles mais aussi atypiques qui créent des distorsions pour la classe de revenus la plus élevée. Ainsi le saut d'échelle entre les Q4 et Q5 est l'ordre de 3 à 4,5 selon les communes et régions et jusqu'à 6 fois à Laqsir. Ce décrochage est patent dans la Figure 59 qui présente la distribution des revenus régionaux par quintiles ; et il l'est encore plus dans la Figure 60 qui offre une répartition en déciles. Les hauts revenus tirent le dixième décile vers le haut. Pour illustrer ce phénomène on peut préciser que :

- Les ménages ayant des revenus par équivalent adulte supérieurs à 50 000 Dh/an sont 12 dans la Chaouia, 17 dans le Saïss et 23 dans le Souss
- Les revenus supérieurs à 100 000 Dh sont respectivement, selon la même séquence qui correspond aux écarts régionaux : 2, 5 et 8.

Figure 59

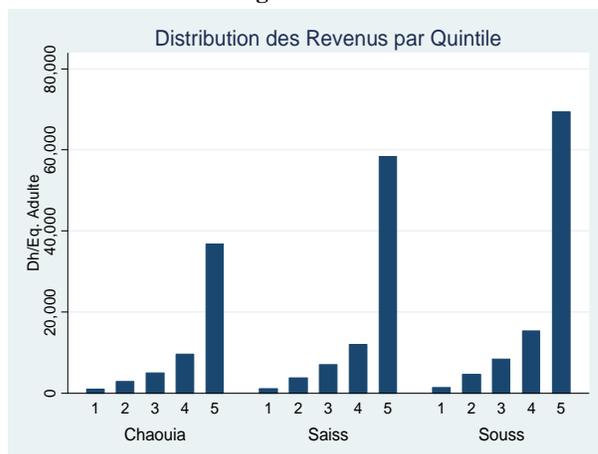
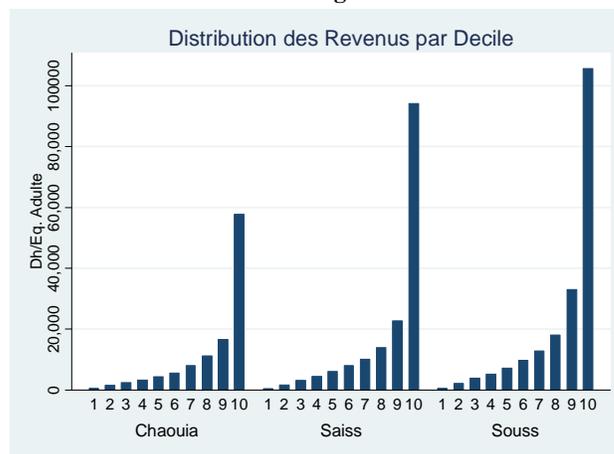


Figure 60



L'importance des écarts dans la distribution des revenus entre ménages peut être utilement exprimée par **l'indice de Gini** qui permet de mesurer les inégalités au niveau des différentes régions et communes de l'échantillon¹⁰⁹.

Comme on peut le constater dans le Tableau 56, l'indice de Gini se situe dans la fourchette des 0,6 avec des coefficients légèrement plus faibles à Jaqma et Mrhassiyine et un coefficient de presque 0,7 à Laqraqra et Laqsir. Ces indices sont élevés et traduisent clairement les inégalités du milieu rural des régions enquêtées,

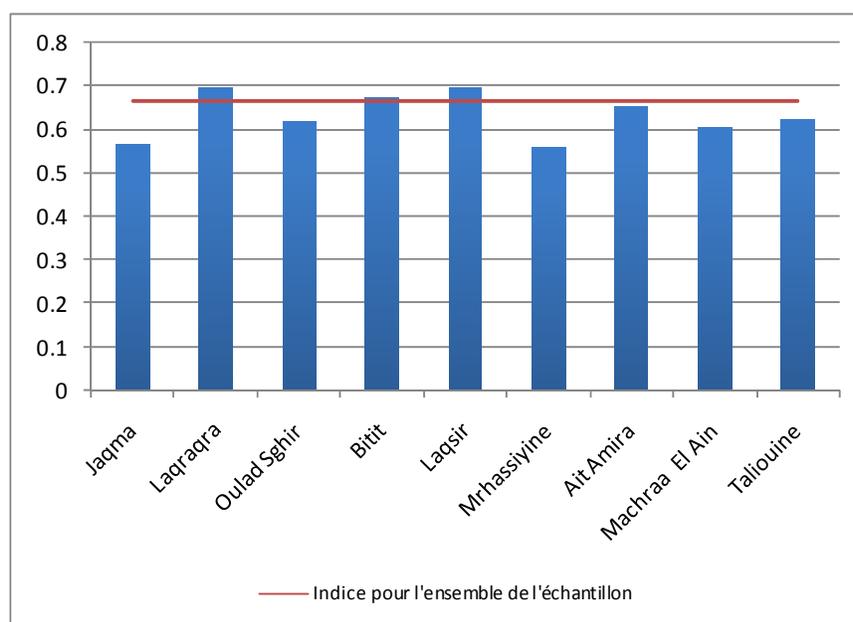
¹⁰⁹ Si l'indice de Gini est proche de 0, ceci signifie que les différences relatives sont en moyenne faibles par rapport à la moyenne des revenus: les inégalités dans la population sont faibles. Si l'indice de Gini est proche de 1, alors au contraire il y a de fortes différences relatives en moyenne: les inégalités sont fortes.

Tableau 56. Distribution des revenus. Indice de Gini et niveau des revenus

Régions & Communes	Indice de Gini	Revenu des ménages	Caractéristique
Chaouia	0,63	62 356	
Jaqma	0,56	76 294	Intermédiaire
Laqraqra	0,69	62 633	Intermédiaire
Oulad Sghir	0,62	45 729	Pauvre
Saïss	0,67	78 898	
Bitit	0,67	101 889	Riche
Laqsir	0,69	80 181	Intermédiaire
Mrhassiyine	0,56	40 722	Pauvre
Souss-Massa	0,65	88 973	
Aït Amira	0,65	126 046	Riche
Machraa El Ain	0,60	85 888	Intermédiaire
Taliouine	0,62	49 198	Pauvre

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Figure 61. Indice de Gini par commune



Le Haut Commissariat au Plan a publié en 2004 des indices de Gini par commune, fondés sur l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages de 2000/01¹¹⁰. Reposant sur des dépenses de consommation, le niveau général de l'indice de Gini ainsi dégagé est logiquement plus faible que celui calculé sur la base du revenu, comme c'est le cas de notre enquête, dans la mesure où les écarts de consommation sont moins élevés que les écarts de revenus. Pour nos neuf communes, l'indice calculé par le HCP varie de 0,34 (Oulad Sghir et Jaqma, Chaouia) à 0,44 (Taliouine, Souss-Massa et Mrhassiyine, Saïss), en passant par près de 0,40 (Laqraqra, Chaouia ; Laqsir, Saïss et Aït Amira, Souss-Massa).

¹¹⁰ Haut Commissariat au Plan, *Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc ; données cartographiques et statistiques*, Rabat, septembre 2004.

6.3.3. Structure des revenus

La composition du revenu global par types d'activités, et partant par sources de revenus, va nous éclairer sur l'importance et la structure des revenus non agricoles générés par les activités hors exploitation, mais d'abord met en évidence assez logiquement le poids des revenus de nature agricole : les revenus des productions végétale et animale, de la transformation des produits agricoles et le salaire agricole¹¹¹.

¹¹¹ *Revenu de l'Exploitation = Revenu de la Production Végétale + Revenu de la Production Animale + Revenu de la Transformation des Produits Agricoles ; Revenu Agricole = Revenu de l'Exploitation + Rentes Agricoles Perçues + Salaire Agricole ; Revenu Non Agricole = Salaire Non-Agricole + Revenu de l'Auto-emploi + Transferts Publics + Transferts Privés + Revenus Locatifs Autres qu'agricoles.*

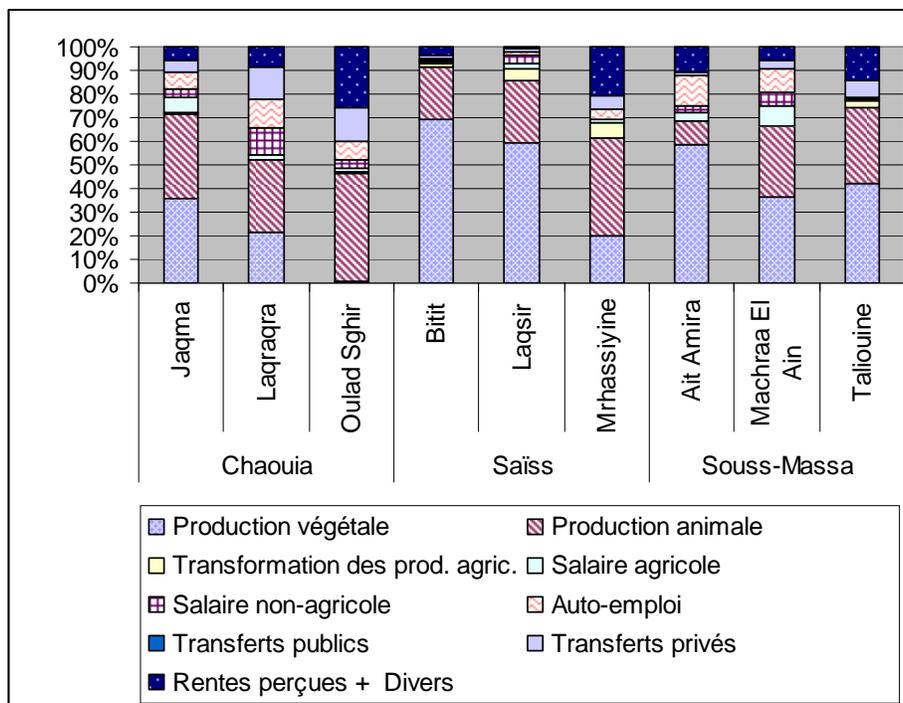
Tableau 57. Sources de revenus à l'échelle des communes (Dh/Equivalent Adulte)

Activités	Chaouia	%	Jaqma	Laqraqra	Oulad Sghir	Saïss	%	Bitit	Laqsir	Mrhassiyine	Souss-Massa	%	Ait Amira	Machraa El Ain	Taliouine
Production végétale	2448	22,4	4749	2143	83	9672	59	15085	8973	1873	9516	48	18231	6734	3463
Production animale	3993	36,5	4641	3015	4296	4334	26	4805	4098	3864	4047	20	3172	5571	2658
Transformation des productions agricoles	74	0,7	158	10	46	517	3	302	766	566	64	0	6	3	234
Salaire agricole	412	3,8	821	213	147	164	1	102	263	146	1054	5	1184	1614	0
Salaire non-agricole	642	6	449	1128	340	250	2	186	546	0	706	4	761	1065	65
Auto-emploi	978	9	912	1248	760	286	2	232	258	407	2090	11	4156	1813	42
Transferts publics	0	0	0	0	0	6	0	0	20	0	0	0	0	0	0
Transferts privés	1106	10	712	1325	1329	293	2	220	193	527	525	3	402	584	578
Rentes perçues + Divers	1294	12	729	862	2424	888	5	833	82	1933	1827	9	3329	1105	1175
Revenu global	10947	100	13172	9945	9426	16410	100	21764	15198	9316	19829	100	31241	18489	8214
Revenu agricole / rev. global[1]		63,3					89,5					74			

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Le revenu agricole représente dans les régions de Chaouia, Saïss et Souss-Massa respectivement 63,3 %, 89,5 % et 74 % du revenu global. Même si ces proportions n'ont qu'une valeur tout à fait indicative, elles permettent d'éclairer des réalités régionales parfois fortes. Ainsi, la part relativement faible de Chaouia s'explique par la sécheresse qui a sévi durant l'année de référence (2007)¹¹², sécheresse dont l'impact sur la production – et partant sur les revenus – est d'autant plus sévère dans les régions d'agriculture pluviale et faiblement diversifiées, ce qui est le cas de la région en question. A tel point que dans certaines localités, l'activité agricole s'est révélée déficitaire.

Figure 62. Sources de revenu à l'échelle des communes (%)



Source: Tableau 57

Ce ne devrait pas être le cas de la région du Souss-Massa où l'irrigation est en principe répandue dans deux localités sur les trois enquêtées (Aït Amira et Machraa El Ain), ce qui permet de sécuriser une grande partie de la production. Aussi, la contribution relativement élevée du revenu agricole dans le revenu global peut-elle aussi bien témoigner de déficits de la production agricole que de la vitalité des activités non agricoles dont l'importance commencerait ainsi à faire le « poids » face au revenu agricole. En fait, les deux cas de figure existent et peuvent même parfois se conjuguer, comme en témoigne la situation de la commune de Machraa El Ain où la pénurie d'eau handicape de plus en plus les productions agrumicole et laitière, mais où des opportunités de travail dans le salariat non agricole ou l'auto-emploi permettent de compenser plus ou moins le déclin de certaines activités agricoles¹¹³.

Quant à la part très élevée du revenu agricole dans le Saïss (près de 90 %), elle n'est pas surprenante non seulement parce que la région, quoique d'agriculture pluviale, est naturellement mieux dotée, notamment avec une pluviométrie plus abondante (*bour* favorable), mais aussi parce que sa production agricole est plus diversifiée, permettant selon les campagnes de compenser, par exemple, les déconvenues de la céréaliculture par les performances du maraîchage ou de l'arboriculture fruitière. A

¹¹² Depuis les années 1980, la fréquence des sécheresses s'est accélérée. Au niveau national, une année sur deux en moyenne est considérée sèche depuis le début des années 1990.

¹¹³ S.R. Sippel, *Discussions de focus group : Souss-Massa, compte rendu, doc. ronéo, op.cit., pp. 10-13.*

cela il faut ajouter, comme on le verra plus loin, la faiblesse relative des autres sources de revenus, notamment des transferts privés, la région n'étant pas un foyer important d'émigration.

Parmi les revenus agricoles, la part de la production végétale est naturellement prépondérante¹¹⁴, sauf dans (Oulad Sghir, Laqraqra) de Chaouia et Mrhassiyine de Saïss où elle est inférieure à celle de la production animale (voir infra). Le revenu des activités végétales apparaît particulièrement élevé dans les communes de Bitit (Saïss) et Ait Amira (Souss-Massa) avec des niveaux qui atteignent respectivement près de 15 000 Dh et près de 18 000 Dh par équivalent adulte, suivies par Laqsir (Saïss) et Machrâa El Aïn (Souss) avec des revenus proches de 9 000 Dh et 7 000 Dh par équivalent adulte. L'explication de ces niveaux relativement élevés de revenus réside dans la contribution importante du maraîchage et de l'arboriculture fruitière dans leur système de cultures. En revanche, les communes où les systèmes de culture sont dominés par les céréales ou l'arboriculture extensive (bour défavorable et montagne) présentent des revenus de l'activité végétale sensiblement plus modestes, comme c'est le cas de Laqraqra, Oulad Sghir, Mrhassiyine et Taliouine.

Le niveau des revenus générés par les activités de production animale sont dans l'ensemble assez modestes, généralement 3 000 Dh / équivalent adulte. Deux communes se démarquent de l'ensemble. La première, Machraa El Ain du Souss-Massa, présente le revenu le plus élevé (5 571Dh / équivalent adulte). La seconde, Laqraqra de la Chaouia, affiche le revenu le plus faible pour l'activité animale (3015 Dh / équivalent adulte). Pour cette commune pastorale, l'année sèche, et le contexte économique général qui en découle, ont visiblement affecté le revenu de la production animale (essentiellement ovine).

Toutefois, le cheptel peut apporter des recettes conséquentes en cas de décapitalisation et la Chaouia illustre le rôle de régulation que peut jouer la production animale : la faiblesse des résultats de la production végétale du fait de conditions climatiques défavorables (sécheresse) lors de la campagne 2007 a été atténuée par l'accroissement des résultats de l'élevage lié à un taux d'abattage plus important (à la fois revenus additionnels et réduction des coûts d'entretien du bétail).

Le cheptel : une variable d'ajustement des revenus agricoles

Dans les zones où domine l'agriculture pluviale, l'utilisation du cheptel en tant que variable d'ajustement des revenus est caractéristique des exploitations agricoles, surtout celles qui ont un ratio inférieur à 5 ha de SAU/ménage.

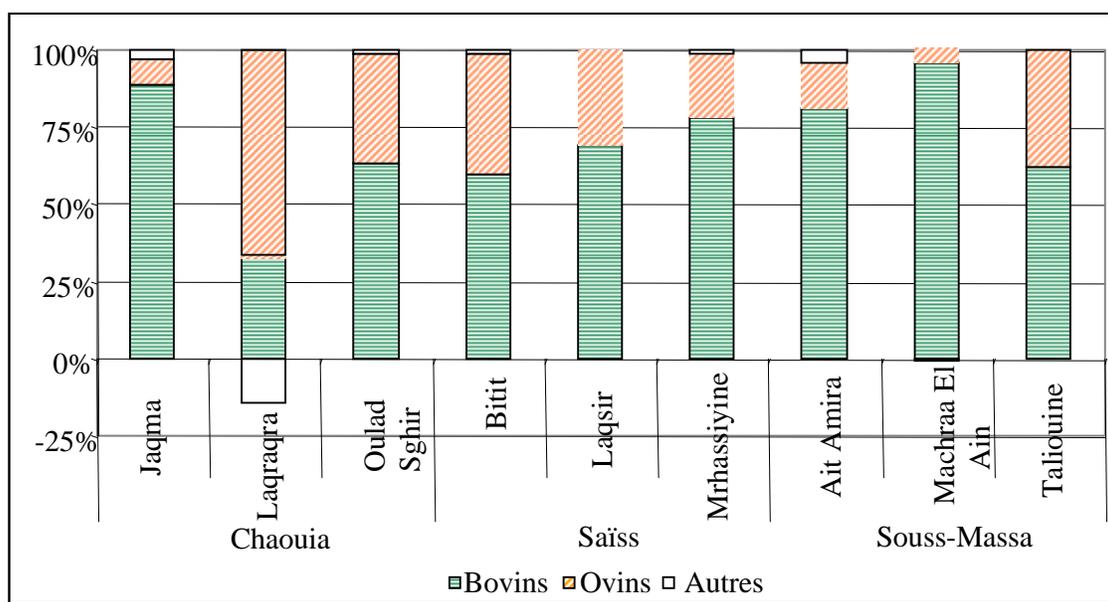
L'élevage permet d'amortir les déficits de la production végétale générés par une mauvaise campagne grâce à la vente d'une partie du cheptel qui permet par ailleurs de diminuer les charges d'entretien et d'alimentation (paille, orge....).

Si la vente du cheptel affecte le capital de l'exploitant agricole, celui-ci le reconstituera à l'issue d'une bonne campagne. D'où le rôle de régulateur du cheptel, surtout quand l'élevage est pratiqué de façon traditionnelle.

En valeur relative, on peut constater que ce sont les revenus de l'élevage bovin qui représentent de loin la part la plus importante du revenu généré par le système de production animale (60 à 96 %). Comme on l'a évoqué plus haut, il n'y a qu'à Laqraqra que cette part tombe à 34 %.

¹¹⁴ Au niveau national, la valeur ajoutée agricole se partage généralement à raison de deux tiers pour la production végétale et un tiers pour la production animale.

Figure 63 . Parts relatives des revenus générés par les ovins et les bovins



Les revenus de la transformation des produits agricoles apparaissent quasiment insignifiants, mais les salaires gagnés dans des activités agricoles en revanche sont plus significatifs, du moins dans les communes de Machraa El Ain et d'Ait Amira (Souss-Massa) avec respectivement 1 614 Dh/équivalent adulte et 1 184 Dh/équivalent adulte et de Jaqma (Chaouia) et 821 Dh/équivalent adulte. Dans ces communes, les revenus du salariat agricole semblent surtout liés à l'existence de spéculations fortement utilisatrices de main d'œuvre occasionnelle (maraîchage et agrumes).

En ce qui concerne les revenus de rente, on peut noter que leur part est significative en valeur moyenne mais cela s'explique largement (voir méthodologie) du fait de quelques ménages bénéficiaires de rentes et de revenus exceptionnels élevés¹¹⁵. Toutefois, la commune d'Ait Amira dans le Souss-Massa se distingue par des montants de rente sensiblement plus importants, ce qui peut s'expliquer par une tendance qui semble s'affirmer dans cette zone et qu'on a déjà évoquée plus haut : des petits agriculteurs, incapables de soutenir les investissements et les charges d'exploitation de cultures devenues intensives, préfèrent louer leur terre à d'autres producteurs, mieux dotés et désireux d'élargir leurs surfaces exploitées. C'est en tout cas un phénomène « relativement récent », que plusieurs opérateurs de la filière « tomate » et « agrumes » ont évoqué lors des entretiens de l'enquête « filières », confirmé par les réunions de focus groups et dont nous avons déjà fait état¹¹⁶.

L'importance des différents revenus non agricoles apparaît très variable selon les régions, et entre les communes d'une même région. Ainsi, les salaires non agricoles sont insignifiants dans les communes du Saïss, mais restent modestes dans le Souss-Massa (1065 Dh/ équivalent adulte à Machraa El Ain) et dans la Chaouia (1 128 Dh/ équivalent adulte à Laqraqra).

L'effet de l'auto-emploi sur le revenu est tout aussi limité. Seules quelques communes (Laqraqra et Jaqma dans la Chaouia, Ait Amira et Machraa El Ain dans le Souss-Massa) dépassent les 900 Dh/ équivalent adulte. Avec 4 156 Dh/ équivalent adulte Ait Amira fait exception. L'auto-emploi apparaît surtout dans les communes les plus exposées à l'aléa climatique (plaine semi-aride de Chaouia) ou à une

¹¹⁵ Les valeurs médianes des revenus des rentes sont nulles et, pour l'ensemble de l'échantillon, seuls 55 ménages ont un revenu tiré des rentes supérieur à 1000 Dh/équivalent adulte.

¹¹⁶ Voir Partie II. Filière Agrumes pour Machraa Al Ain, et Filière Tomate pour Ait Amira ; voir aussi S.R. Sippel, Discussions de focus groupe : Souss-Massa, compte rendu, doc. ronéo, op.cit., pp. 2-6 et 10-13.

forte pression sur les ressources naturelles (plaine de Souss-Massa très dépendante des ressources en eau souterraine). A Ait Amira, la proximité d'Agadir constitue également un facteur d'entraînement.

Plutôt que des activités circonscrites ce sont souvent les combinaisons d'activités qui illustrent le mieux les situations rurales. A titre d'exemple, on peut évoquer le cas de Oulad Sghir où la pluriactivité est une très ancienne pratique. Les petits exploitants vendent leur force de travail comme ouvrier agricole dans les grandes exploitations céréalières ou pratiquent des petits commerces informels. Les grands exploitants développent des activités commerciales et adoptent des stratégies pour profiter des fluctuations des prix agricoles. Les moyens exploitants travaillent fréquemment dans le commerce de céréales ou de bétail grâce aux camions qu'ils possèdent pour le transport. La commune semble donc avoir une certaine affinité avec le commerce qui peut offrir une activité alternative à l'agriculture.

Les transferts publics n'existent généralement pas dans le monde rural marocain. En revanche, les revenus des transferts privés sont significatifs dans deux communes de la Chaouia (1325 Dh et 1329 Dh/ équivalent adulte dans les communes de Laqraqra et Oulad Sghir¹¹⁷), beaucoup plus faibles ailleurs (de l'ordre de 500 à 700 Dh/ équivalent adulte à Jaqma, Mrhassiyine, Machraa El Ain et Taliouine).

Ces différences peuvent s'expliquer à l'examen de la proportion des ménages ayant des migrants d'une part et celle des émigrés qui envoient des transferts d'autre part. Ainsi, comme on peut le constater dans la Figure , les communes de la Chaouia se caractérisent par des proportions de ménages ayant des migrants, comprises entre 30 et 40 %, mais dont plus de 90 % des migrants envoient des transferts. Dans les communes du Saïss, tout en ayant des proportions de ménages « à émigrés » équivalentes, la part des émigrés qui envoient des transferts tombe à moins du quart. Les communes de Souss-Massa présentent deux profils contrastés, d'un côté Ait Amira et Machraa El Ain avec près de 20 % des ménages ayant des émigrés parmi lesquels 90 % envoient des transferts, de l'autre la commune de Taliouine où la situation inverse prévaut : près de 80 % des ménages ont des émigrés mais dont seulement 30 % procèdent à des transferts. Finalement, à l'exception de Taliouine, l'élément déterminant semble bien être la proportion des émigrés qui envoient des transferts. C'est là où le montant moyen du transfert par émigré contribue à mieux éclairer la situation : en effet, à Taliouine, non seulement la proportion des émigrés qui envoient de l'argent est relativement faible, mais le montant moyen transféré l'est aussi (soit 5 369 Dh pour une moyenne globale de 6 246 Dh, (cf. Figure 64).

Par ailleurs, dans la région de Chaouia, la commune de Laqraqra en particulier connaît depuis les années 1960 un mouvement migratoire important, qui touche surtout les jeunes, lesquels partent vers l'extérieur plus qu'à l'intérieur du pays, traditionnellement vers l'Italie, et depuis peu vers l'Espagne et la Lybie. Inégalement réparti sur son territoire, ce mouvement migratoire prend actuellement la forme de l'émigration familiale. Alors que les grands parents restent au douar d'origine, les hommes partent les premiers à la recherche de travail avant de faire venir l'épouse et les enfants. Les métiers pratiqués sont le commerce ambulancier, la menuiserie, la maçonnerie, la pêche et les travaux publics. En termes de revenus, l'émigration assure la partie la plus importante du revenu non agricole pour une partie des ménages agricoles. Ainsi, les émigrés de la famille financent la campagne agricole et investissent, selon les opportunités, dans l'achat de cheptel ovin et bovin, le creusement des puits et la mécanisation agricole.

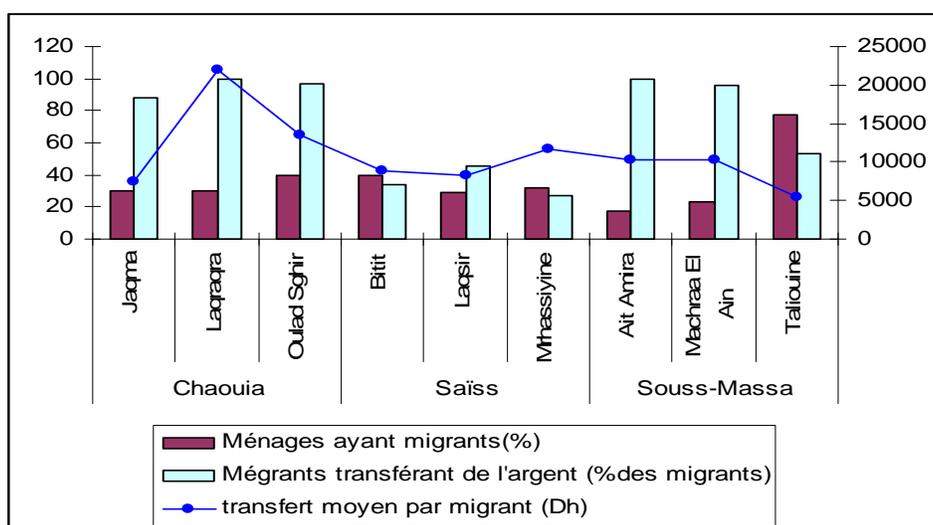
Quant à Souss-Massa, les réunions de focus groups qui y ont été organisées ont mis en évidence l'importance des transferts de l'émigration dans le maintien des équilibres de certains ménages. C'est notamment le cas de la commune de Taliouine où même l'organisation en coopérative (d'argan et de safran), si elle améliore certes l'existant, n'arrive guère pour autant à assurer des revenus suffisants, minés qu'ils sont par les aléas de la production, la faiblesse des rendements, la hausse des coûts de production, le poids de la démographie¹¹⁸... C'est aussi le cas à Machraa El Ain où la hausse du coût de

¹¹⁷ Au niveau du ménage les transferts sont en moyenne de 4 700 Dh/an dans la Chaouia.

¹¹⁸ S.R.Sippel, *Discussions de focus groupe, op.cit.*, pp. 6-10.

l'alimentation du bétail en particulier¹¹⁹ a semble-t-il conduit de nombreux éleveurs et producteurs de lait à abandonner leur activité pour émigrer¹²⁰. On a même expliqué que, alors que la coopérative (laitière en l'occurrence) avait il y a plusieurs années constitué « une alternative à l'émigration » en offrant à la population locale des sources de revenus convenables, aujourd'hui, c'est à nouveau l'émigration qui redeviendrait une alternative à une activité de production laitière ne garantissant plus des conditions de vie acceptables.

Figure 64. Migration et transferts



Source : Enquête Ménages RuralStruc, Annexe6, Tableau 3.

Au total, à l'exception de deux communes de Chaouia (Laqraqa et Oulad Sghir), le revenu agricole reste le pilier du revenu global des ménages puisqu'il en représente plus des trois quarts. Du coup, les revenus non agricoles ne sont importants que dans les deux communes précitées de la Chaouia, et dans une moindre mesure à Jaqma (Chaouia), Ait Amira et Machraa El Ain (Souss-Massa), avec des parts comprises entre 40 et 50 % du revenu global pour les premières et près de 20 % pour les secondes. En dépit de leur multiplicité, ces revenus reviennent pour l'essentiel aux revenus salariaux, aux revenus de l'auto-emploi et aux transferts privés. Il faut dire que d'autres facteurs entrent en jeu. Ainsi, une partie des transferts n'est pas effectuée en espèces ; par ailleurs, beaucoup de ménages peuvent recevoir des transferts mais en petits montants, comptant peu dans le revenu global ; la faible qualification des membres des ménages les condamnent, lorsqu'ils vont travailler hors de l'exploitation, à se contenter de faibles rémunérations salariales ; même l'auto-emploi peut se réduire à de petits « métiers » à faible rentabilité... Il n'en demeure pas moins que, à côté de la sous-rémunération des activités concernées, on ne peut écarter les hypothèses de sous-déclarations de cette catégorie de revenus de la part des ménages concernés...

6.4. Dépenses des ménages ruraux

Seront analysées ici les dépenses des ménages ruraux dans les trois régions de l'enquête. Nous présenterons dans un premier temps les dépenses totales annuelles en rapport avec le revenu global et l'épargne, avant de procéder dans un second temps à l'analyse de la structure de ces dépenses.

¹¹⁹ Conséquence encore de la pénurie d'eau et du recours croissant à l'achat d'aliments composés.

¹²⁰ S.R.Sippel, Discussions de focus group, op.cit., pp.10-13.

6.4.1. Dépenses annuelles et revenus

Les montants des dépenses totales annuelles par ménage tendent à se rapprocher dans les trois régions avec 47.436 Dh pour la Chaouia, 44.710 Dh pour le Saïss et 48.855 Dh pour le Souss-Massa. Si l'on compare ces montants de dépenses annuelles avec la moyenne nationale des dépenses en milieu rural, telle que dégagée par l'enquête annuelle pour 2007 du Haut Commissariat au Plan¹²¹, on constate une très forte convergence.

Tableau 58. Revenu et dépenses par région et commune

Région/Commune	Revenu global	Dépenses alimentaires	Dépenses d'accès aux services	Dépenses totales annuelles	Epargne
Chaouia	62 356	35 428	12 008	47 436	14 920
Jaqma	76 294	42 904	12 389	55 293	21 001
Laqraqra	62 633	32 841	10 859	43 700	18 933
Oulad Sghir	45 729	29 478	12 808	42 286	3 443
Saïss	78 898	31 501	13 209	44 710	34 188
Bitit	101 889	41 833	19 191	61 024	40 865
Laqsir	80 181	27 859	9 100	36 959	43 222
Mrhassiyine	40 722	19 355	8 555	27 910	12 812
Souss-Massa	88 973	36 759	12 096	48 855	40 118
Ait Amira	126 046	27 718	20 750	48 468	77 578
Machraa El Ain	85 888	23 069	9 299	32 368	53 520
Taliouine	49 198	39 610	6 142	45 752	3 446

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Cette structure des dépenses totales annuelles détermine les niveaux d'épargne des ménages. Les soldes de toutes les communes et donc de toutes les régions sont positifs et sont respectivement de 14 920 Dh et 34 188 Dh et 40 118 Dh pour la Chaouia, le Saïss et le Souss-Massa, soit respectivement 23,9 %, 43,3 % et 45,1 % en valeur relative. On notera toutefois la grande fragilité des revenus moyens des communes les plus pauvres de chaque région, en particulier à Oulad Sghir et Taliouine.

Les dépenses annuelles par personne sont de 6.161 Dh dans la Chaouia, 6.042 Dh dans le Saïss et 7.634 Dh dans le Souss-Massa. Ces montants sont tous en deçà de la dépense annuelle moyenne en 2007 en milieu rural¹²², qui était de 7 752 Dh, surtout pour les régions de la Chaouia et du Saïss.

¹²¹ 46 500 Dh par ménage, HCP, 2008.

¹²² HCP, 2008.

Tableau 59. Dépenses par personne et par équivalent adulte

Région/Commune	Nombre de personnes par ménage	Dépenses par personne	HCP 2007 7752 Dh = 100	Nombre de personnes en Equ. Adulte	Dépenses par Equ. Adulte
Chaouia	7,7	6 161	79	6,1	7 776
Jaqma	7,1	7 788	100	5,8	9 533
Laqraqra	9,0	4 856	63	7,2	6 069
Oulad Sghir	7,0	6 041	78	5,3	7 978
Saïss	7,4	6 042	78	5,7	7 844
Bitit	7,9	7 725	100	6,0	10 171
Laqsir	7,3	5 063	65	5,8	6 372
Mrhassiyine	6,9	4 045	52	5,3	5 266
Souss-Massa	6,4	7 634	98	5,1	9 579
Ait Amira	5,6	8 655	112	4,6	10 537
Machraa El Ain	6,0	5 395	70	5,1	6 347
Taliouine	8,0	5 719	74	5,5	8 319

Source : Enquête Ménages RuralStruc et HCP, 2008.

En revanche, en se plaçant au niveau des communes rurales, force est de constater que certaines d'entre elles affichent un montant de dépenses par personne équivalent ou légèrement supérieur à la moyenne nationale. C'est le cas de Jaqma dans la Chaouia, avec 7 788 Dh par personne/an, Bitit dans le Saïss avec 7 725 Dh et Aït Amira dans le Souss-Massa avec 8 655 Dh. Ce sont d'ailleurs ces communes rurales qui tirent la moyenne de dépense par personne de leur région vers le haut.

Les dépenses par équivalent adulte confirment globalement les tendances dégagées par l'analyse des dépenses par personne aux niveaux régional et communal. Les trois communes phares de l'enquête, celles qui tirent le revenu moyen de la région vers le haut, affichent des moyennes de dépenses par équivalent adulte plus élevées avec 9 533 Dh pour Jaqma, 10 171 Dh pour Bitit et 10 537 Dh pour Aït Amira.

6.4.2. Structure des dépenses globales

La structure des dépenses annuelles globales exprime la répartition entre dépenses alimentaires et dépenses d'accès aux services. On examinera ensuite les dépenses exceptionnelles.

6.4.2.1. Les dépenses alimentaires

Le niveau des dépenses alimentaires par ménage est relativement homogène ; les montants sont de l'ordre de 35 428 Dh dans la Chaouia, 31 501 Dh dans le Saïss, et 36 759 Dh dans le Souss-Massa. En termes relatifs, les dépenses alimentaires représentent 41 % du revenu global dans le Souss-Massa, 40 % dans le Saïss et, logiquement, 57 % dans la Chaouia, la région la plus pauvre. Simple confirmation de la Loi d'Engel, la part des dépenses alimentaires dans le revenu global est généralement d'autant plus faible que celui-ci est élevé.

Tableau 60. Structure des dépenses alimentaires des ménages (%)

Région / Commune	Dépenses alimentaires par ménage (Dh)	Céréales	Viandes	Légumes et fruits	Huile et Corps gras	Lait et Œufs	Sucre	Thé, Café et Boisson	Légumineuses	Autres
Chaouia	35 428	39.4	24.7	16.4	4.9	1.7	5.1	5.5	1.6	0.7
Jaqma	42 904	48.3	18.9	15.2	4.1	3.1	4.2	4.3	1.6	0.3
Laqraqra	32 841	22.9	35.3	19.7	4.9	0.7	6.2	7.2	1.6	1.6
Oulad Sghir	29 478	44.1	21.8	14.3	6.4	0.8	5.3	5.5	1.6	0.2
Saïss	31 501	31.8	20.1	16.5	9.7	3.3	4.3	8.4	5.2	0.7
Bitit	41 833	35.3	17.1	18.9	8.4	2.2	3.7	9.2	4.4	0.6
Laqsir	27 859	30.7	22.6	13.1	11.1	3.9	5.0	7.0	5.7	0.8
Mrhassiyine	19 355	21.3	25.9	14.1	11.6	6.4	5.1	7.9	7.2	0.6
Souss-Massa	36 759	31.1	16.3	10.9	9.6	3.8	11.9	13.7	1.9	0.9
Ait Amira	27 718	35.3	22.1	17.3	7.0	7.1	4.4	3.0	2.1	1.6
Machraa El Ain	23 069	16.5	25.0	15.8	24.2	5.6	3.8	5.1	3.1	0.9
Taliouine	39 610	58.1	15.6	9.3	5.3	2.1	3.6	4.0	2.1	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Des variations intra région dans les montants des dépenses alimentaires existent. Elles sont assez prononcées, allant du simple au double dans le Saïss. Dans Souss-Massa, c'est la commune rurale de montagne -Taliouine - qui dépense le plus pour l'alimentation (80 %), ce qui atteste de la vulnérabilité de sa situation.

La structure des dépenses alimentaires montre que le tiers en est affecté à l'achat des *céréales*, dans des proportions presque identiques dans les trois régions, avec un pourcentage de 39 % dans la Chaouia, 32 % dans le Saïss et 31 % dans le Souss-Massa. L'achat de *viande* prend de l'importance dans la structure des dépenses alimentaires des ménages, absorbant 24.7 % de ce budget dans Chaouia, 20.1 % dans Saïss et plus de 20 % dans les communes les plus riches du Souss-Massa. L'achat des *fruits et légumes* marque une évolution assez sensible dans le comportement alimentaire des ménages ruraux. Alors qu'elle était assez marginale, la part réservée à ces denrées se situe désormais autour des 16 - 18 % dans Chaouia, le Saïss et à Ait Amira et Machraa El Ain. Taliouine reste en marge de ces tendances.

6.4.2.2. Les dépenses d'accès aux services

Les montants moyens de ce poste de dépenses sont de 12 008 Dh dans la Chaouia, 13 209 Dh dans le Saïss et 12 096 Dh dans le Souss-Massa. Dépense incompressible, l'accès aux services accapare une part d'autant plus importante que le revenu est faible : 13,6 % dans le Souss-Massa, 16,7 % dans le Saïss et 19,3 % dans la Chaouia.

La structure des dépenses pour l'accès aux différents services montre que, d'une manière générale, celles-ci sont affectées à hauteur de 20 – 30 % aux soins médicaux, à l'énergie (éclairage, cuisson, chauffage), au transport et à la scolarité des enfants, de façon relativement homogène avec cependant des variations pour la Chaouia où les dépenses de santé sont relativement plus élevées et celles d'éducation plus faibles.

Tableau 61. Structure des dépenses par catégorie de services (en %)

Région / Commune	Dépenses d'accès aux services par ménage (Dh)	Soins médicaux	Energie (éclairage, cuisson, chauffage)	Transport	Scolarité des enfants	Eau
Chaouia	12 008	37.4	19.9	27.3	10.3	5.1
Jaqma	12 389	32.4	19.7	27.8	10.6	9.5
Laqraqra	10 859	37.9	23.4	27.8	9.6	1.3
Oulad Sghir	12 808	42.5	16.8	26.5	10.5	3.6
Saïss	13 209	30.1	22.7	19.9	24.3	3.1
Bitit	19 191	24.9	23.0	19.2	29.6	3.2
Laqsir	9 100	34.9	22.3	21.7	20.3	0.9
Mrhassiyine	8 555	42.3	22.0	19.9	10.6	5.1
Souss-Massa	12 096	19.9	37.0	23.9	13.7	5.4
Ait Amira	20 750	15.8	49.9	22.6	7.2	4.5
Machraa El Ain	9 299	23.5	20.0	26.7	21.6	8.2
Taliouine	6 142	28.1	25.6	22.5	21.6	2.2

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Examinées au niveau des communes rurales, les disparités apparaissent quasiment absentes dans la Chaouia, les ménages dans les trois communes consacrant plus ou moins 10 % des dépenses en question à la scolarisation des enfants. Mais, bien que Saïss affiche la meilleure moyenne des dépenses de scolarité des trois régions, avec 24,3 %, la commune de Mrhassiyine ne leur consacre que 10,6 %, et se situe de la sorte au niveau des dépenses des communes de la Chaouia. Par contre, c'est dans le Souss-Massa que les différences entre les communes sont les plus significatives. De la même façon, Aït Amira ne réserve que 7,2 % aux dépenses de scolarisation contre 21,6 % pour les communes de Machraa El Ain et de Taliouine. Ce qui pourrait apparaître comme paradoxal pour une commune où le niveau de revenu des ménages est élevé. Mais pas vraiment, puisque en valeur absolue, la part est de 1494 Dh pour Aït Amira et seulement de 1327 Dh pour Taliouine.

6.4.2.3. Les dépenses exceptionnelles

Au-delà des dépenses courantes annuelles, les chefs de ménage enquêtés ont été sollicités pour décliner leurs dépenses exceptionnelles durant les cinq dernières années, soit pour acquérir ou réaménager un logement, financer des cérémonies ou célébrer une fête, et enfin acheter un véhicule. Les montants de ces dépenses exceptionnelles se situent à des niveaux à peu près similaires dans les trois régions avec 28 506 Dh dans la Chaouia, 30 520 Dh dans le Saïss et 30 059 Dh dans le Souss-Massa. Les différences apparaissent plutôt au niveau des communes rurales, notamment dans le Souss-Massa, où la commune Aït Amira affiche un montant largement supérieur à la moyenne de la région, soit 54 821 Dh, ce qui correspond par ailleurs à plus de trois fois la dépense de la commune de Taliouine (16 243 Dh).

Tableau 62. Structure des dépenses exceptionnelles (%)

Région / Commune	Dépenses exceptionnelles par ménage (Dh)	Habitat	Cérémonie/ fête/ Sdaq	Véhicule	TV / Radio / Parabole	Réfrigérateur	Téléphone	Vélo / Moto
Chaouia	28 506	52.3	21.7	15.1	4.7	3.7	0.8	1.7
Jaqma	34 061	51.7	22.9	17.3	3.7	2.5	0.6	1.4
Laqraqra	21 475	41.5	28.8	13.6	6.1	5.9	1.1	3.0
Oulad Sghir	29 633	61.8	14.4	13.2	5.1	3.6	0.7	1.2
Saïss	30 520	35.6	32.8	18.5	5.3	4.8	2.3	0.7
Bitit	33 724	33.6	34.0	17.0	6.4	5.4	2.7	0.9
Laqsir	29 747	37.9	29.1	20.9	4.8	4.1	2.2	0.9
Mrhassiyine	26 331	36.7	35.4	18.2	3.7	4.4	1.7	0.0
Souss-Massa	30 059	55.9	21.4	10.9	4.2	3.0	1.2	3.4
Ait Amira	54 821	70.5	12.8	9.1	3.1	2.5	0.7	1.3
Machraa El Ain	20 045	28.8	31.0	19.4	5.3	4.5	2.0	9.0
Taliouine	16 243	50.1	37.0	1.5	6.7	2.5	1.6	0.6

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Les dépenses affectées à l'habitat représentent 52,3 % des dépenses exceptionnelles dans Chaouia, 55,9 % dans Souss-Massa et 35,6 % dans Saïss. Au niveau des communes rurales, si dans Saïss les communes se situent plus ou moins au niveau de la moyenne de la région, il n'en va pas de même dans les autres régions. La dépense affectée à l'habitat atteint 62 % chez Oulad Sghir dans Chaouia et 70,5 % à Aït Amira dans Souss-Massa, dépassant largement les moyennes respectives de ces deux régions.

Le poste de dépense pour les *cérémonies et fêtes* occupe la deuxième place dans la catégorie des dépenses exceptionnelles, avec 33 % dans Saïss, 21,5 % dans Chaouia et Souss-Massa. Mais cette dépense atteint 37 % à Taliouine et Mrhassiyine, et 34 % à Bitit.

L'achat de *véhicule* a absorbé 15,1 % des montants des dépenses exceptionnelles dans Chaouia, 18,5 % dans Saïss et 11 % dans Souss-Massa. A souligner le cas de Taliouine où l'achat de véhicule n'a concerné que 1,5 % des dépenses exceptionnelles.

En plus de ces trois postes de dépense, des montants sont réservés à l'acquisition de poste de TV, de radio, parabole, réfrigérateur, téléphone, dans des proportions des dépenses exceptionnelles de 11 % dans Chaouia, 13 % dans Saïss et 12 % dans Souss-Massa.

Encore, faut-il préciser que ces dépenses sont effectuées en fonction des disponibilités et de l'épargne dégagée par les ménages dans les différentes communes.

6.5. Impasses agricoles et rurales

A ce stade de nos analyses, et dans le cadre de l'hypothèse 2, nous avons cherché à initier la réflexion sur la question des impasses. Une première approche de cette question peut consister à mettre en rapport le niveau des dépenses et celui des revenus tels que dégagés plus haut. Par impasse agricole, on entend ici l'incapacité du revenu de l'exploitation agricole à couvrir les dépenses du ménage agricole. Par impasse rurale, on entend l'incapacité du revenu global à couvrir les dépenses du même ménage.

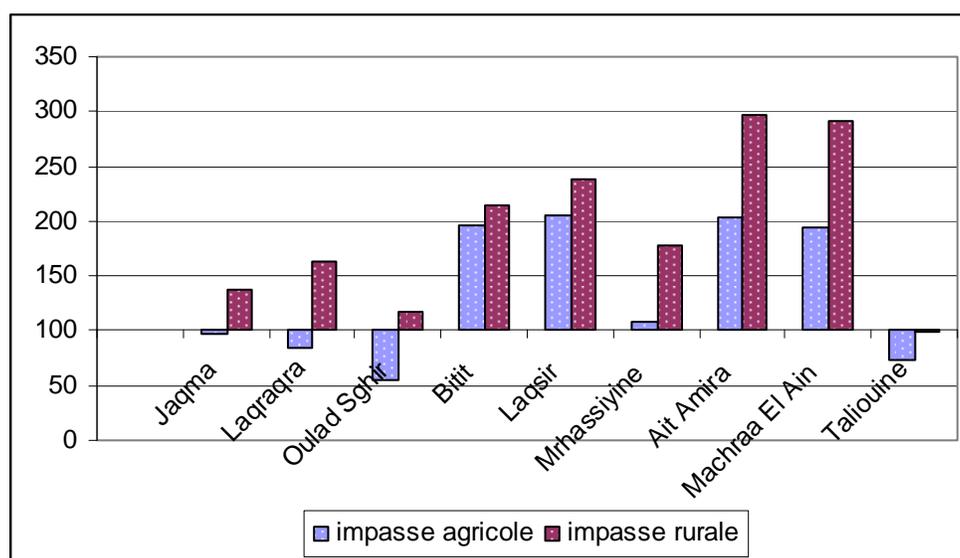
Tableau 63. Couverture des dépenses des ménages agricoles par les revenus

Région	Commune	Revenu d'expl. par Equ Adulte	Revenu global par Equ Adulte	Dépenses totales par Equ Adulte	Revenu d'expl. / Dépenses (%)	Revenu global / Dépenses (%)
Chaouia	Jaqma	9 390	13 172	9 533	98	138
	Laqraqra	5 159	9 945	6 069	85	164
	Oulad Sghir	4 379	9 426	7 978	55	118
	Ensemble	6 441	10 946	7 776	83	141
Saïss	Bitit	19 890	21 764	10 171	196	214
	Laqsir	13 071	15 198	6 372	205	239
	Mrhassiyine	5 738	9 316	5 266	109	177
	Ensemble	14 006	16 410	7 844	179	209
Souss-Massa	Ait Amira	21 403	31 241	10 537	203	296
	Machraa El Ain	12 305	18 489	6 347	194	291
	Taliouine	6 121	8 214	8 319	74	99
	Ensemble	13 563	19 830	9 579	142	207

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

L'examen de ce tableau nous montre que les ménages agricoles des trois communes de la Chaouia présentent des revenus d'exploitation agricole qui sont inférieurs aux dépenses du ménage. Ce taux de couverture des dépenses par le revenu d'exploitation varie de 55 % pour Oulad Sghir à 98 % pour Jaqma. Dans la région de Souss-Massa, ce sont les ménages de la commune de montagne (Taliouine) qui sont dans cette situation, avec un taux de couverture de 74 %. Très logiquement, les ménages des communes relativement riches de Bitit et Laqsir dans le Saïss, Ait Amira et Machraa El Ain dans le Souss-Massa affichent des taux nettement supérieurs à 100 %. On peut donc considérer que ce sont les ménages des communes de la Chaouia, pauvres et/ou en butte à la sécheresse, auxquels s'ajoutent les deux communes de montagne - Taliouine et, à un degré moindre, Mrhassiyine -, qui se trouvent en situation d'impasse agricole.

Figure 65. Impasses agricole et rurale



Si l'on se situe au niveau du revenu global, intégrant donc les revenus hors exploitation, on constate que seuls les ménages de la commune de Taliouine dans le Souss continuent de souffrir d'un déficit de leur revenu global par rapport à leurs dépenses. L'impasse rurale ne concernerait donc que cette commune. Les trois communes de la Chaouia, en particulier celle d'Oulad Sghir, seraient en situation de précarité. Elles sont toutes identifiées dans l'impasse agricole, tout en étant proches de l'impasse rurale. (cf. Figure).

7. Différenciation par rapport à l'accès au marché

Compte tenu des effectifs insignifiants¹²³ des ménages ruraux qui recourent à la contractualisation, et étant donné que la quasi-totalité des ménages enquêtés sont en fait impliqués dans les modes de commercialisation autre que contractuels¹²⁴, la discussion sera focalisée sur les modes de commercialisation des produits agricoles des ménages enquêtés dans les localités étudiées.

Nous examinerons successivement les niveaux, et les modes de commercialisation et de détermination des prix des produits végétaux. Puis, nous aborderons la question de la commercialisation des produits animaux dans la limite des données recueillies dans ce domaine.

7.1. Niveaux de commercialisation des produits végétaux¹²⁵

La proportion des ménages qui commercialisent leur production végétale apparaît faible dans les communes de Chaouia, et elle est élevée dans le Saïss, avec un pic de 94 % à Bitit et autour des deux tiers dans les deux autres communes de Saïss et dans toutes celles de Souss-Massa (Tableau 64). L'importance des céréales dans tous les systèmes de production, cultures par essence vouées à l'autoconsommation (humaine et animale), est un premier élément d'explication de la part relativement substantielle des ménages non impliqués dans la commercialisation de leur production. A cela s'ajoutent les conditions de la campagne 2007 qui, en réduisant le volume de la production vivrière, diminuent d'autant la part susceptible d'être mise en marché. Ces deux facteurs ont pleinement joué dans les communes de Chaouia, ce qui explique les faibles proportions des ménages qui y commercialisent leur production.

Tableau 64. Part de la production végétale commercialisée¹²⁶

Région	Commune	Ménages enquêtés	Ménages producteurs de produits végétaux (1)	Ménages commercialisant des produits végétaux (2)	Part des ménages producteurs qui commercialisent (2) / (1)	Taux de commercialisation des produits végétaux
Chaouia	Jaqma	82	73	32	44 %	66.3 %
	Laqraqra	76	64	4	6 %	32.7 %
	Oulad Sghir	70	49	10	20 %	56.8 %
Saïss	Bitit	110	110	103	94 %	72.2 %
	Laqsir	82	80	53	66 %	68.4 %
	Mrhassiyine	69	68	44	65 %	49.9 %
Souss-Massa	Ait Amira	76	42	28	67 %	80.8 %
	Machraa El Ain	101	39	23	59 %	82.4 %
	Taliouine	63	58	39	67 %	55.6 %

¹²³ 22 ménages sur 900 enquêtés, dont 21 dans Saïss en contrat avec la Régie des Tabacs.

¹²⁴ Cette question, y compris dans sa dimension « non formelle », a été traitée en conclusion de la partie II, point 4. Panorama des filières.

¹²⁵ Voir Tableau 47. Utilisation des surfaces cultivées et Tableau 48. Répartition des plantations fruitières par espèce.

¹²⁶ Les ménages producteurs de produits végétaux sont ceux pour lesquels la valeur de la production végétale est supérieure à zéro ; les ménages qui commercialisent sont ceux qui ont vendu une partie de leur production végétale ; le taux de commercialisation des produits végétaux = valeur des ventes de produits végétaux / valeur de la production végétale.

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

La part de la production commercialisée varie entre 33 % à Laqraqra dans la Chaouia et 82 % à Machraa El Ain dans le Souss. Ces chiffres indiquent le degré du lien que les ménages entretiennent avec le marché. Ces niveaux d'intégration au marché traduisent assez bien les dominantes des systèmes de cultures, eux-mêmes conditionnés par les disponibilités en ressources hydriques (Tableau 65 et Tableau 66). Ainsi, l'éventail des taux de commercialisation permet de dégager trois grands groupes de communes :

- un premier groupe qui se caractérise par une forte part commercialisée, supérieure à 80 % de la valeur de la production : Il s'agit des communes de Aït Amira et Machrâa El Aïn dans le Souss Massa. Ces communes ont pour trait commun la place de l'arboriculture fruitière.
- un second groupe, comprenant des communes ayant des taux de commercialisation qui reste élevé mais compris entre 60 et 75 % de la valeur de la production : Il s'agit de Jaqma (Chaouia), Bitit et Laqsir dans le Saïss. Ces communes présentant pour la plupart des systèmes de production où coexistent des céréales et des productions arboricoles (olives, amandes, agrumes) ou du maraîchage, plutôt orientées vers le marché.
- un dernier groupe où le taux de commercialisation est plus faible, inférieur à 60 % de la valeur de la production : Il s'agit essentiellement des communes les plus pauvres de chaque région où la part de l'autoconsommation est plus importante : Oulad Sghir (Chaouia), Mrhassiyine (Saïss) et Taliouine (Souss Massa). On notera le cas spécifique de Laqrara dans la Chaouia, qui cumule la prédominance de cultures céréalières et les effets néfastes d'une année très sèche.

Tableau 65. Part de la production des cultures commercialisée

Région	Commune	Ménages enquêtés	Ménages pratiquant des cultures (1)	Ménages commercialisant des produits de cultures (2)	Part des ménages producteurs qui commercialisent (2) / (1)	Taux de commercialisation des cultures
Chaouia	Jaqma	82	71	31	44	67.3 %
	Laqraqra	76	63	4	6	32.7 %
	Oulad Sghir	70	49	10	20	58.6 %
Saïss	Bitit	110	110	102	93	74.8 %
	Laqsir	82	79	49	62	72.6 %
	Mrhassiyine	69	66	35	53	48.1 %
Souss-Massa	Ait Amira	76	38	25	66	82.4 %
	Machraa El Ain	101	24	8	33	71.9 %
	Taliouine	63	53	23	43	68.9 %

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Tableau 66. Part de la production arboricole commercialisée

Région	Commune	Ménages enquêtés	Ménages arboriculteurs (1)	Ménages commercialisant des produits de l'arboriculture (2)	Part des ménages producteurs qui commercialisent (2) / (1)	Taux de commercialisation de l'arboriculture
Chaouia	Jaqma	82	13	2	15	34.5 %
	Laqraqra	76	3	0	-	-
	Oulad Sghir	70	2	0	-	-
Saïss	Bitit	110	44	9	20	59.0 %
	Laqsir	82	36	7	19	70.7 %
	Mrhassiyine	69	44	26	59	80.3 %
Souss-Massa	Ait Amira	76	7	3	43	76.2 %
	Machraa El Ain	101	25	19	76	91.2 %
	Taliouine	63	30	23	77	76.1 %

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

7.2. Modes de commercialisation des produits végétaux

Les modes de commercialisation pratiqués dans les régions enquêtées sont la vente directe (au marché d'une part et bord de champ de l'autre), la vente à des grossistes/intermédiaires, la vente à une entreprise de transformation, et enfin la vente à une coopérative.

Tableau 67. Modes de commercialisation des produits végétaux

Région	Commune	Vente directe au marché	Vente directe bord de champ à un collecteur	Grossiste / Intermédiaire	Entreprise de transformation	Coopérative	Autre
Chaouia	Jaqma	32	50	9	3	0	6
	Laqraqra	75	0	0	0	25	0
	Oulad Sghir	100	0	0	0	0	0
Saïss	Bitit	7	40	32	14	0	7
	Laqsir	13	40	32	4	0	11
	Mrhassiyine	29	11	43	6	0	11
Souss-Massa	Ait Amira	8	25	46	14	0	7
	Machraa Ain	39	39	9	13	0	0
	Taliouine	71	5	0	0	2	22

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

La vente directe des produits végétaux, avec ses deux modalités, la vente au marché et la vente bord de champ à un collecteur, est dominante. Elle va d'un minimum de près de 33 % dans la commune de Ait Amira de Souss-Massa à un maximum de 100 % dans la commune de Oulad Sghir de Chaouia, avec des proportions comprises entre 40 et 60 % dans toutes les communes du Saïss, et entre 60 et 80 % dans les autres communes de la Chaouia et de Souss Massa.

La vocation de chaque région constituerait ainsi un élément qui expliquerait la différenciation d'accès au marché à travers le mode de commercialisation : la Chaouia à dominante céréalière serait plus encline à la vente directe, tandis que le Saïss, et dans une moindre mesure Souss-Massa, où les cultures céréalières se combinent avec le maraîchage et l'arboriculture, développent d'autres modes de commercialisation.

La vente des produits végétaux aux grossistes/intermédiaires est assez présente dans deux régions : dans les trois communes de la région de Saïss et dans Ait Amira de Souss-Massa, avec des parts qui varient entre 32 % (Bitit et Laqsir) et 46 % à Aït Amira. Dans Chaouia, ce mode de commercialisation est quasiment inexistant. L'importance de ce mode de commercialisation à Aït Amira renvoie à la prépondérance d'une agriculture d'exportation organisée autour de stations de conditionnement et de groupes exportateurs comme cela a été expliqué plus haut, lesquels jouent en l'occurrence le rôle d'intermédiaires grossistes¹²⁷. En revanche, dans le cas de Mrhassiyine, commune de montagne spécialisée dans la production des olives, ce sont ces dernières qui accaparent plus de la moitié de la valeur des transactions réalisées selon ce mode de commercialisation (ce qui conforte les résultats de l'analyse de la filière huile d'olive dans Saïss).

La vente de produits végétaux aux entreprises de transformation est faible dans l'ensemble. Elle n'est significative que dans trois communes : Bitit de Saïss (14 % de la valeur de la production commercialisée), Ait Amira (14 %) et Machraa El Ain (13 %) à Souss-Massa. Pour Bitit, cela s'explique par la présence à Meknès d'un pôle agro-industriel qui s'approvisionne auprès des maraîchers de la région. Dans le Souss-Massa en revanche, il s'agit plus précisément du circuit de commercialisation à l'export, lequel commence par la livraison aux stations de conditionnement¹²⁸, de primeurs dans le cas de Ait Amira et d'agrumes dans le cas de Machraa El Ain.

7.3. Modes de détermination des prix des produits végétaux

Comme on l'a déjà souligné dans le rapport de la phase 1 et dans le panorama des filières de ce rapport, les prix des produits agricoles sont, à quelques exceptions près, libéralisés au Maroc depuis les années 1990. Pratiquement, il ne reste plus aujourd'hui que deux produits dont les prix peuvent être considérés encore « administrés » parce que plus ou moins subventionnés à la consommation : il s'agit du blé tendre, dans la limite d'un quota de 1,2 million de tonnes de grain, ainsi que des cultures sucrières. Ces dernières ne se trouvant pas dans les régions enquêtées, seul le blé tendre peut être concerné ici. On peut rappeler que le système repose sur un prix-plancher du blé tendre fixé par les autorités, prix auquel des organismes stockeurs sont censés acheter le produit aux agriculteurs lorsque le prix sur le marché tombe en dessous du « plancher » en question.

Nonobstant quelques cas isolés (blé tendre), le qualificatif « administré » recouvre en réalité des pratiques de prix prédéterminés entre le producteur et l'acheteur. De ce fait, il nous est apparu plus approprié d'agréger les réponses obtenues sous cette dénomination à celles classées sous « prix convenu avant la vente ». Cette reconfiguration aboutit à trois modes de détermination des prix : lors de la vente, avant la vente et autres.

La pratique de détermination des prix *lors de la vente* concerne des proportions très élevées dans les communes de Chaouia (entre 75 et 100 % de la valeur des transactions), assez élevées dans les communes de Saïss et celles de Souss-Massa (entre 50 et 80 %).

Tableau 68. Modes de détermination des prix des produits végétaux

Région	Commune	Lors de la vente	Avant la vente	Autres
Chaouia	Jaqma	75	25	0
	Laqraqra	100	0	0
	Oulad Sghir	100	0	0
Saïss	Bitit	81	12	7
	Laqsir	81	8	11
	Mrhassiyine	55	5	40
Souss-Massa	Ait Amira	82	14	4

¹²⁷ Cf. voir Partie II, 4.3.3. Organisation des filières d'exportation : le cas de Souss-Massa.

¹²⁸ Dans le cas de Souss-Massa, les stations de conditionnement sont retenues non seulement en tant qu'intermédiaires grossistes mais aussi en tant que structures de première transformation des produits avant leur exportation (déverdissage, calibrage, nettoyage, emballage, ...).

	Machraa El Ain	70	30	0
	Taliouine	51	21	28

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

La part des transactions dont les prix sont déterminés *avant la vente* se situe dans une fourchette comprise entre 12 et 30 %, pour toutes les communes, à l'exception de Laqraqra et Oulad Sghir dans Chaouia où cette pratique est apparemment inexistante ; et Laqsir et Mrhassiyine dans le Saïss où elle est marginale (entre 5 et 8 %). En fait, l'examen de ces résultats à la lumière des cultures pratiquées montre que ce mode de détermination des prix est surtout caractéristique des communes dont le système de production végétale comprend pour une bonne part du maraîchage et de l'arboriculture. Cela correspond à une pratique courante qui revient à une vente sur pied anticipée à un moment où le niveau de la récolte peut être apprécié par les intermédiaires, mais avant tout par la recherche d'opportunités spéculatives. Dans le cas des olives en particulier, les prix se stabilisent autour d'un seuil à l'ouverture de la campagne de commercialisation et se communiquent de bouche à oreille, ce qui permet une entente assez rapide sur les prix entre les producteurs et les intermédiaires.

7.4. Commercialisation des produits animaux

Nous avons déjà vu dans le panorama des filières que les circuits de commercialisation des produits animaux (viande ovine et lait en l'occurrence) restent largement traditionnels, plutôt « longs » et encombrés d'une multitude d'intermédiaires plus ou moins utiles. Même si l'enquête n'a pas abordé la question des modes de commercialisation des produits animaux, nous avons une connaissance assez précise de ces modes, notamment dans les localités où cette production apparaît significative. C'est le cas des communes de Saïss et celle de Machraa El Ain de Souss-Massa où la distribution de la production laitière est organisée autour du double circuit, colportage et centres de collecte. Alors que le circuit organisé autour des centres de collecte présente un bon potentiel intégrateur des producteurs de lait à la distribution moderne, le circuit traditionnel et non organisé du colportage n'en continue pas moins de drainer un tiers des livraisons. Paradoxalement, ce circuit peut offrir de meilleurs prix que le circuit organisé, ce qui le pérennise et lui permet de préserver sa part de marché. Quant à la commercialisation de la viande rouge, on sait que celle-ci reste focalisée sur le souk en tant que plateforme des transactions, et dominée par un acteur clé de la filière : le chevillard. Le circuit moderne des abattoirs apparaît pour l'instant encore à peine émergent, handicapé par les problèmes d'approvisionnement et par le jeu des intermédiaires.

7.5. Transformation des produits

Sur l'ensemble des 729 ménages retenus, 156 ménages sont concernés par la transformation des produits agricoles. Les produits concernés par la transformation sont le lait et les olives, à partir desquels sont extraits le beurre et le petit lait (l'ben) pour le premier, et l'huile pour les secondes.

Sur les 156 ménages concernés, on en compte 95 dans les 3 communes de Saïss et 31 dans la commune de Taliouine. Rapportés à la population des ménages enquêtés, les proportions des ménages « transformateurs » atteignent près de la moitié dans les communes de Mrhassiyine (Saïss) et Taliouine (Souss-Massa), près de 30 % dans les deux autres communes de Saïss. Ces proportions apparaissent en revanche faibles, voire insignifiantes, dans les autres communes.

Les produits transformés se résument aux dérivés du lait (beurre et l'ben) dans les communes de Chaouia et de Souss-Massa. Tandis que dans les communes de Saïss, la transformation concerne essentiellement les olives, dont on extrait l'huile.

Dans les communes de Chaouia, la quasi-totalité des ménages qui transforment leurs produits, les commercialisent. Certes, le nombre de ménages concernés est relativement faible, mais on peut

néanmoins penser que la proximité de centres urbains, notamment pour Jaqma et Oulad Sghir, favorise l'écoulement de ces produits dans les circuits informels (ménages urbains, *mahlabas*). Paradoxalement, c'est dans les communes de Saïss, où les ménages « transformateurs » sont relativement les plus nombreux, que la proportion de ces derniers qui écoulent sur le marché leurs produits est la plus faible : 17 % des ménages de Bitit, 20 % pour Laqsir et 26 % pour Mrhassiyine. Taliouine apparaît dans ce même cas de figure où seuls 16 % des ménages commercialisent les produits transformés par rapport à un effectif total de transformateurs de 49 %.

Outre la nature des produits en question, la faiblesse de la part commercialisée des produits transformés s'explique par des logiques propres à l'économie des exploitations familiales. Battre le lait pour en extraire le beurre et conserver le petit lait (l'ben) est une activité commune et traditionnelle chez les agriculteurs qui élèvent ne serait-ce qu'une vache. Faire presser une partie de ses olives pour en extraire de l'huile fait aussi partie des activités courantes chez les producteurs de ce fruit. Dans ces conditions, loin de signifier une quelconque intégration à l'industrie agro-alimentaire, la question de la transformation de produits agricoles rentre plutôt dans le registre d'une économie domestique encore tournée vers l'autoconsommation.

Tableau 69. Activités et commercialisation des produits transformés

Commune	Ménages enquêtés (1)	Ménages avec activités de transformation (2)	Part des ménages transformateurs (2) / (1)	Types de produit obtenu				Ménages commercialisant des produits transformés (3)	Part des ménages transformateurs qui commercialisent (3) / (2)
				Beurre	Beur et l'ben	Huile d'olive	Beurre, l'ben, huile d'olive		
Jaqma	82	16	20 %	94 %	6 %	6 %	0 %	15	94 %
Laqraqra	76	5	7 %	100 %	0 %	0 %	0 %	5	100 %
Oulad Sghir	70	7	10 %	86 %	0 %	0 %	0 %	6	86 %
Bitit	110	36	33 %	64 %	8 %	36 %	0 %	6	17 %
Laqsir	82	25	30 %	64 %	12 %	32 %	4 %	5	20 %
Mrhassiyine	69	34	49 %	50 %	18 %	21 %	3 %	9	26 %
Ait Amira	76	1	1 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0	0 %
Machraa El Ain	101	1	1 %	100 %	0 %	0 %	0 %	1	100 %
Taliouine	63	31	49 %	84 %	6 %	77 %	6 %	5	16 %

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

7.6. Retour sur l'hypothèse 1

Pour conclure, il faut d'abord souligner que le taux de commercialisation reste somme toute plafonné à un niveau qui ne dépasse guère dans le meilleur des cas les trois quarts de la valeur de la production. Cela signifie que la part non mise en marché, et donc destinée avant tout à la satisfaction des besoins de l'exploitation agricole familiale (autoconsommation humaine et animale), reste relativement importante dans tous les cas de figure. C'est dire que le modèle dominant reste celui de l'exploitation familiale. Or, toutes les études réalisées à ce jour¹²⁹ convergent pour affirmer que celle-ci reste avant tout déterminée par une logique de « sécurité de vie de la famille ». Les choix de production, comme ceux de ses destinations, restent conditionnés par le besoin d'assurer un niveau minimal de sécurité alimentaire de la famille. D'où la place stratégique des céréales dans tous les systèmes agricoles, la tendance à la polyculture et non à la spécialisation lorsque les conditions du milieu le permettent, et un quota

¹²⁹ Collectif, *Milieu rural et agricultures familiales : Itinéraires méditerranéens, Réseau Agricultures Familiales Comparées*. CIHEAM-IAM de Montpellier, 2001, Montpellier ; D. Benatya & A. M. Jouve, « Les stratégies de mise en marché des agriculteurs : le cas des céréales au Maroc » in *Economie des politiques agricoles dans les pays en développement*; tome 3: les fondements micro-économiques, Michel Benoit-Cattin, Michel Griffon et Patrick Guillaumont (sous la direction de), Editions de la Revue Française d'Économie, 1994, Paris, pp. 231-247.

incompressible de productions vivrières dans les systèmes largement orientés vers le marché, y compris extérieur.

En ce qui concerne les modes de commercialisation, on peut dire que celui de la vente directe est le plus adopté par les agriculteurs, lesquels l'ont de façon générale intégré dans leurs comportements traditionnels. La vente aux grossistes/intermédiaires et aux entreprises se développe là où des dynamiques de mise en valeur agricole sont à l'œuvre, à travers l'introduction de l'irrigation, et par la promotion de systèmes de production, et donc de commercialisation modernes : primeurs à l'exportation à Aït Amira, agrumes à Machraa El Ain, cultures maraîchères et arboriculture fruitière dans les communes de Saïss.

Il reste que la grande majorité des agriculteurs, pour l'essentiel des petits et moyens, continuent de commercialiser leur production végétale à travers les circuits traditionnels où des intermédiaires, d'une manière ou d'une autre (achat sur pied, bord de champ, souk, marché de gros, ...), sévissent à tous les niveaux, accaparant à leur profit une trop grande partie de la chaîne de valeur. Il faut dire que, dans ces conditions, les prix s'établissent le plus souvent au moment de la transaction, et même lorsqu'il leur arrive d'être prédéterminés, ils sont rarement à l'avantage des producteurs. In fine, atomisés et peu organisés, les petits et moyens agriculteurs continuent de recourir à des modes de commercialisation qui témoignent au fond de leur difficulté d'accès au marché dans des conditions favorables.

De plus, comme cela a été expliqué dans le panorama des filières, le défaut de circuits organisés dans la plupart des filières offre peu d'opportunités d'intégration des producteurs à des marchés structurés.

En somme, à l'exception du lait -circuit organisé- et des fruits et légumes destinés à l'export, les conclusions dégagées de l'étude des filières, autant que les enseignements apportés par l'enquête ménage à ce niveau, convergent pour confirmer la faible insertion des agriculteurs dans des systèmes de commercialisation modernes (groupe exportateur, agro-industrie, grande distribution, ...) et partant dans des modes intégrés d'accès au marché. Il en découle que, une fois de plus, la pertinence de l'hypothèse H1 de notre étude, la différenciation au sein des ménages ruraux par rapport à l'accès au marché et à la restructuration des filières agricoles, se trouve prise en défaut.

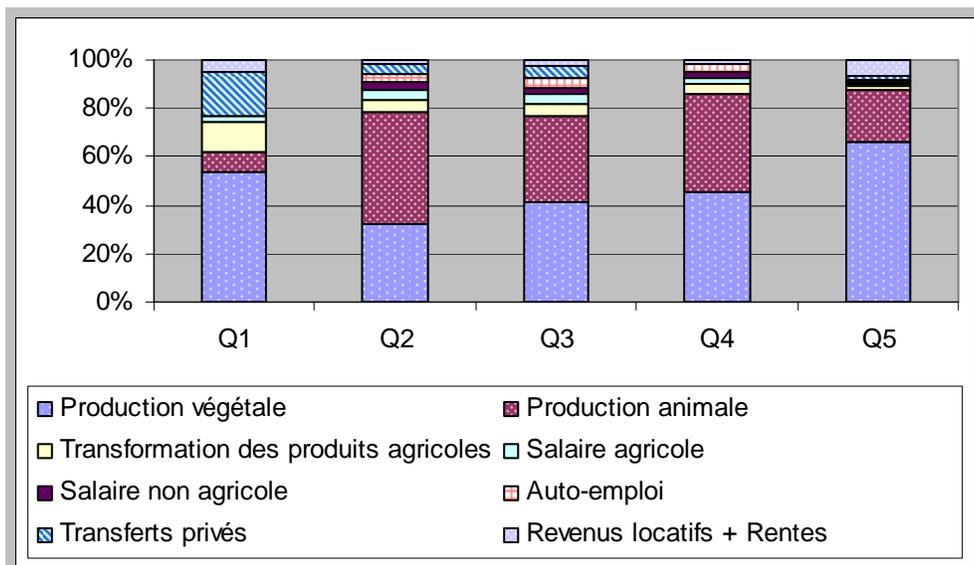
8. Différenciation par rapport à la diversification des activités et des sources de revenu (H3)

Cette partie traitera des processus de diversification des activités et de leurs implications en termes de revenu. Dans le cadre de l'hypothèse 3, on examinera la question de la différenciation des sources de revenu au niveau des ménages ruraux en passant en revue les différentes situations selon les niveaux de revenu et les localités..

8.1. Différenciation du revenu des ménages ruraux

L'examen de la structure du revenu global par quintile et par région dégage une distinction nette entre Saïss et les deux autres régions. Les résultats de Saïss sont sans équivoque. Du deuxième au cinquième quintile, le revenu du ménage rural repose essentiellement sur le revenu de l'exploitation agricole (85 à 95 %), et ce sont les activités liées aux cultures qui participent le plus à l'accroissement du revenu global, ce qui confirme la forte vocation agricole de cette région. Pour les ménages du premier quintile, la contribution des transferts d'émigrés est significative avec près de 20 % (Figure 66).

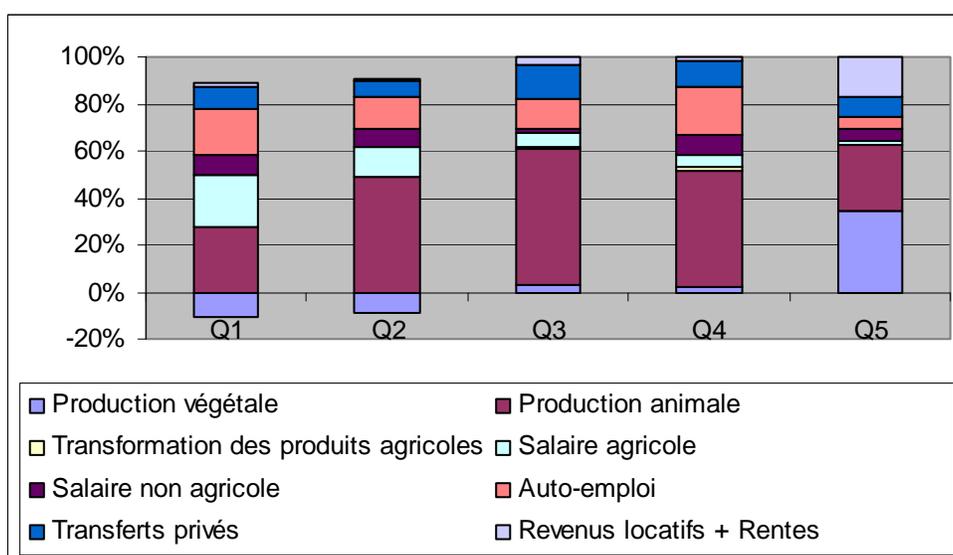
Figure 66. Sources de revenu global par quintile - Saïss



Source: Annexe 5, Tableau 1.

Dans la Chaouia, le revenu agricole reste une source principale de revenu (plus de 60 %) pour les ménages les plus pauvres des deux premiers quintiles comme pour les 20 % les plus riches. Mais cette convergence des extrêmes ne repose pas sur les mêmes piliers : salariat agricole et élevage pour les ménages des quintiles 1 et 2, qui ont dû subir en outre des revenus des cultures négatifs contre revenu de la production végétale pour ceux du dernier quintile (largement composée de blés et de maraîchage). Pour les ménages des quintiles intermédiaires, plus de la moitié du revenu global provient du revenu des activités d'élevage.

Figure 67. Sources de revenu global par quintile - Chaouia

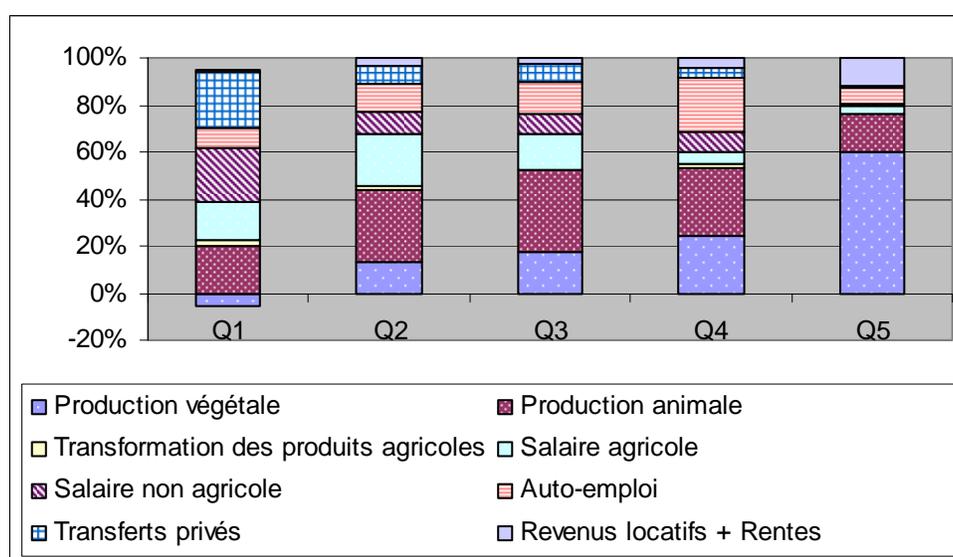


Source: Annexe 5, Tableau 2.

Par ailleurs, les résultats de Chaouia mettent en évidence quatre tendances remarquables. La première est que, comme nous l'avons déjà signalé, l'élevage joue le rôle d'amortisseur du déficit en productions végétales généré par la mauvaise campagne 2007, en tout cas pour les quintiles 1 à 4. La seconde montre que le salariat, surtout agricole, est une composante importante du revenu des ménages des deux premiers quintiles : entre 15 et 30 % du revenu global. La troisième indique que les activités indépendantes, commerce et services, ont une contribution significative dans le revenu des ménages des 3 quintiles intermédiaires (autour de 20 %). La quatrième enfin révèle que les transferts des migrants concernent tous les quintiles, avec une part relative de 10 à 15 %.

Dans Souss-Massa, la répartition des sources du revenu global par quintile révèle une progression de la production agricole (végétale et animale) avec le niveau d'aisance des ménages. Les salaires agricoles apparaissent cependant relativement significatifs pour les trois premiers quintiles. Pour les quintiles 2 à 5, la part du revenu global puisée dans les activités agricoles se situe entre 60 et 80%.

Figure 68. Sources de revenu global par quintile – Souss-Massa



Source: Annexe 5, Tableau 3.

En revanche, l'essentiel du revenu du premier quintile provient de sources hors exploitation et largement non agricoles : salaires et transferts de l'émigration. Cette situation est évidemment très contrastée avec celle du cinquième quintile où les revenus des productions végétale et animale assurent 80 % du revenu global. Il reste alors peu de place pour quelques revenus de l'auto-emploi. La contribution des autres catégories de revenus non agricoles apparaît par contre plus importante et plus diversifiée au niveau des quintiles intermédiaires 2 à 4 : salaires non agricoles, auto-emploi, transferts privés...

Cette différenciation des sources de revenus du Souss-Massa mérite une analyse plus approfondie de la situation et des écarts au niveau des trois communes enquêtées de la région.

Dans la commune de Taliouine, la situation est relativement simple : l'essentiel du revenu des ménages provient de deux sources, l'exploitation agricole (principalement l'élevage pour les 4 premiers quintiles mais aussi les productions végétales pour les quintiles 3 et 5) et les transferts des émigrés. Si l'on se rappelle aussi que la totalité des ménages de cette commune s'adonne à la production végétale (orge, amandes, ...), sans que celle-ci leur assure une source de revenus conséquente¹³⁰ (sauf pour les plus

¹³⁰ On peut noter par ailleurs que même l'existence dans cette commune de cultures a priori à forte valeur commerciale, telles le safran (qualifié « d'or rouge »...) ou les plantes médicinales ou aromatiques, ne contribue finalement pas beaucoup à

« riches » parmi eux), on peut en déduire qu'on est là face à une situation assez typique d'un espace où globalement « *la terre ne fait plus vivre* » et que « l'apport » des animaux restés sur place et des enfants partis ailleurs constituent en fait une réponse forte de la stratégie d'adaptation des ménages à une situation qui autrement aurait été intenable...

Tableau 70. Ait Amira - Sources de revenu par quintile (moyenne en Dirhams par équivalent adulte)

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Production végétale	113	1586	2429	10197	78 040
Production animale	317	1280	2572	3932	7 948
Transformation des produits agricoles	0	0	0	30	0
Salaire agricole	1073	2528	114	2143	69
Salaire non agricole	567	123	1381	1026	722
Auto-emploi	392	1257	5419	3783	10 180
Transferts privés	221	180	150	296	1 174
Revenus locatifs (autres qu'agricole) + Rentes	439	737	313	2079	13 272
Revenu global	3 122	7 690	12 378	23 485	111 404

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Tableau 71. Machraa El Ain - Sources de revenu par quintile (moyenne en Dirhams par équivalent adulte)

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Production végétale	-241	290	677	4691	28603
Production animale	80	1544	2592	5496	18420
Transformation des produits agricoles	0	0	0	13	0
Salaire agricole	752	1089	2427	545	3301
Salaire non agricole	673	860	1017	1805	990
Auto-emploi	677	630	1410	2352	4055
Transferts privés	381	639	655	753	501
Revenus locatifs (autres qu'agricole)	5	24	6	138	5405
Revenu global	2 327	5 076	8 784	15 792	61 273

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Tableau 72. Taliouine - Sources de revenu par quintile (moyenne en dirhams par équivalent adulte)

Activités	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Production végétale	-94	227	1734	1220	14982
Production animale	157	1002	2131	5934	4140
Transformation des produits agricoles	6	110	288	29	783
Salaire agricole	0	0	0	0	0
Salaire non agricole	43	0	0	270	0
Auto-emploi	0	0	0	204	0
Transferts privés	298	408	252	1005	929
Revenus locatifs (autres qu'agricole) + divers	0	0	0	0	6166
Revenu global	409	1 747	4 405	8 661	27 000

améliorer le sort de la population locale, tant il est vrai que l'un des problèmes essentiels reste celui de la valorisation précisément commerciale des productions en question...

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Pour les deux autres communes de la région, les quintiles progressent à l'identique et l'écart ne se creuse que pour le cinquième quintile. Les revenus agricoles de l'exploitation pèsent lourd dans la structure du Q5 avec un poids plus marqué de l'élevage à Machraa El Ain. Les salaires agricoles sont significatifs ainsi que les activités d'auto-emploi.

Pour compléter cette analyse de la différenciation des revenus, il convient de prendre en compte l'importance des ménages non agricoles. Le statut agricole ou non agricole par quintile de ménage s'établit comme suit :

Tableau 73 . Nombre de ménages non agricoles par quintile de revenu global (en % des ménages ruraux)

Région	Nombre de ménages	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Ensemble
Chaouia	228	0.4	0.0	0.0	0.4	0.4	1.3
Saïss	261	0	0	0	0	0	0
Souss-Massa	240	5.8	7.5	5.0	4.2	2.1	24.6
Ait Amira	76	5.3	9.2	6.6	7.9	1.3	30.3
Machraa El Ain	101	9.9	10.9	6.9	4.0	4.0	35.6
Taliouine	63	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Source: Enquête Ménages RuralStruc.

Là encore, une distinction très nette apparaît entre la Chaouia et le Saïss d'une part, et le Souss-Massa d'autre part. Dans les deux premières régions, les ménages ruraux sont tous agricoles, à l'exception de trois d'entre eux dans la Chaouia qui tirent le principal de leur revenu d'activités indépendantes (commerce et services).

En revanche, les ménages non agricoles de Souss-Massa ne sont pas seulement autrement plus nombreux (25 % du total), mais ils sont aussi présents dans tous les quintiles. Une différence radicale apparaît cependant entre Taliouine, qui ne compte aucun ménage non agricole, et les deux autres communes qui présentent des profils assez proches. Cette proximité aurait pu permettre d'envisager une agrégation partielle de Ait Amira et Machraa El Ain en une sous-région Souss-Massa. Cette option n'a cependant pas été retenue du fait d'éléments de démarcation persistants entre ces deux communes :

- Au niveau de la composition du revenu, les contributions respectives de la production végétale, du salariat agricole, de l'auto-emploi et du revenu des rentes (Tableau 57) ;
- Au niveau de la part des ménages producteurs qui commercialisent des produits végétaux (Tableau 65 et Tableau 66) ;
- Au niveau des modes de commercialisation des produits végétaux (Tableau 67).

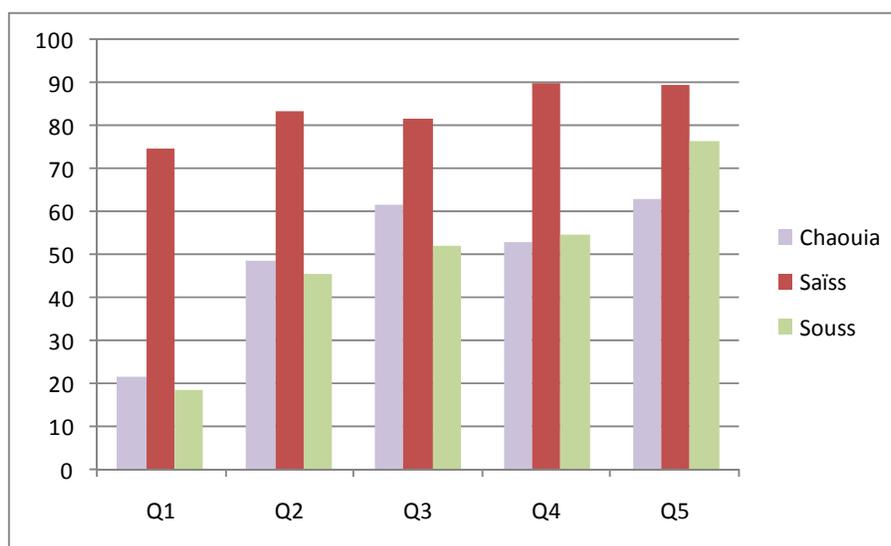
De sorte que Souss-Massa, plus que les autres régions, apparaît en définitive comme un ensemble hétéroclite composé de trois communes aux profils, à différents égards, bien différenciés.

8.2. Retour sur l'hypothèse 3

En réponse à la troisième hypothèse du programme sur le rôle de la diversification des activités et des revenus comme élément majeur d'adaptation des ruraux au changement de contexte, on peut mettre en avant quelques caractéristiques communes fortes et une différenciation régionale majeure.

En premier lieu il faut convenir de rappeler le rôle central conservé par le revenu de l'exploitation agricole qui reste le socle du revenu global pour les ménages ruraux (Figure 69). Il s'agit d'une caractéristique dominante du Saïss où le revenu on-farm est supérieur à 70% quel que soit le quintile. Il s'agit aussi du revenu principal des quintiles 2 à 5 (près de 50% et plus) dans la Chaouia et dans le Souss, même si dans cette dernière région un quart des ménages ne dispose pas d'exploitation. Seul le premier quintile dispose d'une part réduite de revenus tirés de l'exploitation agricole, ce qui n'est pas pour autant un désengagement de l'agriculture puisque le salariat agricole représente respectivement 28 et 18% du revenu du quintile 1 (cf. section 7.1).

Figure 69. Contribution du revenu d'exploitation au revenu global (%)
Quintiles de ménages par équivalent adulte



En deuxième lieu, on note que l'activité agricole en propre occupe une place croissante au fur et à mesure de l'augmentation des revenus, avec une progression globalement similaire entre la Chaouia et le Souss. Les ménages les plus aisés du quintiles 5 sont ceux qui ont la plus forte proportion de leurs revenus tirés de l'exploitation agricole.

En troisième lieu, les activités hors exploitation qui jouent un rôle plus important dans les premiers quintiles portent principalement sur le salariat agricole (et non-agricole dans le Souss) et sur l'auto-emploi, complétés par les revenus tirés de la migration. Du fait de la faiblesse en valeur absolue de ces revenus, on comprend qu'il s'agit là non pas d'un processus de diversification structurelle mais bien plutôt – dans la plupart des cas - de la mise en œuvre de stratégies de survie. Les ménages saisissent toutes les opportunités pour améliorer leurs revenus afin de satisfaire leurs besoins de base et il peut difficilement s'agir de l'amorce d'une reconversion.

Ce phénomène est particulièrement patent dans le cas des transferts d'émigrés qui ne sont très souvent que la bouée de sauvetage des ménages agricoles les plus pauvres dans les communes les plus pauvres ou les plus sinistrées sur le plan agricole en 2007 : Laqraqra et Oulad Sghir dans Chaouia, Mrhassiyine dans Saïss, et enfin Taliouine dans Souss-Massa. Ce constat peut surprendre au vu de l'importance des

transferts, surtout ceux des marocains résidents à l'étranger¹³¹ mais comme le souligne une récente étude du Haut Commissariat au Plan, on sait maintenant que la plus grande part de ces transferts va plutôt au monde urbain¹³². En tous cas, ce résultat aurait de quoi remettre en cause l'idée répandue d'une contribution substantielle des transferts des émigrés à la sortie des ménages ruraux de la pauvreté et la précarité.

¹³¹ Selon la Banque mondiale, citée par Oxford Business Group, le pays aurait perçu en 2007 quelque 5,7 milliards de dollars envoyés par les expatriés marocains. Publié par France-Maghreb Economie sur <http://franceMaghreb.blogspot.com/2008/09/marocains-rsidents-ltranger.html>

¹³² Teto Abdelkader, *Transferts et niveau de vie : de la solidarité sociale et la consolidation des liens à l'allègement de la pauvreté*, Haut Commissariat au Plan, *Les Cahiers du Plan*, n°10, Rabat, octobre-décembre 2006.

Partie IV.
Trajectoires des ménages ruraux
et perspectives d'avenir

L'analyse des trajectoires et des projets des ménages ruraux offre un éclairage sur le processus d'évolution des exploitations et des ménages agricoles. Cette analyse est inscrite dans une perspective dynamique et intergénérationnelle.

Dans un premier temps, il s'agit de saisir les points de rupture et de continuité dans le processus d'évolution des exploitations agricoles, et notamment le passage de relais des parents aux chefs de ménage enquêtés. Dans un deuxième temps, il conviendra de procéder à une analyse prospective du devenir de ces exploitations, et voir en particulier comment est envisagé le passage de relais des chefs des exploitations agricoles à leurs propres enfants.

9. Trajectoires : Rupture et continuité

9.1. Parcours des parents

Le parcours des parents du chef de ménage sera approché en trois temps : résidence du père, son activité et son exploitation.

La question du *lieu de résidence du père du chef de ménage* permet d'esquisser la trajectoire familiale du ménage enquêté. Savoir si l'enquêté continue à résider dans le même lieu que celui de son père ou si un changement de lieu de résidence s'est opéré au cours du passage de relais du père au fils, est un premier indicateur de continuité ou de changement du ménage rural enquêté.

Tableau 74. Lieu de résidence des parents du chef de ménage (en %)

Région / Commune	Nombre de répondants	% du total enquêté	Même village	Autre village de la même commune	Autre commune	Ville	Etranger
Chaouia	224	98.2	97.3	2.2	0.4	0.0	0.0
Jaqma	81	98.8	100	0	0	0	0
Laqraqra	75	98.7	100	0	0	0	0
Oulad Sghir	68	97.1	91.2	7.4	1.5	0.0	0.0
Saïss	258	98.9	88.8	1.9	6.6	2.7	0.0
Bitit	108	98.2	85.2	1.9	9.3	3.7	0.0
Laqsir	81	98.8	85.2	2.5	8.6	3.7	0.0
Mrhassiyine	69	100.0	98.6	1.4	0.0	0.0	0.0
Souss-Massa	230	95.8	87.4	1.7	4.8	1.3	4.8
Ait Amira	75	98.7	80.0	1.3	6.7	1.3	10.7
Machraa El Ain	93	92.1	86.0	2.2	6.5	2.2	3.2
Taliouine	62	98.4	98.4	1.6	0.0	0.0	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

La proportion des chefs de ménage enquêtés qui affirme résider actuellement dans le même village (Douar) que leur père est de 87 % dans Souss-Massa, 88 % dans Saïss et 97 % dans Chaouia, soit un très fort ancrage dans leur terroir. Dans la Chaouia, il existe même une forte continuité de résidence puisque les 3 % qui ont changé de résidence par rapport à celle du père l'ont fait dans la même commune.

Dans les deux autres régions, une proportion des chefs de ménage, de 9 % à 11 %, ne réside pas dans le même lieu que leurs parents. Dans Saïss, les parents étaient près de 2 % à vivre dans la même commune rurale des chefs de ménage enquêtés, 6,6 % dans une autre commune rurale et 2,7 % dans une autre ville. Dans Souss-Massa, les parents des chefs de ménage ont été 1,7 % à résider dans un autre village de la même commune, 4,8 % dans une autre commune rurale et 4,8 % à l'étranger. Ainsi, même quand ils changent de lieu de résidence par rapport à celui de leurs parents, les chefs de ménage ont une propension à résider dans des lieux assez proches de ceux où leurs parents ont résidé.

En se plaçant au niveau des communes rurales, la proportion des chefs de ménage qui ne vivent pas dans le même lieu de résidence que leurs parents devient relativement importante et se distribue dans Saïss entre 14,8 % à Laqsir et 14,9 % à Bitit. Ce sont les communes rurales où un mouvement de population a amené des familles du Nord du Maroc à venir s'installer, en quête de travail ou de terre. Dans les communes de Souss-Massa, la proportion en question atteint 14,1 % à Machraa El Ain et 20 % à Aït Amira, avec une part de parents vivant à l'étranger relativement importante (respectivement 3,2 % et 10,7 %). S'agissant de localités caractérisées par une émigration ancienne, on peut penser qu'il s'agit en l'occurrence de familles de migrants restées dans le pays et confortées par la nouvelle dynamique agricole de la région.

Concernant *l'activité principale des parents des chefs de ménage*, on peut dire que de façon générale, les activités des parents représentent les mêmes fréquences que celles des chefs de ménages enquêtés.

Ainsi, l'activité principale des parents des chefs de ménage est l'agriculture, dans une proportion de près de 98 % dans Chaouia, de 97 % dans Saïss, et 88 % dans Souss-Massa. Les 12 % restants dans Souss-Massa exerçaient dans le commerce principalement, le bâtiment ou les services.

Tableau 75. Activité principale des parents du chef de ménage(%)

Région / Commune	Nombre de répondants	Agriculture	Commerce	Artisanat	Bâtiment	Services	Administration	Industrie	Sans emploi	Autres
Chaouia	225	97.8	0.9	0.4	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.4
Jaqma	81	98.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2
Laqraqra	75	97.3	1.3	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Oulad Sghir	69	97.1	1.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Saïss	261	96.9	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8	0.4	0.4	0.8
Bitit	110	96.4	0.9	0.0	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	0.9
Laqsir	82	98.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	0.0	0.0
Mrhassiyine	69	95.7	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	1.4
Souss-Massa	232	87.9	3.4	0.9	1.3	1.7	0.4	0.9	1.3	2.2
Ait Amira	74	79.7	6.8	2.7	1.4	4.1	1.4	0.0	1.4	2.7
Machraa El Ain	96	87.5	3.1	0.0	2.1	1.0	0.0	1.0	2.1	3.1
Taliouine	62	98.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	0.0	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Les activités hors agriculture des parents des chefs de ménage sont relativement significatives à Aït Amira et dans une moindre mesure à Machraa El Ain. Dans ces deux communes rurales, les parents exerçant hors agriculture représentent 20 % des enquêtés à Aït Amira (à peu près 7 % dans le commerce, 2,7 % dans l'artisanat et 4 % dans les services) et 12,5 % à Machraa El Ain (exerçant dans le commerce, le bâtiment, l'industrie et les services), reflet du développement dans la région d'activités industrielles et de services, notamment le tourisme et la construction.

Concernant la question des *exploitations des parents des chefs de ménage*, celles-ci ont subi dans leur majorité un processus de démembrement lié au régime successoral en vigueur. C'est le cas de 51 % des exploitations dans Saïss, 68,4 % dans Chaouia, et 72,4 % dans Souss-Massa. Des pics importants sont enregistrés dans les communes rurales de Machraa El Ain et Aït Amira dans Souss-Massa, avec respectivement près de 86 % et 72 % des exploitations démembrées, et à Jaqma dans la Chaouia avec près de 79 %. C'est ce mouvement qui est à l'origine de l'excessif morcellement des terres, de la parcellisation des exploitations agricoles, et finalement de l'atomisation du tissu productif agricole.

Tableau 76. Démembrement de l'exploitation agricole

Région / Commune	Nombre d'exploitations démembrées	% du nombre total d'exploitations
Chaouia	154	68.4
Jaqma	63	78.8
Laqraqra	48	64.0
Oulad Sghir	43	61.4
Saïss	133	51.0
Bitit	56	50.9
Laqsir	38	46.3
Mrhassiyine	39	56.5
Souss-Massa	131	72.4
Ait Amira	38	71.7
Machraa El Ain	56	86.2
Taliouine	37	58.7

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

9.2. Evolution des activités et des conditions de vie des ménages ruraux

9.2.1. Activité antérieure du chef de ménage

Le changement de type d'activité est relativement plus important dans Souss-Massa qu'il ne l'est dans les deux autres régions. Ainsi, les chefs de ménages qui ont déclaré avoir exercé une activité antérieure autre que celle exercée actuellement représentent 12,7 % dans Chaouia, 19,5 % dans Saïss et 25,4 % dans Souss-Massa.

Les chefs de ménage exerçaient comme indépendants (près de 40 % dans Souss-Massa, 35 % dans Saïss et 20 % dans Chaouia), comme salariés occasionnels (35 % dans Saïss et 31 % dans Chaouia) ou salariés permanents (27 % dans Souss-Massa et 25 % dans Saïss).

Au niveau des communes rurales, le changement de type d'activité du chef de ménage est de l'ordre de 32,9 % dans la commune rurale d'Aït Amira, 26 % à Bitit et Machraa El Ain, et 18 % à Laqraqra dans la Chaouia.

Tableau 77. Activité principale antérieure du chef de ménage (en %)

Région / Commune	Nombre de répondants	% de personnes enquêtées	Indépendants	Salariés permanents	Salariés occasionnels	Autres
Chaouia	29	12.7	20.7	17.2	31.0	31.0
Jaqma	8	9.8	25.0	25.0	50.0	0.0
Laqraqra	14	18.4	21.4	14.3	14.3	50.0
Oulad Sghir	7	10.0	14.3	14.3	42.9	28.6
Saïss	51	19.5	35.3	25.5	35.3	3.9
Bitit	29	26.4	24.1	37.9	34.5	3.4
Laqsir	11	13.4	36.4	18.2	36.4	9.1
Mrhassiyine	11	15.9	63.6	0.0	36.4	0.0
Souss-Massa	61	25.4	39.3	27.9	14.8	18.0
Ait Amira	25	32.9	44.0	28.0	16.0	12.0
Machraa El Ain	27	26.7	33.3	25.9	11.1	29.6
Taliouine	9	14.3	44.4	33.3	22.2	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

9.2.2. Appréciations des conditions de vie et de leur évolution

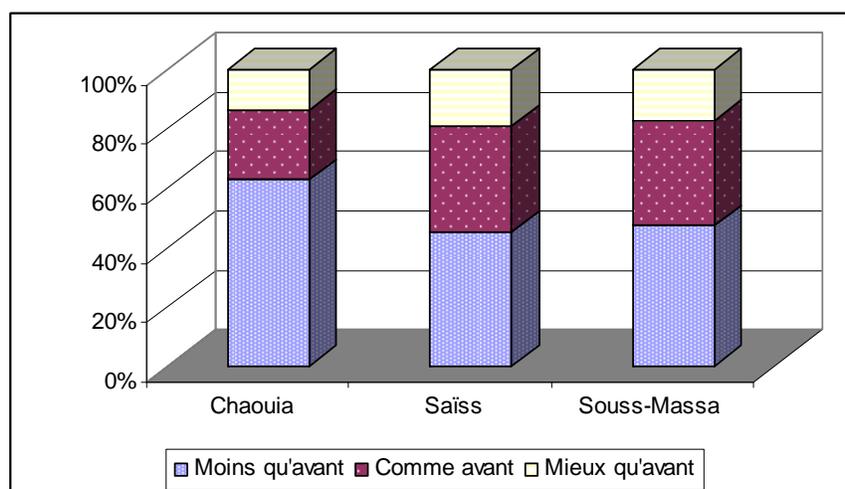
Dans cette partie, on a cherché à recueillir l'appréciation des chefs de ménages quant à leurs conditions de vie. Ces conditions ont été approchées à partir de sept critères : logement, qualité de la nourriture, disponibilité de l'eau potable, santé, éducation des enfants, accès au transport et niveau de revenu. Au regard de ces critères, les chefs de ménage enquêtés devaient s'exprimer sur l'évolution durant les cinq dernières années, la situation actuelle et l'évolution future envisagée.

9.2.2.1. Etat et évolution du revenu

La perception des chefs de ménages conforte l'idée déjà affirmée d'une régression du revenu durant les dernières années, et particulièrement au cours d'une année marquée par la sécheresse... Ainsi, la proportion des chefs de ménage qui estiment que leur revenu s'est détérioré s'élève à 61 % dans Chaouia, 45 % dans Saïss et près de 44 % dans Souss-Massa. Ils ne sont par contre que 13,6 % dans Chaouia, 18,8 % dans Saïss et 15,8 % dans Souss-Massa à juger l'évolution positive en considérant que leur revenu s'est amélioré durant la même période. Entre ces deux positions, on compte près de 23 % des chefs de ménage dans Chaouia, 35 % dans Saïss et 33 % dans Souss-Massa à se situer dans une position intermédiaire, celle de la stabilité du revenu.

On comprend dans ces conditions que l'opinion sur l'état actuel du revenu soit également négative : près de 66 % des chefs de ménage dans Chaouia, 67 % dans Saïss et 60 % dans Souss-Massa se déclarent insatisfaits de la situation actuelle de leur revenu.

Figure 70. Perception de l'évolution du revenu durant les cinq dernières années



Source : Enquête Ménages RuralStruc.

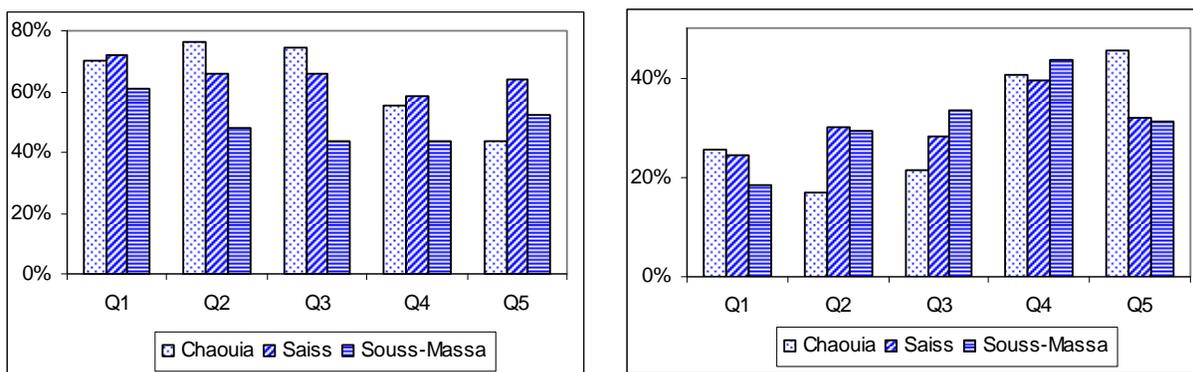
Tableau 78. Etat et évolution du revenu (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép.	Satisfait	Non Satisfait	Sans rép	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	61.4	22.8	13.6	2.2	31.1	66.2	2.6	34.6	32.9	29.4	3.1
Jaqma	54.9	20.7	19.5	4.9	39.0	54.9	6.1	35.4	24.4	34.1	6.1
Laqraqra	65.8	19.7	14.5	0.0	22.4	77.6	0.0	32.9	43.4	23.7	0.0
Oulad Sghir	64.3	28.6	5.7	1.4	31.4	67.1	1.4	35.7	31.4	30.0	2.9
Saïss	45.2	35.6	18.8	0.4	31.4	67.4	1.1	4.6	9.2	85.4	0.8
Bitit	46.4	31.8	20.9	0.9	30.0	69.1	0.9	6.4	8.2	83.6	1.8
Laqsir	43.9	39.0	17.1	0.0	36.6	61.0	2.4	2.4	8.5	89.0	0.0
Mrhassiyine	44.9	37.7	17.4	0.0	27.5	72.5	0.0	4.3	11.6	84.1	0.0
Souss-Massa	43.8	32.9	15.8	7.5	32.9	60.4	6.7	21.7	20.8	50.4	7.1
Ait Amira	34.2	36.8	26.3	2.6	44.7	52.6	2.6	19.7	17.1	60.5	2.6
Machraa El Ain	34.7	41.6	7.9	15.8	31.7	54.5	13.9	23.8	23.8	37.6	14.9
Taliouine	69.8	14.3	15.9	0.0	20.6	79.4	0.0	20.6	20.6	58.7	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Si l'on quintilise les réponses quant à l'appréciation du revenu actuel par les ménages enquêtés, on constate que, très naturellement, ce sont les ménages des trois premiers quintiles qui sont les plus nombreux à considérer leur revenu insuffisant dans Chaouia et Saïss. En revanche, dans Souss-Massa, cette perception se limite au seul premier quintile (70 a). Concernant la dynamique d'évolution du revenu, ce sont par contre les ménages des deux derniers quintiles qui sont relativement les plus nombreux à juger que leur revenu s'est détérioré (70 b). Ceci peut s'expliquer d'une part par le fait que l'activité de cette catégorie de ménages reste focalisée sur l'agriculture au cours d'une période plutôt défavorable (cinq dernières années par rapport à 2007). Quant aux ménages des trois premiers quintiles, moins nombreux à considérer que leur revenu global s'est détérioré, leur appréciation peut s'expliquer soit par la faiblesse intrinsèque de celui-ci, soit par leur propension à diversifier leurs activités hors de l'agriculture pour préserver un minimal vital.

Figure 71. Part des ménages estimant que leur revenu est insuffisant (Figure a) et détérioré (Figure b) par quintile de revenu global



Source : Enquête Ménages RuralStruc.

L'appréciation globalement défavorable quant au niveau actuel de leur revenu ne semble cependant pas empêcher les chefs de ménages enquêtés de Saïss de faire preuve d'optimisme quant aux perspectives d'évolution de celui-ci : ils sont 85 % à penser qu'il sera meilleur à l'avenir. En revanche, les chefs de ménage de Souss-Massa et plus encore de Chaouia apparaissent moins nombreux à être aussi optimistes : 50 % dans la première et 30 % dans la seconde.

9.2.2.2. Conditions d'habitat

En ce qui concerne l'évolution passée, les chefs de ménage qui déclarent se loger mieux qu'avant représentent 62,3 % dans Chaouia, 42,1 % dans Saïss et près de 34 % dans Souss-Massa. C'est ainsi que la région la plus défavorisée du point de vue agricole est aussi celle où le logement s'est le plus amélioré. Les chefs de ménage qui estiment que leurs conditions de logement n'ont pas changé représentent 32,5 % dans Chaouia, 52,1 % dans Saïss, et 46,3 % dans Souss-Massa. Enfin, les chefs de ménage qui pensent que leurs conditions de logement se sont dégradées atteignent 5 % dans Chaouia et Saïss contre 12,5 % dans Souss-Massa. Du reste, cette proportion atteint près de 20 % à Machraa El Ain et 10,5 % à Aït Amira, deux communes où l'effectif des ménages ruraux non agricoles est important.

Tableau 79. Conditions de logement (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	4.8	32.5	62.3	0.4	75.4	24.1	0.4	9.6	32.5	57.5	0.4
Jaqma	7.3	35.4	56.1	1.2	70.7	28.0	1.2	11.0	30.5	57.3	1.2
Laqraqra	1.3	27.6	71.1	0.0	73.7	26.3	0.0	9.2	27.6	63.2	0.0
Oulad Sghir	5.7	34.3	60.0	0.0	82.9	17.1	0.0	8.6	40.0	51.4	0.0
Saïss	5.4	52.1	42.1	0.4	71.6	28.0	0.4	0.8	15.7	83.1	0.4
Bitit	7.3	44.5	47.3	0.9	66.4	32.7	0.9	1.8	16.4	80.9	0.9
Laqsir	3.7	64.6	31.7	0.0	78.0	22.0	0.0	0.0	13.4	86.6	0.0
Mrhassiyine	4.3	49.3	46.4	0.0	72.5	27.5	0.0	0.0	17.4	82.6	0.0
Souss-Massa	12.5	46.3	33.8	7.5	69.2	22.5	8.3	13.8	19.2	59.2	7.9
Ait Amira	10.5	50.0	36.8	2.6	71.1	23.7	5.3	13.2	13.2	69.7	3.9
Machraa El Ain	19.8	42.6	21.8	15.8	62.4	21.8	15.8	20.8	16.8	46.5	15.8
Taliouine	3.2	47.6	49.2	0.0	77.8	22.2	0.0	3.2	30.2	66.7	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Ce résultat peut être conforté par l'examen des réponses aux questions posées par ailleurs sur l'amélioration des conditions de l'habitat (Tableau). Ainsi, outre le nombre non négligeable de pièces par habitation (entre 4 et 5 selon les communes), des proportions importantes des ménages ont apporté des améliorations à leur maison (extension et réfection) au cours des cinq dernières années : près de la moitié des ménages dans Saïss et Souss-Massa et des deux tiers dans Chaouia.

Tableau 80. Habitat ayant bénéficié d'améliorations au cours des cinq dernières années (% des ménages)

Région	Commune	Nombre moyen de pièces	Amélioration de l'habitat			Pas d'amélioration	Sans réponse
			Extension	Réfection	Extension & Réfection		
Chaouia		4.6	14.9	31.1	19.7	33.8	0.4
	Jaqma	4.1	11.0	29.3	25.6	32.9	1.2
	Laqraqra	5.1	18.4	31.6	11.8	38.2	0.0
	Oulad Sghir	4.5	15.7	32.9	21.4	30.0	0.0
Saïss		4.5	11.5	14.2	26.4	45.2	2.7
	Bitit	4.4	16.4	15.5	27.3	40.0	0.9
	Laqsir	4.5	6.1	8.5	29.3	50.0	6.1
	Mrhassiyine	4.6	10.1	18.8	21.7	47.8	1.4
Souss-Massa		4.7	16.3	23.8	10.4	47.9	1.7
	Ait Amira	4.1	14.5	23.7	6.6	53.9	1.3
	Machraa El Ain	4.5	22.8	20.8	8.9	44.6	3.0
	Taliouine	5.5	7.9	28.6	17.5	46.0	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

En ce qui concerne la perception des conditions actuelles de logement, les chefs de ménage qui se disent satisfaits représentent 75,4 % dans Chaouia, 71,6 % dans Saïss et 69,2 % dans Souss-Massa. On peut supposer que cette perception favorable est la résultante de l'amélioration relevée plus haut durant les cinq dernières années, notamment dans Chaouia. Elle peut aussi s'expliquer par la très nette extension de l'électrification en milieu rural durant les dix dernières années, ce qui a sensiblement amélioré le niveau de confort de l'habitat rural. Cette évolution est d'ailleurs confirmée par les résultats de notre enquête puisque, comme on peut le voir sur le Tableau , plus de 80 % des ménages sont désormais branchés au réseau national.

Tableau 81. Accès à l'électricité (% des ménages)

Région	Commune	Branchement au réseau	Bougie	Gaz	Accès multiple	Autres
Chaouia		80.7	1.3	8.3	9.6	0.0
	Jaqma	62.2	0.0	19.5	18.3	0.0
	Laqraqra	88.2	1.3	3.9	6.6	0.0
	Oulad Sghir	94.3	2.9	0.0	2.9	0.0
Saïss		88.9	3.1	4.6	3.1	0.4
	Bitit	80.0	3.6	8.2	7.3	0.9
	Laqsir	92.7	3.7	3.7	0.0	0.0
	Mrhassiyine	98.6	1.4	0.0	0.0	0.0
Souss-Massa		94.6	1.3	2.9	0.8	0.4
	Ait Amira	92.1	1.3	5.3	0.0	1.3
	Machraa El Ain	97.0	1.0	0.0	2.0	0.0
	Taliouine	93.7	1.6	4.8	0.0	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

L'avis sur l'évolution future des conditions d'habitat révèle un degré élevé d'optimisme puisque ceux qui estiment que les conditions d'habitat seront meilleures à l'avenir représentent 57,5 % des chefs de ménage dans Chaouia, 83,1 % dans Saïss et 59,2 % dans Souss-Massa.

9.2.2.3. Qualité de l'alimentation

Les chefs de ménage qui estiment que la qualité de leur alimentation s'est améliorée représentent 60,1 % dans Chaouia, 38,7 % dans Saïss et 38,3 % dans Souss-Massa. De la même façon que pour le logement, c'est à Chaouia que l'on considère le plus que la qualité de l'alimentation est meilleure qu'avant. Pour 29,4 % des chefs de ménage dans Chaouia, près de 48 % dans Saïss et 37,5 % dans Souss-Massa, la qualité de l'alimentation n'a pas connu de changement. Enfin, 5,3 % des chefs de ménage dans Chaouia, 13 % dans Saïss et 15,8 % dans Souss-Massa jugent que la qualité de leur alimentation s'est dégradée.

La situation actuelle de la qualité de l'alimentation apparaît satisfaisante pour 77,2 % des chefs de ménage de Chaouia, 71,6 % de Saïss et près de 68 % de Souss-Massa. A peu de choses près, c'est ce même degré de satisfaction que l'on a enregistré pour les conditions de logement.

Enfin, l'avis sur l'évolution future de la qualité de l'alimentation montre qu'une large majorité de chefs de ménage est confiante en l'avenir : 55,3 % dans Chaouia, près de 84 % dans Saïss et 60,4 % dans Souss-Massa. Tous estiment que la qualité de la nourriture sera meilleure qu'avant.

Tableau 82. Qualité de l'alimentation (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	5.3	29.4	60.1	5.3	77.2	17.5	5.3	10.5	28.1	55.3	6.1
Jaqma	6.1	25.6	67.1	1.2	76.8	22.0	1.2	13.4	26.8	58.5	1.2
Laqraqra	5.3	32.9	51.3	10.5	67.1	22.4	10.5	10.5	23.7	55.3	10.5
Oulad Sghir	4.3	30.0	61.4	4.3	88.6	7.1	4.3	7.1	34.3	51.4	7.1
Saïss	13.0	47.9	38.7	0.4	71.6	28.0	0.4	1.1	14.2	83.9	0.8
Bitit	10.9	45.5	43.6	0.0	68.2	31.8	0.0	0.9	15.5	82.7	0.9
Laqsir	11.0	47.6	41.5	0.0	79.3	20.7	0.0	0.0	11.0	89.0	0.0
Mrhassiyine	18.8	52.2	27.5	1.4	68.1	30.4	1.4	2.9	15.9	79.7	1.4
Souss-Massa	15.8	37.5	38.3	8.3	67.9	22.9	9.2	12.5	17.9	60.4	9.2
Ait Amira	14.5	40.8	40.8	3.9	69.7	25.0	5.3	9.2	18.4	67.1	5.3
Machraa El Ain	20.8	35.6	26.7	16.8	56.4	25.7	17.8	19.8	14.9	47.5	17.8
Taliouine	9.5	36.5	54.0	0.0	84.1	15.9	0.0	4.8	22.2	73.0	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

9.2.2.4. Disponibilité de l'eau potable

Les opinions sur l'évolution de la disponibilité de l'eau durant les cinq dernières années sont, dans leur globalité, en nette démarcation par rapport aux avis donnés sur les autres aspects d'évolution des conditions de vie. Ainsi, la proportion des chefs de ménage pour qui la disponibilité de l'eau est meilleure qu'avant ne représente que près de 13 % dans Chaouia, 17,5 % dans Souss-Massa et 36,4 % dans Saïss. Ceux qui estiment que cette disponibilité est restée comme elle était auparavant se répartissent entre 35,1 % dans Chaouia, 46 % dans Saïss et 50 % dans Souss-Massa.

Tableau 83. Disponibilité de l'eau potable (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	51.8	35.1	12.7	0.4	39.0	60.5	0.4	41.2	36.0	21.9	0.9
Jaqma	52.4	30.5	15.9	1.2	43.9	54.9	1.2	42.7	28.0	28.0	1.2
Laqraqra	57.9	28.9	13.2	0.0	31.6	68.4	0.0	42.1	38.2	19.7	0.0
Oulad Sghir	44.3	47.1	8.6	0.0	41.4	58.6	0.0	38.6	42.9	17.1	1.4
Saïss	17.6	46.0	36.4	0.0	66.7	32.6	0.8	2.3	41.8	55.9	0.0
Bitit	9.1	47.3	43.6	0.0	68.2	30.9	0.9	2.7	40.0	57.3	0.0
Laqsir	35.4	52.4	12.2	0.0	43.9	56.1	0.0	2.4	42.7	54.9	0.0
Mrhassiyine	10.1	36.2	53.6	0.0	91.3	7.2	1.4	1.4	43.5	55.1	0.0
Souss-Massa	25.4	50.0	17.5	7.1	49.2	42.5	8.3	22.9	29.6	38.8	8.8
Ait Amira	30.3	50.0	18.4	1.3	61.8	34.2	3.9	30.3	30.3	35.5	3.9
Machraa El Ain	24.8	45.5	13.9	15.8	53.5	29.7	16.8	25.7	24.8	32.7	16.8
Taliouine	20.6	57.1	22.2	0.0	27.0	73.0	0.0	9.5	36.5	52.4	1.6

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Mais plus inquiétant est la proportion des chefs de ménage pour qui la disponibilité d'eau est moindre qu'auparavant, et qui représente 51,8 % dans Chaouia, 17,6 % dans Saïss et 25,4 % dans Souss-Massa. Ces constats sont corroborés par les réponses relatives à la satisfaction exprimée par rapport à la disponibilité actuelle de l'eau. Les satisfaits représentent 39 % des chefs de ménage dans Chaouia, 66,7 % dans Saïss et 49,2 % dans Souss-Massa. On peut comprendre ce taux élevé d'insatisfaits dans Chaouia puisque le branchement au réseau national de l'eau potable n'y concerne qu'une part insignifiante de ménages ruraux (2-4 %, voir Tableau). En revanche, on ne peut manquer de relever un certain décalage entre la réalité des chiffres et la perception des chefs de ménages sur cette question dans certaines communes des deux autres régions, comme celle de Laqsir dans Saïss (89 % de ménages non branchés et néanmoins 43,9 % de ménages satisfaits) et Machraa El Ain dans Souss-Massa (98 % de ménages branchés et pourtant 46 % de ménages non satisfaits). On peut penser que ce décalage tient à la relation complexe que les ménages ruraux peuvent avoir avec l'eau, potable mais payante, gratuite mais non potable...

Tableau 84. Accès à l'eau potable (% des ménages)

Région	Commune	Branchement au réseau	Borne fontaine	Puits	Rivière	Accès multiple	Autres
Chaouia		3.5	12.3	79.8	0.9	2.2	1.3
	Jaqma	3.7	18.3	70.7	2.4	3.7	1.2
	Laqraqra	2.6	3.9	90.8	0.0	0.0	2.6
	Oulad Sghir	4.3	14.3	78.6	0.0	2.9	0.0
Saïss		55.2	6.9	26.1	6.1	1.9	3.8
	Bitit	66.4	11.8	8.2	9.1	0.9	3.6
	Laqsir	11.0	1.2	68.3	7.3	4.9	7.3
	Mrhassiyine	89.9	5.8	4.3	0.0	0.0	0.0
Souss-Massa		76.7	3.3	16.3	0.0	2.1	1.7
	Ait Amira	92.1	1.3	3.9	0.0	2.6	0.0
	Machraa El Ain	98.0	0.0	1.0	0.0	1.0	0.0
	Taliouine	23.8	11.1	55.6	0.0	3.2	6.3

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Le sentiment d'insatisfaction se reflète aussi dans l'opinion sur l'évolution future de la disponibilité de l'eau potable puisqu'une importante proportion des chefs de ménages demeure pessimiste : ils ne sont que près de 22 % dans Chaouia, et 39 % dans Souss-Massa et près de 56 % dans Saïss à penser que la situation à cet égard va s'améliorer.

9.2.2.5. Education des enfants

Sur cette question, les opinions apparaissent distribuées à peu près en trois tiers entre ceux qui jugent l'évolution durant les cinq dernières années meilleure, identique ou pire. Ainsi, la situation est jugée meilleure qu'avant par 28,5 % des chefs de ménage de Chaouia, 35,2 % de Saïss et 28,3 % de Souss-Massa. Ceux qui estiment cette situation inchangée représentent 36,8 % dans Chaouia, 37,5 % dans Saïss et 29,6 % dans Souss-Massa et ceux qui considèrent l'éducation en régression atteignent 13,2 % dans Chaouia, 21,1 % dans Saïss et 30,8 % dans Souss-Massa.

Moins de la moitié des chefs de ménage se déclarent satisfaits de l'état actuel de l'éducation. Ils sont 45,2 % dans Chaouia, 48,7 % dans Saïss et 40,8 % dans Souss-Massa.

Au regard des attentes futures, les résultats laissent penser que les chefs de ménage de Saïss sont très optimistes quant à l'amélioration de l'éducation (76,6 %), alors que dans Chaouia ils ne sont qu'une minorité à l'être (34,2 %), ceux de Souss-Massa étant dans une posture intermédiaire (50 %).

Tableau 85. Education des enfants (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	13.2	36.8	28.5	21.5	45.2	33.8	21.1	10.1	34.6	34.2	21.1
Jaqma	15.9	30.5	30.5	23.2	41.5	35.4	23.2	12.2	29.3	35.4	23.2
Laqraqra	11.8	40.8	34.2	13.2	50.0	36.8	13.2	10.5	39.5	36.8	13.2
Oulad Sghir	11.4	40.0	20.0	28.6	44.3	28.6	27.1	7.1	35.7	30.0	27.1
Saïss	21.1	37.5	35.2	6.1	48.7	45.2	6.1	7.7	10.0	76.6	5.7
Bitit	17.3	37.3	39.1	6.4	49.1	44.5	6.4	6.4	9.1	78.2	6.4
Laqsir	24.4	36.6	32.9	6.1	56.1	37.8	6.1	3.7	9.8	80.5	6.1
Mrhassiyine	23.2	39.1	31.9	5.8	39.1	55.1	5.8	14.5	11.6	69.6	4.3
Souss-Massa	30.8	29.6	28.3	11.3	40.8	47.5	11.7	17.1	20.4	50.0	12.5
Ait Amira	26.3	38.2	25.0	10.5	43.4	44.7	11.8	15.8	21.1	50.0	13.2
Machraa El Ain	33.7	27.7	20.8	17.8	36.6	45.5	17.8	20.8	16.8	43.6	18.8
Taliouine	31.7	22.2	44.4	1.6	44.4	54.0	1.6	12.7	25.4	60.3	1.6

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

9.2.2.6. Conditions sanitaires

Les opinions estimant que les conditions d'accès aux soins de santé se sont améliorées durant ces cinq dernières années représentent près de 22 % dans Chaouia, 23,8 % dans la Saïss et 28,8 % dans Souss-Massa. Par contre, ceux qui estiment que les conditions de santé sont restées inchangées se répartissent entre 36,8 % dans Chaouia, 57,1 % dans Saïss et 37,5 % dans Souss-Massa.

Tableau 86. Conditions sanitaires (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	27.2	36.8	21.9	14.0	53.1	32.0	14.9	22.8	32.5	30.3	14.5
Jaqma	34.1	34.1	19.5	12.2	54.9	32.9	12.2	26.8	32.9	28.0	12.2
Laqraqra	26.3	38.2	23.7	11.8	50.0	38.2	11.8	25.0	31.6	31.6	11.8
Oulad Sghir	20.0	38.6	22.9	18.6	54.3	24.3	21.4	15.7	32.9	31.4	20.0
Saïss	19.2	57.1	23.8	0.0	38.3	61.7	0.0	10.3	17.6	71.6	0.4
Bitit	14.5	59.1	26.4	0.0	40.9	59.1	0.0	7.3	23.6	69.1	0.0
Laqsir	14.6	56.1	29.3	0.0	43.9	56.1	0.0	7.3	13.4	79.3	0.0
Mrhassiyine	31.9	55.1	13.0	0.0	27.5	72.5	0.0	18.8	13.0	66.7	1.4
Souss-Massa	25.8	37.5	28.8	7.9	45.4	45.8	8.8	17.5	22.1	50.8	9.6
Ait Amira	28.9	43.4	25.0	2.6	56.6	39.5	3.9	14.5	22.4	56.6	6.6
Machraa El Ain	28.7	32.7	21.8	16.8	35.6	46.5	17.8	20.8	19.8	41.6	17.8
Taliouine	17.5	38.1	44.4	0.0	47.6	52.4	0.0	15.9	25.4	58.7	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

De la même façon que pour la disponibilité de l'eau, la proportion de ceux pour qui la santé s'est détériorée concerne plus du quart des chefs de ménage dans Chaouia et Souss-Massa et un cinquième dans Saïss.

Il faut ajouter que la situation actuelle de la santé ne satisfait que 38,3 % des chefs de ménage de Saïss, contre 45,4 % dans Souss-Massa et 53,1 % dans Chaouia. Cette situation influe, dans un ordre inverse, sur la vision future de la santé dans les régions, puisque c'est dans Saïss que 71,6 % des chefs de ménage pensent qu'elle sera meilleure qu'auparavant, contre 50,8 % dans Souss-Massa et 30,3 % dans Chaouia.

9.2.2.7. Accès au transport

Sur ce volet, 77 % des chefs de ménage dans Saïss considèrent que l'accès au transport est meilleur qu'avant, contre 48 % dans Chaouia et près de 46 % dans Souss-Massa. Ceux qui pensent que les conditions de cet accès n'ont pas changé représentent 31,6 % dans Chaouia, 20,7 % dans Saïss et 30,8 % dans Souss-Massa. La proportion des chefs de ménage pour qui l'accès au transport a empiré est de l'ordre de 8,3 % dans Chaouia, et près de 2 % dans Saïss et 14,2 % dans Souss-Massa.

Tableau 87. Accès au transport (en %)

Région / Commune	Evolution au cours des 5 dernières années				Situation actuelle			Evolution future			
	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans réponse	Satisfait	Non Satisfait	Sans réponse	Moins qu'avant	Comme avant	Mieux qu'avant	Sans rép
Chaouia	8.3	31.6	48.2	11.8	62.7	25.4	11.8	6.1	27.6	56.6	9.6
Jaqma	7.3	26.8	58.5	7.3	68.3	24.4	7.3	3.7	28.0	61.0	7.3
Laqraqra	9.2	28.9	44.7	17.1	56.6	26.3	17.1	7.9	19.7	60.5	11.8
Oulad Sghir	8.6	40.0	40.0	11.4	62.9	25.7	11.4	7.1	35.7	47.1	10.0
Saïss	1.5	20.7	77.0	0.8	71.3	27.2	1.5	1.1	14.6	83.1	1.1
Bitit	3.6	25.5	70.9	0.0	60.9	38.2	0.9	2.7	10.0	86.4	0.9
Laqsir	0.0	20.7	78.0	1.2	79.3	18.3	2.4	0.0	15.9	82.9	1.2
Mrhassiyine	0.0	13.0	85.5	1.4	78.3	20.3	1.4	0.0	20.3	78.3	1.4
Souss-Massa	14.2	30.8	45.8	9.2	57.1	33.3	9.6	13.3	17.1	59.6	10.0
Ait Amira	11.8	51.3	31.6	5.3	52.6	42.1	5.3	11.8	21.1	60.5	6.6
Machraa El Ain	23.8	32.7	25.7	17.8	37.6	43.6	18.8	21.8	11.9	47.5	18.8
Taliouine	1.6	3.2	95.2	0.0	93.7	6.3	0.0	1.6	20.6	77.8	0.0

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Les chefs de ménage sont manifestement nombreux à se déclarer satisfaits de l'état actuel des conditions d'accès aux transports : 62,7 % dans Chaouia, 71,3 % dans Saïss et 57,1 % dans Souss-Massa. L'évolution depuis une dizaine d'années du « Programme National des Routes Rurales » est probablement à l'origine d'une appréciation aussi positive.

Ce programme semble aussi influencer sur la vision future de l'accès au transport qui est dans sa globalité très optimiste. Les chefs de ménage estiment en effet que cet accès sera meilleur qu'avant pour 56,6 % d'entre eux dans Chaouia, 83,1 % dans Saïss et 59,6 % dans Souss-Massa.

10. Devenir des ménages ruraux

10.1. Reprise et déprise de l'exploitation agricole

La question suivante a été posée aux chefs de ménage : « souhaitez-vous que vos enfants reprennent votre exploitation agricole? ». La réponse à la question divise les chefs de ménage. D'un côté, il y a les chefs de ménages « affirmatifs », qui souhaitent que leurs enfants reprennent l'exploitation agricole. De l'autre, il y a ceux qui se sont montrés « prudents », et qui souhaitent que certains seulement d'entre eux puissent reprendre le flambeau. Il y a enfin les chefs de ménages qui sont catégoriquement « opposés » à une quelconque reprise de l'exploitation par leurs enfants.

Tableau 88. Souhait que les enfants reprennent l'exploitation agricole (%)

Région / Commune	Nombre de ménages	Oui	Certains d'entre eux	Non	Ne sait pas	Sans réponse
Chaouia	228	12.7	14.9	58.8	10.1	3.5
Jaqma	82	14.6	18.3	54.9	7.3	4.9
Laqraqra	76	15.8	14.5	56.6	13.2	0.0
Oulad Sghir	70	7.1	11.4	65.7	10.0	5.7
Saïss	261	23.4	5.0	67.8	1.5	2.3
Bitit	110	24.5	5.5	68.2	0.9	0.9
Laqsir	82	29.3	4.9	64.6	0.0	1.2
Mrhassiyine	69	14.5	4.3	71.0	4.3	5.8
Souss-Massa	240	19.2	8.3	42.5	15.8	14.2
Ait Amira	76	11.8	7.9	48.7	17.1	14.5
Machraa El Ain	101	13.9	12.9	38.6	18.8	15.8
Taliouine	63	36.5	1.6	41.3	9.5	11.1

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Les « affirmatifs » représentent 12,7 % dans la Chaouia, 23,4 % dans le Saïss, et 19,2 % dans le Souss-Massa. Quand aux « prudents » ils sont 14,9 % dans la Chaouia, 8,3 % dans le Souss-Massa et 5,0 % dans le Saïss. En cumulant les « affirmatifs » et les « prudents », c'est-à-dire ceux qui sont favorables à une reprise de l'exploitation par leurs fils ou par certains d'entre eux, on trouve la répartition suivante : 28,4 % dans le Saïss, 27,6 % dans la Chaouia ainsi que dans le Souss-Massa. En somme, seulement près du quart des enquêtés souhaitent que l'exploitation agricole soit reprise par les enfants.

Tableau 89. Raisons du souhait que les enfants reprennent l'exploitation agricole (en %)

Région/ Commune	Nb de répondants	Patri moine suffisant	Attachement à l'exploit agricole	Besoins de main d'œuvre	Cohésion sociale	Autres	Patrimoine suffisant & Attachement à l'exploit agricole	Attachement à l'exploit agricole & Besoins de main d'œuvre	Attachement à l'exploit agricole & Cohésion sociale
Chaouia	37	13.5	40.5	13.5	13.5	13.5	0.0	5.4	0.0
Jaqma	17	17.6	23.5	17.6	23.5	5.9	0.0	11.8	0.0
Laqraqra	15	13.3	53.3	6.7	6.7	20.0	0.0	0.0	0.0
Oulad Sghir	5	0.0	60.0	20.0	0.0	20.0	0.0	0.0	0.0
Saïss	68	4.4	60.3	2.9	7.4	7.4	8.8	4.4	4.4
Bitit	29	3.4	72.4	0.0	6.9	3.4	0.0	10.3	3.4
Laqsir	27	7.4	51.9	3.7	11.1	11.1	7.4	0.0	7.4
Mrhassiyine	12	0.0	50.0	8.3	0.0	8.3	33.3	0.0	0.0
Souss- Massa	54	9.3	46.3	7.4	14.8	7.4	5.6	3.7	5.6
Ait Amira	13	7.7	61.5	0.0	7.7	7.7	7.7	0.0	7.7
Machraa El Ain	18	16.7	50.0	5.6	0.0	16.7	5.6	5.6	0.0
Taliouine	23	4.3	34.8	13.0	30.4	0.0	4.3	4.3	8.7

Source : Enquête Ménages RuralStruc.

Pour expliquer le désir de reprise de l'exploitation par les enfants ou certains d'entre eux, des réponses liées à la suffisance du patrimoine, à l'attachement à l'exploitation agricole, aux besoins de main-d'œuvre, à la cohésion sociale ou à une combinaison de ces réponses ont été fournies par les chefs de ménage¹³³.

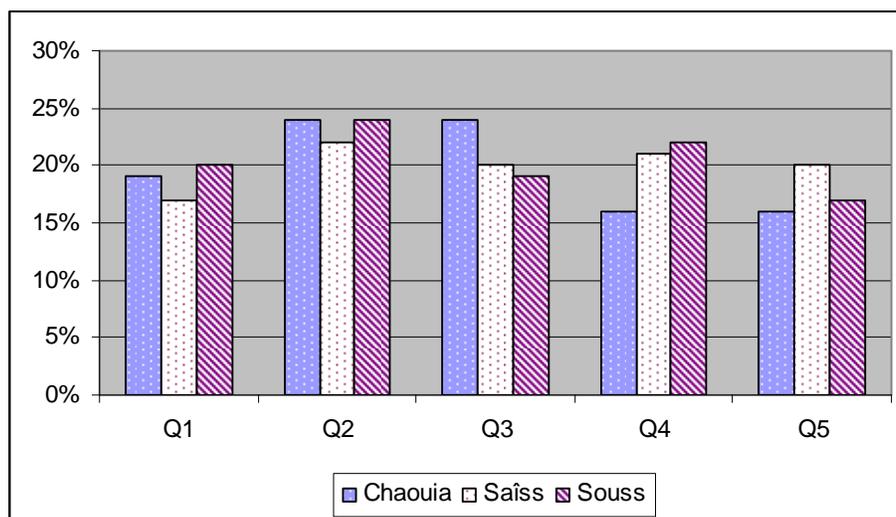
L'attachement à l'exploitation est la réponse la plus fréquente. Elle est donnée par 60,3 % des chefs de ménage dans le Saïss, 46,3 % dans le Souss-Massa et 40,5 % dans la Chaouia. Cette réponse peut être davantage mise en exergue en étant associée à d'autres raisons explicatives, comme l'importance du patrimoine, le besoin de main-d'œuvre et la cohésion sociale. On parvient alors à des proportions de l'ordre de 75 % des chefs de ménage dans le Saïss, 77,8 % dans le Souss-Massa et 81 % dans la Chaouia. Ainsi, l'attachement à la terre semble lié à l'importance du potentiel agricole des régions...

La cohésion sociale pour sa part est avancée par 14,8 % des chefs de ménage dans le Souss-Massa, 13,5 % dans la Chaouia et 7,4 % dans le Saïss. Le besoin de main-d'œuvre et l'importance du patrimoine ont le même poids explicatif. Ainsi, le besoin de main-d'œuvre est la réponse fournie par 13,5 % des chefs de ménage dans la Chaouia, 2,9 % dans le Saïss et 7,4 % dans le Souss-Massa, alors que l'importance du patrimoine est avancée par 13,5 % de chefs de ménage dans la Chaouia, 4,4 % dans le Saïss et 9,3 % dans le Souss-Massa.

Les « opposés » à la reprise de l'exploitation par les enfants représentent 58,8 % dans Chaouia, 67,8 % dans Saïss et 42,5 % dans Souss-Massa. On trouve ainsi des opposants à la reprise dans des contextes aussi contrastés que ceux de Chaouia et de Saïss. De même, il ne semble guère qu'il y ait de rapport entre cette attitude négative et le niveau de revenu d'exploitation. Ainsi, comme on peut le constater sur la Figure , on ne décèle aucune tendance significative de ce rapport entre les différents quintiles de revenu d'exploitation dans les trois régions.

¹³³ Toutefois, l'importance des sans réponses à cette question est à souligner, notamment dans Chaouia (41,5 %) et dans une mesure non négligeable dans Souss-Massa (18 %) et enfin dans Saïss (8 %).

**Figure 72. Part des ménages ne souhaitant pas la reprise de leur exploitation par leurs enfants
(En %, par quintile de revenu d'exploitation)**



Source : Enquête Ménages RuralStruc, Annexe 6, tableau 4.

Les agriculteurs qui ne souhaitent pas que leurs enfants reprennent l'exploitation le justifient par les raisons suivantes :

- La première raison invoquée est la viabilité incertaine de l'exploitation, avec 50 % des cas dans la Chaouia, 33 % dans le Saïss et 48 % dans le Souss-Massa. Les agriculteurs seraient ainsi plus nombreux à estimer la viabilité de leur exploitation incertaine dans Chaouia, suivie de Souss-Massa et enfin ceux de Saïss.

- « L'insécurité de vie » est la deuxième raison invoquée. L'activité dans l'exploitation agricole ne procurerait pas toute la sécurité nécessaire aux enfants. Ils sont ainsi 9,4 % dans la Chaouia, 20,7 % dans le Saïss, et 11,8 % dans le Souss-Massa à citer cette raison pour justifier leur refus.

- La troisième raison est relative au désir de voir les enfants jouir d'une meilleure vie en ville. Les chefs de ménage sont 21 % dans la Chaouia, 12 % dans le Saïss et 9,8 % dans le Souss-Massa à partager cet avis. Quand on associe les raisons tenant à la viabilité incertaine de l'exploitation avec « l'insécurité de vie » et le « désir d'une meilleure vie en ville pour les enfants », on s'aperçoit que la proportion des agriculteurs qui ne souhaitent pas que leurs enfants reprennent l'exploitation est presque identique dans les trois régions, avec 52,1 % dans la Chaouia, 52,9 % dans le Souss-Massa et 51,1 % dans le Saïss.

- La quatrième raison avancée est le désir que les enfants puissent bénéficier d'une éducation. Même si la proportion de ceux qui invoquent cette raison est relativement faible (8,7 % dans la Chaouia, 9 % dans le Saïss et 18,6 % dans le Souss-Massa), il faut souligner qu'au niveau des communes rurales, la proportion de ceux qui invoquent cette raison atteint 27 % à Taliouine et 16 % à Mrhassiyine, deux communes rurales de montagne.

Tableau 90. Raisons du "non souhait" que les enfants reprennent l'exploitation agricole (en %)

Région / Commune	Nombre de répondants	Viabilité incertaine	Meilleur vie en ville	Education	Insécurité	Autres	Viabilité incertaine & Meilleur vie en ville	Viabilité incertaine & Insécurité
Chaouia	138	50.0	21.0	8.7	9.4	8.7	1.4	0.7
Jaqma	48	35.4	31.3	6.3	12.5	10.4	4.2	0.0
Laqraqra	45	62.2	15.6	11.1	4.4	6.7	0.0	0.0
Oulad Sghir	45	53.3	15.6	8.9	11.1	8.9	0.0	2.2
Saïss	174	33.3	12.1	9.2	20.7	6.9	4.0	13.8
Bitit	75	28.0	12.0	4.0	21.3	12.0	6.7	16.0
Laqsir	50	34.0	14.0	10.0	24.0	6.0	2.0	10.0
Mrhassiyine	49	40.8	10.2	16.3	16.3	0.0	2.0	14.3
Souss-Massa	102	48.0	9.8	18.6	11.8	6.9	2.0	2.9
Ait Amira	37	40.5	8.1	18.9	10.8	16.2	2.7	2.7
Machra Ain	39	61.5	7.7	12.8	15.4	0.0	2.6	0.0
Taliouine	26	38.5	15.4	26.9	7.7	3.8	0.0	7.7

Source : Enquête RuralStruc, Requête R47.

Les chefs de ménage n'ayant pas exprimé le souhait de voir leurs enfants leur succéder sur l'exploitation ont été priés de décliner l'emploi qu'ils préfèrent pour ces mêmes enfants. Les emplois espérés sont en premier lieu le salariat, et en second lieu le projet d'une entreprise individuelle¹³⁴. Le salariat est souhaité par 40 % des répondants dans le Saïss et Souss-Massa et 28,8 % dans la Chaouia. En revanche, les chefs de ménage de la Chaouia penchent plus pour l'entreprise individuelle avec 41,7 % contre 35,2 % dans le Souss-Massa et 28,4 % dans le Saïss.

Tableau 91. Emplois espérés pour les enfants (en %)

Région / Commune	Nombre de répondants	Salariés	Entreprise individuelle	Ne sait pas	Autres
Chaouia	139	28.8	41.7	23.7	5.8
Jaqma	51	29.4	45.1	21.6	3.9
Laqraqra	43	27.9	34.9	30.2	7.0
Oulad Sghir	45	28.9	44.4	20.0	6.7
Saïss	176	40.9	28.4	27.3	3.4
Bitit	78	38.5	32.1	25.6	3.8
Laqsir	50	42.0	32.0	26.0	0.0
Mrhassiyine	48	43.8	18.8	31.3	6.3
Souss-Massa	105	40.0	35.2	21.0	3.8
Ait Amira	39	25.6	48.7	17.9	7.7
Machraa El Ain	40	42.5	25.0	30.0	2.5
Taliouine	26	57.7	30.8	11.5	0.0

Source : Enquête RuralStruc, Requête R48.

¹³⁴ Les « sans avis » et les « sans réponses » sont nombreux dans Chaouia (29,7 %), Saïss (29,2 %) et Souss-Massa (25,5 %).

10.2. Perspectives d'amélioration des conditions de vie

Pour recueillir les opinions des chefs de ménage concernant les perspectives d'amélioration des conditions de vie des enfants, trois catégories de possibilités leur ont été proposées : la diversification ou le renforcement des activités agricoles, activités non agricoles, l'émigration ou l'éducation des enfants. Il faut noter de prime abord que des proportions appréciables des chefs de ménage interrogés ont donné une réponse « autre » que celles proposées, cependant que d'autres ont combiné deux réponses¹³⁵.

La première catégorie proposée inscrit l'amélioration des conditions de vie dans une perspective agricole. Celle-ci est envisagée par 24,4 % des chefs de ménage dans Chaouia, 34,5 % dans Saïss, et 14,3 % dans Souss-Massa. C'est dans cette dernière que la perspective agricole est la moins envisagée pour améliorer les conditions de vie de la famille, probablement à cause de la part importante des ménages non agricoles dans l'échantillon enquêté. Par contre, les réelles possibilités de développement de l'agriculture dans Saïss expliquent la proportion relativement importante des chefs de ménages qui s'inscrivent dans une perspective agricole.

La seconde catégorie est liée à la promotion ou au renforcement des activités non agricoles. Elle est envisagée par 26,5 % des chefs de ménage dans Chaouia, 9,4 % dans Saïss, et 19 % dans Souss-Massa. L'importance des activités non agricoles est dans un rapport inverse avec celle de l'agriculture. C'est dans Chaouia, la moins nantie des trois régions, que les activités non agricoles sont envisagées pour améliorer les conditions de vie du ménage, ce qui rejoint les résultats dégagés de l'analyse de la diversification des activités et des sources de revenu dans cette région.

La troisième catégorie consiste à s'orienter vers l'émigration ou vers l'éducation des enfants. Une part assez faible de chefs de ménage opte pour ces deux solutions : 8,5 % dans Chaouia, 5,7 % dans Saïss et 10 % dans Souss-Massa. Contrairement à une opinion répandue, on peut noter que l'émigration, en tant que moyen d'amélioration des conditions de vie, n'est envisagée que par une faible proportion des chefs de ménage. Nous avons là une confirmation du fait que l'émigration, en tant « qu'option de sortie » n'est plus gratifiée des vertus qui pouvaient lui être attribuées il y a quelques années encore, du moins par les chefs de ménage de la plupart des communes étudiées.

La dernière catégorie est une combinaison de « la diversification des activités agricoles » et « des activités non agricoles ». Cette voie d'amélioration des conditions de vie du ménage est entrevue par 7,3 % des chefs de ménage dans Chaouia, 26,4 % dans Saïss et 16,2 % dans Souss-Massa. Cette combinaison est donc envisagée dans les régions où l'agriculture présente de réels atouts, Saïss en l'occurrence, et ne l'est guère ou si peu dans les autres régions. On ne peut manquer de souligner que nous avons là à faire aux chefs de ménage probablement les plus pragmatiques puisqu'ils cherchent à élargir l'éventail des activités génératrices de revenu tout en restant attachés au secteur agricole.

¹³⁵ Le taux des réponses « Autres » est assez important : 30 % dans Chaouia, 20 % dans Saïss et 40 % dans Souss-Massa.

Tableau 92. Perspectives d'amélioration des conditions de vie du ménage (en %)

Région / Commune	Diversification des Act. Agric	Renforcement des Act. Agri	Nouvelles Activités Non Agri	Renforcement des Activités Non Agri	Migration	Education	Autres	Diversification des Act Agri et Act Non Agri
Chaouia	5,6	18,8	18,8	7,7	6,8	1,7	29,9	7,3
Jaqma	10,6	15,3	12,9	5,9	4,7	3,5	32,9	9,4
Laqraqra	3,9	23,4	18,2	5,2	13,0	0	28,6	3,9
Oulad Sghir	1,4	18,1	26,4	12,5	2,8	1,4	27,8	8,3
Saïss	10,9	22,6	6,4	3	2,3	3,4	20,8	26,4
Bitit	12,7	29,1	5,5	0	3,6	4,6	18,2	21,8
Laqsir	7,2	22,9	8,4	6	0	4,8	14,5	34,9
Mrhassiyine	12,5	12,5	5,6	4,2	2,8	0	31,9	23,6
Souss-Massa	2,9	10,4	8,7	4,2	5,4	4,6	40,3	16,2
Ait Amira	0	10,5	13,2	4	6,6	5,3	38,2	17,1
Machraa Ain	1	7,9	10,9	4	7,9	5	43,6	5,9
Taliouine	9,4	14,1	0	4,7	0	3,1	37,5	31,3

Source : Enquête RuralStruc, Requête R51.

10.3. Quelles options de sortie ?

Le processus d'évolution des exploitations agricoles montre une forte continuité entre les actuels chefs de ménage et leurs parents, tandis que la génération de leurs fils est plutôt inscrite dans une perspective de rupture. Mais, il s'agit ici d'une tendance que les situations locales et régionales nuancent.

Les chefs de ménage enquêtés ont, dans leur grande majorité, assuré la continuité de l'activité agricole et se sont maintenus dans l'exploitation agricole. Ainsi, ont-ils continué à résider dans le même lieu que celui de leurs parents et à exercer la même activité agricole. La plupart ont d'ailleurs repris l'exploitation après règlement d'une succession dans des proportions entre 50 % et 70 % selon les régions.

Les conditions de vie se sont améliorées pour une première catégorie de ménages, ont stagné pour une deuxième et se sont détériorées pour la troisième. D'une manière générale, l'amélioration est notoire pour l'habitat, la qualité de l'alimentation et l'accès au transport. En revanche, les progrès sont plutôt mitigés pour le niveau de revenu, la disponibilité de l'eau potable, l'éducation des enfants et les conditions sanitaires.

Ces résultats concordent avec des faits établis. Les ménages ruraux sont mieux logés, mangent plus ou moins bien et se déplacent dans de meilleures conditions. En revanche, leur condition sanitaire, et plus encore leur niveau d'éducation, restent source d'insatisfaction. Quant aux conditions d'accès à l'eau potable et aux perspectives d'amélioration de revenu, elles sont sources d'inquiétude. Autant de facteurs qui nourrissent le sentiment et la réalité de la vulnérabilité des ménages ruraux.

Les chefs de ménage, agriculteurs et fils d'agriculteurs, sont des successeurs qui ont pu maintenir le patrimoine familial en lui assurant une continuité. Paradoxalement, ils ne semblent pas tous satisfaits du statut d'agriculteur, qu'ils ne souhaitent pas pour leur propres enfants. En effet, la question de la reprise de l'exploitation par les fils de chefs de ménage montre toute l'ambivalence du rapport à l'exploitation agricole, à la fois « activité économique » et « patrimoine familial ».

L'attachement à l'exploitation apparaît comme la première motivation chez une bonne partie des chefs de ménage qui souhaitent que leurs enfants reprennent l'exploitation agricole. Seulement un chef de ménage sur trois envisage d'inscrire l'avenir de ses enfants dans une perspective de continuité dans l'agriculture.

Il reste que les chefs de ménage qui s'opposent à cette reprise sont prépondérants, près des deux tiers. Ils justifient cette posture par la viabilité incertaine de l'exploitation en premier lieu, l'insécurité de vie à partir de l'exploitation en second lieu, et enfin par le désir de voir leurs enfants jouir d'une meilleure vie en ville. Concrètement, ils souhaitent que leurs enfants soient salariés au premier chef, voire monter leur propre projet. En somme, la finalité n'est autre que la garantie d'une sécurité de revenu.

Les chefs de ménage envisagent l'amélioration des conditions de vie de leur famille selon plusieurs alternatives, en somme la palette des options de sortie de crise :

- **dans l'agriculture** à travers la diversification des activités agricoles ou leur renforcement ;
- dans des formes de pluriactivité qui combinent activité agricole et activité non agricole ;
- **hors agriculture**, par le développement d'activités non agricoles existantes ou nouvelles, l'investissement dans l'éducation des enfants ou encore l'émigration.

Conclusion générale

En guise de conclusion générale de cette étude, des réponses mûrement réfléchies doivent maintenant être apportées à trois questions majeures. Qu'en est-il des hypothèses de travail posées au début de cette seconde phase de l'étude RuralStruc ? Qu'avons-nous appris précisément à l'issue de ce travail principalement fondé sur l'investigation de terrain ? Quels enseignements peut-on en tirer pour alimenter le débat public sur les politiques agricole et rurale au Maroc ?

11. Réponses aux hypothèses de travail

La seconde phase de l'étude RuralStruc repose sur trois hypothèses clairement formulées dans les termes de référence de cette recherche. La première porte sur la différenciation au sein des ménages ruraux par rapport aux modes d'accès au marché et à la restructuration des filières agricoles. La deuxième a trait aux risques d'impasses de transition et à l'existence d'alternatives en termes d'activités et donc de sources de revenus. La troisième enfin concerne les conséquences de cette diversification des revenus sur le processus de différenciation des ménages. Qu'en est-il de ces hypothèses ?

11.1. Hypothèse 1

Dans le cas du Maroc, cette première hypothèse n'a pas été validée. Deux indicateurs, deux faits essentiels ont permis de construire l'argumentaire invalidant l'hypothèse. Le premier concerne le taux de commercialisation qui reste globalement plafonné à un niveau ne dépassant guère dans le meilleur des cas les 80% de la valeur de la production végétale. C'est dire que la part non mise en marché, et donc destinée avant tout à la satisfaction des besoins de l'exploitation agricole familiale (autoconsommation humaine et animale), reste souvent relativement importante. Cette option est confirmée par la destination des produits transformés qui restent réservés principalement à l'usage domestique. C'est dire que le modèle dominant reste celui de l'exploitation familiale, dont la logique est avant tout déterminée par l'impératif de « sécurité de vie » de la cellule familiale. Les choix de production, comme ceux de ses destinations, restent conditionnés par le besoin d'assurer un niveau minimal de sécurité alimentaire de la famille. D'où la place stratégique des céréales dans tous les systèmes agricoles, la tendance à la polyculture et non à la spécialisation lorsque les conditions du milieu le permettent, et un quota incompressible de productions vivrières dans des systèmes largement orientés vers le marché, y compris extérieur.

Le second fait a trait aux modes de commercialisation. Ceux-ci restent dominés par les modes traditionnels : vente directe, sur pied ou au bord du champ, au souk ou au marché de gros... La grande majorité des agriculteurs, pour l'essentiel des petits et moyens, continuent de commercialiser leur production végétale à travers les circuits traditionnels où de multiples intermédiaires sévissent, maîtrisant les mécanismes de détermination des prix et accaparant à leur profit une trop grande partie de la chaîne de valeur. Atomisés et peu organisés, les agriculteurs sont encore condamnés à des modes d'accès au marché qui leur sont défavorables. Certes, dans certaines filières, comme celles du lait pour le marché intérieur et des fruits et légumes à l'exportation, des dynamiques de mise en valeur agricole peuvent se prolonger par l'organisation de systèmes de commercialisation modernes, avec une propension assez élevée à l'intégration, y compris à travers des pratiques contractuelles (quoique plus souvent informelles). Le phénomène existe donc mais de là à le considérer suffisamment significatif pour asseoir les bases d'un argumentaire robuste en faveur de l'hypothèse 1, il y a un pas qu'on ne peut franchir encore aujourd'hui.

Autant les conclusions dégagées de l'étude des filières que les enseignements apportés par l'enquête ménage à ce niveau, convergent pour confirmer la faible insertion des agriculteurs dans des systèmes de commercialisation moderne, et partant dans des modes intégrés d'accès au marché. L'hypothèse d'une différenciation des ménages ruraux par rapport à l'accès au marché et à la restructuration des filières agricoles se trouve ainsi infirmée..

11.2. Hypothèse 2

La question des risques de blocage et de l'impasse agricole, objet de l'hypothèse 2, a été examinée à travers une mise en rapport des niveaux des dépenses et des revenus des ménages enquêtés. Le rapprochement des premières et du revenu de l'exploitation révèle l'existence d'une impasse agricole, au sens où ce dernier ne peut couvrir les dépenses des ménages, mettant ceux-ci dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins à partir du produit de leur unité de production agricole. Cette impasse concerne les ménages des communes de Chaouia, pauvres et/ou en butte à la sécheresse, auxquels s'ajoutent les deux communes de montagne des autres régions.

En se situant au niveau du revenu global en revanche, seule la commune de montagne du Souss – Talioine - apparaît encore abriter des ménages en situation d'impasse rurale. En fait, on constate que les communes de la Chaouia, déjà identifiées dans l'impasse agricole, restent sur « le fil du rasoir », dans une situation de vulnérabilité économique porteuse du risque de tomber à tout moment dans l'impasse rurale.

En tout cas, si la première hypothèse n'a pas été validée, la seconde l'est amplement.

11.3. Hypothèse 3

La diversification des activités et des sources de revenus engendre-t-elle des processus de différenciation des ménages clairement identifiés? Le constat qui s'est imposé à nous est que, face à « l'impasse agricole », les réponses des ménages sont différentes selon leurs niveaux de revenu et leur localisation, même si elles sont porteuses de quelques caractéristiques communes fortes.

Dans l'ensemble, pour les ménages des quatrième et cinquième quintiles, c'est-à-dire les ménages relativement aisés, le revenu de l'exploitation agricole reste le socle du revenu global (au moins 60%), et la contribution des activités hors exploitation est faible (la Chaouia ayant un profil plus nuancé à cause de la sécheresse). En revanche, au niveau des ménages des deux premiers quintiles (plutôt modestes), revenus d'exploitation et hors exploitation s'équilibrent à parts à peu près égales dans le revenu global dans la Chaouia et le Souss, le Saïss confirmant son statut de région agricole. Si l'on se situe au niveau des communes, l'insuffisance manifeste du revenu d'exploitation¹³⁶ est vérifiée dans les trois communes de Chaouia, dans les communes Laqsir et Mrhassiyine de Saïss ainsi que Machraa El Ain de Souss-Massa.

Les revenus hors exploitation se résument pour l'essentiel aux revenus salariaux (agricoles et non agricoles), aux revenus de l'auto-emploi et aux transferts privés. Le fait constaté est que la contribution des ces trois catégories de revenu ne semble suivre aucune tendance récurrente selon le quintile de revenu d'exploitation. Finalement, le seul trait marquant réside dans le fait que les transferts d'émigrés ne sont très souvent que la bouée de sauvetage des ménages les plus pauvres dans les communes les plus pauvres ou les plus sinistrées sur le plan agricole en 2007 (Laqraqra et Oulad Sghir dans Chaouia, Mrhassiyine dans Saïss, et enfin Taliouine dans Souss-Massa). Nous avons convenu que cette limite a de quoi surprendre au vu de l'importance des transferts des marocains résidents à l'étranger (près de 9 % du PIB), mais nous savons aussi grâce à de récentes études que la plus grande part de ces transferts prend plutôt le chemin du monde urbain. En tout cas, nous avons conclu que ce résultat aurait de quoi remettre en cause l'idée répandue d'une contribution substantielle des transferts des émigrés à la sortie des ménages ruraux de la pauvreté et la précarité.

¹³⁶ Exprimée par un seuil de contribution du revenu d'exploitation inférieur à 50 % du revenu global.

12. Leçons de l'étude

12.1. Modernisation des filières et contractualisation

L'essor de certaines filières au cours des deux dernières décennies, la modernisation des circuits de commercialisation qui l'a accompagné, et un développement assez « visible » de la grande distribution depuis quelques années, tout cela pouvait laisser penser qu'on serait actuellement témoin d'une véritable dynamique d'intégration des principales filières agricoles, notamment à l'aval et à travers des modalités de contractualisation appropriées. Or l'étude des six filières retenues, tout comme les résultats de l'enquête de terrain, nous ont appris que si une telle évolution devait être inéluctable, nous n'en sommes encore qu'à ses premiers balbutiements.

Ainsi, la pratique du contrat formel entre producteur et transformateur et/ou distributeur demeure encore à un stade embryonnaire. Si la contractualisation est quasiment absente au niveau des filières majeures que sont celles des céréales et des viandes ovines, nous avons pu constater dans les autres filières que lorsqu'elle existe, elle est plutôt informelle que formelle, et souvent réduite à sa plus simple expression : des transactions ponctuelles sur la base des prix du moment (huile d'olive), des approvisionnements plus ou moins réguliers à des prix préétablis associés à des services d'amont ou d'aval mais sans garantie de respect des engagements en cas de retournement de conjoncture (lait), des livraisons apparemment plus stables mais sans garantie de prix ni même d'écoulement le cas échéant (légumes et agrumes à l'export).

D'où vient cette difficulté à développer les pratiques contractuelles au sein des filières ? Les investigations sur le terrain comme les témoignages des différentes parties concernées convergent vers une raison majeure : le déficit de confiance entre les producteurs et les opérateurs à l'aval, qu'ils soient transformateurs ou simples distributeurs à une échelle ou une autre. Instruits par des expériences souvent malheureuses, qu'ils ont vécu eux-mêmes ou dont ils ont entendu parler, les principaux acteurs se montrent pour le moins sceptiques. Quand on leur pose la question, les agriculteurs répondent systématiquement en déplorant les conditions léonines des contrats que leurs clients à l'aval tentent de leur imposer, et quand ce sont ces derniers qui sont questionnés, ils invoquent l'inconstance des premiers et leur faible propension à respecter leurs engagements... Au-delà de la part de vérité que chaque partie croît détenir, force est de constater que cette méfiance mutuelle constitue un obstacle de taille qui entrave le développement d'une telle forme d'intégration.

12.2. Activités génératrices de revenu

La question de l'implication des ménages dans les différentes activités agricoles et non agricoles a révélé des situations a priori assez contrastées : deux régions - Chaouia et Saïss - où les ménages dans leur quasi-totalité sont avant tout agricoles, avec une exploitation, et une autre – Souss-Massa - où seuls deux tiers des ménages sont exploitants agricoles.

En fait, ce clivage ne paraît pas aussi clair à l'analyse. D'abord, parce que la région de Saïss se distingue (même de Chaouia), par la faiblesse plus ou moins marquée de toutes les activités autres que celles de la production agricole. Le revenu des ménages ruraux y est donc pour l'essentiel déterminé par l'activité agricole. La commune de montagne de cette région (Mrhassiyine) étant la seule proche d'une certaine impasse agricole, les « amortisseurs » que constituent les différentes activités non agricoles n'y jouent guère ou si peu. Il faut dire que – sauf exception – les activités agricoles apparaissent par elles-mêmes suffisamment diversifiées et relativement « rémunératrices » pour que le niveau et la stabilité du revenu qu'elles assurent semblent affranchir les ménages du besoin d'aller chercher « ailleurs » d'autres sources de revenu. De plus, les besoins en main-d'œuvre familiale de l'exploitation agricole diversifiée laissent peu de disponibilités aux membres du ménage pour des activités hors exploitation.

Dans les deux autres régions, les « amortisseurs » jouent par contre sensiblement, avec des proportions appréciables de ménages agricoles se livrant à toute une série d'activités non agricoles qui leur

rapportent des ressources variées (salaires, bénéfices, loyers, transferts...) et toujours utiles, soit pour parer aux défaillances de l'agriculture soit pour améliorer leur niveau de vie au-delà de ce qui est permis par cette dernière. C'est le cas des communes en situation d'impasse agricole, comme celles de Chaouia et de Taliouine dans Souss-Massa.

En fait, la question de savoir ce que les chefs de ménage font lorsqu'ils ne sont pas chefs d'exploitation agricole ne se pose vraiment que dans la région de Souss-Massa, et précisément dans les deux communes de Aït Amira et Machraa El Ain, là où les exploitants agricoles représentent moins de la moitié de la population concernée. Ils sont soit salariés soit travailleurs indépendants. Dans le premier cas, ils sont aux deux tiers des salariés permanents et un tiers des salariés occasionnels, essentiellement agricoles, travaillant dans les exploitations maraîchères et agrumicoles de ces deux localités. Dans le second cas, ils sont le plus souvent petits commerçants, artisans, prestataires de services divers...

Que des régions agricoles relativement riches et diversifiées permettent aux ménages ruraux qui y vivent de s'autosuffire en quelque sorte grâce aux revenus générés par leurs activités agricoles, alors que les régions ou localités en pleine impasse agricole acculent les ménages qui s'y trouvent -même lorsqu'ils se déclarent « agricoles »- à chercher leur salut hors du secteur agricole, cela semble, somme toute, logique et dans l'ordre des choses. En revanche, le phénomène observé dans les deux communes de Souss-Massa à agriculture relativement intensive a de quoi susciter quelques interrogations. On peut ainsi se demander si la part relativement importante des ménages ruraux non agricoles qu'on peut y rencontrer n'est pas liée au dynamisme particulier que connaît cette région et aux changements sociaux qui en découlent. On peut notamment se demander si le développement d'une agriculture intensive et fortement utilisatrice de main d'œuvre ainsi que d'activités de « transformation » qui lui sont associées (stations de conditionnement, congélation, stockage...), localisées au cœur des zones de production, n'est pas à l'origine de mouvements de population particuliers. En effet, qu'ils aient dû abandonner leur activité agricole dans leur propre terroir ou qu'ils aient immigré d'autres régions, les ménages en question tendent à s'installer près de leurs lieux d'activités, dans des bourgades qui peuvent certes grossir et même prendre des allures « urbaines », mais n'en restent pas moins classées « rurales ». Ces *Douars*, assez nombreux dans les communes enquêtées, mais représentatifs d'une réalité qu'on retrouve dans d'autres régions du pays, abritent souvent une population moins agricole que rurale, occupée dans des activités indépendantes ou de salariat. Les revenus générés par les activités non agricoles apparaissent dans ces conditions moins comme des « exits options » que comme des revenus de ménages qui restent ruraux sans être exploitants agricoles.

Cette idée peut être confortée par un autre fait convergent et qu'il suffit ici de rappeler. Nous avons pu constater que si les revenus de rente (agricole) ne sont dans l'ensemble guère significatifs, ils peuvent l'être dans certaines communes, précisément celle d'Aït Amira dans Souss-Massa. Nous avons suggéré que cet état de fait peut témoigner d'une dynamique sociale qu'il serait intéressant de suivre de près : des petits agriculteurs, qui ne peuvent soutenir le rythme de modernisation de leurs exploitations et doivent se résoudre à abandonner la compétition, et louer leur terre à d'autres producteurs, plus riches et désireux d'élargir encore leur base foncière. Ce sont entre autres ces paysans, prolétarisés mais non pleinement urbanisés qui, en choisissant de rester en milieu rural, contribuent probablement à façonner un nouveau visage de la ruralité au Maroc.

12.3. Niveau, distribution et structure des revenus

Les niveaux et la distribution des revenus à l'échelle des régions ont somme toute conforté globalement des hypothèses qui avaient présidé à leur choix : Souss-Massa ayant le revenu moyen par ménage le plus élevé, Chaouia le revenu le plus faible et Saïss en situation intermédiaire. En revanche, les écarts sont moins importants que prévus mais cette faiblesse relative doit être interprétée à la lumière de fortes disparités de revenus, certains hauts revenus jouant sur les moyennes régionales. Les écarts entre la commune la plus « riche » (Aït Amira dans le Souss-Massa) et la commune la plus « pauvre » (Mrhassyine dans le Saïss) restent toutefois importants (de 1 à 3,5).

Au demeurant, tant au niveau des ménages ainsi qu'à celui des communes, le degré d'inégalités constaté est très élevé. En effet, l'indice de Gini apparaît partout supérieur à 0,55, et varie jusqu'à 0,69, ce qui confirme de très fortes disparités.

La composition du revenu global nous éclaire d'abord sur le poids des revenus de nature agricole (productions végétale et animale, transformation et salaire agricole), ensuite sur l'importance et la structure des revenus non agricoles.

Il apparaît que le degré d'implication dans les activités agricoles ne détermine pas nécessairement la part des revenus agricoles dans le revenu global. C'est ainsi que dans la Chaouia, les mauvaises conditions de la campagne agricole ont ramené cette part à 63 % alors que la quasi-totalité des ménages s'y déclarent « agricoles » ; la situation est presque inverse dans Souss-Massa où les ménages agricoles ne représentent que les deux tiers des ménages enquêtés alors que la part des revenus agricoles dans le revenu global avoisine les 75 %. Le Saïss est dans une position plus conforme avec 90 % des revenus tirés de l'agriculture en moyenne (sauf pour Mrhassiyine qui est à 69 %).

L'importance des différents revenus non agricoles apparaît en tout cas variable selon les régions, et quelquefois entre les communes d'une même région. Nous reviendrons sur ces catégories de revenus pour en tirer les conclusions qui nous paraissent pertinentes dans le cadre de l'approche en termes de différenciation. On se contentera pour l'instant de noter que les salaires non agricoles - comme les salaires agricoles - apparaissent insignifiants dans le Saïss (3%) mais non négligeables pour la commune de Laqraqra dans la Chaouia avec 13 %, et Machraa El Aïn dans le Souss-Massa avec 14 %.

Les revenus des activités indépendantes (auto-emploi) sont la première source de revenus non agricoles dans Chaouia et Souss-Massa (9 % et 11 % respectivement), mais sont encore négligeables dans Saïss (2%). Les trois localités de Chaouia et deux de Souss-Massa (Aït Amira et Machraa El Ain) apparaissent particulièrement concernées par ces activités.

S'agissant des revenus de transferts, nous savions que les transferts publics, sous forme monétaire, sont insignifiants, tant il est vrai que les pouvoirs publics au Maroc ont jusqu'à présent préféré l'aide en nature (denrées alimentaires, soins de santé, fournitures scolaires...) dans leur politique de soutien des populations pauvres¹³⁷. En revanche, nous pensions que les transferts privés, surtout en provenance de l'étranger, et particulièrement dans certaines communes, seraient conséquents. En fait, les revenus des transferts privés ne semblent relativement importants que dans la Chaouia, avec moins de 6 % pour Jaqma et de l'ordre de 13 % pour les deux autres communes. Cependant, ces revenus ne dépassent pas les 5 % dans les deux autres régions (Saïss et Souss-Massa). L'importance toute relative de cette catégorie de revenus dans Chaouia peut s'expliquer par la modestie des revenus agricoles dans cette région à l'issue d'une campagne agricole médiocre. Par contre, la faiblesse des transferts privés dans Souss-Massa, notamment dans Machraa El Ain et Taliouine, a de quoi surprendre.

Enfin, les revenus de rente sont significatifs dans le Souss et la Chaouia (de l'ordre de 10%), beaucoup plus faibles en moyenne dans le Saïss, sauf à Mrhassiyine. Les écarts entre communes sont très élevés mais s'expliquent par des situations de revenus atypiques avec quelques ménages dotés de gros revenus locatifs qui font bouger fortement les moyennes (entre moins de 1 % du revenu global à Laqsir et plus de 25 % à Oulad Sghir dans la Chaouia).

¹³⁷ *Ce n'est qu'en 2009 que des aides au revenu, en numéraire, devraient pour la première fois être distribuées à des populations cible dans le cadre de la politique de suppression des subventions à des produits alimentaires de base et d'incitation à la scolarisation des enfants.*

12.4. Différenciation

12.4.1. Différenciation par rapport à la diversification des activités et des revenus

Au-delà des approches globales ou « moyennes », que nous apprend une recherche de différenciation par niveau de revenu des ménages ?

D'abord, si l'on cherche à établir, au sein du revenu d'exploitation, un rapport entre celui généré par la production végétale et celui de la production animale, en tant qu'indicateur de l'équilibre que le chef du ménage agricole tente de préserver entre ses activités agro-pastorales, on retrouve certes la distinction entre Saïss d'une part, et Chaouia et Souss-Massa de l'autre, mais à des niveaux de revenus différents. Dans la première région, le revenu de la production végétale est élevé pour les quintiles 1 et 5 et relativement équilibré avec les productions animales dans les quintiles intermédiaires. Par contre, pour Chaouia comme pour Souss-Massa, cette primauté de la production végétale n'est véritablement établie que pour les ménages agricoles les plus aisés, ceux du cinquième quintile. Dans la Chaouia, la conduite simultanée et combinée des deux systèmes de production, végétale et animale, apparaît vitale car autrement les marges de manœuvre, et donc les possibilités de « compensation » en cas de défaillance de l'un ou de l'autre, seraient trop faibles. Ce que nous apprenons en l'occurrence n'est au fond que la confirmation de ce que d'autres études avaient déjà révélé sur le comportement des exploitants dans le cadre du modèle traditionnel de l'exploitation agro-pastorale familiale : ceux-ci font des choix raisonnés déterminés avant tout par une stratégie de recherche de sécurité et de minimisation des risques pour eux et leur famille, stratégie séculaire qui reste d'autant plus pertinente qu'elle est le fait de producteurs pauvres dans des régions défavorisées...

En tout cas, force est de constater que partout, le revenu de l'exploitation agricole reste le socle et la composante majeure du revenu global des ménages les plus « riches » (assimilés ici aux quatrième et cinquième quintiles). De sorte que, même lorsqu'elles ne sont pas insignifiantes, les activités -et donc les revenus- hors exploitation renvoient moins à une logique « d'exit option » qu'à une recherche de meilleure affectation des ressources humaines disponibles. En revanche, l'impasse agricole parfois et rurale plus fréquemment au niveau des ménages « pauvres » est telle que c'est en dehors de leur exploitation que ces derniers doivent se procurer les revenus complémentaires et incontournables pour leur assurer un niveau de vie tant soit peu acceptable. Plus que de simples « options », les revenus hors exploitation deviennent alors une « ardente obligation » de survie.

Les réponses que les ménages agricoles apportent lorsqu'ils sont face à une insuffisance de leur revenu d'exploitation sont-elles également différenciées selon les niveaux de leur revenu global ? Plus précisément, quelles réponses les ménages pauvres - ceux des deux, voire trois premiers quintiles - apportent-ils pour améliorer leur revenu global ? Au-delà de la diversité des situations dont il a bien fallu prendre acte, quelques réponses communes fortes ont pu être dégagées.

Très souvent, même si l'exploitation agricole met le ménage en situation d'impasse, l'agriculture, en tant que secteur, reste une source d'ajustement pour les ménages pauvres et moyens, notamment à travers le salariat agricole dont la contribution peut atteindre près du quart du revenu global dans certaines régions (Chaouia, Souss). C'est un résultat qui n'allait pas nécessairement de soi et peut en tout cas nuancer l'idée d'une agriculture incapable d'absorber le surplus d'emploi généré par la croissance démographique. Cela est certainement vrai globalement, mais ça l'est probablement moins dans certaines régions, en certaines périodes de l'année, dans certains secteurs particulièrement utilisateurs de main-d'œuvre... Il est vrai cependant que pour les ménages concernés, cela offre une rarement une « exit option » en tant que telle, les conditions d'une activité stable et suffisamment rémunératrice pour être principale n'étant pas réunies.

Au-delà du salariat agricole, le salariat en tant que statut du travail exercé dans et hors agriculture, apporte une réponse conséquente à la chute des revenus de la production agricole. Sa contribution peut par exemple atteindre près de 40% du revenu global des ménages pauvres de Chaouia et même les 60% de celui de la même catégorie de ménage d'une commune comme celle de Machraa El Ain dans

Souss-Massa. Elle est naturellement amplifiée par le salariat dans les activités non agricoles, lesquelles peuvent se développer lorsque la commune est proche d'agglomérations industrielles ou de zones d'activités à l'amont ou à l'aval des productions agricoles de la région.

Les activités indépendantes représentent une deuxième source de revenu qui peut être relativement importante pour les ménages pauvres de certaines communes. Lorsque le salariat n'est pas possible, l'auto-emploi reste toujours une alternative qu'on peut adapter à ses moyens, à ses compétences ou à ses connaissances : commerce, artisanat, services divers, activités informelles de toute sorte... A en juger par des situations de fait et des cas concrets, on peut se demander si l'importance et la nature de ces activités n'est pas souvent aussi déterminée par d'autres réalités locales ou régionales. C'est ainsi par exemple que le poids des activités indépendantes dans la commune d'Aït Amira s'explique en bonne partie par de vieilles traditions commerçantes caractéristiques de la population dans l'ensemble de la région. Dans la commune de Laqraqra en Chaouïa, l'explication peut être liée à la nature du système d'exploitation dominant : le pilier de l'activité agricole étant l'élevage pastoral, la charge de travail des actifs familiaux y est relativement faible, de sorte que les éleveurs pauvres adoptent des stratégies de diversification des activités plutôt tournées vers l'auto-emploi : transport de personnes ou de marchandises, commerce de bétail ou de gros sur les marchés ruraux, services divers...

Outre le salariat et l'auto-emploi, les transferts devaient logiquement constituer une source de revenu non agricole plus ou moins importante selon les situations. Par-delà les données générales déjà examinées, on rappellera qu'un peu plus du tiers des ménages enquêtés compte en son sein un ou plusieurs membres ayant émigré. Or, il s'avère que, finalement, par rapport au revenu global des ménages, les transferts privés sont dans l'ensemble relativement peu importants, sauf pour les communes de Chaouïa (10 % par rapport au revenu moyen). Ce résultat n'était pas attendu.

En fait, cela gagne peut-être à être nuancé et relativisé. D'abord, en allant au-delà de la région pour se situer au niveau des localités : on constate alors que si les communes de Machraa El Ain et surtout Taliouine sont effectivement des zones d'émigration, Aït Amira semble être plutôt un foyer d'immigration, intérieure et assez récente. Ensuite, s'agissant d'une proportion du revenu global, l'importance ou la faiblesse des transferts en question est appréciée au regard de ce dernier. Ils peuvent être intrinsèquement appréciables et représenter peu de choses d'un revenu global respectable (ce qui est le cas des communes d'Aït Amira et Machraa El Ain), et l'inverse est évidemment aussi vrai. Enfin, on sait maintenant que si, sur le plan macroéconomique, les transferts en provenance de l'étranger sont substantiels, ils peuvent pour le monde rural faire illusion puisque, comme une récente étude du HCP l'a montré, la plus grande part est en fait drainée vers le monde urbain. En tout cas, ce résultat aurait de quoi remettre en cause l'idée répandue d'une contribution substantielle des transferts des émigrés à la sortie des ménages ruraux de la pauvreté et la précarité.

Il reste que dans le cas de la commune de Taliouine, l'impasse agricole est telle que même s'ils ne sont pas négligeables, les transferts d'émigrés n'arrivent même pas à amortir l'énorme déficit de l'exploitation agricole au niveau du premier quintile (ils représentent 73 % du revenu global...). C'est dire la difficulté de « remonter la pente » quand les « fondamentaux » de l'agriculture sont défailants.

L'extrême faiblesse des revenus issus des locations de terres n'est pas une surprise puisqu'elle n'est au fond que le reflet de tous les problèmes fonciers de l'agriculture marocaine et du monde rural plus généralement. L'exiguïté des exploitations, le morcellement des surfaces cultivables, l'archaïsme des statuts juridiques, l'absence de titres fonciers sont autant de facteurs parmi d'autres encore qui entravent la mobilité des patrimoines fonciers et de leur usage. Cela étant, malgré la part réduite de cette catégorie de revenus, les témoignages recueillis dans le cadre des focus groupe organisés dans la commune d'Aït Amira de Souss-Massa, révèlent l'indice d'une dynamique qui ne fait que commencer mais qui pourrait à terme bouleverser les structures sociales de la région. Pour être historiquement « classique », le phénomène n'en est pas moins encore rare dans le pays : de petits agriculteurs, incapables de soutenir les investissements et les charges d'exploitation de cultures devenues très intensives, préfèrent louer leur terre à d'autres producteurs, mieux dotés et désireux d'élargir leur base foncière.

Du reste, le développement du salariat dont il a été question plus haut fait souvent pendant à ce mouvement puisque les mêmes petits agriculteurs qui se dessaisissent de leurs terres n'ont souvent d'autre alternative que d'aller vendre leur force de travail, dans ou hors du secteur agricole. Mais, là encore, il semble difficile d'aller au-delà de ce constat qui, certes, témoigne de phénomènes structurels de précarisation, voire de prolétarianisation de la paysannerie, mais qui devrait sans doute prendre plus d'ampleur pour alimenter des réflexions plus ambitieuses...

Finalement, les revenus non agricoles, vitaux pour les ménages pauvres ou relativement pauvres des trois premiers quintiles, se résument pour l'essentiel aux revenus salariaux, aux revenus des activités indépendantes et aux transferts privés. Mais, la contribution de ces trois catégories de revenu, si elle est quelquefois significative de tendances intéressantes (développement du salariat et de l'auto-emploi, mobilité foncière...), ne semble en revanche suivre aucune tendance récurrente selon le quintile de revenu d'exploitation. Le seul trait saillant réside dans le fait que les transferts d'émigrés ne sont très souvent que la bouée de sauvetage des ménages agricoles les plus pauvres dans les communes les plus pauvres.

12.4.2. Facteurs explicatifs de la différenciation

Parmi les facteurs identifiés explicatifs de la différenciation des revenus, et au-delà des particularités de telle ou telle région ou localité, nous avons pu en retenir deux au niveau des facteurs de production et deux autres de nature qualitative.

Les deux facteurs de production parmi les plus déterminants du revenu d'exploitation ne sont autres que l'irrigation et la taille du troupeau. Ce résultat n'était pas inattendu et peut même aisément s'expliquer. L'apport de l'eau est en effet tout à fait décisif dans le contexte d'une agriculture encore largement de nature pluviale. Celui de la production animale à travers ses composantes ovine et bovine l'est autant dans des systèmes de production qui restent à dominante agro-pastorale. En fait, le fait nouveau est la montée en puissance de la contribution de l'élevage bovin, en particulier la production laitière. On retrouve là le modèle dominant dans l'agriculture marocaine : l'exploitation agro-pastorale, mais assortie de deux atouts de taille que sont l'irrigation et l'élevage laitier.

En ce qui concerne les variables qualitatives, nous avons pu constater que, globalement, plus le revenu de l'exploitation augmente, plus l'insertion du chef de ménage dans les réseaux s'améliore, ce qui conforte une certaine intuition qui avait présidé au choix des régions, même s'il est vrai que cette relation apparaît plus clairement dans une région comme celle de Souss-Massa que dans la Chaouia. Il en va de même pour le niveau d'instruction du chef de ménage, pour lequel on constate, en même temps qu'une forte relation avec le niveau du revenu d'exploitation, une dichotomie encore entre Chaouia -très en retard sur ce plan- et les deux autres régions.

Finalement, les principaux facteurs de différenciation se résument à deux axes fondamentaux : un axe des facteurs de production de l'exploitation, en particulier les ressources en eau d'irrigation, et un axe de capital humain et social, centré sur la capacité du chef de ménage à s'insérer dans les réseaux associatifs et professionnels.

12.5. Trajectoires et perspectives

La dernière partie du questionnaire de l'enquête ménage se voulait de nature qualitative. Il s'agissait de recueillir l'appréciation des chefs de ménages enquêtés quant à leur trajectoire de vie, leurs conditions d'existence et leurs perspectives d'avenir.

D'une manière générale, il ressort des réponses obtenues que la qualité de l'alimentation des ménages, leurs conditions d'habitat et d'accès au transport se sont améliorées. Par contre, on ne peut en dire de même de leur niveau de revenu, de leurs possibilités d'accès à l'eau potable et aux soins de santé, et de l'éducation de leurs enfants. Pour être plus ou moins concordants avec des faits et des constats déjà

établis, ces résultats sont-ils dépourvus d'une quelconque « surprise » ? Certes nous savions que les ménages ruraux sont mieux logés, mangent plus ou moins bien et se déplacent dans de meilleures conditions. De même, nous ne pouvions raisonnablement nous attendre à une sensible amélioration des niveaux de leurs revenus. En revanche, quand on sait les progrès que les pouvoirs publics déclarent avoir obtenu en matière d'extension de l'accès à l'eau potable, aux soins de santé et de généralisation de la scolarisation des enfants en milieu rural, on reste perplexe¹³⁸. Même s'il est vrai que ce ne sont là après tout que des opinions, produit de perceptions forcément subjectives, les écarts restent importants et quelque part interpellent.

Cela étant, nous avons considéré que le résultat le plus marquant et le plus révélateur des sentiments des personnes interrogées réside dans la réponse donnée à une question clé : souhaitent-elles voir leurs enfants reprendre leur exploitation agricole ? Or, 58,8 % des chefs de ménage interrogés dans Chaouia, 67,8 % dans Saïss et 42,5 % dans Souss-Massa répondent clairement qu'ils ne le souhaitent pas. Cette réponse, nous pensons qu'elle est en soi un test de vérité car il nous semble qu'il n'y a pas pire expression de scepticisme, voire de défiance à l'égard de toute perspective d'évolution favorable quand on refuse d'inscrire d'une manière ou d'une autre l'avenir de ses enfants dans ce cadre ? D'autant plus que les raisons avancées pour justifier un tel verdict vont au cœur de la problématique de fond : ce qui est en question est bien la « viabilité incertaine » et « l'insécurité » de l'exploitation, et pour tout dire « le désir de voir leurs enfants jouir d'une meilleure vie en ville »... En somme, la finalité n'est autre que la garantie d'une sécurité de revenu et donc de vie.

13. Enseignements pour le débat public

Le Plan Maroc Vert

L'achèvement des travaux de l'étude RuralStruc au cours de l'année 2009 arrive à point nommé puisque, après plus d'une décennie marquée par une absence de vision stratégique pour l'agriculture, les autorités marocaines ont élaboré en 2008 et commencent en 2009 à mettre en œuvre une nouvelle stratégie pour son développement, appelée « Plan Maroc Vert » (PMV). C'est dire que le débat public sur la politique agricole au Maroc est relancé et que, pour l'alimenter, des résultats crédibles d'une recherche comme celle que nous avons menée sont les bienvenus.

Il nous semble donc tout à fait approprié de conclure ce rapport en soumettant à la réflexion et au débat quelques interrogations, soulevées par les nouvelles orientations de la politique agricole du pays, mais nourries par quelques enseignements puisés dans les résultats de cette seconde phase de RuralStruc.

13.1. Présentation succincte du PMV

Parmi les idées-force qui ont sous-tendu cette nouvelle stratégie de développement de l'agriculture marocaine¹³⁹, ses promoteurs affirment une « conviction claire: l'agriculture comme principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté au Maroc ». Aussi, au prix d'un effort d'investissement conséquent (10 milliards de dirhams par an sur 10 ans)¹⁴⁰, l'impact attendu est considéré à la mesure des enjeux : un accroissement de 70 à 100 milliards de dirhams du PIB agricole, de 1 à 1,5 million de créations d'emplois dans le secteur, et de 2 à 3 fois le revenu agricole pour 3 millions de ruraux.

¹³⁸ Selon les statistiques officielles, la proportion de la population rurale bénéficiant de l'eau potable est passée de 43 % en 2000 à 86 % en 2007 ; le taux net de scolarisation en milieu rural est passé de 79 % en 2001 à 93 % en 2007 ; le taux d'analphabétisme en milieu rural est passé de 87 % en 2002 à 54 % en 2007. Cf. Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport économique et financier, Loi de finances 2009, annexes statistiques.

¹³⁹ Il existe curieusement très peu de documents officiels de présentation et d'analyse du Plan Maroc Vert. Les quelques documents accessibles, essentiellement sous forme de fichiers ppt, et les communiqués officiels permettent cependant de se faire une idée sur le contenu de la nouvelle stratégie. Nous nous basons ici principalement sur la présentation faite par le Ministre de l'Agriculture devant le Roi durant le Salon de l'Agriculture en avril 2008 (Document ppt de 18 diapositives), et sur une autre présentation faite par le Ministère des Finances dans le cadre du Rapport économique et financier accompagnant le projet de Loi de finances 2009, document daté de septembre 2008 (pp.105-108).

¹⁴⁰ Soit près de cinq fois le volume moyen des cinq dernières années.

Cette stratégie a adopté une approche globale, mais concrètement elle repose sur deux piliers essentiels censés toucher un maximum d'acteurs du secteur, les grands exploitants comme les petits et moyens :

- Le pilier I dont l'objectif est de développer une agriculture moderne, à forte valeur ajoutée, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de nouveaux modèles d'agrégation ;
- Le pilier II dont l'objectif est d'organiser un accompagnement solidaire de la petite et moyenne agriculture, avec une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, et une amélioration significative du revenu des exploitants les plus fragiles, notamment dans les zones défavorisées ou périphériques.

En ce qui concerne le premier pilier, il est construit sur de nouveaux modèles d'agrégation, portés par des investisseurs exploitants à grande capacité managériale, constituant des noyaux dotés de surfaces productives suffisantes (plus de 100 ha par unité), et agrégeant autour d'eux des dizaines de petits ou moyens exploitants, de manière à atteindre des tailles et donc des synergies intéressantes (de 200 à 2000 ha). Se devant d'être de type gagnant-gagnant, le modèle de l'agrégation repose formellement sur une double contractualisation, entre l'État et l'agrégateur d'une part, et entre l'agrégateur et les exploitants agrégés d'autre part. L'ensemble devrait se réaliser à travers quelques 700 à 900 projets d'agrégation, mobilisant entre 110 et 150 milliards de dirhams d'investissements sur une dizaine d'années.

Quant au second pilier, il devrait être axé sur trois types de projets sociaux : i) des projets de reconversion permettant de faire passer les exploitants fragiles de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée et moins sensibles à la volatilité de la pluie : olivier, amandier, caroubier, cactus, par exemple ; ii) des projets de diversification ayant pour objectif de générer des revenus complémentaires pour les exploitants fragiles autour du développement accéléré des produits du terroir ; iii) des projets d'intensification dont le but est de « mieux faire ce qui est fait aujourd'hui », non seulement sur les filières animales mais aussi végétales, et ce, en encadrant les exploitants pour leur permettre de disposer des meilleures techniques pour améliorer leur productivité et valoriser leur production. Au total, entre 300 et 400 projets sociaux devraient voir le jour dans le cadre de ce second pilier, nécessitant entre 15 et 20 milliards de dirhams sur 10 ans.

Par ailleurs, bien que le PMV affirme qu'aucune filière n'est condamnée au Maroc et que « toutes peuvent et doivent réussir », une liste limitée de filières est identifiée pour être érigées en « filières de croissance », à haute valeur ajoutée et haute productivité dans le cadre du premier pilier : agrumes, olives, maraîchages, horticulture, céréales, lait, aviculture et viande bovine. Les autres filières pour leur part devraient se contenter de « l'accompagnement solidaire » du second pilier.

Enfin, des actions stratégiques d'ordre transversal sont prévues. Elles devraient porter sur « la gestion accélérée du foncier public et collectif, la gestion rationnelle et durable de l'eau, l'adoption d'une stratégie offensive d'accès aux marchés étrangers, la modernisation de la distribution, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du Ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'État »¹⁴¹.

Au regard de la situation qui prévalait jusqu'à présent, l'existence aujourd'hui d'une vision et d'une stratégie officielle pour l'agriculture marocaine est en soi un progrès indéniable. Cela étant, on peut tout de même soulever quelques questions essentielles qui méritent d'être prises en compte dans le débat public appelé à être engagé autour de ce nouveau plan. En attirant l'attention sur des risques et des carences possibles du projet, notre objectif est de contribuer à mettre en lumière certaines conditions à même d'en assurer le succès.

¹⁴¹ *Rapport économique et financier, projet de Loi de finances 2009, op.cit., p.106.*

13.2. Premier pilier: Le modèle d'agrégation et ses conditions de succès

Le premier pilier du plan Maroc Vert est bâti sur un modèle qui consiste à renforcer et consolider les moyens de grands exploitants agricoles – à commencer par leur assise foncière – pour leur permettre ensuite d'agréger autour d'eux des petits et moyens agriculteurs dans une dynamique de modernisation. C'est d'ailleurs à ce niveau que des mesures concrètes ont déjà été prises avec la distribution, exclusivement au profit de grands opérateurs, marocains et étrangers, de plus de 80 000 ha de terres de cultures et de plantations, détenues jusqu'à présent par des sociétés d'État. En expliquant ce modèle, les responsables évoquent explicitement des expériences déjà existantes comme celle de Cosumar dans la filière sucrière, celles de Centrale Laitière ou de la coopérative COPAG dans la filière laitière, ou encore celles des groupes exportateurs de fruits et légumes dans Souss-Massa, comme nous en avons nous-mêmes présenté un exemple avec le groupe DAK ou la coopérative Agri-Souss (voir Partie II, 4.3.).

A travers l'organisation en agrégation, le PMV cherche d'abord à contourner le redoutable problème foncier. L'archaïsme des structures foncières et le régime des successions, dont nous avons apprécié la gravité à plusieurs reprises au cours de cette étude, interdisent l'existence d'un véritable marché foncier, et l'attachement séculaire de la paysannerie à la terre ne favorise pas sa mobilité, même si çà et là peuvent apparaître quelques mouvements de cession de terres ou de location. En tout cas, toutes ces conditions empêchent la possibilité de constitution de grands domaines à travers un processus classique de concentration foncière. C'est là que le système de l'agrégation peut apporter une réponse intéressante à cette problématique foncière : permettre la constitution de grands ensembles économiquement viables, sans butter sur « l'obstacle foncier ». En proposant une formule où théoriquement chacun peut trouver son compte, l'agrégation peut offrir une issue certes partielle mais utile du point de vue de la modernisation et de l'amélioration des performances de certaines filières agricoles. Au demeurant, en permettant de mieux organiser les agriculteurs « agrégés » à l'amont, mais aussi et peut-être surtout à l'aval, l'agrégation peut apporter des réponses pertinentes également à deux autres grands problèmes fortement mis en valeur par notre étude : l'organisation des modes de commercialisation et l'organisation professionnelle, ou du moins en réseau, des agriculteurs...

Si les avantages de la formule pourraient donc être tangibles, il faudrait tout de même se garder d'un optimisme excessif qui ne permettrait pas une appréciation lucide des risques de dérapage, voire de dénaturement qui pourraient la caractériser. Des résultats et des faits que nous avons appris de RuralStruc peuvent précisément conforter des appréhensions nourries par certaines expériences, plus ou moins malheureuses¹⁴²...

En effet, lors de l'enquête filière, nous avons profité de l'occasion des entretiens réalisés avec les opérateurs des filières agrumicoles et de la tomate pour discuter avec nos interlocuteurs certains aspects de ce pilier du Plan Maroc Vert. A part quelques personnes directement impliquées dans un projet d'agrégation, nous devons reconnaître que nous avons rencontré des opérateurs plutôt sceptiques. Plusieurs nous ont dit que ce n'était là qu'une nouvelle « formule » pour redistribuer des terres de l'Etat à des nantis, alors que d'autres ont vu là un processus de nature à accélérer la prolétarianisation de la petite paysannerie et la concentration foncière, allant même jusqu'à parler de renaissance du système du « Khammassa »¹⁴³ autour du « seigneur » de la région rebaptisé « Agrégateur »...

De manière plus pondérée, d'autres ont exprimé leur crainte que l'agrégateur n'abuse de sa position centrale pour imposer à ses « exploitants agrégés » des règles léonines et s'octroyer des privilèges dont

¹⁴² La première expérience qui vient à l'esprit est celle de l'OCE, Office de Commercialisation et d'Exportation qui avait fonctionné entre 1965 et 1985 sur un modèle à peu de choses près semblable à celui de l'agrégation, et qui prit fin au milieu des années 80, sous la pression de la masse des critiques qui fusaient de toute part...

¹⁴³ De « khammas » : quintenier.

les autres ne pourraient que pâtir¹⁴⁴. A partir de cas concrets et « d'expériences vécues », nos interlocuteurs ont expliqué comment tel grand exploitant avait mis en faillite d'autres qui s'étaient associés à lui, dans une formule tout à fait comparable à celle appelée aujourd'hui « agrégation ». Il est vrai que, même les personnes concernées par de possibles dérives de ce type ont reconnu que, une fois la dynamique lancée, elle ne pourra pas s'arrêter, quitte à laisser « sur le bord de route » ceux qui ne pourront suivre¹⁴⁵.

Les craintes ne proviennent pas seulement du comportement des agrégateurs mais aussi des agrégés... Les petits et moyens agriculteurs qu'il s'agirait d'intégrer à un projet collectif fortement tendu vers la poursuite de la performance, voire de l'excellence, peuvent ne pas remplir les conditions minimales requises. Comme notre enquête l'a confirmé, une large majorité d'exploitants agricoles restent analphabètes et leur âge moyen est plutôt élevé¹⁴⁶, ce qui ne favorise pas des attitudes d'ouverture et de participation à des projets collectifs tournés vers l'avenir et non dénués de risques. Des facteurs personnels, culturels, voire ethniques ont quelquefois été avancés pour expliquer la difficulté de « dupliquer » dans telle région des expériences ayant réussi dans telle autre. Tout en étant conscient du caractère sensible d'un tel aspect de la question, nous avons bien rencontré des interlocuteurs qui nous ont fait remarquer que « l'ardeur au travail » des agriculteurs de telle région est loin d'être la même que celle de leurs confrères de telle autre... Et ce serait encore plus vrai pour le « sérieux » des ouvriers agricoles !

Sans aller très loin sur un terrain qui peut avoir sa forte dose de subjectivité, les résultats de notre enquête sur la structure des revenus ont montré que celle-ci est différente selon leurs niveaux, les régions et même les communes, notamment quant à l'importance, absolue et relative, de la composante agricole de ces revenus. Au niveau du revenu de l'exploitation, les différences peuvent être plus marquées. Or, ces différences peuvent aussi exprimer d'une certaine manière le degré d'implication des membres du ménage dans « l'univers » de l'exploitation agricole, et pas seulement en tant que « activité déclarée », mais plus globalement en tant que champ d'investissement de temps, d'énergies et d'efforts pour en recueillir des moyens d'existence et des revenus conséquents. L'ampleur de l'impasse agricole dans certaines localités est telle que, pour de nombreux petits exploitants, les activités hors exploitation (y compris le salariat agricole) et les revenus non agricoles sont depuis longtemps devenus plus que de simples « compléments », ou « revenus annexes », mais des sources majeures de revenus incontournables pour la préservation de l'équilibre du ménage rural. Même si l'exploitation agricole reste le lieu de vie et, si possible « d'occupation » de membres du ménage, on comprend aisément que dans ces conditions, ce n'est pas celle-ci qui continue d'occuper les esprits mais bien ce qui en est à l'extérieur. Ce désinvestissement (matériel, organisationnel, voire affectif...) peut être lourd de conséquence car à la limite, on peut rester « exploitant agricole » sans en avoir les attributs ! C'est à ce niveau qu'on rejoint la problématique de l'agrégation évoquée plus haut. Un tel modèle, dont le succès dépend aussi du degré et de la qualité de l'engagement des membres agrégés, doit compter sur des agriculteurs qui restent pleinement investis dans leur exploitation agricole, désireux de progresser en tant qu'agriculteurs, fortement motivés par le défi à relever, et ne ménageant aucun effort pour atteindre des objectifs préétablis.

Dans la région même de Souss-Massa où ces entretiens ont été réalisés, il existe cependant au moins une expérience d'agrégation qui a réussi et qui -comme on l'a vu plus haut- a même été donnée en exemple par les promoteurs du PMV : il s'agit de la coopérative laitière et agrumicole COPAG. Ce succès a donc été aussi l'occasion pour certains de nos interlocuteurs d'affirmer la nécessité de réhabiliter le concept de coopérative, que certaines pratiques dans le passé avaient fini par discréditer.

¹⁴⁴ On nous a illustré cet aspect par cet « agrégateur » qui aurait conservé pour lui seul des variétés d'agrumes très performantes, alors que la mutualisation des moyens aurait dû commencer par les produits de la recherche et de l'innovation...

¹⁴⁵ Ainsi, nous a-t-on déclaré : « On essaiera de convaincre les gens de nous suivre dans une logique d'intégration, mais ceux qui ne voudront pas, ce sera tant pis pour eux ! On ne peut faire le bonheur des gens contre leur volonté ! »... « Ceux qui ne veulent pas jouer le jeu, qu'ils crèvent ! ».

¹⁴⁶ Rappelons que le taux d'analphabétisme des chefs de ménage enquêtés est supérieur à 60 % dans toutes les régions, et que l'âge moyen lui aussi est partout supérieur à 50 ans (cf. Partie III. 5.).

En fait, au-delà de telle ou telle « modalité » (coopérative, groupement, association de producteurs...), c'est la forme associative qui semble mieux indiquée, et d'abord parce qu'elle apparaît plus « démocratique », plus « transparente » et plus « équitable » en tant que forme d'organisation professionnelle et sociale des agriculteurs.

Au-delà des qualités intrinsèques des uns et des autres, s'impose la qualité de la relation qui s'établit entre les uns et les autres. Tout l'édifice de toute organisation en termes d'agrégation repose sur un socle majeur qui est la relation contractuelle engageant l'agrégateur d'une part et les agrégés d'autre part. Or, par-delà son aspect juridique, un tel type de contrat comporte une dimension morale fondamentale. Car un agriculteur qui accepte de confier pratiquement son sort à un autre, plus gros et plus puissant que lui, en acceptant le modèle de production que ce dernier lui propose (impose?), ou plus simplement en acceptant de lui confier sa production pour la commercialiser en son nom, cet agriculteur a besoin d'être rassuré autrement que par la seule promesse d'être remis dans son droit en cas de contentieux¹⁴⁷. C'est dire que nous retrouvons ce facteur clé déjà souligné plus haut avec force, précisément en analysant les problèmes de la contractualisation: la confiance (voir Partie III. 6.) L'agrégation n'étant au fond qu'une forme d'intégration par la contractualisation, il nous semble que, encore une fois, c'est la confiance qui constitue le facteur déterminant à même de contribuer de manière décisive à son succès ou son insuccès. Le fait est que la confiance ne se décrète pas mais se construit au quotidien par des pratiques de respect des engagements, de droiture, de transparence, de performance.

13.3. Second pilier : Quel accompagnement solidaire ?

Le modèle de l'agrégation, s'il arrive à s'étendre et se développer, ne manquera pas naturellement de produire des situations nouvelles et générer des conséquences au niveau des structures économiques et sociales. Autrement dit, il faudra bien se poser la question des implications structurelles des processus d'agrégation. En d'autres termes, le premier pilier sera-t-il capable de nourrir une réelle dynamique d'intégration de la population rurale ou n'est-il qu'un accélérateur de processus de désintégration et d'exclusion déjà plus ou moins à l'œuvre ?

Les réponses qui seront données à cette question détermineront largement le devenir du second pilier, celui de « l'accompagnement solidaire » de la petite et moyenne agriculture. Car, il est évident que selon le cours que prendra le premier pilier, le second pilier pourra être perçu comme un levier d'un véritable modèle de développement solidaire en milieu rural, ou réduit à la simple gestion des laissés pour compte plus ou moins sous perfusion du premier pilier... Pour l'instant, les données disponibles peuvent conforter le scénario optimiste, mais peuvent aussi susciter une certaine appréhension.

Ainsi, se fixant pour objectif d'intervenir au niveau du revenu agricole et de l'augmenter pour 500 à 600 000 exploitants à travers 300 à 400 projets de développement sur une période d'une dizaine d'années, le second pilier du PMV va sans doute dans le bon sens puisque, comme notre étude nous l'a montré, le socle du revenu des ménages ruraux reste malgré tout le revenu agricole, et s'il faut intervenir en priorité, c'est bien à ce niveau qu'il faut le faire. Certes, nous avons également vu que les activités non agricoles génératrices de revenu en milieu rural sont loin d'être négligeables, surtout au niveau des ménages pauvres et de certaines communes défavorisées par leurs conditions naturelles. Là aussi, en prévoyant d'intégrer si possible ces activités dans les projets du pilier 2, le PMV tente d'apporter une réponse sans doute adaptée à une réalité devenue incontournable. D'autant plus que les revenus des transferts de l'émigration apparaissent finalement et dans l'ensemble moins déterminants qu'on pouvait le penser. Sauf situation plutôt rare, cette source de revenu permet au ménage juste de garder la tête au-dessus de l'eau, mais pas de déclencher une dynamique d'enrichissement et d'accumulation.

¹⁴⁷ *Encore que cet aspect soit loin d'être évident, quand on connaît l'état de l'institution judiciaire dans le pays, décrié par le Chef de l'État lui-même lors d'un de ses derniers discours...*

En revanche, quand on constate la disproportion des moyens projetés en faveur de chacun des deux piliers, on peut légitimement se poser des questions. Rappelons que le volume des investissements prévus pour le pilier I représente près de dix fois celui dont pourrait bénéficier le pilier II, et les principales mesures tangibles engagées à ce jour ne concernent encore pratiquement que le premier pilier (concession des terres de l'État, création d'une Agence nationale de développement agricole dont l'une des principales missions est de promouvoir les projets d'agrégation, prorogation de l'exonération des revenus agricoles jusqu'en 2014,...).

Quelles mesures concrètes pourraient contribuer à lutter contre la pauvreté et améliorer significativement le revenu des ménages les plus fragiles du pilier II ? Au-delà des actions contenues dans les projets de développement à promouvoir et de leur caractère plus ou moins « innovant » (projets de reconversion, diversification, intensification), il nous semble que ce dont la population pauvre en milieu rural manque aujourd'hui cruellement pour sortir de sa précarité est un véritable système d'aide publique. Comme l'ont clairement montré les résultats de notre enquête, les transferts publics sont absents de la composition du revenu global des ménages ruraux, y compris de ceux considérés parmi les plus pauvres dans les régions les plus défavorisées. Cette carence est difficilement acceptable parce qu'elle contribue à rendre encore plus difficiles les conditions de vie dans ces régions, et partant nourrit un certain désespoir dont l'une des expressions les plus poignantes - également révélée par l'enquête - n'est autre que ce refus assez massif des chefs de ménages ruraux d'envisager l'avenir de leurs enfants en simple continuité de leur présent, dans la même activité d'exploitation et partant dans les mêmes conditions de vie. La réponse au risque de déprise rurale est certes dans l'amélioration des conditions de la production, mais elle est aussi dans celle des simples conditions de vie de ceux dont les moyens de production n'atteignent même pas le seuil à partir duquel un meilleur encadrement peut produire des effets bénéfiques sur les conditions d'existence. A ce niveau, l'intervention des pouvoirs publics nous paraît irremplaçable. Outre l'amélioration des services publics fondamentaux (eau potable, électrification, scolarisation, santé publique...), elle pourrait se déployer à travers un système d'aide directe au revenu et une protection sociale appropriée, à l'instar de ce qui se fait aujourd'hui dans les pays qui arrivent effectivement à éradiquer les situations de pauvreté ou de précarité parmi leur population, notamment rurale. Du reste, après avoir paru pendant longtemps « irréaliste », une telle voie commence à être défrichée puisque, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, dans le cadre d'une politique visant la suppression à terme des subventions à la consommation de certains produits de base, le gouvernement a décidé de distribuer au cours de 2009 une aide en espèces à des populations ciblées en milieu rural et urbain. Ce premier pas est encourageant mais gagne à être suivi par d'autres, allant dans le même sens.

Au-delà de ses deux piliers, le PMV apparaît dans sa globalité procéder d'une vision du développement qu'on pourrait qualifier à la fois de productiviste et techniciste.

13.4. Le modèle productiviste et ses risques

Érigeant l'agriculture en véritable moteur de la croissance, projetant un accroissement remarquable du PIB agricole sur les dix prochaines années, et martelant sans cesse au niveau du premier pilier la nécessité d'accroître la productivité et la compétitivité, d'atteindre des niveaux de production élevés, de privilégier les filières à haute valeur ajoutée : la dimension productiviste du PMV est tout à fait manifeste. Bien sûr, dans un pays où les déficits de production, notamment au niveau des produits alimentaires de base, deviennent alarmants, un tel choix est compréhensible. Est-il pour autant acceptable quand on connaît les résultats d'un tel modèle dans la plupart des pays -notamment d'Europe et d'Amérique- qui l'avaient adopté il y a quelques décennies, et qui peuvent aujourd'hui en déplorer les méfaits, particulièrement au niveau de la protection de l'environnement et de la sécurité sanitaire des consommateurs ? En particulier, peut-on se permettre un modèle si destructeur des ressources naturelles dans un pays où l'indice de vulnérabilité environnementale, du moins tel que calculé dans le cadre de notre étude (Cf. Annexe 7) apparaît si inquiétant ? Ne gagne-t-on pas à s'instruire de l'expérience des autres, ne serait-ce que pour éviter certaines erreurs, en anticiper d'autres ?

Malgré tout, on pourrait comprendre cette option pour le productivisme si on la justifie par l'impératif d'assurer la sécurité alimentaire -et non nécessairement sanitaire- de la population en denrées de base. Or, quand on prend connaissance des filières identifiées pour être les « filières de croissance » dans le cadre du premier pilier, on constate que la moitié au moins concerne des filières essentiellement d'exportation : agrumes, olives, maraîchages et horticulture. Le risque alors serait d'étendre et amplifier le « modèle tomatier » : un modèle excessivement intensif, fortement utilisateur d'intrants agressifs pour l'équilibre du milieu, gaspilleur d'une ressource rare qui est l'eau, le tout pour des « gains en devises » souvent décevants...

Ce faisant, le problème de la sécurité alimentaire du pays ne semble pas encore recevoir des réponses à la mesure de sa gravité. Très laconiquement, le PMV se contente d'affirmer qu'aucune filière ne serait condamnée. Mais, alors que dans le sillage de la crise alimentaire mondiale déclenchée en 2007, la plupart des pays dans le monde remettent à l'ordre du jour l'impératif de sécurité, voire de souveraineté alimentaire, le PMV reste étrangement silencieux sur cette question capitale. Quelle vision adopter en la matière ? Quelles filières considérer comme étant stratégiques et quelles autres ne le seraient pas ? Quelle part de la demande interne en produits de base couvrir par la production locale ? A quelles conditions économiques, financières, sociales, atteindre les objectifs arrêtés ? Comment privilégier quelques filières et promettre qu'aucune ne serait condamnée ? Quel avenir pour des filières essentielles et seulement laissées « à l'accompagnement solidaire » du pilier II, telles celles des légumineuses, du sucre, des huiles de graines, ou encore de la viande ovine ? Le PMV ne se pose pas ces questions et ne leur apporte donc pas de réponse.

Il faut dire que ces questions nécessitent pour la plupart des choix et des arbitrages, forcément de nature politique. Or, le PMV adopte une approche qui se veut techniciste, du moins dans ses apparences.

13.5. L'agriculture est-elle un secteur comme les autres ?

Les concepteurs du PMV n'hésitent guère à affirmer de prime abord que l'agriculture est un secteur d'activité économique « comme les autres », soumis aux mêmes « lois », aux mêmes règles et aux mêmes comportements que n'importe quel autre secteur. Concrètement, ils illustrent ces propos en affirmant qu'en fin de compte, dans l'opération de développement, c'est la quantité de capital accumulée qui compte ; au point que, après avoir présenté quelques expériences (d'agrégation) qui auraient réussi et d'autres qui auraient échoué, de conclure en affirmant que ce qui fait la différence entre les premières et les secondes n'est rien d'autre que l'investissement.

L'agriculture est-elle un secteur comme les autres, et « l'exception agricole » a-t-elle vécu ? A vrai dire, cette assertion surprend à un moment où elle tend à être plutôt à contre-courant du débat international et même national. En effet, au niveau international, le débat sur le caractère « multifonctionnel » de l'agriculture progresse, à l'avantage du concept, tant dans les instances internationales où se poursuivent cahin-caha les négociations multilatérales pour la libéralisation des échanges agricoles, qu'au niveau des États ou des ensembles régionaux dont les réformes des politiques agricoles portent toujours, voire de plus en plus l'emprunte de « l'exception », notamment sous la pression des changements climatiques qui se précisent et des risques pour la santé humaine qui se multiplient. La crise alimentaire de ces dernières années a encore renforcé ce mouvement en faisant prendre conscience des risques d'insécurité alimentaire planétaire et de leurs interrelations avec les questions de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, des dynamiques démographiques, des évolutions des habitudes alimentaires, des traditions et des cultures... En somme, le débat international sur l'agriculture retrouve une certaine vigueur précisément parce que l'on se rend bien compte que celle-ci ne peut être un secteur comme les autres.

Au Maroc, la réalité, corroborée par toutes les études accumulées depuis des décennies convergent pour considérer que l'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres, mais plutôt une

activité et un mode de vie où l'économique se mêle au social qui interfère avec le culturel, le religieux, le tout dans un pays qui reste avec de fortes attaches rurales. Et toute la difficulté est dans l'articulation entre ces différentes dimensions. Au demeurant, pour s'en tenir à l'actualité récente, c'est bien au nom de « l'exception agricole » que les autorités marocaines poursuivent de difficiles négociations avec l'Union européenne en vue d'un accord qui admet le maintien d'une « liste » de produits pouvant continuer de faire l'objet d'une protection aux frontières, et c'est encore et toujours par les « spécificités » du secteur agricole que le Chef de l'État a récemment justifié sa décision de proroger son exonération fiscale jusqu'en 2014...

Sans chercher à épuiser tout l'argumentaire plaidant en faveur de la spécificité du secteur agricole, on peut au moins en évoquer quelques éléments qui peuvent avoir un rapport direct avec nos propos. Ainsi, l'agriculture ne peut être un secteur comme les autres d'abord en raison de l'ampleur de l'aléa climatique qui entrave le déploiement d'une rationalité économique, et introduit dans les choix des acteurs un concept qui relève plus de la sphère du « politique » que de l'économique, celui de sécurité. Sous le poids de l'incertitude imposée par le ciel, aucun calcul d'optimisation économique ne peut résister face au besoin d'assurer avant tout la sécurité de vie -qui commence par la sécurité alimentaire- de la famille. D'où entre autres le refus de la spécialisation et de la monoproduction, le besoin de diversifier les cultures (même lorsque la logique économique ne le recommande pas) pour éviter de « mettre tous ses œufs dans le même panier », comportement que notre enquête a du reste encore confirmé.

L'agriculture ne peut non plus être un secteur comme les autres pour de multiples raisons structurelles dont la moindre n'est pas celle qui concerne la contrainte foncière. En effet, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, le résultat de tous les problèmes connus, inhérents à l'archaïsme des structures foncières, est que le principal facteur de production du secteur, la terre, ne peut bénéficier d'un véritable marché foncier, lequel aurait permis une certaine mobilité du capital. Comment considérer dans ces conditions qu'il suffirait d'investir pour récolter le succès ? Qui et combien peuvent le faire quand on sait bien que l'un des obstacles majeurs à l'investissement n'est autre que l'exiguïté des exploitations, le morcellement des terres, les statuts juridiques dépassés, la quasi-absence d'immatriculation des propriétés¹⁴⁸, etc. ? Où et comment trouver les financements nécessaires ? A supposer que cela soit possible, comment arbitrer entre les besoins « non marchands » de la famille et les exigences de rentabilisation de l'investissement ? Et si l'acte d'investissement est fondamentalement un acte de foi dans l'avenir, quelles peuvent être les possibilités d'un tel « acte » quand on sait -ainsi que notre enquête l'a montré- le degré de scepticisme de chefs de ménage agricoles, en majorité âgés et analphabètes, dès lors qu'il s'agit d'entrevoir leur devenir et celui de leur famille dans le cadre de l'exploitation agricole ?

Certes, tous ces problèmes peuvent paraître surfaits, voire hors de propos si le modèle de référence reste celui de la « grande ferme »... Dans ce cas, il faudrait simplement rappeler que l'écrasante majorité des exploitations agricoles marocaines ne seraient guère concernées ! Le modèle d'agrégation du premier pilier du PMV cherche précisément à apporter une réponse adéquate à cette problématique : dépasser les contraintes structurelles de la petite et moyenne exploitation en intégrant dans une structure d'ensemble qui, elle, saurait dégager les synergies nécessaires et serait toute tendue vers des objectifs de progrès et de performance. Le défi n'est pas surréaliste mais il exige d'innombrables précautions à prendre dans ce domaine comme dans ceux déjà discutés plus haut. Car le premier pilier peut arriver à agréger « techniquement » des petites et moyennes exploitations familiales autour d'un modèle agrégateur, mais pourra-t-il le faire socialement ? Pourra-t-il favoriser une véritable intégration sociale à même de faire évoluer la logique et les modes de fonctionnement de l'agriculture familiale pour la mettre en phase avec ceux de l'ensemble, en fait de l'agrégateur qui sera naturellement le véritable maître à bord ? Suffit-il d'apporter des solutions techniques et organisationnelles (des intrants, de l'encadrement, du financement, de l'organisation...) pour asseoir les bases d'un modèle social cohérent et capable d'accompagner les changements en vue ? Au fond, le modèle de l'agrégation

¹⁴⁸ Selon une récente étude dont la presse vient de rapporter quelques conclusions, 85 % des terrains ruraux ne sont pas encore immatriculés. Cf. *La Vie éco, hebdomadaire, Casablanca, 20 février 2009.*

est-il en mesure de restructurer l'espace rural par des mécanismes purement économiques ? Le moins qu'on puisse dire est que pour apporter des réponses utiles à de telles interrogations, il faudrait commencer par élargir le champ disciplinaire d'analyse et d'essai de compréhension des situations, et notamment inviter la sociologie rurale dans le champ de l'analyse économique...

13.6. Quelles réformes pour quelle vision de l'agriculture et du monde rural ?

Le Plan Maroc Vert ne prétend de toute façon pas régler tous les problèmes de l'agriculture marocaine et encore moins du monde rural. Selon les estimations officielles, ce sont 3 millions de personnes qui devraient voir leurs revenus s'améliorer en conséquence. C'est dire que la problématique démo-économique soulevée par RuralStruc reste posée. Avec elles restent posées des questions aussi fondamentales que celles-ci : Quelle agriculture voulons-nous développer ? Quelles fonctions voulons-nous lui attribuer par rapport à quels équilibres dans l'économie, dans la société, dans les territoires ? Quelles stratégies adopter face à tous les risques d'impasse ? Voulons-nous construire des modèles de développement inclusifs ou exclusifs ?

Les réponses à de telles questions dépassent le cadre de cette étude, mais les questions soulevées par celle-ci donnent à tout le moins la mesure du besoin de débat. Celui-ci gagne à être poursuivi sur le diagnostic, mais plus encore sur les remèdes. Si le Plan Maroc Vert apporte un début de réponse à quelques questions au cœur de la problématique agricole du Maroc, nous avons assez montré qu'il reste en deçà du niveau et de la nature des réformes nécessaires à un véritable essor de l'agriculture et du monde rural, voire qu'il est susceptible de dangereuses dérives...

Aussi, des réformes majeures et incontournables, nous paraissent devoir être engagées dans les plus brefs délais. Certaines peuvent s'inscrire dans le cadre même du Plan Maroc Vert, alors que d'autres vont bien au-delà. Elles pourraient en tout cas s'articuler autour des axes suivants :

- Repenser l'architecture d'ensemble du Plan Maroc Vert en vue d'aboutir à un meilleur équilibre entre les piliers 1 et 2, équilibre avant tout en termes de ressources financières et humaines ;
- Reconsidérer les filières devant désormais faire l'objet d'une attention particulière pour arriver à identifier une nouvelle liste plus en phase avec les réalités du pays et les impératifs de sa sécurité, voire de sa souveraineté alimentaire ;
- Intégrer dans toute démarche de choix de politique agricole le souci permanent des impacts écologiques et environnementaux des options retenues, et la recherche de solutions considérées de ce point de vue optimales ;
- Promouvoir une organisation professionnelle et interprofessionnelle conséquente et crédible, capable d'accompagner positivement les changements nécessaires, forte de sa représentativité démocratique et en bonne intelligence avec les pouvoirs publics et les autres partenaires sociaux ;
- Accorder la plus grande attention à une organisation à la fois rationnelle et équitable des relations contractuelles, entre l'Etat et les exploitants agrégateurs, et surtout entre ces derniers et la masse des petits et moyens agriculteurs qu'on cherche à agréger...
- Engager résolument les réformes foncières inéluctables, celles ayant trait à l'assainissement des statuts juridiques des terres, au remembrement des surfaces cultivables et à l'immatriculation des exploitations ;
- Repenser la politique de l'eau et notamment celles des barrages et des politiques d'investissements qui les sous-tendent, dans le sens d'une profonde remise en cause des choix maintenus depuis plus de quatre décennies en dépit de résultats pour le moins décevants : importance respective de la grande hydraulique et de la PMH, équilibre entre les rythmes de construction des ouvrages de retenue d'eau et les aménagements à leur aval, équipements appropriés, systèmes d'irrigation, adéquation avec les systèmes de production...

- Réexaminer les systèmes d'aide et d'incitation, ainsi que la politique fiscale à l'égard du secteur agricole, l'objectif étant d'arriver à des dispositifs rationnels, qui concilient entre les impératifs d'équité et d'efficacité...
- Conduire une réforme radicale des marchés agricoles, notamment des marchés de gros, réforme qui commence par la suppression du système des mandataires de type rentier et se poursuit par l'assainissement des circuits de commercialisation à tous les niveaux, la transparence des règles de concurrence, la codification des prérogatives de chaque maillon de la chaîne de distribution, la modernisation des infrastructures de stockage et de transport...
- Construire une véritable « filière technologique », performante et innovante, notamment en poursuivant les processus engagés de réforme des système de formation et de recherche, et en veillant à leur meilleure articulation avec les objectifs et les programme de développement.

Toutes ces réformes, non ou insuffisamment prises en compte par la nouvelle stratégie gouvernementale, pourraient contribuer à permettre à l'agriculture marocaine de mieux relever les défis auxquels le pays doit faire face dans les prochaines années.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agri-Souss, Rapport de Gestion, Campagne 2006-2007, Agadir, mars 2008.
- Akesbi N. (2002), L'agriculture marocaine : De l'ajustement structurel à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, *in* : M. Elloumi (sous la direction de): Mondialisation et sociétés rurales en Méditerranée, ouvrage collectif, éd. IRMC- Karthala, Tunis- Paris.
- Akesbi N., La filière des agrumes au Maroc, Observatoire pour les politiques agroalimentaires de la Méditerranée, CIHEAM - IAM Bari, juin 2004.
- Akesbi N., Evolution et perspectives de l'agriculture marocaine, Rapport, groupe thématique « Croissance économique et développement humain, 50 ans de développement humain et perspectives 2025 », Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc, Rabat, 2005.
- Akesbi N., Accord de Libre-échange Maroc-USA - Le volet agricole : Des engagements qui aggravent la dépendance alimentaire du pays. Revue critique économique, numéro spécial, 21, Rabat, Hiver 2008, pp.59-80.
- Akesbi N., Benatya D. et El Aoufi N., L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation, Ed. Economie-Critique. Rabat, 2008.
- Annuaire des économies agricoles et méditerranéennes et arabes 2006 (MedAgri), CIHEAM, IAM Montpellier, 2006.
- Annuaire statistique du Maroc, 2007.
- Association des Producteurs d'Agumes du Maroc (ASPAM), Crise du secteur agrumicole, Doc. Ronéo, Casablanca, 18.6.2000.
- Bank Al Maghrib, Rapport annuel 2007, Rabat, juin 2008.
- Benatya D. & A. M. Jouve, Les stratégies de mise en marché des agriculteurs : le cas des céréales au Maroc, *in* Economie des politiques agricoles dans les pays en développement. Tome 3 : les fondements micro-économiques, Michel Benoit-Cattin, Michel Griffon et Patrick Guillaumont (sous la direction de), Editions de la Revue Française d'Économie, 1994, Paris, pp. 231-247.
- Chiba K. (1995), Analyse technico-économique des élevages d'embouche dans la région du Gharb, IAV Hassan II, Rabat.
- Collectif, Milieu rural et agricultures familiales : Itinéraires méditerranéens, Réseau Agricultures Familiales Comparées. CIHEAM-IAM de Montpellier, 2001, Montpellier.
- Direction Provinciale de l'Agriculture de Settat, L'agriculture dans la province de Settat, mars 2008.
- El Ameli L., Le secteur des fruits et légumes au Maroc, Observatoire pour les politiques agroalimentaires de la Méditerranée, CIHEAM - IAM Bari, septembre 2004.
- El Arif H., Les expéditions d'agumes stagnent, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 11 juillet 2008.
- Etablissement Autonome de Coordination et de Contrôle des Exportations (EACCE) : www.eacce.org.ma.
- FAOStat, 2004.
- Giove R. et Abis S., Place de la Méditerranée dans la production mondiale de fruits et légumes, Les Notes d'Analyse du CIHEAM, n°23, Paris, août 2007.
- Grasso F., 2007, L'exportation de l'huile d'olive du Maroc à l'Union Européenne. Master MIM (Médiation inter-Méditerranéenne : investissements et intégration) - Université Ca Foscari Venise. Rapport de Stage.
- Hamimaz Rachid, 2003, Les modes d'organisation de la filière lait à travers les stratégies des acteurs, IAV Hassan II, Maroc.
- Haut Commissariat au Plan, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2004.
- Haut Commissariat au Plan, Pauvreté, développement humain et développement social au Maroc ; données cartographiques et statistiques, Rabat, septembre 2004.

- Haut Commissariat au Plan, Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007, document ronéo, juin 2008.
- Jaouad L., L'agriculture marocaine face aux accords de libre-échange, Mémoire de troisième cycle, Option agro-économie, IAV Hassan II – Rabat, 2006.
- Khadir A., 2003. Conserves d'olives au Maroc : diagnostic et impact des facteurs déterminants. Mémoire de troisième cycle pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'État en Agronomie Option : Agro- économie. Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 2003.
- Khald M., La réforme des filières agricoles au Maroc : enjeux économiques et sociaux dans un contexte de libéralisation, rapport de stage de fin d'études, Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International et Ambassade de France au Maroc, Rabat, novembre 2005.
- Kuper, Kemmoun, Ouazzani, Filière huile d'olive, 2007.
- IAV Info, n°19, Rabat, janvier-février 2004.
- La Vie économique, hebdomadaire, Casablanca, 19 septembre 2008.
- Mahdi M., 2005, Agriculteurs citadins, Ed. Université Moulay Ismail. Meknès.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement et de l'Environnement, Département de l'Agriculture, Plate-forme du Projet de Loi-cadre d'Orientation agricole, Rapport définitif, Rabat, mars 1998.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Recensement général de l'agriculture, septembre 1998 (RGA 1996).
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Stratégie des filières des productions végétales à l'horizon 2020, Rabat, 2000.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Préparation du Rapport du Cinquantenaire, Recueil de données relatives au secteur agricole, Rabat, octobre 2004.
- Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, Elevage en chiffres, 2006.
- Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, Elevage en chiffres, 2007.
- Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, Recensement général des agrumes 2006, Direction de la Programmation et des Affaires Economiques, Rabat, octobre 2007.
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Bilan de la campagne agricole 2005-2006, Direction de la Production Végétale, Rabat, juin 2007 ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (1999). Région Souss-Massa-Drâa, Débat National sur l'Aménagement du Territoire, Eléments introductifs, Direction de l'Aménagement du Territoire, Rabat.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, Région Chaouia-Ouardigha, Eléments introductifs, juin 2004.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire (2006), In : Rapport économique et financier, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2008, Rabat, octobre 2007.
- Ministère de l'Economie et des Finances, Rapport économique et financier, Projet de Loi de finances pour l'année budgétaire 2009, Rabat, octobre 2008.
- Ministère Chargé de la Population (MCP, 1995), Croissance démographique et développement du monde rural, Direction de la statistique, Premier Ministre, Rabat.
- Office des Changes, Balance commerciale 2007, version provisoire, 2008 (Site : www.oc.gov.ma) ;
- Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses. Site web : www.onicl.org.ma
- Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Souss-Massa, Données générales sur la zone d'action de l'ORMVA du Souss-Massa, monographie, 2008 (11 pages).
- Ouzzine M., 2008, Intégration de la filière laitière et oléicole au sein de la grande distribution - Perspectives et nouveaux modes de coopération, mémoire de troisième cycle pour l'obtention du diplôme d'ingénieur d'Etat en Agronomie, IAV Hassan II.

Packinfo, N° 68, Avril 2008, p 105-107

Sippel S.R., Discussions de focus groupe : Souss-Massa, Université de Leipzig, Ecole doctorale « Zones de rupture de la mondialisation », doc. Ronéo, 13 pages, juillet 2008.

Taoufik N., Vivre avec 300 Dh par mois !, L'Economiste, quotidien, Casablanca, 27 juin 2008.

Teto A., Transferts et niveau de vie : de la solidarité sociale et la consolidation des liens à l'allègement de la pauvreté, Haut Commissariat au Plan, Les Cahiers du Plan, n°10, Rabat, octobre-décembre 2006.

USAID, Agriculture & Agrobusiness intégrés - Filière huile d'Olive dans le Saïs. SIAM, Meknès, 26 Avril, 2008.

Zougagh L. (1993). Prix des viandes rouges et du poulet de chair. Mémoire de fin d'Etudes, Département des Sciences Humaines, IAV Hassan II, Rabat.

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF.....	9
PARTIE I METHODOLOGIE.....	21
1. RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OBJECTIFS DE LA SECONDE PHASE.....	23
2. CHOIX ET JUSTIFICATION DES REGIONS ENQUETEES ET DES FILIERES RETENUES....	24
3. ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL DE TERRAIN.....	26
3.1. ENQUETES FILIERES.....	26
3.1.1. <i>État des lieux des filières.....</i>	26
3.1.2. <i>Enquêtes de terrain.....</i>	27
3.1.3. <i>Guide d'entretien.....</i>	27
3.1.4. <i>Panel des acteurs clés dans les filières.....</i>	27
3.2. ENQUETES MENAGES.....	28
3.2.1. <i>Justification du choix des localités.....</i>	28
3.2.2. <i>Conception et mise en œuvre des enquêtes ménages.....</i>	35
3.2.3. <i>Contexte et difficultés rencontrées pendant l'enquête.....</i>	38
3.2.4. <i>Modalités d'analyse de l'enquête ménages.....</i>	39
3.2.5. <i>Choix méthodologiques.....</i>	40
PARTIE II PANORAMA DES REGIONS ET DES FILIERES AGRICOLES.....	43
4. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES REGIONS.....	45
4.1. CHAOUIA.....	45
4.1.1. <i>Présentation générale de Chaouia.....</i>	45
4.1.2. <i>Caractéristiques agricoles des localités de Chaouia.....</i>	49
4.2. SAÏSS.....	51
4.2.1. <i>Présentation générale de Saïss.....</i>	51
4.2.2. <i>Caractéristiques agricoles des localités de Saïss.....</i>	52
4.3. SOUSS-MASSA.....	55
4.3.1. <i>Présentation générale de Souss-Massa.....</i>	55
4.3.2. <i>Caractéristiques agricoles des localités de Souss-Massa.....</i>	59
5. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES FILIERES.....	63
5.1. LES FILIERES VULNERABLES, MAIS PROTEGEES : CEREALES ET VIANDE OVINE.....	63
5.1.1. <i>La filière céréalière.....</i>	63
5.1.2. <i>La filière viande ovine.....</i>	73
5.2. LES FILIERES PORTEUSES D'OPPORTUNITE : LAIT ET HUILE D'OLIVE.....	79
5.2.1. <i>La filière lait.....</i>	79
5.2.2. <i>La filière oléicole (Huile d'olive).....</i>	85
5.3. LES FILIERES BIEN INTEGREES AUX MARCHES EXTERIEURS : TOMATE ET AGRUMES.....	93
5.3.1. <i>La filière Tomate.....</i>	94
5.3.2. <i>La filière Agrumes.....</i>	105
5.3.3. <i>Organisation des filières d'exportation : le cas de Souss-Massa.....</i>	120
PARTIE III PROCESSUS DE DIFFERENCIATION A L'ŒUVRE AU SEIN DES MENAGES RURAUX.....	125
6. CARACTERISTIQUES GENERALES DES MENAGES ENQUETES.....	127
6.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES.....	128
6.1.1. <i>Caractéristiques des membres résidents.....</i>	128
6.1.2. <i>Le fait migratoire.....</i>	131
6.2. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET ACTIVITES DES MENAGES.....	133
6.2.1. <i>Caractéristiques des exploitations agricoles.....</i>	133
6.2.2. <i>Activités des ménages.....</i>	140
6.2.3. <i>Activités génératrices de revenu.....</i>	143
6.3. CARACTERISTIQUES DES REVENUS DES MENAGES.....	145
6.3.1. <i>Niveau des revenus.....</i>	146
6.3.2. <i>Distribution des revenus.....</i>	149

6.3.3.	<i>Structure des revenus</i>	153
6.4.	DEPENSES DES MENAGES RURAUX	159
6.4.1.	<i>Dépenses annuelles et revenus</i>	160
6.4.2.	<i>Structure des dépenses globales</i>	161
6.5.	IMPASSES AGRICOLES ET RURALES.....	164
7.	DIFFERENCIATION PAR RAPPORT A L'ACCES AU MARCHE	166
7.1.	NIVEAUX DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX	166
7.2.	MODES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX.....	168
7.3.	MODES DE DETERMINATION DES PRIX DES PRODUITS VEGETAUX	169
7.4.	COMMERCIALISATION DES PRODUITS ANIMAUX	170
7.5.	TRANSFORMATION DES PRODUITS.....	170
7.6.	RETOUR SUR L'HYPOTHESE 1	171
8.	DIFFERENCIATION PAR RAPPORT A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ET DES SOURCES DE REVENU (H3)	172
8.1.	DIFFERENCIATION DU REVENU DES MENAGES RURAUX.....	172
8.2.	RETOUR SUR L'HYPOTHESE 3	176
PARTIE IV. TRAJECTOIRES DES MENAGES RURAUX ET PERSPECTIVES D'AVENIR		179
9.	TRAJECTOIRES : RUPTURE ET CONTINUTE	181
9.1.	PARCOURS DES PARENTS	181
9.2.	EVOLUTION DES ACTIVITES ET DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES RURAUX	184
9.2.1.	<i>Activité antérieure du chef de ménage</i>	184
9.2.2.	<i>Appréciations des conditions de vie et de leur évolution</i>	185
10.	DEVENIR DES MENAGES RURAUX	194
10.1.	REPRISE ET DEPRISE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE	194
10.2.	PERSPECTIVES D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE.....	198
10.3.	QUELLES OPTIONS DE SORTIE ?	199
CONCLUSION GENERALE		201
11.	REPONSES AUX HYPOTHESES DE TRAVAIL	203
11.1.	HYPOTHESE 1	203
11.2.	HYPOTHESE 2	204
11.3.	HYPOTHESE 3	204
12.	LEÇONS DE L'ETUDE	205
12.1.	MODERNISATION DES FILIERES ET CONTRACTUALISATION.....	205
12.2.	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENU	205
12.3.	NIVEAU, DISTRIBUTION ET STRUCTURE DES REVENUS	206
12.4.	DIFFERENCIATION	208
12.4.1.	<i>Différenciation par rapport à la diversification des activités et des revenus</i>	208
12.4.2.	<i>Facteurs explicatifs de la différenciation</i>	210
12.5.	TRAJECTOIRES ET PERSPECTIVES	210
13.	ENSEIGNEMENTS POUR LE DEBAT PUBLIC LE PLAN MAROC VERT	211
13.1.	PRESENTATION SUCCINCTE DU PMV	211
13.2.	PREMIER PILIER: LE MODELE D'AGREGATION ET SES CONDITIONS DE SUCCES	213
13.3.	SECOND PILIER : QUEL ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ?.....	215
13.4.	LE MODELE PRODUCTIVISTE ET SES RISQUES	216
13.5.	L'AGRICULTURE EST-ELLE UN SECTEUR COMME LES AUTRES ?	217
13.6.	QUELLES REFORMES POUR QUELLE VISION DE L'AGRICULTURE ET DU MONDE RURAL ?	219
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES		221
LISTE DES TABLEAUX		229
LISTE DES ILLUSTRATIONS		231

ANNEXES

Annexe 1 : Découpage territorial du Maroc

Annexe 2 : Panel des acteurs des filières étudiées et focus groups

Annexe 3 : Manuel des enquêteurs

Annexe 4 : Guide des superviseurs

Annexe 5 : Traitement du revenu par quintile de revenu global par équivalent adulte

Annexe 6 : Traitement du revenu par quintile de revenu d'exploitation par équivalent adulte

Annexe 7 : Vulnérabilité des ménages ruraux

1. Méthode d'approche

2. Analyse des résultats

Annexe 8: Questionnaire RuralStruc

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Filières agricoles et agro-alimentaires retenues pour l'étude	26
Tableau 2. Population des trois communes retenues dans Chaouia	30
Tableau 3. Population des trois communes retenues dans le Saïss	32
Tableau 4. Population des trois communes retenues dans Souss-Massa.....	33
Tableau 5. Chaouia - Nombre de ménages enquêtés par commune et par <i>Douar</i>	37
Tableau 6. Saïss - Nombre de ménages enquêtés par commune et par <i>Douar</i>	37
Tableau 7. Souss-Massa - Nombre de ménages enquêtés par commune et par <i>Douar</i>	38
Tableau 8. Données démographiques sur la Région Chaouia-Ouardigha	46
Tableau 9. Répartition des exploitations de la province de Settat par classe-taille de SAU exploitée (%).....	47
Tableau 10. L'agro-industrie dans la province de Settat.....	48
Tableau 11. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Chaouia	49
Tableau 12. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Chaouia	50
Tableau 13. Occupation de la SAU dans les trois communes de Chaouia	50
Tableau 14. Élevage dans les trois communes de Chaouia	51
Tableau 15. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Saïss	53
Tableau 16. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Saïss	53
Tableau 17. Occupation de la SAU dans les trois communes de Saïss	54
Tableau 18. Élevage dans les trois communes de Saïss	54
Tableau 19. Infrastructure agro-industrielle dans la province d'El Hajeb.....	55
Tableau 20. Part de la production du Souss-Massa dans la production totale du pays (1000 t).....	59
Tableau 21. Caractéristiques des exploitants agricoles dans les trois communes de Souss-Massa.....	60
Tableau 22. Caractéristiques du foncier dans les trois communes de Souss-Massa	60
Tableau 23. Occupation de la SAU dans les trois communes de Souss-Massa	61
Tableau 24. Élevage dans les trois communes de Souss-Massa.....	61
Tableau 25. Évolution de la part des importations des principales céréales (%)	66
Tableau 26. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour les céréales	68
Tableau 27. Dispositions concernant les céréales dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA.....	68
Tableau 28. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour les viandes.....	78
Tableau 29. Dispositions concernant les céréales dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA.....	78
Tableau 30. Cheptel bovin et production laitière sur les 5 dernières années.....	81
Tableau 31. Accords de Marrakech – OMC : Engagements tarifaires du Maroc pour lait et ses dérivés	84
Tableau 32. Dispositions concernant le lait et ses dérivés dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA	85
Tableau 33. Importance relative des circuits d'approvisionnement	87
Tableau 34. Dispositions concernant la tomate dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA	98
Tableau 35. Évolution des structures foncières des vergers agrumicoles, 1991-2006 (en %)	107
Tableau 36. Dispositions concernant les agrumes dans les Accords Maroc-UE et Maroc-USA	113
Tableau 37. Importance des enquêtes ménages dans les différentes régions	127
Tableau 38. Taille des ménages en équivalent adulte	128
Tableau 39. Age moyen des chefs et répartition des membres des ménages par classe d'âge.....	129
Tableau 40. Niveau d'instruction du chef et des membres des ménages	130
Tableau 41. Ratio de dépendance.....	130
Tableau 42. Caractéristiques des migrants	131
Tableau 43. Raisons d'émigration et destinations des migrants.....	132
Tableau 44. Chefs de ménages et exploitants agricoles (en %).....	134
Tableau 45. Taille des exploitations (% des ménages agricoles par classe de surface en ha).....	135
Tableau 46. Taille de l'exploitation en bour et en irrigué.....	136
Tableau 47. Utilisation des surfaces cultivées.....	137
Tableau 48. Répartition des plantations fruitières par espèce	139
Tableau 49. Animaux adultes exploités par ménage agricole	140
Tableau 50. Activités des chefs de ménage.....	141

Tableau 51. Activités des membres des ménages	142
Tableau 52. Pourcentage des ménages impliqués dans les différentes activités	144
Tableau 53. Distribution des revenus de l'enquête en rapport avec des agrégats nationaux (en Dh et %)	148
Tableau 54. Revenu moyen par personne et par équivalent adulte (en Dh et %).....	149
Tableau 55. Proportion de ménages par tranches de revenu global (Dh et %).....	150
Tableau 56. Distribution des revenus. Indice de Gini et niveau des revenus	152
Tableau 57. Sources de revenus à l'échelle des communes (Dh/Equivalent Adulte)	154
Tableau 58. Revenu et dépenses par région et commune.....	160
Tableau 59. Dépenses par personne et par équivalent adulte	161
Tableau 60. Structure des dépenses alimentaires des ménages (%).....	162
Tableau 61. Structure des dépenses par catégorie de services (en %).....	163
Tableau 62. Structure des dépenses exceptionnelles (%).....	164
Tableau 63. Couverture des dépenses des ménages agricoles par les revenus	165
Tableau 64. Part de la production végétale commercialisée	166
Tableau 65. Part de la production des cultures commercialisée.....	167
Tableau 66. Part de la production arboricole commercialisée.....	168
Tableau 67. Modes de commercialisation des produits végétaux	168
Tableau 68. Modes de détermination des prix des produits végétaux.....	169
Tableau 69. Activités et commercialisation des produits transformés	171
Tableau 70. Ait Amira - Sources de revenu par quintile (moyenne en Dirhams par équivalent adulte)	175
Tableau 71. Machraa El Ain - Sources de revenu par quintile (moyenne en Dirhams par équivalent adulte).....	175
Tableau 72. Taliouine - Sources de revenu par quintile (moyenne en dirhams par équivalent adulte).....	175
Tableau 73 . Nombre de ménages non agricoles par quintile de revenu global (en % des ménages ruraux)	167
Tableau 74. Lieu de résidence des parents du chef de ménage (en %)	169
Tableau 75. Activité principale des parents du chef de ménage(%)	171
Tableau 76. Démembrement de l'exploitation agricole.....	172
Tableau 77. Activité principale antérieure du chef de ménage (en %).....	173
Tableau 78. Etat et évolution du revenu (en %)	174
Tableau 79. Conditions de logement (en %)	176
Tableau 80. Habitat ayant bénéficié d'améliorations au cours des cinq dernières années (% des ménages).....	176
Tableau 81. Accès à l'électricité (% des ménages)	177
Tableau 82. Qualité de l'alimentation (en %)	178
Tableau 83. Disponibilité de l'eau potable (en %).....	178
Tableau 84. Accès à l'eau potable (% des ménages)	179
Tableau 85. Education des enfants (en %)	180
Tableau 86. Conditions sanitaires (en %).....	180
Tableau 87. Accès au transport (en %).....	181
Tableau 88. Souhait que les enfants reprennent l'exploitation agricole (%).....	182
Tableau 89. Raisons du souhait que les enfants reprennent l'exploitation agricole (en %)	183
Tableau 90. Raisons du "non souhait" que les enfants reprennent l'exploitation agricole (en %)	185
Tableau 91. Emplois espérés pour les enfants (en %)	185
Tableau 92. Perspectives d'amélioration des conditions de vie du ménage (en %).....	187

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Ménages enquêtés et ménages retenus pour l'étude	39
Figure 2. Évolution de la pluviométrie moyenne dans la région Chaouia (1997-98 à 2006-2007).....	47
Figure 3. Souss-Massa - Répartition de la SAU par province.....	57
Figure 4. Répartition des superficies par province – Souss-Massa	58
Figure 5. Surfaces consacrées aux principales productions – Souss-Massa.....	58
Figure 6. Contribution des différentes spéculations à la valeur brute céréalière.....	64
Figure 7. Évolution de la superficie des céréales principales (BD, BT, Orge, Maïs).....	65
Figure 8. Évolution de la production céréalière	66
Figure 9. Évolution des importations de céréales.....	67
Figure 10. Évolution de la production nationale des 4 céréales principales commercialisée dans le circuit contrôlé par l'ONICL.....	69
Figure 11. Parts des différents acteurs dans l'écoulement des quantités commercialisées	70
Figure 12. Évolution de l'écrasement des blés par la minoterie industrielle.....	71
Figure 13. Schématisation de la filière du blé tendre	72
Figure 14. Évolution des effectifs du cheptel.....	74
Figure 15. Évolution de la consommation de la viande rouge	75
Figure 16. Circuits de commercialisation.....	77
Figure 17. Filière lait dans le Saïss (zone d'action de la DPA d'El Hajeb)	81
Figure 18. Circuits de commercialisation oléicole dans le Saïss.....	88
Figure 19. Carte de la filière oléicole de Saïss	91
Figure 20. Evolution de la superficie de tomate	Figure 21. Evolution de la production de tomate ..
Figure 22. Structure des superficies de tomate	Figure 23. Structure de la production de tomate
Figure 24. Evolution des exportations de tomates.....	97
Figure 25. Structure par pays des exportations de tomates	97
Figure 26. Evolution du contingent de la tomate sur le marché de l'Union européenne	98
Figure 27. Destinations de l'Offre de tomate.....	99
Figure 28. Circuits de commercialisation à l'exportation de la tomate.....	103
Figure 29. Répartition des superficies agrumicoles par région	106
Figure 30. Nombre de vergers par classe-taille	Figure 31. Superficie agrumicole par classe-taille
Figure 32.	Figure 33.....
Figure 34	108
Figure 35	Figure 36.....
Figure 37. Evolution de la production et des exportations d'agrumes	110
Figure 38. Structure de la production d'agrumes par variété	110
Figure 39. Exportations d'agrumes par région	Figure 40. Exportations d'agrumes par destination
.....	112
Figure 41	Figure 42
Figure 43. Part de la production d'agrumes transformée	114
Figure 44. Destinations de l'offre d'agrumes.....	115
Figure 45. Filière Agrumes	117
Figure 46. Carte générale de la filière des agrumes	118
Figure 47. Organisation de la commercialisation à l'extérieur- Cas Agri-Souss	121
Figure 48. Organisation de la commercialisation à l'extérieur- Cas GPA	122
Figure 49. Répartition de la SAU exploitée entre l'irrigué et le bour	136
Figure 50	Figure 51
Figure 52.	Figure 53.....
Figure 54.	Figure 55.....
Figure 56. Part des ménages ruraux impliqués dans chaque activité à l'échelle régionale	143
Figure 57. Revenus moyens par région	Figure 58. Revenus moyens par commune.....
.....	146

Figure 59	Figure 60.....	142
Figure 61. Indice de Gini par commune.....		143
Figure 62. Sources de revenu à l'échelle des communes (%).....		146
Figure 63 . Parts relatives des revenus générés par les ovins et les bovins		148
Figure 64. Migration et transferts.....		150
Figure 65. Impasses agricole et rurale.....		156
Figure 66. Sources de revenu global par quintile – Saïss.....		164
Figure 67. Sources de revenu global par quintile – Chaouia.....		164
Figure 68. Sources de revenu global par quintile – Souss-Massa		165
Figure 69. Contribution du revenu d'exploitation au revenu global		168
Figure 70. Perception de l'évolution du revenu durant les cinq dernières années		174
Figure 71. Appréciation du revenu		175
Figure 72. Reprise de l' exploitation par les enfants		184

